This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

itre de S.t Euze
Evesque de Coutance Archiprestre de S. Pierre de Rome Legat de Lumbre Che
du Conseil des Roys Charles VII. & Lois XI. Mort le 15.e Aust. 1470. dedie

Revue catholique d'histoire, d'archéologie et litterature de Normandie

Digitized by Google

Ex libris
Jean
Seguin
Avranches

Digitized by Google

UE

E

STANFORD
UNIVERSITY
LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

15me ANNÉE — 1re LIVRAISON

15 JUILLET 1905

F. Sommeil : L'Abbaye du Valasse (*fin*). — A. Tougard : Un ancien vitrail de l'église du Marais-Vernier. — E. Deville : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*).

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1905

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

I. — L'Abbaye du Valasse (*fin*) . . . . **F. Somménil** 5

II. — Un Ancien vitrail de l'église du Marais-Vernier . . . . . **A. Tougard.** 14

III. — Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*) . . . . . **E. Deville.**

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé de Clitourps (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Le bailli de Chevestre-Cintray, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

Digitized by Google

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

15me ANNÉE

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

1905

Digitized by Google

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
AUG - 8 1969
V.15/16
1955/1966

Digitized by Google

L'ABBAYE DU VALASSE

(Fin)

La Révolution, cependant, avançait à grands pas. Le 27 décembre 1790, le décret ordonnant le serment par tous les prêtres venait de paraître.

Bientôt après, les églises furent dépouillées; un décret ordonna de porter à la monnaie l'argenterie des églises et des couvents.

Sur la motion de l'évêque d'Autun, la liberté illimitée des cultes fut décidée. Puis vint le 6 avril 1792, la suppression des congrégations, du costume ecclésiastique et religieux, et enfin la déportation des prêtres insermentés.

Les religieux de Notre-Dame du Valasse étaient peu nombreux à cette époque. Dom Orillard n'existait plus, le prieur devait être Dom Le Lorrain, les derniers actes signés par les religieux mentionnent Dom Le Lorrain (mort en 1780), Simon Bonnel en 1792, frère Courtin, prieur, en 1790. En 1792, sur un acte de mariage, un religieux, avec la permission de M. Bonnel, curé de Notre-Dame du Vœu, signe un acte comme prêtre, ci-devant religieux. Plusieurs refusèrent le serment et continuèrent de dire la messe : les habitants du voisinage venaient de fort loin pour assister à une messe catholique.

Les religieux partis, la municipalité dut prendre les rentes et faire provisoirement, au nom de l'abbaye, les aumônes et les dépenses dont nous trouvons la liste à la fin du « Journal de recepte pour l'an 1518 » :

Digitized by Google

« Les paroissiens de Grouchet, pour la maison de la « frairie . . . . . 11 sous VI deniers.

« Recette de l'abbaye depuis le 1er janvier 1790 jusqu'au « 31 décembre, par les officiers municipaux de la paroisse des « Manoirs du Valasse, Jhn Hérubel, offisier, Jean Duflu, Louis « Duval, Médard Bruquet, J.-B. Letellier, M. Breard, Pierre « Fouqué, Jean Le Caron, procureur de la commune, Henry, « secrétaire.

« Le 1er janvier, reçu de la ville du Havre la somme de 20 fr., « tenant lieu de quatre minots de sel, cy . . . . . 20 fr.

« De Jean Castaigne, fermier au hameau du Hamboc, pour un « trait de dixme dépendant de la paroisse de Gruchet, la somme « de trois cens livres . . . . . 300 l.

« M. l'abbé de Clairvaux reste devoir à la maison, sur un billet « de quatre mille livres souscrit au projet des rlgx du Vallasse par « le dt sr abbé et les rlgx de la communauté la somme de 2,900 l.

« Total de la recette.	20,842 fr. 1 s. 8 d.
« Dettes actives	2,900 fr.
« Dixmes	1,500 fr.
« Ib.	850 fr.
« Ib.	336 fr.
« Ib.	10 fr.
	« 26,438 fr. »

« Second journal concernant la depensse de l'abbaye du « Vallasse pour le compte de la Nation, 1790.

« 1er janv. A M. le curé de Gruchet[1], pour sa portion congrue « échue à Noël dernier . . . . . 175 fr.

« A M. Lefebvre, s. p , pour six mois de son vestiaire . 100 l.

« A Jean Le Caron, fermier de Beauvais, la somme de « 1688 fr. 15 s. 4 d. pour fin de payement du bled, orge, seigle « qu'il a livré pour les pauvres et la distribution du pain suivant « l'usage établi dans la maison a compter du 4 juilt 1789 jusqu'au « 8 décembre 1789 . . . . . 1,688 fr.

1. M. Binet ; — son nom est sur sa quittance.

Digitized by Google

« A M. Bonnel, rlgx, pour son vestiaire. . . . . 200 l.
« 45 aunes de toile d'Etampes pour habiller les povres, à « raison de 32 sols l'aune . . . . . 72 fr.
« A M. Saulnier, rlgx, pour 3 mois . . . . . 50 fr.
« A M. Arnould, rlgx, pour 5 mois . . . . . 150 fr.
« Payé au sr Julien, notaire apostolique de Caudebec, pour la « prise de possession de la cure de la maison par M. le prieur, 30 l.
« A M. Dubuc, rlgx, pour six mois . . . . . 100 fr.
« Frais de l'impression de la proclamation du décret qui met « sous la sauvegarde de la Nation les bois ecclésiastiques . 3 l.
« A la garde nationale de Bolbec, pour accompagner le garde « gén^l de la maîtrise de Caudebec pour la visite des bois 7 fr. 16 s.
« Au garde général . . . . . 24 fr.
« Belinge pour habiller des pauvres de Gruchet. . . 78 fr. »

Avant la vente de l'abbaye, Dom Gourdin, dernier bibliothécaire de Saint-Ouen de Rouen, vint s'emparer de la bibliothèque, comme on le voit par ce procès-verbal :

« Ce jourd'hui vingt-trois octobre 1791, nous, soussignés délé- « gués par Messieurs les administrateurs composant le directoire « du dép^t de la Seine-Inférieure; suivant leur arrêté du trois « septembre, et vertu de leur ordonnance du même mois, certi- « fions nous être transporté avec Messieurs les officiers munici- « paux du Valasse dans la bibliothèque de l'abbaye de Notre- « Dame du Veu, où, après compte fait des livres, neus avons « trouvé cinquante manuscripts de différentes grandeurs, trois « cent seize volumes in-folio, soixante-cinq in-quarto, cinq cent « huit in-octavo et in-douze, en tout neuf cent quatre-vingt-seize « volumes.

« Une partie de cette bibliothèque ayant été vendue par un « commissaire du district de Montivillers, des livres restants nous « avons formé cinquante-cinq paquets et quatre sacs qui ont été « cachetés du sceau de la municipalité et du nôtre pour être « transportés au dépôt du département aux jacobins à Rouen; et « qu'ayant passé à l'église, nous y avons trouvé plusieurs tableaux « dont nous avons enlevé sept de différentes grandeurs; les autres « tableaux de la maison ayant été vendus par le commissaire du « district, malgré les réclamations de la municipalité.

Digitized by Google

« Fait et arrêté à la cy-devant abbaye du Valasse, le jour et an « que dessus.

« *Signé :* GOURDIN,
« LE CARPENTIER,
« LE LORRAIN, maire (ancien prieur),
« Jean HERIBEL, offisier,
« Louis DUVAL, offisier,
« LE CARON, procureur de la commune[2] ? »

(L'acte est écrit en entier de la main de Dom Gourdin, qui présida à l'organisation de la Bibliothèque municipale de Rouen.)

L'acte de vente, en date du 29 mars 1792, est conçu en ces termes :

« Maison conventuelle des ci-devant rlgx Bernardins du « Valasse, consistant en plusieurs corps de logis occupés par les « dits rlgx, composée de différens appartemens, tels que « chambres à coucher pour maître et domestiques, salles à man- « ger, sallons de compagnie, réfectoires, cuisines, office, menui- « serie, buanderie, caves, caveaux, écuries, remises, jardins « fruictiers et potagers, cour d'honneur dite la Porte jaune, « arrière-cour dite la cour du dortoir, l'allée dite des Peupliers, au « milieu de laquelle coule une partie de la rivière de Bolbec, et « une portion de bois taillis, contenant environ une acre, attenant « à la dite allée de peupliers et bornée par le chemin qui tend de « Bolbec à Lillebonne; les eaux de la rivière de Bolbec qui tra- « versent la dite abbaye, l'île formée à l'extrémité de l'allée de « peupliers dite l'isle d'Amour et de Vénus; un verger planté « d'arbres fruitiers en partie et le surplus en jardinage vulgaire- « ment appelé le Bas jardin, la grande allée faisant face à la porte « jaune avec le massif y attenant planté d'arbres de haute futaye « en chesnes, hêtres, frênes et ormes, autour duquel massif « règnent les murs claustraux en partie démolis, et généralement « tout et autant qu'en possédaient les ci-devant rlgx du Valasse.

« Plus l'église de la dite abbaye, à l'exception de la chapelle « formant la partie de la croisée vers le nord qui sera conservée

2. *Arch. dép.*, Val., origin.

Digitized by Google

« ainsi qu'il sera expliqué ci-après, le tout estimé au capital de « 69,200 livres.

« Il est d'observation que les autels, contretables, la chaire à « prêcher, les lambris, bancs, cloches, grilles en fer, généralement tout ce qui est réputé meuble, ne feront point partie de « la vente.

« La maison abbatialle occupée par le ci-devant abbé du « Valasse, consistant en plusieurs corps de logis composés de « différens appartemens, tels que chambres à coucher pour « maîtres et domestiques, salles à manger, salle d'assemblée, cuisine et office, buanderie, cave, caveaux, écuries, remises, cour « d'honneur, jardins, terres de labour, présentement occupés par « le sr Henry, concierge : le tout contenant 6 acres 1/2 ou « environ, avec les eaux de la rivière de Bolbec qui passent à « travers et le long du terrain abbatial, le tout, autant qu'en « occupait le ci-devant abbé, le tout estimé à 10,000.

« 1° La portion de l'église conventuelle de la ci-devant abbaye « du Valasse dite l'église paroissiale et formant la branche au « nord de la croix qui fait le plan de la dite église, ne fait point « partie de la présente vente; mais au contraire sera conservée, « pour l'usage et la commodité des habitants.

« 2° L'adjudicataire sera tenu de laisser entier le vaisseau de « l'église dans l'état où il est, pour y continuer l'office divin « comme par le passé jusqu'à l'époque de la suppression de la « paroisse du Valasse.

« 3° A l'époque de cette suppression, l'adjudicataire sera libre « de démolir le vaisseau de l'église, à l'exception de la portion « réservée en l'article 1er ci-dessus, pour servir d'oratoire, et, « dans le cas de la démolition, il sera tenu de construire à ses « frais un mur de séparation entre la dite chapelle oratoire, et le « chœur des ci-devant rlgx, ainsi qu'un autre mur au bout de la « nef collatéralle au nord; de manière que la chapelle soit entièrement close et fermée du côté de l'église actuelle.

« 4° L'adjudicataire sera obligé de fournir un passage de douze « pieds au moins de largeur sur toute la longueur nécessaire pour « arriver à l'église tant qu'elle sera conservée comme paroisse et « à l'oratoire ci-dessus; et ce par la cour dite la cour du dortoir « et par l'endroit qui lui semblera le moins domageable.

« 5° Sera aussi obligé que les inhumations qui pourraient avoir

Digitized by Google

« lieu jusqu'à la suppression de la paroisse continuent d'estre « faites dans le cimetière actuel. »

On procède à la vente par devant Nicolas Tocqueville et Jean Le Caron, députés de la municipalité.

Deux acquéreurs se présentent : ce sont le sieur Blanche et le sieur Letellier.

Au sixième et dernier feu, allumé par le sieur Letellier, la maison conventuelle lui est adjugée pour Jacques-François Bégouen, négociant au Havre, par le prix de 116,700 livres (dans laquelle somme le prix de l'église se trouve être de 16,864 l. 3 d., et le reste de 99,835 l. 17 d.) payable en douze années (l'église ne sera payée qu'à la suppression de la paroisse).

Signé : Begouen, Letellier, J. Le Caron,..... Tocqueville, Lepicard, Fleury, Lefebvre, Marinier, Soury.

— La maison abbatiale est adjugée à Pre Letellier, cordonnier, demeurant à Lions-la-Forêt, enchérissant au nom du sieur Bégouen par 27,100 livres. Mêmes signatures.

— Les autres acquéreurs des terres labourables de l'abbaye dans le district de Montivilliers sont : Guill.-Bibien Durand, Pierre Viard, Désiré Leblond, Adrien Recher, Leneuf Tourneville. Joseph Béhéré, Louis-Matthias Lelièvre, Louis-Abraham Pouchet, François Dehais, Oursel et Fauquet, Le Caron, Lemaître, Louis Maine.

Quand il fut possible de démolir l'église abbatiale, les matériaux en furent achetés par le sieur Charles Leplay, entrepreneur de Fécamp. Il revendit à l'église de Gruchet, avec l'autel principal, le lambris et une partie des stalles. Sa quittance du 2 septembre 1810 atteste qu'il a reçu pour cela, de M. le curé Delaunay, la somme de 524 livres 10 sous.

Nous finirons par la notice qui suit, sur l'un des derniers religieux du Valasse. Elle est due à la plume du savant abbé Malais :

D. Le Paulmier, religieux du Valasse. — « Dans les dictionnaires « historiques un peu étendus, se trouvent les noms de Julien et « de Jacques Le Paulmier de Grentemesnil, originaires l'un et « l'autre de Basse-Normandie. Ces deux gentilshommes, dont le « premier fut père du second, appartenaient au calvinisme.

Digitized by Google

« Julien, docteur en médecine, auteur de plusieurs ouvrages sur « cette matière, mourut à Caen en 1588; Jacques, homme de « lettres, fondateur, en quelque sorte, de l'Académie de Caen, ne « mourut qu'en 1670. C'est, sans nul doute, à cette famille « qu'appartenait le dernier sous-prieur de l'abbaye du Valasse, « Dominique Le Paulmier de Grentemesnil. Le prénom de ce « religieux suffit pour montrer que sa parenté professait le catho- « licisme lors de sa naissance.

« Simple cadet de famille, Dominique, né à Manéglise, fut « envoyé par son père à la traite des nègres. Il lui arriva alors « d'être piqué par un scorpion : bien qu'âgé seulement de qua- « torze ans à cette époque, il se ressentait encore soixante ans « après de cette piqûre et se rappelait qu'un autre mousse, sem- « blablement blessé, était mort à la suite.

« Le jeune marin étant de retour, son père le plaça dans une « communauté pour le préparer à l'état ecclésiastique. Il y entra « par obéissance et pour se faire une carrière, selon l'usage d'alors.

« Cependant, son frère aîné étant mort, le père de Dominique « voulut le faire rentrer dans le monde; mais il lui résista. Suc- « cessivement ce jeune homme parcourut plusieurs abbayes dont « il sortit, n'y trouvant pas assez de régularité. Ce nouveau reli- « gieux crut même reconnaître dans ces monastères les traces de « sociétés secrètes.

« A l'époque du serment constitutionnel, il le refusa et crut « devoir émigrer. Pendant son émigration, il parcourut plusieurs « contrées.

« On ignore à quelle époque il rentra en France; on sait seule- « ment qu'il habita Fécamp, où on connaissait ce religieux sous « le nom du *petit moine blanc*. Il était en effet de petite taille, « quoique d'un extérieur fort respectable; et chacun savait qu'il « avait porté l'habit des moines de Citeaux.

« Il vint vers 1827 à Dieppe, où il resta jusque vers la fin « de 1830. Il partit alors pour Bolbec, où il mourut le 24 août 1832, « à l'âge de quatre-vingts ans.

« Ce religieux observa son vœu de pauvreté très strictement. « Car, ayant toujours refusé tout serment, et, en conséquence, « n'ayant jamais reconnu le Concordat, il n'avait absolument pour « vivre que 400 francs de rente viagère qu'une de ses parentes lui « avait laissés.

Digitized by Google

« Cet ancien sous-prieur du Valasse tombait du mal càduc; et, « à cause de cette infirmité, ses supérieurs ne lui avaient accordé « la permission de dire la messe que trois fois par semaine. S'il « lui fût arrivé de tomber à l'autel, la permission cessait par le « seul fait : mais il ne fut jamais pris de son mal en célébrant. Le « sieur Pierre Lecoq, portier de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, et anti- « concordataire, comme l'avait été ce religieux qu'il a fort bien « connu, affirme qu'un jour de Saint-Pierre, il lui servit la messe; « et qu'à peine était-elle achevée, une attaque du haut mal se « manifesta. »

APPENDICE

CHARTE DE ROBERT DE MEULAN, 1176

Notum sit omnibus sancte Ecclesie fidelibus tam presentibus quam futuris, quod ego R., comes Mell., dedi et concessi in perpetuam eleemosynam Domino et sancte Marie de Voto, et monachis ibidem Deo servientibus, pro salute mea et uxoris mee et liberorum meorum, et pro anima G. patris mei et antecessorum meorum, unam mansuram terre apud Mell., in loco qui dicitur CINGULA, *ad quamdam domum ædificandam, in qua, cum in venerint, possint apte habitare. Quam volo et precipio ut teneant libere..... Test. Ricardo le Bigot, Rog., fratre comitis, Hugone de S*ta *Maria, Willelmo, fratre suo, et Matheo de Bochetot, et Wllo fratre suo, Landerico de Well., anno ab incarnatione Domini M C.LXX.VI.*

Sceau de cire verte attaché à la charte
par des cordons de parchemin.

Soit notoire à tous les fidèles tant présents que futurs de la sainte Église, que moi, Robert, comte de Meulan, j'ai donné et accordé en perpétuelle aumône à Dieu, à Notre-Dame du Vœu, et aux moines qui y servent Dieu, pour mon salut, celui de ma femme et de mes enfants, pour l'âme de mon père et de mes ancêtres, une masure à Meulan, au lieu nommé CINGULA, pour y bâtir une maison où les moines puissent

Digitized by Google

habiter quand ils viennent en ce pays. Je veux et j'ordonne qu'ils la possèdent en toute liberté..... Témoins : Richard le Bigot, Roger, frère du comte, Hugues de Sainte-Marie, Guillaume, son frère, Mathieu de Boquetot et Guillaume, son frère, Landry de Well.; l'an de l'Incarnation du Seigneur 1176.

CHARTE DE MATHILDE, COMTESSE DE MEULAN

(Sans date)

Mathildis, comitissa Mellenti, universis fidelibus terre dominii sui, justiciis, ballivis, et ministris salutem. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod Eustachius de Agiors dedit Deo et ecclesie Ste Marie de Voto quamdam vineam suam apud Mell., quæ dicitur Agiou Bald, *pro salute anime sue..... Quam donationem super altare ecclesie obtulit, sicut ipse in presentia mea recognovit; ..... inde vero accepit de caritate ecclesie* xix *lib. par. Quod ut in perpetuum ratum permaneat, sigilli mei impressione confirmavi; cum dominus meus Robertus, venerabilis comes Mell., Iherosolimis moraretur. Test. Johannes capellanus, Robertus clericus, Walerannus Mesnier, Waleranus Mareschal, Joscio de Apevilla, Wischardus, Robertus Furrun, Fichet coquus.*

(Sceau.)

Mathilde, comtesse de Meulan, à tous les féaux de la terre de son domaine, justiciers, baillis et serviteurs, salut. Qu'il soit notoire à tous, tant présents que futurs, que Eustache d'Agiors a donné à Dieu et à l'église de Notre-Dame du Vœu, une vigne de Meulan appelée Agiou Bald, pour le salut de son âme. Il a offert cette donation sur l'autel de l'église, comme il l'a lui-même reconnu en ma présence. Puis il a reçu de la charité de l'église dix-neuf livres parisis. Et pour que la chose demeure ratifiée à perpétuité, je l'ai confirmée par l'impression de mon sceau; alors que mon seigneur Robert, le vénérable comte de Meulan, était à Jérusalem. Témoins : Jean, chapelain; Robert, clerc; Galeran Mesnier, Galeran Maréchal, Josse de Appeville, Guiscard, Robert Furrun, Fichet, cuisinier.

N.-B. — *Le bâton du contrat est encore attaché à la charte.*

L'Abbé F. Somménil.

Digitized by Google

Un ancien vitrail de l'église du Marais-Vernier

L'histoire sérieusement étudiée procure souvent d'agréables surprises. Quelle apparence que les annales d'une vieille forteresse dussent faire rencontrer une centaine de lignes sur une humble église située à dix lieues de là, lignes doublement intéressantes puisqu'elles ne sont plus qu'un simple souvenir?

Or, voici que notre excellent correspondant, M. Charles Bréard, en préparant naguère son beau livre sur le château de Moulineaux *(près la Bouille), copia une généologie qui citait la description d'un vitrail du Marais-Vernier, produite à l'appui de hautes prétentions nobiliaires. Curieux de contempler cette œuvre historique, il a été ensuite visiter l'église, mais a eu la déception de constater que la partie basse de la fenêtre a été brisée (vraisemblablement par quelque exploit révolutionnaire); en sorte que les personnages qu'il recherchait ont disparu. Il a enfin fort justement pensé que la* Revue catholique *publierait volontiers une pièce qui répare en quelque manière la mutilation de ce vitrail, dont la partie haute est intacte.*

Un singulier enchaînement de faits ramène d'ailleurs la pensée du Marais-Vernier à Moulineaux. La famille de Jubert, donatrice de ce vitrail, a ses armoiries dans la « Chapelle du Logis », qui borde le chemin de Moulineaux à la Bouille.

La Rédaction de la Revue *remercie à nouveau M. Bréard d'une communication si bien appropriée à sa publicité.*

L'abbé A. Tougard.

L'on voit dans la Chapelle du Rosaire qui est du côté de l'épitre du Maître autel de l'*Eglise du Marest-Vernier* a une lieu et demie de Pont-Audemer, une vitre d'enuiron quinze pieds de haut sur laquelle est représenté en peinture le martire de St Jean Baptiste, et au dessous, six hommes à genoux l'un à la suite de l'autre, et par dégradation de hauteur, la tête nue et les mains jointes : le premier ayant l'épée au co'é, les bras les cuisses et les jambes cuirassés, et les espérons au pied, reuêtu d'une cotte d'arme sur laquelle ainsi que sur le coté du prie-Dieu, vis-à-vis duquel il est

Digitized by Google

agenouillé sur un coussin, sont ses armes : *d'azur à une croix d'or; alaisée; écartelé d'azur à cinq richets d'argent, trois et deux.* Le deuxième dans la même posture et habillement du premier; le troisième à genoux à terre et en habit de prêtre; le quatrième dans la même attitude et habillement du premier et deuxième; les deux derniers à genoux à terre l'un reuêtu d'une robe longue, et l'autre d'une robe dont les poches ouuertes paraissent estre garnies. L'on voit à la suite quatre femmes aussi par dégradation de hauteur, à genoux à terre, les mains jointes, reuêtues chacune d'une robe dont les paremens des manches sont herminés; la première vis-à-vis d'un prie-Dieu sur lequel est un liure ouuert, et sur le coté de ce prie-Dieu un écusson des armes ci-dessus, *parti de gueule à un bâton d'argent posé en pal, noueux de trois nœuds de chaque coté, et cantonné de quatre fleurs de lys d'or*, qui sont les armes de Blancbaton. Quelques-uns ont voulu prétendre que ces six hommes représentoient : le premier Guillaume Jubert, cheualier viuant l'an 1356; le deuxième, Guillaume Jubert II du nom, son fils, ayant charge du château de Vernon sous Guillaume de Melun, Comte de Tancarville, et vivant en 1380; le troisième, Antoine Jubert, prestre, fils de Guillaume II; le quatrième Guillaume III, fils de Guillaume II, Escuyer, Sieur de Bizi et de Brecourt, qui se trouua l'an 1415 à la bataille d'Azincourt auec Jean de Sacquainville, Cheualier, lequel en allant à cette bataille lui donna le fief du Perey ou du pré; le cinquième, Guillaume Jubert, IVe du nom, Seigneur du Pré, de Vily, et d'Arcanci, Lieutenant général au baillage de Gisors, et conseiller en l'Echiquier de Normandie; et le sixiesme, Guillaume Jubert Ve dir nom, fils de Guillaume IV, doyen du Parlement de Normandie.

A l'égard des quatre femmes qui les suiuent, ils sont obligé de convenir que la première représente Catherine Blancbaston; la deuxième, la dame de Croixmare, sa fille ainée; la troisième, la dame du Moncel, sa seconde fille. Il est triste que Catherine Blancbaston n'ait pas eu une quatrième fille; ils n'auroient pas manqué de dire aussi que chacune de ces cinq femmes représentoit l'épouse de chacun de ces cinq differens Guillaume; et cette seconde interprétation qu'ils auroient donné, n'auroit pas été plus absurde et plus fausse que la première.

Si sous la première des six figures mâles on eût voulu représenter Guillaume Jubert, premier du nom, viuant l'an 1356, les

Digitized by Google

armes peintes sur son prie-Dieu auroient dû estre simplement une croix, ainsi qu'elle est dite être représentée sur les sceaux des prétendues quittances qui établissent l'existence de ce Guillaume, 1354 et 1356. L'on objectera peut-être que ce même Guillaume ayant épousé l'héritière du Thil, en écartela les armes avec les siennes; mais l'on répondra que les armes de la maison du Til sont inconnues, et que la terre du Til n'est dans la famille de Jubert que par l'acquisition qui en fut faite l'an 1526 par Guillaume Jubert, mari de Catherine Blancbaton.

C'est le même Guillaume Jubert, conseiller au Parlement de Normandie, seigneur de Vily et du Til, et Catherine Blanbaton, sa femme, principales figures de cette verrière qui y sont représentés; derrière le père suivent les cinq fils qu'ils eurent, et à la suite de la mère leurs trois filles; l'usage du temps et la connaissance que l'on a de leurs huit enfans les font reconnaitre dans cette verrière. C'est probablement Jean Jubert (1), leur second fils, seigneur du Marest-Vernier, et doyen de l'église de Rouen, qui la fit faire, et qui la donna à cette chapelle; c'est aussi vraisemblablement pourdésigner le chef de la famille, ainsi que du nom et des armes, que Guillaume Jubert, père de ces huit enfans, est représenté dans l'habillement d'un homme de guerre vêtu d'une cotte d'arme, et non dans celui d'un conseiller au Parlement.

L'on voit dans la même chapelle en différens endroits, plusieurs écussons gravés en pierre des armes plaines de la famille de Jubert, et d'autres écussons des mêmes armes partie de celles de Blancbaton; un écusson des armes de du Bec, Seigneur de Bourry, et un autre écusson des mesmes armes de du Bec partie de celles du Jubert et entourée d'une cordelière. Sur le fronton de la porte du château du Marest-Vernier sont aussi sculptés en pierre un écusson des armes de la famille de Jubert surmonté d'un casque posé de front, orné de ses lambrequins, et supporté par deux licornes, et au-dessous deux autres écussons l'un des armes de Jubert, parti de celles de Blancbaton, l'autre des mesmes armes de Jubert parti de celles de Gouel, qui sont *de gueules à quatre roses d'argent posées en écartelé, et un filet posé en fasce.* (*Bibl. nat. Cabinet des titres, pieces orig. vol. 1596, fol. 233.*)

(1) Jean Jubert, sieur du Marais-Vernier, prieur du Mont-aux-Malades, doyen de Notre-Dame de Rouen, grand vicaire du cardinal de Guise en son abbaye du Bec. Il mourut subitement à La Bouille en 1570.

Digitized by Google

NOTICES

SUR

QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

(Suite)

---

§ IV. Analyse d'un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen

(Suite)

(fol. 45). Ego Robertus, gratia Dei, dux et princeps Normannorum (1), omnibus fidelibus christianæ religionis, notam fieri volo eleemosynam quamdam prœdecessorum meorum. Beatæ memoriœ avus meus cum pro animæ suæ salute, plurima sacris locis, prope ac longe positis conferret beneficia, consulit etiam Divionensi Cœnobio gloriosissimi martyris Benigni nomine et corpore sacrato quandam ecclesiam quæ dicitur S. Adalberti (2),

(1) Robert, Courte-Heuse, duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant. Sur le caractère de ce prince, surnommé par son père lui-même « Courte-Heuse » ou « Gambaron » voir Ord. Vital, II. 295; III. 475; IV. 98. 99. 105. Willelm. Malmesb. Gesta Regum Anglorum liv. V. Patrol. lat. CLXXIX, col. 1348.

(2) Les archives du Calvados possèdent deux copies de la bulle du pape Pascal III, datée de la troisième année de son pontificat (1093) dans laquelle il est question de cette église de Saint-Aubert de Longchamps Cf. Léchaudé d'Anisy, loc. cit. p. 271.

Digitized by Google

in comitatu Oximensi sitam (1), cum terris omnibus ad eam pertinentibus hortatu, a supplicatione religiosissimi viri abbatis Willelmi, quam postea pro suæ vitæ sanctitate, genitor meus Ricardus, de præfato cœnobio ad Fiscannense (2) monasterium regulater (*sic*) ordinandum evocavit, ubi completis bonorum laboribus operum, pacifice requiescit. Postea vero aliquanto exacto tempore, quidam patris mei miles nomine Golbertus, a prædicto abbate sæpius honoratus, dedit præfato loco, cum consensu et auctoritate ejusdem genitoris mei quondam sui juris ecclesiam, in villa quæ Longus campus dicitur sitans, cum 18 acris arabilibus terræ, adhibitis idoneis testibus, scilicet Domino Roberto Rotomagensi archiepiscopo (3), Rodulfo, Umfredo, Turfredo, et aliis (fol. 46) quam pluribus. Quæ donatio ut stabilis et firma in perpetuum maneret suggerente etiam sæpe dicto patre meo dedit postea eidem Golberto abbas Willelmus (4) 60 libras denariorum. Non post multum vero tempus quadam necessitate cogente, tradidit prædictas ecclesias cum sibi pertinentiis sæpe nominatus abbas, cuidam homini nomine Atloni, quem follem dicebant, loco pignoris quod nos vadium dicimus, acceptis ab eo centum denariorum libris. Paulo post autem, cum nulla spes esset redimendi, Tartus, pater meus, divina inspiratione, dedit de Camera suo prædicto Atloni centum libras nummorum, et recepit in suam eleemosynam prædictas ecclesias cum integritate et reddidit S. Benigno per manus Domini Willelmi abbatis, tali tenere ut ipse advocatus (5) tutor et custos

(1) L'Hiemois ou Exmois, l'un des « pagi » ou comtés de l'époque franque; il forma l'archidiaconé d'Hiesmes au diocèse de Bayeux.

(2) L'abbaye de Fécamp. Richard II y avait bien fondé une collégiale, dont l'église dédiée à la Sainte Trinité fut consacrée le 17 des calendes de juillet (15 juin 490); mais les chanoines n'y furent remplacés par des moines que sous l'administration du B. Guillaume de Dijon qui en fut le premier abbé. Gall. Christ. t. XI. col. 206.

(3) Robert de Normandie, archevêque de Rouen, 989-1037.

(4) Guillaume de Dijon, 39e abbé de Saint-Bénigne. Gall. Christ. t. IV. col. 675.

(5) Dans les provinces françaises soumises aux ducs de Normandie, de très nombreuses chartes nous renseignent sur les rapports directs qui existaient entre le pouvoir ducal et les abbayes. Cependant les termes d'advocatus apparaissent parfois dans les textes : on parle notamment du « jus advocationis » Arch. départ. du Calvados. H. 208 pour l'abbaye d'Ardennes a. 1258; H. 394 à 1224. Il s'agit là, non de l'avouerie proprement dite, mais du droit de

Digitized by Google

existeret ejusdem beneficii, et successores sui usque in sempiternum, contra omnes adversarios, vel calumniatores monachorum pradicti cænobii. Mortuo namque venerabili abbate Willelmo venit ad me successor ejus, abbas Halinardus (1), cum Domino Johanne Fiscannensi abbate (2), rogans et deprecans, ut prædicta beneficia prædecessorum meorum, simili voluntate, et autoritate tenerem et custodirem. Quod libenta innuens eorum voluntati confirmo, (fol, 47) stabilio, omnique auctoritate corroboro. Et ut ipse meriedem cum ipsis prædecessoribus meis a largifluo largitore Domino adjutus meritis beati martyris Benigni recipere merear manu mea signum crucis faciens auctorizo. Et ut hujus confirmationi meæ cartula apud posteros credibilior habeatur fratris mei Willelmi et aliorum fidelium meorum manibus ac subscriptionibus tradidi roborandam.

Ego Willelmus, secundus Cadomensis cænobii peccator abbas (3) statui ex communi fratrum consensu et consilio ad perpetuam peregrinorum, seu ægrotantium subventionem decimas omnium quæ nobis caritate societate, quolibet re benefacti genere, tam pro vivis, quam pro mortuis, donabuntur, in auro, argento et omni penitus re nec non et eorum quæ deferentur ab iis qui nobiscum in monacho habitu vivere disposuerunt. Si quid vero ad conficiendum vel reficiendum monasterii ædificium vel ornamentum donabitur, et rei propter quam donabitam fuerit reservabitur. Qui hanc augere volueris augeat illi Deus gratiam suam. Qui (fol. 48) vero quippiam de ea retrahere,

patronage, qui sera désigné en Angleterre sous l'expression correspondante d'adwouson David Hoüard, Anc. lois des François I. p. 29. Parfois les patrons retiennent dans les abbayes certains droits que leurs aïeux ont possédés « feodaliter » mais en général ils sont peu importants; ils ne pouvaient retenir ni réclamer que des prières; à moins qu'il n'y eut une charte spéciale de ce qu'il voulait retenir, octroyée par le duc de Normandie, en la main duquel étaient toutes les aumônes depuis l'instant où elles avaient été données aux abbayes et autres établissements religieux (Diplôme de l'an 1157, en faveur de l'abb. du Mont S. Michel, rapporté dans Brussel. Nouvel examen de l'usage génér. des fiefs. 2 p. 813, n. a.) Sur les avoueries, voir une thèse très intéressante de M. Félix Senn. L'institution des avoueries ecclésiastiques en France », Paris, 1903.

(1) Halinard, 40e abbé de Saint-Benigne de Dijon. Gall. Christ. t. IV. col. 678.

(2) Jean Ier, 2e abbé de Fécamp, 1028-1079. Gall. Christ. t. XI. col. 206.

(3) Guillaume, Bonne Ame, 2e abbé de Caen, qui devint archevêque de Rouen, en 1079.

Digitized by Google

seu fraudrare studuerit, caveat sibi quicumque ille fuerit, illam terribilem domini maledictionem : ite maledicti in ignem œternum qui paratus est diabolo, et angelis ejus, esurivi enim et non dedistis manducare, sitivi et non dedistis mihi bibere, et eleemosynam quam minimis meis... etc. (1).

Definitio controversiæ cujusdam circa terram quandam ad Bridetonam in Anglia qua spertabat ad S. Stephanum cadomensem jussu Henrici Regis Anglorum anno 1122 (2).

Carta absolutionis Roberti filii Bernardi qui incenderat quatuor domos S. Stephani, et unum torcular cum omnibus venariis quorum magna erat copia apud Modol (3) in tempore vindemiarum, factæ in capitulo, cum conventione ad damni reparationem. Testes, Robertus de Grainville (4), Rannulfus de Taissel, Rodulfus de Ceux (5), Ranulfus episcopus de Dunelmo (6), Rannulfus comes de Brichesart (7) Bernardus de Builna (8).

(1) Matth. XXV. 41-42. — Charte citée dans Hippeau, loc. cit. p. 379. Dans le Bestiaire divin, de Guillaume, clerc de Normandie, publié par M. Hippeau dans le XIXe volume des Mém. de la Société des Antiq. de Normandie, la même citation est faite par le poète dans le sermon sur l'aumône dont il fait suivre son chapitre de la « Chèvre, (vers 720 et suiv.) :

Alez el feu qui ne faudra
Mes pardurablement durra
Onc ne eustes pitié de mei,
Quand je aveie et faim et sei,
Ne me vousistes herbergier
Ne me donner beivre ne mengier,
Visiter, ne ensevelir,
Ne me chaucier, ne mei vestir.

(2) Il s'agit sans doute ici de la contestation entre les religieux et le roi Henri Ier au sujet du rachat des ornements royaux de son père. V. supra et de la Rue, loc. cit. II. 65. 66.

(3) Moult, canton de Bourguébus.

(4) Grainville-sur-Odon, canton de Tilly-sur-Seulle.

(5) Cheux, canton de Tilly-sur-Seulle.

(6) Ranulfe, évêque de Durham.

(7) Briquessart, commune de Livry.

(8) Les abbés, au moyen âge pouvaient user de l'excommunication contre ceux qui attentaient aux biens des abbayes. Cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours; dans les abbayes cisterciennes notamment, on trouve encore dans leur coutumier une formule d'excommunication que l'abbé prononce solennellement au Chapitre, le dimanche des Rameaux, autant que je puis m'en souvenir. Cf. Porée, Hist. de l'abbaye du Bec, I. 604. 605. La nécessité de se

Digitized by Google

(fol. 49) Hæc est concordia quæ facta est inter abbatem Fiscannensem, et Willelmum abb [atem] Cdom [ensis de crassis piscibus qui capiuntur apud Divam. Cujus testes sunt Willelmus archiepiscopus (1), et Helgotus abbas Audœni (2), in quorum præsentia hæc concordia facta est. Benedictus archidiaconus, Fulbertus archidiaconus, Gislebertus et Alveredus scholastici, Rogerus, monachus de Silletot; Antonius, monachus, Ubricus monachus, Hugo Prior, Rogerius Bainardus, Goifridus Martellus, Gislebertus de Bodossavilla, Hugo villa Villanini, Willelmus Danoboldus, Ricardus de Pratellis (3), Gotrannus de Cantalou (4), Walterus de Langrona (5).

Domnus abbas Eudo (6) et totus conventus concesserunt Hugoni filio Ebremari, in eleemosyna tantum in vita ipsius Hugonis, hoc quod pater suus habebat in ecclesia de Siccavilla (7), videlicet altare totum, et tertiam partem decimæ.

Eudo abbas emit a filiis Gisleberti Mocarii 60 solidis Rotomagensis monetœ illam mansuram terræ quam habuit ipse Gislebertus super Olnam (8) inter terras Rogerii filii Herseudis. Inter testes, Giroardus, Goduinus Anglus.

(fol. 50) Robertus de Siccavilla dedit Deo, et S. Stephano, decimam suam, concedente uxore sua et filio, indeque donationem posuit super altare S. Stephani. Abbas et monachi, societatem et 50 solidos Rotomagensium concesserunt.

procurer du vin pour le sacrifice de la messe fut cause qu'en Angleterre, comme en Normandie, les moines essayèrent de planter des vignes sur les coteaux voisins de leurs églises. Cf. H. Ellis, A general introduction to Domesday Book, t. I. p. 116. L. Delisle, études sur la condition, etc. p. 420 — l'abbé Cochet, les anciens vignobles de la Normandie, Rouen, 1866 — Porée, loc. cit. I. 371. Hippeau, loc. cit. la place en l'année 1154.

(1) Guillaume, arch. de Rouen, 1079-1110.

(2) Helgot, d'abord prieur de Caen, puis abbé de Saint-Ouen de Rouen. Ord. Vit. Hist. eccles. lib. VI. p. 432 — Gall. Christ. t. XI, col. 143.

(3) Préaux, arrond. de Pont-Audemer.

(4) Canteloup, canton de Troarn.

(5) Langrune, Canton de Douvre.

(6) Eudes Ier, 5e abbé, 1108-1140.

(7) Secqueville en Bessin, canton de Creully. Le fief de Secqueville relevant de l'abbaye, se composait d'un tiers de fief situé à Maltot, un quart de fief à Corbon, un quart de fief à Epinay-sur-Odon, un quart de fief à Cuverville, un sixième de fief en la vicomté de Falaise et la vavassorie de Billy.

(8) L'Orne, principale rivière du département du Calvados.

Digitized by Google

Rogerus de Vadun (1) dedit decimam et calumniam quam habebat in ecclesia, S. Leonardi, clamavit quietam in capitulo monachorum (2).

Robertus et Ernaldus filii de Verrolis (3), concesserunt Deo et S. Stephano pro societate loci et pro 6 solidis simulq; pro pasnagio porcorum in foresta de Tortavalle (4), terram de Crovilla et de S. Germano quam videlicet terram Godefredus de Tilleio (5) dederat S. Stephano, propter quam etiam et monachi illum monachum facerunt et defunctum in cimiterio S. Stephani eum sepelierunt. etc. Inter testes Rodulfus de Juvegneio (6).

Blancardus, in præsentia Rodulfi Constantiensis episcopi (7) et baronum ejus, clamavit quietam totam calumniam quam pater suus, et idem ipse habebat (fol. 51) in ecclesia S. Hilarii de Meltuz, eo quod in ea nihil de rationare potuit. *Juravit* etiam super sancta Evangelia, nullius tamen requisitione ut vi coactus; sed propria voluntate, et episcopi sui concessione, quod nunquam amplius, nec ipse, nec aliis pro se, aliquam calumniam de ipsa ecclesia moveret. Quo facto requisivit abbatem misericorditer ut concederet ei ipsam ecclesiam tenere, quanto duntaxat tempore eidem abbati et monachis placeret. Abbas consentiens concessit pro 100 solidis Rotomagensium unoquoque anno.

Robertus Gafet dedit duodecim acras terræ in Alemannia (8), quas ipsa ecclesia habebat prius ab ipso in vadimonium per 40 solidos Cenomanensium denariorum et tertiam garbam quam habebat ab eo in decima 6 acrarum terræ in parochia S. Mariæ, et unum bordarium tenentem duas acras terræ apud Stium etc. Eo tenere ut ipse ex eadem ecclesia habeat victum et vestitum usque ad obitum suum, et cum ad obitum venerit si ipse petierit

(1) Le Vey, canton de Thury-Harcourt.

(2) « Clamare calumniam quietam » déclarer qu'on se désiste du procès que l'on avait intenté. Lobineau, Hist. de Bretagne, tome II. Du Cange, Gloss.

(3) Verrolles, commune de Tilly-sur-Seulle.

(4) Torteval, canton de Caumont; il y avait un prieuré appartenant à l'abbaye qui possédait aussi les bois de Maupertuis et du Quesnay.

(5) Tilly-sur-Seulle, arrond. de Caen; il y avait un fief du nom de Tilly dans la baronnie de Torteval.

(6) Juvigny, canton de Tilly-sur-Seulle.

(7) Raoul, évêque de Coutances 1094-1110.

(8) Allemagne, canton de Caen; l'abbé de Saint-Etienne y était patron des deux églises de Saint-Martin et de Notre-Dame.

Digitized by Google

detur ei monachilis habitus (1) et honorifice sicut frater et benefacto ecclesiæ sepeliatur.

(fol. 52) Ego Alveredus de Hispania (2) trado cænobio S. Stephani Cadomensis pro salute animæ meæ, et pro salute domini mei Willelmi regis Anglorum nec non et pro salute animarum patris mei, matris meæ et omnium parentum meorum, duas partes decimæ cujusdam manerii mei quod vocatus Forneguerde, quod situm est juxta Guartiam in territorio comitatus Dorsetœ. Inter testes filius Golberti de Ponte Aldomari (3); Anschitillus, filius Belesendœ.

Anno 1080 dedit Rodulfus, filius Lanscelini in alodio suo ad Salineles, sedem unius molendini concedentibus fratribus suis Turstino et Arnulfo, cum filiis et nepotibus suis, tali conditione ut unoquoque anno inde habeat 4 sextarios annonæ quorum tertia pars sit frumento, reliquæ vero duæ de ordeo et alia annona. Habebit etiam, etc. Inter testes. Hugo de Matrevilla (4), Hugo Salvitera.

Accepit Odelinus Sutor societatem in hoc monasterio eo tenore ut post mortem suam omnia quœ sua erunt, tam in terris, quam in aliis omnibus, ad istius monasterii jus transeant. Atque ad hujus (fol. 53) rei confirmationem 20 solidos super altare posuit. Qui postea pro tribus jugeribus terræ pro cunctorum seniorum calciamentis, quæ usque in triennium de suo proprio facere convenit, atque pro sutoriæ artis dum vixerit servitio. Suum vittum in hoc monasterio suscepit et quietudinem. Atque post ejus mortem ejus filius, patris vicem subibit si ad officium aptus extiterit.

Accepit Bernardus Peregrinus (5) societatem in hoc monasterio per 33 libras eo tenore ut quamdiu in hac villa fuerit, unum panem, et justam potus unam scuscellam alienis cibi, quales in

(1) Ces conditions se retrouvent presque à chaque page dans les cartulaires; Pierre le Vénérable, dans les statuts de l'ordre de Cluny, cap. 48, parle de gens qui « in monasteriis alebantur et vestiebantur... » « ...ut cum ad finem meam venerim, si hoc ipse postulavero, ab ecclesia Becci ad monachatum ad succurrendum suscipiar... » porte la donation de Simon de Rondemare en faveur de l'abbaye du Bec. Cf. Porée, loc. cit. I. 491.

(2) Epaney, canton de Morteaux.

(3) Pont-Audemer, Eure.

(4) Merville, canton de Troarn, accrue en 1826 de la commune du Buisson.

(5) Hippeau, loc. cit. p. 371.

Digitized by Google

refectorio seniores habebunt, cotidie (*sic*) accipiat. Alias vero iturus, debitores suos nobis ostendet. Quod si ejus obitum audierimus, omnia ipsius re petemus, et de eo sicut de monacho faciemus; et hæc pecunia data sunt pro 30 jugeribus terræ, quam Divœ (1) emimus.

Hugo filius Emmæ in quadam necessitate Willelmi presbyteri Eudonem abbatem cum ipso Willelmo, et Odone monacho sibi auxiliante, requisivit meritis precibus rogans ut ad necessitatem Willelmi presby (fol. 54) teri, tali conditione daret sibi 20 solidos quod ipse concederet et manu teneret omnes venditiones et eleemosynas, quas pater suus, et mater atque omnes sui antecessores S. Stephano fecerant Abbas vero 20 solidos dedit et Hugo coram ipso et multis aliis concessionem fecit.

Altera vice cum suam morito vellet dare sororem a prædicto abbate auxilium quæsivit, et item 20 solidos accipiens calumniam de vinea Regis et de vinea fabri dimisit, et omnia antecessorum suorum beneficia sicut prius concessit. Dedit etiam tunc ex sua parte paululum terræ juxta eam quam sua mater dederat sub vinea. Inter testes, Freeridus, Hunfredus Præpositus Hugonis, et Brolin armiger ejus, Wimundus Lorgur.

Item cum de Normannia, ob discordiam quæ erat inter ipsum Hugonem, et dominum suum Robertum, filium Bernardi recedere vellet caritatem S. Stephani a prædicto abbate expetens, tertio omnia quæ sanctus de suo patrimonio habebat concessit et se fidelem amicum perseveraturum promisit. Abbas vero, et hac vice, 20 solidos dedit illi (2).

(fol. 55). Robertus, filius Walcherii de Argentiis (3) dedit de suo proprio patrimonio quinque acras terræ una virgata minus, et duas acras vineæ ut ad ordinem monachi in vita sua reciperetur. Dedit ei abbas Eudo 30 solidos Rotomagensium et Hugoni de Modol (4), domino Roberti, pro concessione unum equum de

(1) Dive, canton de Doznlé.

(2) Il arrivait souvent qu'en acceptant les terres et les maisons qu'on ajoutait à leur domaine, les religieux donnaient en échange quelque somme d'argent. Ce qu'ils abandonnaient ainsi en pur don « de caritate » a quelquefois une valeur telle que l'on pourrait penser qu'il s'agit moins d'une donation que d'une vente déguisée. Sur les divers modes d'engagement de la propriété au moyen-âge, Cf. Delisle. Etudes sur la condition, etc. p. 206 et suiv.

(3) Argences, canton de Troarn.

(4) Moult, canton de Bourguebus.

Digitized by Google

30 solidis et unum fustanium de 50 solidis. Inter testes, Hunfridus filius Huelinæ de Ruel, Ravengerius.

Anno quo mortuus est Gaufridus Andegavensis comes, emit Ravengerius monachus S. Stephani Cadomi, a Roberto filio Godefridi sororio Hamelini, acram terræ quam Hamelinus dedit Roberto in matrimonio cum sua sorore in territorio Alemannia, pro 30 solidis Andegavensium. Ravengerius scribitur etiam Rovengarius (1).

Ansgotus de It (2) cum uxore sua delegaverunt post mortem suam B. Stephano, terram suam, et totam pecuniam suam, tali conditione, ut si vir sine hærede ante mulierem finierit pars pecuniæ viri Sancto dabitur, et terra mulieri, quia de ejus hæreditate est, remanebit. etc.

(fol. 56) Carta qua Eudo abbas et conventus concesserunt Gaufrido Decano Rotomagensi in feodo, domum quæ fuit Bernardi filii Ospaci (3) pro 30 solidis reddendis in Pascha. Inter testes, Guimundus Largus; Guarinus, filius Hermeti; Orricus Peschet, Andelelmus Anglus.

Carta qua Eudo (4), Cadomensis abbas et conventus, concesserunt Stephano filio Walterii et hæredibus ejus, cellarium S. Stephani quod est situm Rotomago super sequanam, cum omnibus consuetudinibus, et libertatibus quas Willelmus rex concesserat, pro 50 solidis unoquoque anno duobus terminis. Convenit quoque quod si abbas vellet, et opus haberet, ipse et hœredes sui de argento abbatis in vindemiis S. Stephano singulis annis centum modios vini faceret, eadem cura et sollicitudine, et eodem precio, quo sibimetipsi suum faceret. Et ut idem Stephanus terram bene et honorifice hospitaret et abbas conventionem suam firmiter teneret, ipse abbas ad auxilium domus faciendœ, eidem Stephano duorum primorum annorum pretium 100 videlicet

(1) Si l'on se reporte à l'évènement mentionné en tête de cette charte, on doit en reporter la date à l'an 1151, année de la mort de Geoffroy, comte d'Anjou.

(2) Ifs, canton de Caen; l'abbé de Saint-Etienne était patron de la paroisse et de la chapelle de Saint Léonard. La terre et seigneurie d'Ifs s'étendait sur les paroisses de Bras, Hubert-Folie, la Hogue, Etavaux et Bourguébus, et relevait de l'abbaye.

(3) Bernard, fils d'Ospac, avait donné sa terre en toute propriété à l'abbaye, à condition d'être reçu plus tard dans le monastère. Hippeau, loc. cit. p. 372.

(4) Eudes, 5e abbé, 1108-1140.

Digitized by Google

solidos sponte concessit, et in eadem domo suum et monachorum suorum hospitium retinuit.

(fol. 57) Carta qua Eudo abbas et conventus concesserunt Alexandro et hæredibus ejus pro 20 solidis Rotomagensium singulis annis reddendis, domum quam Jeremias canonicas ædificaverat Rotomagi in terra S. Stephani, acceptis pro concessione, 10 libris Rotomagensium (1).

Carta qua anno 1095 Gislebertus abbas (2) et conventus concesserunt in præsentia Willelmi Rotomagensis archiepiscopi, Ricardo Canonico filio Willelmi, domum et terram quam Willelmus, avunculus suus dederat ecclesiæ S. Stephani, possidendam tali conditione ut reddat 10 solidos singulis annis, abbas et monachi habeant si velint ibidem hospitium, cum venerit Rotomagum. Inter testes, Turgisius, Ratardus filius Paganis, Johannes filius Otranni (3).

Carta Roberti de Novoburgo (4), dapiferi totius Normanniæ qua in circa litem inter Willelmum abbatem et Anselmum de Caburgo (5), qui multa quæ ad jus ecclesie S. Stephani occupaverat recognovit quæ erant abbatis et conventus.

Carta anni 1096, qua Turstinus, filius Turgisii, (fol. 58) Præpositus de Lu (6), concessit S. Stephano usque ad 6 annos pro 4 marcis argenti, et una equitatura, alodium suum quod habebat apud Lu, tali conditione ut si ipse Turstinus, aut uxor ejus, vel filius post

(1) Citée par Hippeau, loc. cit. p. 371.

(2) Gislebert, 3e abbé, 1079-1101.

(3) Pendant le moyen âge, certains abbés comme d'autres prélats, et grands seigneurs eurent, soit à Paris, soit dans quelques villes épiscopales, des hôtels ou manoirs où ils se rendaient lorsque les circonstances et les intérêts les y appelaient. Mais comme ces circonstances n'étaient pas très fréquentes, et que d'ailleurs le manoir ne pouvait demeurer inhabité, on le fieffait, sous réserve de droit de gîte et d'ébergement pour l'abbé et sa suite. Sur les abbayes possédant des manoirs à Paris pendant le moyen âge, voir une note très intéressante dans L. Delisle, Cartulaire normand p. 148 à 150.

(4) Robert du Neubourg, fils de Henri de Wariwck, et frère puiné de Rotrou, archevêque de Rouen, est une des grandes figures normandes du XIIe siècle. C'est à lui que fut confiée en 1158 la tutelle de la jeune Marguerite de France, fiancée à Henri Court-Mantel. Sur le rôle politique et militaire de ce personnage voir Orderic Vital, III. 328. IV. 315, 327, 328, 394. V. 68.

(5) Cabourg, canton de Troarn.

(6) Toustain, fils de Turgis, prévôt de Luc. Cette charte est citée dans Hippeau, loc. cit. p. 374 et analysée dans Porée, loc. cit. I. 345.

Digitized by Google

6 annos rediret, etc. Inter testes, Rannulfus de Ruscavilla (1).

Hubertus, filius Serlonis dedit capitalem domum suam et aliam juxta illam quæ erat duarum Stationum in Catahola (2) ea conditione habita quod uxor sua Gisla haberet a monachis per annum pro 10 solidis, ipsa et hæredes sui. Inter testes, Simon filius Haymerici. 1156.

Ab Hugone de Diva (3) et a fratre suo habemus in territorio de Modol (4) quatuor acras et dimidiam vineæ, solutas et quietas ab omnibus consuetudinibus, excepta terra a parte decimæ quam non habemus. Debet et desuper idem Hugo vel suus hæres per singulos annos in tempore vindemiæ reddere nobis apud Modol sex modios vini.

Habemus in Clauso wimare unam acram vineæ solutam et quietam ab omni consue (fol, 59) tudine solutam et quietam, præter decimam et 8 denarios quam emimus ab Anfredo filio Anschitilli Vinitoris.

De tribus virgatis vineæ quam a Radulfo filio Seredæ emimus, habebat Willelmus presbyter consuetudinem et decimam, quam consuetudinem invadiavit nobis pro triginta solidis. Postea vero quando sepelivimus filium suum Rogerium in Cimiterio S. Stephani dedit S. Stephano eam consuetudinem et etiam decimam.

Imerus (5), Dei gratia Tuscalanus episcopus et Apostolicæ sedis Legatus, R. Decano et toti capitulo Bajocensi salutem : significatum est nobis quod ab. A. Cadomensi abbate, ob benedictionem suam in abbatem pecuniam et ipsa ecclesiastica vestimenta in quibus benedictus est exigitis, quod et bonis moribus tam antiquis quam modernis contrarium esse constat. Quamobrem vobis mandamus ne ulterius, pro memorati abbatis, vel Fontanensis benedictione, prædictam exactionem facere attempletis.

Carta Alani (6) abbatis et conventus (fol. 60) concessionis ad

(1) Rucqueville, canton de Creully.

(2) La rue de Geole, à Caen. Cette rue, depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe, porta toujours dans les chartes et les contrats, le nom saxon de « Catéhoule » Cf. De La Rue, Essais, I. 135 et suiv.

(3) Dive, canton de Dozulé.

(4) Moult, canton de Bourguébus, sur la Muance.

(5) Ymer évêque de Tusculum, en Italie.

(6) Alain, 6e abbé, 1140-1151.

Digitized by Google

fedium, Rogerii Priori, et monachis de acra manerii sui, dicti Wella cum ecclesia S. Stephani de Gaitona pro 15 libris esterlingorum bonorum et legalium singulis annis, etc. Inter testes, Domnus abbas Robertus de Fonteneto.

Carta Henrici (1), Regis Angliœ, et ducis Normanniæ, et Aquitaniæ, et comitis Andegavensis, qua concedit concordiam quæ facta fuit coram se inter abbatem de Cadomo, et Jordanum de Veeris et Heldefeudem uxorem ejus, de feodis Roberti de Villeio (2), et Radulfi de Hotot (3). Testes, Philippus, episcopus Bajocensis (4), Robertus de Novoburgo (5), Jordanus Taisso, Engelgerius de Bohon (6). Ricardus de Haia (7), Godardus de Vallilus.

Emit Eudo abbas a Willelmo de Capella molendinum de Dottione, juxta Divam, 22 libris in prima emptione. De quo molendino desaisatus per Robertum Frellam dedit præfatus abbas prædicto Willelmo alias 22 libras ut ipsum molendinum contra prædictum Robertum disratiocinaret et Stephano ad quietaret quæ disratio cinatio et ad quietatio facta fuit apud Argenteium ante regem Henricum. Testes, Johannes Luxoviensis episcopus (8), (fol. 61) Robertus de Curceio (9), Willelmus de Tancardivilla (10), Willelmus Penrellus, Rainaldus de Argenteio (11).

Emit idem a Durando Maloparto de Batvento (12), 20 acras terræ in uno campo qui vocatur Culturo Fulberti, 8 libris 20 solidis in denariis, et duabus equis. Postea idem Durandus accipiens sibi uxori suæ et filiis societatem et beneficium monasterii dedit S. Stephano 4 acras terræ ad caput prefatæ culturæ, tali pacto ut in cimiterio ipsius sancti sepeliretur. Pro hujus vero venditionis et donationis concessione, habuerunt filii ipsius Corbinus primogenitus, unum equum, Gislebertus et Robertus unusquisque

(1) Henri Ier, roi d'Angleterre, fils de Guillaume le Conquérant.
(2) Villy, canton de Falaise.
(3) Hottot-les-Bagues, ou Hottot-en-Bessin, canton de Caumont.
(4) Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, 1142-1164.
(5) Robert du Neubourg, v. supra.
(6) Peut-être Boulon, canton de Bretteville-sur-Laize.
(7) La Haye, commune de Juaye-Mondaye.
(8) Jean Ier, évêque de Lisieux, 1107-1141.
(9) Robert de Courcy.
(10) Guillaume de Tancarville.
(11) Peut-être Argences, canton de Troarn.
(12) Bavent, canton de Troarn.

Digitized by Google

fustanium unum; Emma vero, mater eorum, unam optimam capam. Robertus de Molendinellis (1) de cujus fedio ipsa terra erat, pro concessione prædictæ venditionis et donationis, beneficium et societatem in capitulo et desuper de caritate (1) 40 solidos habuit. Inter testes, Radulfus, filius Popelinæ.

Guillelmus, comes Ebroicensis (2), et uxor ejus in Waravilla, ab Eudone abbate societatem et beneficium monasterii accipientes, donaverunt S. Stephano duas acras terræ quas in suo dominio ante portam domus nostræ apud Batventum (3) (fol. 62) habebant concesserunt quoque in nemore Batventi dominio obedientiæ nostræ clausuram, ignem, pasturam, quæ tamen omnia a tempore optimis regis Willelmi ecclesiæ nostræ ipsa obedientia habuerant. Sed aliquando a ministris ipsius comitis infestationes et molestias per ferebat. Hanc donationem et concessionem per quendam viridem ramum præfato abbati traditans miserunt S. Stephano æternaliter habendam. Abbas autem pro hac concessione et donatione dedit ipsi comiti quemdam optimum palefridum et unam unciam auri. Inter testes, Hugo de Brinecort, Rannulfus de Batvento, Willelmus de Gonnovilla (4), Willelmus Rabodus.

Herbertus de Brivilla (5) ad monachilem ordinem veniens dedit S. Sthephano 5 acras terræ et dimidiam in valle de Irevilla, Roberto de Molendinellis concedente.

Rannulfus de Batvento et Willelmus filius ejus, dederunt S. Stephano apud Batventum duas acras optimæ terræ. Abbas vero et monachi concesserunt ipsi Rannulfo et uxori suæ, nuper

(1) Les Moulineaux, commune réunie à Fontaine-Henri en 1827.

(2) Ce n'est pas toujours dans toute l'acception du mot que l'on doit prendre l'expression de don gratuit, « de eleemosyna, de caritate » qui se trouve dans les actes par lesquels les religieux abandonnent à leurs bienfaiteurs de l'argent ou des objets en nature. Quelques barons, pressés d'argent, circonstance assez fréquente au temps des croisades, ne se faisaient pas trop de scrupule de reprendre ce qu'ils avaient donné : il fallait alors que les religieux se décidassent à faire quelque sacrifice pour rentrer dans la possession des domaines qui leur étaient enlevés ou contestés. C'est ainsi que l'abbé Guillaume Ier recouvra l'église de St.-Nicolas-du-Bosc-Baudoin qui lui avait été enlevée par Godefroy du Châtel, en lui donnant un cheval de guerre. Les exemples de ces sortes de rachats sont nombreux.

(3) Guillaume, Comte d'Evreux, fils de Richard 13 décemb. 1067, 18 avril 1118.

(4) Bavent, canton de Troarn.

(5) Gonneville-sur-Dive, canton de Dozulé.

(6) Bréville, commune de Troarn.

Digitized by Google

defunctæ, et Willelmo filio suo, societatem et beneficium in nostro capitulo, et pro anima defunctæ fecerunt unum annuale (1).

(fol. 63) Emit Eudo in eodem Batvento a Radulfo filio Pepelinæ et a Rogero filio ejus, 2 acras terræ, quæ vocatus vicus monachi, 42 solidis, et una equa, et uno sextario frumenti.

Emit idem a filiis Gisleberti Molarii, unam mansuram terræ (2) quam habebant super Olnam (3), sexaginta solidos, pro concessione hujus venditionis, habuerunt tres filii Hersendis et quia mansura illa inter terras illorum erat, Hugo, primogenitus, unum equum, reliqui duo fustanium unum unusquisque.

Emit idem in Crapoldaria (4), domum Muriel Parteriæ quæ erat quita, 7 libras et eam in consuetudinem posuit.

Emit idem domum Godefridi de Mellingis a Simone, filio ejus, quæ similiter et ipsa quita erat 6 libris.

Redemit idem ab Aigulfo de mercato terram de eleemosyna 14 libr.

Guillelmus, filius Teboldi versus finem caligans oculis, sua sibi penitus deficiente substantia, dedit tali tenore S. Stephano (fol. 64) terram quam habebat desuper S. Nicolaum (5) et dimidiam acram prati, ut quamdiu viveret, victum suum de monasterio haberet, et in fine vitæ suæ monachus fieret (6).

Emit Eudo in Stavilla (7), 50 acras terræ liberas, solutas et quietas ab omni servitio et auxilio, a duobus fratribus, Adelulfo

(1) Quand il est parlé d'anniversaires dans les fondations, il semble qu'on doit en distinguer deux sortes; le premier, quand on disait une messe ou l'office des morts; le second peut s'entendre de la récitation du nom de la personne conjointement avec ceux des abbés et religieux qu'on faisait tous les jours au chapitre, le jour qu'ils étaient décédés. La première sorte peut encore s'entendre de deux manières : ou pour un office qu'on devait répéter tous les ans, ou simplement au bout de l'an du décès de la personne; (Bibl. nat. lat. 13.905 f° 98) reproduit dans Porée, loc. cit. I. 489.

(2) Les noms de « mansura, masnagium, masagium » désignent une habitation rurale, maison et territoire. Le ménage était aussi une tenure sujette à des redevances. Mansura ou masura désignent plus spécialement un terrain.

(3) La rivière de l'Orne.

(4) La Crapaudière, moulins à Caen, démolis en 1430 pour fortifier la ville.

(5) Saint Nicolas des Champs dont l'abbé de Saint-Etienne avait le patronage.

(6) Citée dans Hippeau, loc. cit. p. 373.

(7) Eterville, canton d'Evrecy. L'abbaye y avait un fief de mariage qui s'étendait sur Saint-Louet. Rots et Cresserons.

Digitized by Google

videlicet, et Alanno 30 libris Rotomagensium et 10 solidis. De quibus Adelulfus, primogenitus, habuit 12 libras et unum equum, 20 solidis. Filii ipsius, Willelmus et Osmundus habuerunt pro concessione, unus 20 solidos et alter unam chlamydem mater vero ipsorum duo sextaria ordei. Alannus autem, 15 libras; Thomas, filius ejus, pro concessione, unum equum 20 solidos, mater ipsius decem solidos et duo sextaria frumenti, et unum ordei, et unum bacconem. Willelmus autem Baco, de cujus fedio terra erat recepit ab abbate, 16 libras, undecim in lorica quæ fuit Roberti de Tresgot (1), etc. Inter testes, Ricardus, filius Supplitiæ, Rannulfus de Balgeio.

(fol. 65) Ricardus Gafet de Alemannia (2) dedit S. Stephano 12 acras terræ quas ipse jam antea ab eodem in vadimonio per 90 solidos cenomanensium habebat.

Guillelmus Pincerna, de Albineio (3), dedit in capitulo S. Stephano quidquid in Stavellis (4) jure hæreditario ab ipso sancto tenebat. Inter testes, Robertus, filius Suardi, Hugo de Bethevilla. Hanc autem donationem idem Willelmus jam antea in castello Cadomi in præsentia Regis Henrici (5) et baronum eidem Sancto facerat, quando abbas et monachi obedientiam de Moritonio (6) reddiderunt domno Vitali heremitæ (7), quam ab eodem Vitale habuerant, nulla tamen necessitate coacti immo

(1) Dans la charte où sont énumérées les acquisitions faites par l'abbé Eudes (de 1108 à 1140), ces sortes de dons gratuits se rencontrent à chaque ligne. L'un a reçu un cheval de 20 sous, l'autre un cheval d'une valeur double; la mère de celui-ci une cape « capam » ou un porc « unum bacconem »; le fils de celui-ci, une futaine « fustanium unum » et son frère une clamyde. Guillaume, fils d'Yves donnant un ménage auprès de Vaucelles, reçut 4 livres tournois pour lui et une tunique pour sa femme. Nous retrouvons tous ces textes dans notre manuscrit.

(2) Allemagne, canton de Caen.

(3) Aubigny, canton de Falaise.

(4) Etavaux, commune réunie à Saint-André de Fontenay, en 1827.

(5) Henri, roi d'Angleterre, fils de Guillaume le Conquérant.

(6) Mortain (Manche).

(7) Le bienheureux Vital, fondateur de l'abbaye de Savigny, au diocèse d'Avranches, mourut en odeur de sainteté le 16 septembre 1122. Les auteurs contemporains s'accordent à attester l'ardeur de son zèle et le succès de ses prédications. La vie de ce digne émule de Robert d'Arbrissel et de Bernard de Tiron a été composée au XIIe siècle, par Etienne évêque de Rennes. Cf. L. Delisle, Rouleaux des morts p. 281 et suiv.

Digitized by Google

ejus inopiæ et pauperpati compassi. Testes, Rex ipse Henricus, Radulfus ardhiepiscopus Cantuariæ (1), Ricardus episcopus Bajocensis (2), Rannulfus, episcopus Dunelmensis, Johannes, episcopus Lexoviensis (3), Johannes cognatus regis, Robertus de Haia.

Rogerius, filius Petri de Fonteneto (4). in castello Cadomi, in præsentia totius justitiæ reddidit S. Stephano terram illam, et omnes decimas illas quas ipse sanctus a Godefrido suo illius, et a patre suo habuerat easque eidem sancto deinceps firmiter in (fol. 66) perpetuum tenendas concessit. Abbas et monachi dederunt illi societatem et insuper quadraginta solidos, et unum equum ei dederunt. Testes, Joannes scilicet Lexovienvis episcopus, Robertus de Haia (5), Hugo de Monteforti (6), Gaufridus de Subiis, Rogerius Marmio (7).

Guillelmus, filius Alberti de Aldreio (8). S. Stephano dedit ecclesiam de Locellis (9), et donationem ipsam super altare posuit. Ad hanc donationem fuerunt cum eo in capitulo fratres ejus Gunduinus, Gaufridus de Sublis (10), Gaufridus, filius Macenniæ, Petrus de Locellis.

Emit Eudo in eadem villa tres acras optimæ terræ ad faciendam grangiam S. Stephani, 60 solidis et duobus campis alterius terræ.

Robertus de Tresgot gravi correptus infirmitate, habitum monachilem in nostro monasterio suscipiens dedit apud sanctam crucem sancto Stephano concedentibus fratribus ipsius, unum vavassorium 20 acrarum terræ (11), et pariens illam quam habebat in eadem ecclesia cum recta decima totius terræ quam habebat in eadem villa.

(1) Radulfe, archevêque de Cantorbéry.
(2) Richard II évêque de Bayeux, 1107-1133.
(3) Jean I, évêque de Lisieux, 1107-1141.
(4) Fontenay, canton d'Isigny.
(5) Robert de la Haye.
(6) Hugues de Montfort.
(7) Roger Marmion, célèbre famille qui a donné son nom à la commune de Fontenay, canton de Bourguébus.
(8) Audrieu, canton de Tilly-sur-Seulle.
(9) Loucelles canton de Tilly-sur-Seulle.
(10) Subles, canton de Bayeux.
(11) Les vavassories venaient au premier rang parmi les tenures roturières, elles se morcelaient indéfiniment. Le nom d'ainesse est quelquefois donné aux vavassories.

Digitized by Google

(fol. 67) Siccavillæ (1) ecclesiam quam Sanctus Stephanus antiquitus in magna pace tenuerat, Herbertus quidam clericus ei modis quibus cum poterat auferre quærens abbatem et monachos inde diu fortiter vexavit. Quorum vexationi Henricus rex finem imponere decernens, utriusque ante se in castello Cadomi diem constituit placitandi. Die ergo constituto abbas et monachi, etc de præfata ecclesia ipsius regis, et justitiæ judicio sanctus Stephanus saisitus remansit nemini deinceps amplius inde responsurus. Testes, Henricus et justitia, Joannes, videlicet Lexoviensis episcopus, Robertus de Haia, Gaufridus de Sublis, et barones, Radulfus Taisso, Rogerius, Robertus Carbonellus (2).

Filii Rogerii de Vederolis (3), Ernaldus et Robertus societatem monasterii accipientes, totam calumniam quam habebant in terra illa, quam dederunt S. Stephano Radulfus de Tilleio (4) et Godefridus frater ejus in Crovilla et ad S. Germanum pro Deo et pro redemptione animarum suarum quietam clamaverunt. Dedit eis abbas, de caritate, 7 libras denariorum. Inter testes, Radulfus de Juvenneio (5), Bernardus de Longareio (6).

(fol. 68) Filii Tegrius vendiderunt Eudoni abbati 130 solidis, quidquid jure hæreditario ad Trum, de fedio S Stephani habebant, domum scilicet quam postea habuit Gislebertus de Vimonasterio, et unum bordellum et 5 acras terræ arabilis in uno campo.

Robertus, filius Mabiliæ, et fratres ejus, vendiderunt Eudoni unum campum quem habebant inter duos campos S. Stephani, in via qua itur ad Trun (7) de Baisseria in sinistra parte viæ.

Carta Hugonis, archiepiscopi Rotomagensis (8), continens ejus judicium circa conventionem quæ vertebatur inter canonicos Bajocenses et monachos Cadomenses, circa processiones quarum-

(1) Secqueville-en-Bessin, canton de Creully.

(2) Citée dans Hippeau, loc. cit. p. 42.

(3) Verrolles, commune de Tilly-sur-Seulle.

(4) Tilly-sur-Seulle, canton de Caen.

(5) Juvigny, canton de Tilly-sur-Seulle.

(6) Longraye, canton de Caumont où se trouvait le prieuré de Notre-Dame de Bérolles, dépendant de l'abbaye de Longues.

(7) Le bourg de Trun. Roger de Montgommery, devenu duc de Shrewsbury, avait donné à l'abbaye ce bourg et ses appartenances avec une forêt dans le pays d'Auge. Hippeau, loc. cit. p. 9.

(8) Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, 1130-1165.

Digitized by Google

dam parochiarum monachorum quæ in festis diebus Pentecost. ad ecclesiam ipsorum præter missa matre ecclesia Bajocensi solemniter conveniebant trium villarum suarum processiones monachis concessæ sunt non aliarum. Ob hoc in compensationem dederunt capitulo Bajocensi duas mansuras terræ intra muros civitatis. Testes, Philippus, episcopus Bajocensis (1), Rotrodus Ebroicensis (2) Robertus abbas Fontanetensis (3), Vincentius (fol. 69) abbas Conchensis (4).

Carta Ricardi decani Bajocensis acceptationis reijudicatæ, iisdem testibus.

Carta Gualeranni, filii Rannulfi qua dat S. Stephano de Cadomo unam mansionem terræ infra Londoniam quæ fuit Liefredi angli sitam in Wodestratro prope ecclesiam S. Petri.

Emit Willelmus abbas a Joanne filio Conani (5) canonico Bajocensi totam terram suam de Censio, quæ est de feodo S. Stephani pro 22 libris andegavensium. Ut autem hæc venditio magis roboraretur, et eidem Joanni ad ignominiam minime imputaretur, beneficia et societatem nostram suscepit, et terram prædictam super altare beatissimi Protomartyris Stephani posuit et sacramento fidei confirmavit eamdem terram prædicto S. Stephano in præsentia Regis Henrici concedere et ut convenit contra omnes, ab omni clamore insurgente defensare quamdiu vixerit. Eo autem tenore, ut si voluerit ad religionem monachorum venire, recipiemus eum, ita quod de suo vestiet se. Si vero in clericali habitu obierit (fol. 70) unusquisque monachus sacerdos cantabit pro eo unam missam, reliqui vero quinquaginta psalmos. Et præter hoc, idem Joannes habet unam sororem quæ monacha est apud Vilers (6) eam dabimus per annum singulis annis quamdiu ipsa vixerit, unum sextarium frumenti et unum sextarium pisarum. Ad hanc conventionem fuit Hugo de S. Georgio archid. Bajocensis.

Gislebertus Boun et Rodulfus et Willelmus, filii ejus, dimiserunt

(1) Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux 1142-1164.

(2) Rotrou de Warwich, évêque d'Evaeux, 1130-1165.

(3) Robert Ier de Curlé, 5e abbé de Fontenay 1156-1180. Gall. Christ. t. XI. col. 414.

(4) Vincent, 5e abbé de Conches. Gall. Christ. t. XI. col. 638. Cette charte est citée dans Hippeau, loc. cit. p. 45.

(5) Citée dans Hippeau, loc, cit., 370.

(6) Le monastère de Villers.

Digitized by Google

calumniam quam mittebant in vineam de Wiborel, quam Rannulfus de Mool (1) dédit S. Stephano ut ibi fieret monachus, et pro hac calumnia dimittenda dedit eis abbas Willelmus 30 solidos andegavensium et ipsi posuerunt eam super altare S. Stephani vidente conventu, et eam clamaverunt quietam.

Guillelmus abbas disrationavit terram Guillelmi filii Geroardi quœ est in Burgo S. Stephani (2) totam esse consuetudinariam, et terram Rogerii filii Henrici, et domos servitorum regis quœ sunt in eodem Burgo, et domos Guarini filii Hermerii, et Rodulfi Vinati, et Hugonis fabri prœter unam uniuscujusque eorum.

(Fol. 71) Emit idem abbas a Roberto Corneille, domum suam in vico caponario et omnem redditum quem in terris et in pratis, et in lignagio possidebat infra leugam Cadomi (3) et inde habuit xxx libras Andegav, et 10 solidos.

Emit idem abbas a Wimare uxore Willelmi filii Baudri et a liberis ejus, per 40 lib. andeg. totum masnagium suum de Burgo S. Stephani juxta viam S. Nicolai, excepta una domo quœ est in capite illius masnagii de versus S. Nicolaum (4) quam eadem Wimare et liberi ejus, prius sorori suœ dederant. Et insuper prœdicta Wimare habuit quamdiu vixit unam liberationem de pane, et cervisia prœter 40 lib. andeg.

Emit idem a Joanne filio Guarini unam domum quam habuerat ab hœredibus hodiernœ uxoris Odonis, de acris quœ in cultura S. Nicolai.

Gualterius servitor infirmariœ dedit S. Stephano in Burgo ejus, pro salute animœ suœ, 6 domos, duas earum vendiderunt monachi, duas dederunt infirmario, quintam elemosynario, sextam camerario. Dedit etiam unum Car (fol. 72) tillagium quo tenet Guarinus de Constantino feodaliter pro 12 Andeg. per annum et 2 capones ad Nat [ale] D. [omini] et 20 ova ad Pascha.

Guillelmo Chenivet dedit S. Stephano in Burgo suo (5) unam

(1) Moult, canton de Bourguébus.

(2) Le Bourg l'Abbé, « Burgus sancti Stephani » par opposition à Caen qui est qualifié de « Burgus » dans les chartes de Guillaume le Conquérant, « magnus burgus ». Cf. De La Rue, Essais. I. 323 et suiv.

(3) « Leugum Cadomi », la banlieue de Caen. Hippeau, loc. cit. p. 387.

(4) La paroisse de Saint-Nicolas était comprise dans le bourg l'Abbé. V. De La Rue, loc. cit. I. 334 et suiv.

(5) Le Bourg l'Abbé était de peu d'importance en 1083, puisqu'il ne comprenait que 72 maisons.

Digitized by Google

domum quando monachus factus est, tali conditione quod filius ejus Petrus teneret eam per 5 solidos Andeg. per annum.

Masura Hamonis Cocci contigit S. Stephano de Esereta in vico de Buris (1) quam abbas et conventus dederunt sacristiæ.

Alexander. nepos Corbini dedit S. Stephano quandam terram in Crapoldaria (2) juxta domum Guillelmi Anglici quam idem Guillelmus habet pro 20 solidis andeg. per annum. Abbas vero Guillelmus dedit Osberto filio Guillelmi, 60 solidos pro calumnia dimittenda, quam mittebat super illum terram.

Mainardus Presbyter et Simon filius ejus, et Duva mater ejus dederunt S. Stephano domum suam et terram de (fol. 73) vico mercennatorio cum eade vico Rusticano.

Fulcheredus presbyter dedit S. Stephano, quando factus est monachus, domum suam, quæ est juxta monasterium S. Petri (3), ea conditione, quod hæres ejus teneret eam per unam libram piperis ad feriam prati per annum. Dedit idem unam masuram super viam qua itur ad S. Julianum (4) de versus magnum Burgum, et unam acram terræ super viam qua itur ad Boievillam (5) in sinistra parte.

Joannes filius Guarini occupaverat injuste super S. Stephanum unam masuram in quarraria quam Guillelmus abbas super eum occupavit, ita quod Joannes eam dimisit S. Stephano et omnino clamavit quietam in castello Cadomi coram justitia regis qui condonavit ei emendam, hujus foris facti, quoniam in pace, quod suum erat sancto restituit.

Drogo qui postea fuit abbas de Monte Rotomagi (6), dedit S. Stephano, quando factus est monachus, unam masuram juxta

(1) La rue de Bayeux, dans le Bourg l'Abbé. De La Rue, loc. cit., I, 337 et suiv.

(2) La Crapaudière, rue du Bourg l'Abbé que l'on trouve désignée plus tard sous le nom de « vicus Caponarius ».

(3) Il s'agit ici de l'église Saint-Pierre, le mot « monasterium » était alors assez commun à toutes les églises. Dans les chartes, on trouve souvent ce nom donné aux églises de la même ville. Richard Cœur-de-Lion, confirmant les privilèges de notre abbaye, parle de ce même « monasterium S. Petri ».

(4) Saint Julien, faubourg de Caen; son territoire dépendait en grande partie du fief de Montenay, sis à Venois.

(5) Biéville, ou Biéville-en-Auge, canton de Mézidon.

(6) Drogon, moine de Caen, puis 6e abbé de Sainte Catherine du Mont, près Rouen. Gall. Christ., t. XI, col. 127.

Digitized by Google

pontem crapoldariæ, pro qua Fulcheredus Gansel, et Henricus, filius Rohaidis red (fol. 74) dunt per annum 5 solidos andegavensium ad Purificationem S. Mariæ.

Petrus, filius Fulcheredis Cuchonis dedit S. Stephano, quando factus est monachus, concedente patre suo Guillelmo et aliis parentibus, duas domos in Crapoldaria, quarum altera quœ est deversus Uldunum (1), reddit per annum 8 solidos Cenomanensium, ad natale domini, medietatem et duas capones, ad feriam sancti Martini (2) aliam medietatem, et ad Pascha 30 ova. Altera vero reddit per annum 7 solidos Cenomanensium.

Thomas et Ricardus, et Henricus, filii Henrici, qui factus fuit monachus, dederunt S. Stephano, quando fratres eorum, Joannes et Gislebertus, facti sunt monachi, pro parte sua hæreditagii quod eis contingebat, quoddum masnagium apud Valceolas. Dederunt præterea dimidiam domum in Cashola, et unam domum juxta portam mercati (3), unam domum præterea in frigida rua (4) et duas alias in Catehola (5) subter viam Castelli, pro quibus Frotmandus Textor qui eas teneret feodaliter reddit singulis annis 24 solidos Andeg.

(Fol. 75) Herbertus Rualdus dedit S. Stephano de Cadomo, concedente primogenito filio suo, Roberto, duas acras terræ in Longareia (6) juxta Salebech.

Guillelmus filius Stephanæ de Meltiz et Durandus cognatus ejus, dederunt S. Stephano pro salute animarum suarum, duas pecias terræ quarum una est super closum nobis altera vero juxta granciam S. Stephani.

(1) L'Odon, rivière.

(2) Saint Martin était le patron d'une des paroisses de Caen et le patronage de l'église appartenait à l'abbesse de la Trinité.

(3) La porte du Marché fut appelée au XIIe siècle la Porte Baudry à cause de Baudry de Franqueville qui possédait près de cette porte une maison qu'il donna à l'abbaye d'Ardenne. Ce propriétaire n'existant plus, la porte changea de nom et fut appelée Porte Pesmeignie, à cause de Henri de Pesmeignie, principal propriétaire de ce quartier. Elle est aussi quelquefois nommée la Porte Saint Martin; enfin elle porta le nom de Porte de Bayeux, parce qu'elle conduisait plus directement à cete ville.

(4) La rue Froide, à Caen.

(5) La rue de Geôle, à Caen.

(6) Longraye, canton de Caumont.

Digitized by Google

Guillelmus de Mundrevilla (1) dedit S. Stepha [no] quando filius ejus Rogerus factus est monachus, duas pecias terræ apud Moen (2).

Recuperavit abbas Willelmus apud Vilers (3) quamdam terram quæ dicitur Bella cultura, quam tenet Herfredus Aliger pro 4 anseribus per annum.

Recuperant idem apud Maram (4), tertiam partem duarum ambrarum salis quam Hugo cognomento Gerin, injuste occupaverat.

Filii Rannulfi Murduc dederunt S. Stephano apud Ambliam (5) duas acras terræ pro anima Willelmi fratris sui, qui ibi (fol. 76) sepultus est.

Turgisus de Petra ponte (6) dedit S. Stephano 3 acras terræ de feodo ejusdem sancti, et sepultus est in cimiterio monachorum.

Guillelmus, filius Herluini, dedit S. Stephano quando factus est monachus, duas acras terræ apud Bretevillam super Leisam (7).

Redemit abbas Guillelmus ab Hascoillo unam salinam de 100 solidis Andegavensium.

Recuperavit idem abbas, super Gaufridum de Castello, ecclesiam de Bosco Balduini, et dedit ei unum palefridum, et liberavit eam Willelmus de Vei per 5 sol. Andeg. et V. candelis per annum.

Gualerannus archidiaconus reddit per annum V candelas de ecclesia Billetii (8) quam tenet de S. Stephano.

Recuperavit abbas Guillelmus super Julinnam de Vaeceio (9) terram super montem de Barrolis (10) quæ reddit per annum unum sextarium frumenti.

Recuperavit idem apud Brachevillam (11) (fol. 77) unum villa-

(1) Mondeville, canton de Caen.

(2) Mouen, canten de Tilly-sur-Seulle.

(3) La paroisse Saint Ouen, dont le nom primitif était Villers. L'abbé De La Rue. Essais, I, 340 et suiv. pense que tout le quartier qui porta le nom de Bourg l'Abbé avait été primitivement celui de Villers.

(4) La Mare, commune de Sanit-Manvieu (Caen).

(5) Amblie, canton de Creully.

(6) Pierrepont, canton de Falaise.

(7) Bretteville-sur-Laize, arrondissement de Falaise.

(8) Billy, canton de Bourgnébus.

(9) Vassy, arrondissement de Vire.

(10) Baron, canton d'Evrecy.

(11) Bracqueville, commune de Bény-sur-Mer.

Digitized by Google

nagium super Gaufridum Comitem Magnæ villæ (1), unde ipse habuit decem libras.

Recuperavit idem super Hugonem comitem Cestriæ, omnem terram illam de Bretevilla Orgulosa (2) cum pertinentiis suis quam Rannulfus vicecomes antiquitus dederat S. Stephano, unde idem comes habuit 50 libras Andeg. et duos palefridos (3).

Recuperavit idem ecclesiam ejusdem villæ super Willelmum de Abouvilla, et super Robertum de Seum, qui se præsentatores illius ecclesiæ faciebant datis Willelmo 30 lib. Andeg. et Roberto de Seum, 10 lib. pro calumnia in perpetuum dimittenda quam faciebat in illa ecclesia.

Henricus de Combraio (4) clamavit quietam S. Stephano, in infirmitate qua mortuus est omnem calumniam quam fecerat contra abbatem Alannum de terra Estavelli (5) et de Borbeillon (6).

Quod tenet de eodem sancto, Joannes Richeldis filius est homo S. Stephani de feodo Hugonis de Estallon.

(Fol. 78) Durandus filius Willelmi filii Tecii de Torrenneio (7), et primogenita filiarum Ricardi de Tornesiis uxor ejus, clamaverunt quietum S. Stephano villanagium de Francavilla (8) quod fuit Willelmi filii Teboldi.

Emit Willemus abbas duo jugera terræ a Roberto filio sacerdotis de Hottivilla (9) pro 51 solidis Cenom.

Patricius archidiaconus Bajocensis reddit unam mansuram terræ apud Cormelam (10) S. Stephano quam Rogerus Costor eidem S. dederat, pro qua nepos ejus Ricardus reddit per annum, unam libram piperis.

(1) Mandeville, canton de Trevières, anciennement Manneville, accru de la commune de Tessy en 1865.

(2) Bretteville l'Orgueilleuse, canton de Tilly-sur-Seulle.

(3) Les archives du Calvados possèdent deux chartes relatives à la terre de Bretteville l'Orgueilleuse : la charte de donation de Hugues, comte de Chester et sa confirmation par Henri roi d'Angleterre et duc de Normandie. Cf. Léchaudé d'Anisy, loc. cit. p. 276 nos 35 et 36. Hippeau, loc. cit. p. 9.

(4) Combray, canton de Thury-Harcourt.

(5) Etaveaux, commune réunie à Saint-André de Fontenay, en 1827.

(6) Bourbillon, commune d'Allemagne.

(7) Thury, aujourd'hui Thury-Harcourt arrondissement de Falaise.

(8) Franqueville, commune de Bellengreville.

(9) Houtteville, ancienne commune réunie à Surrain, en 1824.

(10) Cormelles, canton de Caen. Ce village portait autrefois le nom de Cormelles-le-Royal, à cause des privilèges concédés aux habitants.

Digitized by Google

Ramelinus de Locellis (1) clamavit quietam S. Stephano terram et decimam quam Gaudefridus de Far antecessor ejus tenuit apud Crisetot (2), de feodo ejusdem sancti.

Turgisus de Brueria (3) clamavit quietum S. Stephano, atque Fonsiaraviis unum campum terræ, in quo clamabat feodalem firmam quæ est juxta monasterium de Buisseel (4)!

Hubertus, filius Serlonis dedit S. Stephano Capitalem domum suam de Catehola (5) et aliam juxta duarum stationum, tali conditione, (fol. 79) quod Gisla uxor sua, et hæredes ejus teneant domos illas pro 10 solidis Andeg. per annum. Dedit etiam idem Hubertus terram quæ est inter prædictas domos et murum usque ad quadrariam.

Johannes filius Guarini dedit S. Stephano, quando factus est monachus plures mansuras et præterea unam domum duarum stationum in Catehola ad opus infirmariæ quæ reddit, per annum 12 solidos Andegar. Dedit etiam acram et dimidiam prati juxta prata Dalle.

Anchetillus hospitalarius Cadomensis habuit 20 solidos Andegav. de misericordia uxoris Radulfi Noereto (6) quoniam habuerat infantem de Rogero fratre maritis sui, cui etiam fecit assidare quod penitentiam peteret et susciperet pro hoc peccato a Henrico Bajocensi episcopo (7) etc.

Carta Hugonis Villani donationis S. Stephano Cadomensi viginti acrarum terræ, quam habebat, in villa quæ vocatur Locellas (8). Sequitur carta Arnulfi episcopi Lexoviensis (9), qua confirmat dictam donationem, sequitur altera Wale (fol. 80) ranni vicecomitis Lexoviensis in cujus feodo erat etiam terra illa.

Alexander filius Grentonis vel hæres ejus, reddit unam libram

(1) Loucelles, canton de Tilly-sur-Seulle.

(2) Cristot, canton de Tilly-sur-Seulle. Ancienne paroisse mentionnée au livre pelut de Bayeux comme ayant d'abord appartenu au prieuré des Deux-Amants et plus tard à l'évêché de Bayeux.

(3) La Bruyère, commune de Balleroy.

(4) Bucéels, canton de Balleroy; même remarque que pour l'église Saint-Pierre de Caen; V. supra.

(5) La rue de Geôle, à Caen.

(6) Noyers, canton de Villers-Boccage.

(7) Henri II, évêque de Bayeux, 1164-1205.

(8) Loucelles, canton de Tilly-sur-Seulle.

(9) Arnould, évêque de Lisieux, 1141-1181.

Digitized by Google

piperæ ad feriam in prato pro domo quam Fulcheredus presbyter dedit S. Stephano juxta S. Petrum de Darnestallo (1).

Rogerius de Eugronia dedit S. Stephano, quando factus est monachus, quatuor acras et dimidiam et unam virgam terræ in territorio ejusdem villæ, etc.

Robertus de Lu (2) dedit S. Stephano, quando Willelmus Benjamin, nepos ejus, factus est monachus, duas garbas decimæ de toto feodo suo quod tenet de Willelmo Escorcevilla (3) apud Hermanvillam (4).

Emit abbas Petrus (5) a Simone clerico de Trum 7 libris Cenom. dimidiam masuram quæ est ante furnum nostrum et fecit inde dilatari viam qua itur ad furnum, quia antea nimis stricta erat et inconveniens.

Carta Willelmi de Roumar et Philippæ uxoris ejus qua confirmant donatio (fol. 81) nem prius factam a Rogero clerico filio Capell. de Ver (6) quatuor acrarum terræ et unius virga terræ apud Ver N. 85.

Carta Samsonis (7) abbatis emptionis a Willelmo de Brikessart et Michaele filio suo, in Burgo S. Stephani pro 50 marcis argenti anno 1197.

Idem atquisivit in domibus Michaelis de Brikessart (8) unam libram piperis et dimidiam in vico Oximino (9).

L'analyse s'arrête à cet endroit. Le volume se termine par une série d'Index : nomina regum (p. 81). Archiepiscopi Rotomagenses (p. 81). Archiepiscopi Cantuarienses, Episcopi Bajocenses,

(6) Nous avons déjà rencontré (fol. 44 du mis. Cette expression de « Darnestal »; c'est l'ancien nom de la paroisse Saint-Pierre de Caen; on trouve ce nom dans les anciens actes, et le sceau de son clergé, gravé au XIIIe siècle, porte : Sigillum Communiæ de Darnestallo. Cf. De La Rue, Essais. I. 94.

(7) Luc, canton de Douvre.

(1) Ecorcheville, commune réunie au Breuil, en 1827.

(2) Hermanville, canton de Douvre.

(3) Pierre Ier 7e abbé 1151-1156.

(4) Ver, canton de Ryes.

(5) Samson, abbé de Caen 1197-1214.

(6) Briquessart, commune de Livry.

(7) La rue Saint-Jean, à Caen que l'on trouve appelée dans les anciens titres, rue Exmoisine, rue Hiesmoise et par corruption rue Messine, et Humoise, dénominations qui viennent toutes de « via Oximensis, via Oximina » route d'Hiemes ou de l'Hiémois.

Digitized by Google

Lexovienses, Abrincenses, Ebroïcenses, Sagienses (p. 82). Episcopi Constantienses, Dunelmenses, Lincolienses, Badonienses, Tusculani, Abbates S. Stephani Cadomensis, abbates Fiscannenses (p. 83), abbates Audœni, Fontanetenses, Conchenses, S. Eadmundi, Divenses, S. Benigni, Divionensis, Archidiaconi Rotomagenses (p. 84). Archidiaconi Bajocenses. Dignitates abbatiæ Cadomensis, Duces Normanniæ, Cancellarii (p. 85). Comites, Vicecomites, Camerarii Regii, Dapiferi, Præpositi Divæ (p. 86). Consules Mauretaniæ, Medici, Nomina virorum plerorumque nobilium cum cognominibus a locis (p. 87). Nomina virorum cum aliis cognominibus (p. 91). Nomina virorum absque cognominibus (p. 95). Nomina feminarum (p. 98). Nomina locorum (p. 99).

Manuscrit sur papier de la fin du XVIIe siècle; 102 pages, 250 sur 195 à 200 millim. Les filigranes du papier offrent un blason sur lequel se trouve un serpent. L'écu est timbré d'une couronne de baron et entouré des colliers des ordres de Saint Michel et du Saint-Esprit. Simple couverture en papier bleu avec le titre manuscrit sur le plat et au dos. Ancien carton K nº 1 du 4e carton nº 1656 actuel,

Étienne DEVILLE,

de la Société de l'Histoire de Normandie.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Evreux. Imprimerie de l'Eure. L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

15me ANNÉE — 2e LIVRAISON

15 SEPTEMBRE 1905

E. Deville : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — A. Tougard : Notes sur les hydrographes S. Le Cordier et G. de Glos. — A. Tougard : Dotations normandes de la Collégiale de Cléry. — F. de Bacourt : Epitaphes d'anciennes Abbesses de la Trinité de Caen. — L. Couppey : L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*).

BUREAUX DE LA REVUE
RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1905

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME LIVRAISON

I. — NOTICES SUR QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE (*suite*) . . . . . **E. Deville.** 45

II. — NOTES SUR LES HYDROGRAPHES S. LE CORDIER ET G. DE GLOS . . . . . **A. Tougard.** 58

III. — DOTATIONS NORMANDES DE LA COLLÉGIALE DE CLÉRY. . . . . **A. Tougard.** 61

IV. — EPITAPHES D'ANCIENNES ABBESSES DE LA TRINITÉ DE CAEN. . . . . **F. de Bacourt.** 83

V. — L'ABBAYE DE N.-D. DU VŒU, PRÈS CHERBOURG : SES ABBÉS (*suite*) . **L. Couppey.** 87

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU VŒU, PRÈS CHERBOURG : SES ABBÉS, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. DE BRIGEAT, DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES (1733-1794), par le comte FOURIER DE BACOURT (*suite*).

NOTICES SUR QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE, par Etienne DEVILLE (*suite*).

LE BAILLI DE CHEVESTRE-CINTRAY, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

NOTICES

SUR

QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

(Suite)

§ V. Manuscrits lexoviens

Les deux manuscrits dont je vais m'occuper, n'ont peut-être pas le grand intérêt historique de quelques uns que j'ai déjà étudiés, mais ils ne sont pas pour cela à dédaigner. Le premier pourrait, au point de vue philologique, servir de comparaison pour une révision du texte de la Légende dorée; le second, au point de vue iconographique, offre de remarquables spécimens de l'art de la miniature et de l'enluminure.

XXXVII. **Jacques de Voragine. La Legenda aurea.** De tous les livres que nous a légués le moyen âge, un des plus recherchés et des mieux accueillis fut, de l'aveu de tous, la Légende dorée. On sait que la Légende dorée est l'explication des offices célébrés durant l'année ecclésiastique. Les manuscrits qu'en possèdent les bibliothèques publiques et particulières, et exécutés pour la plupart avec un luxe d'ornementation et un soin qui prouvent incontestablement le mérite dont jouissait l'ouvrage de Jacques de Varazze, archevêque de Gênes, au XIIIe siècle (1230-1298). Les éditions données par l'imprimerie, dans toutes les langues, sous

Digitized by Google

tous les formats, sont nombreuses, et la Légende pourrait le disputer par ses réimpressions avec les ouvrages les plus estimés (1).

Voici l'ordre des matières qui se trouvent dans le manuscrit de Sainte-Geneviève, mis en parallèle avec l'édition de M. le Chanoine Roze.

Le premier feuillet contenant probablement le prologue et le commencement de la liste des chapitres a été enlevé.

L'Avent du seigneur (fol. 1vo); S. André, apôtre (fol. 5vo); S. Nicolas (fol. 10vo); Sainte Lucie, vierge (fol. 14); S. Thomas, apôtre (fol. 15vo); La Nativité de N. S. (fol. 19); Ste Anastasie (fol. 22vo); S. Etienne (fol. 23vo); S. Jean, apôtre et évangéliste, (fol. 26vo); Les Innocents (fol. 29vo); S. Thomas de Cantorbéry (fol. 31); S. Silvestre (fol. 32vo); La Circoncision du Seigneur (fol. 36); L'Epiphanie du Seigneur (fol. 39vo); S. Paul, ermite (fol. 42); S. Rémi (fol. 43); S. Hilaire (fol. 43vo S. Machaire (fol. 44vo); S. Félix sur le Pincio (fol. 45vo) (2); S. Antoine (fol. 46); S. Fabien (fol. 48): S. Sébastien (fol. 48); Ste Agnès, vierge (fol. 50); S. Vincent (fol. 52); S. Basile, évêque (fol. 53vo); S. Jean, l'aumônier (fol. 56); La conversion de S. Paul, apôtre (fol. 59); Ste Paule (fol. 59vo); S. Julien (fol. 62); La Septuagésime (fol. 64vo); La Sexagésime (fol. 65vo); La Quinquagésime (fol. 66); La Quadragésime (fol. 66vo); S. Ignace (fol. 68); Purification de la B. V. M. (fol. 69vo); S. Blaise (fol. 73vo); Ste Agathe, vierge (fol. 75); S. Vast (fol. 76vo); S. Amand (fol. 77); S. Valentin (fol. 77vo); Ste Julienne (fol. 77vo); Chaire de S. Pierre, ap. (fol. 78 vo); S. Mathias, apôtre (fol. 81); S. Grégoire (fol. 83); S. Longin (fol. 89vo) (3); S. Benoît (fol. 90); S. Patrice (fol. 94); L'annonciation de N. S. (fol. 95vo) (4); La Résurrection de N. S. (fol. 104); S. Second, martyr (fol. 108); Ste Marie Egyptienne (fol. 109); S. Ambroise (fol. 110); S. Georges (fol. 114); S. Marc, évangéliste (fol. 116vo); S. Marcellin, pape (fol. 119vo); S. Vital (fol. 120); Une vierge d'Antioche (fol. 120vo); S. Pierre, martyr (fol. 122); S. Philippe, apôtre (fol. 129) (5); S. Jacques, apôtre (le Mineur) (fol. 129vo);

(1) L'abbé J. B. M. Roze. La Légende dorée de Jacques de Voragine, nouvellement traduite en français avec introduction, notices, notes et recherches sur les Sources. Paris, Ed. Rouveyre 1902, 3 vol. in-8o, Introduction p. V. VI.

(2) St Marcel, ne figure pas dans le mss.

(3) Ste Sophie et ses trois filles, ne figurent pas dans le mss.

(4) S. Timothée, ne figure pas dans le mss.

(5) Ste Apollonie (Apoline) ne figure pas dans le mss.

Digitized by Google

Invention de la Ste Croix (fol. 133vo); S. Jean, apôtre, devant la porte latine (fol. 137); La litanie majeure et mineure (les Rogations) (fol. 137vo) (1); L'ascension de N. S. (fol. 139vo); La Pentecôte (fol. 148); Sts Gordien et Epimaque (fol. 148); Sts Nerée et Achillée, (fol. 148); S. Pancrace (fol. 149); Le temps du pélerinage (fol. 149vo); S. Urbain (fol. 149vo); Ste Pétronille (fol. 150); S. Pierre, exorciste et S. Marcellin (fol. 150vo); Sts Prime et Félicien (fol. 151); S. Barnabé, apôtre (fol. 151vo); S. Vitus et S. Modeste (fol. 153); S. Cyr et Ste Juliette, sa mère (fol. 154) (2); Sts Gervais et Protais (fol. 155); La Nativité de S. J. B. (fol. 156); Sts Jean et Paul (fol. 159vo); S. Léon, pape (fol. 161); S. Pierre, apôtre (fol. 162); S. Paul, apôtre (fol. 168); Les sept frères qui furent les fils de Ste Félicité (fol. 176); Ste Théodore (fol. 176vo); Ste Marguerite (fol. 178vo); S. Alexis (fol. 179vo) (3); Ste Marie-Magdeleine (fol. 182); S. Apollinaire (fol. 187); Ste Christine (fol. 188); S. Jacques le Majeur (fol. 189vo); S. Christophe (fol. 194); Les sept dormants (fol. 196vo); Sts Nazaire et Celse (fol. 198vo) (4); Sts Simplice et Faustin (fol. 200vo); Ste Marthe (fol. 201) (5); S. Germain, évêque (fol. 203); S. Eusèbe (fol. 205); Les saints Macchabées (fol. 206vo); S. Pierre aux liens (fol. 207); S. Etienne, pape (fol. 210); L'invention de S. Etienne, premier martyr (fol. 210vo); S. Dominique (fol. 213) (6); S. Donat (fol. 224); S. Cyriaque et ses compagnons (fol. 225vo); S. Laurent (fol. 226vo); S. Hyppolyte et ses compagnons (fol. 233); L'Assomption de la B. V. M. (fol. 235vo); S. Bernard, abbé de Clairvaux (fol. 248vo); S. Timothée (fol. 254vo) S. Symphorien (fol. 255); S. Barthelemy (fol. 255vo); S. Augustin (fol. 260vo); La décollation de S. J. B. (fol. 269vo) (7); S. Savinien et Ste Savine (fol. 274); S. Loup (fol. 275vo); S. Mamertin (fol. 276); S. Gilles (fol. 277); La Nativité de la B. V. M. (fol. 278vo); S. Adrien et ses compagnons (fol. 284); Sts Gorgon et Dorothée (fol. 286); Sts Prote et Hyacinthe (fol. 286vo); L'exaltation de la Ste Croix (fol. 288); S. Jean Chrysostome (fol. 291vo); Sts Cor-

(1) S. Boniface, martyr, ne figure pas dans le mss.
(2) Ste Marime, vierge, ne figure pas dans le mss.
(3) Ste Praxède, ne figure pas dans le mss.
(4) S. Félix, pape, ne figure pas dans le mss.
(5) S. Abdon et S. Sennen, ne figurent pas dans le mss.
(6) S. Sixte, pape, ne figure pas dans le mss.
(7) S. Félix et S. Adaucte, ne figurent pas dans le mss.

Digitized by Google

neille et Cyprien, (fol. 296); Ste Euphémie, (fol. 296vo); S. Lambert (fol. 297vo); S. Mathieu, apôtre (fol. 298vo); S. Maurice et ses compagnons (fol. 301); Ste Justine, vierge (fol. 303); Sts Come et Damien (fol. 305vo); S. Fursy, évêque (fol. 307); S. Michel, archange (fol. 308vo); S. Jérôme (fol. 314vo); S. Rémi (fol. 317vo); S. Léger (fol. 318vo); S. François (fol. 320); Ste Pélagie (fol. 327); Ste Marguerite (fol. 328); Ste Thaïs (fol. 329); S. Denis, l'aréopagite (fol. 330vo) (1); S. Léonard (fol. 335); S. Luc, évangéliste, (fol. 337); S. Crisan et Ste Daria (fol. 341vo); Les onze mille vierges, (fol. 342); Sts Simon et Jude, apôtres (fol. 344vo); S. Quentin (fol. 347vo); S. Eustache (fol. 348); Tous les Saints, (fol. 351vo); La comm. des défunts (fol. 356vo); Les quatre couronnés (fol. 363) (2); S. Martin, évêque (fol. 363vo); S. Brice (fol. 368vo); Ste Elisabeth (fol. 369vo); Ste Cécile, (fol. 381); S. Clément (fol. 384vo); S. Chrysogone (fol. 391); Ste Catherine (fol. 392); S. Jacques, l'intercis (fol. 397vo); S. Saturin, Stes Perpétue et Félicité et leurs enfants (fol. 396vo); S. Pasteur, abbé (fol. 399vo); S. Jean, abbé (fol. 401); S. Moïse, abbé (fol. 401vo); S. Arsène, abbé (fol. 402); S. Agathon, abbé (fol. 403vo); Sts Barlaam et Josaphat (fol. 404vo); S. Pelage, pape (fol. 411vo); De quibusdam gestis (fol. 412); La Dédicace de l'Eglise (fol. 423vo); Fin : ... quod ipse nobis prestare dignetur, qui vivit et regnat Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen, amen, amen.

Parchemin, 430 ff. 278 sur 195, XIVe siècle (1326). Texte à deux col. de 39 à 41 lignes. Ornements en bleu et en rouge. Lettres ornées et rehaussées de carmin, d'une belle exécution. Ce volume a été folioté au XVIIIe siècle, probablement à la date inscrite en tête du fol. 1 actuel (1707), et une pagination correspondant à la numérotation nouvelle a été inscrite en regard de l'ancienne. Au verso du dernier feuillet, on lit la note suivante : « Anno Domini Mo. CCCo. XXVIo scripsit Alermus de Fenis istam legendam, ad requestam domini Rogeri de Victrelico, canonico Lex [oviensis], cujus per Dei misericordiam requiescat in pace. » Une autre note, placée au-dessous de celle-ci : « Alermus de Fenis, clericus de choro in ecclesia Lexovien scripsit istam legendam anno Mo. CCCo. XXVJo. » Les recherches que j'ai faites pour obtenir quelques renseignements sur ces personnages sont demeurées sans résultat. Fains (de Fenis) était une prébende, avec haute justice, que

(1) S. Calixte, pape, ne figure pas dans le mss.
(2) S. Théodore, ne figure pas dans le mss.

Digitized by Google

l'église de Lisieux possédait sur l'emplacement actuel de l'auberge du Chien. Fains est le nom de deux hameaux, l'un sur la commune de Monts, l'autre sur celle de Villers-Bocage (Calvados). De Victrelico, je ne vois dans le Calvados, m'écrit le chanoine Porée, aucun lieu qui puisse être désigné par ce mot; il y a bien Victot-Poutfol, autrefois Vicquetot, mais cela me parait bien éloigné.

Au fol. 1 on lit : « Cotté le 22 aoust 1707 ». Bibl. San. Gen. Paris, 1734, fol. 1, 20vo, 40. Les derniers ff., à partir du 423, ont un peu souffert de l'humidité; rel. en veau du xviie ou xviiie s. avec ce titre au dos ; « Vitæ sanctorum mis » anc. H. l. 5. no 12-829 actuel.

XXXVIII. **Livre d'Heures**, à l'usage de Lisieux, contenant :
(Fol. 2) Calendrier en français.
(Fol. 14) Leçons des Evangiles.
(Fol. 20) Oraison à la Vierge : Obsecro te...
(Fol. 24) Autre oraison à la Vierge : O intemerata.
(Fol. 28) Office des Heures de la Vierge.
(Fol. 78) Psaumes pénitentiaux, suivis des litanies des saints.
(Fol. 95vo) Matines de la Croix (le premier feuillet manque).
(Fol 98) Heures du Saint-Esprit.
(Fol. 101) Vigiles des morts.
(Fol. 131vo) Les quinze joies Nostre Dame.
(Fol. 137vo) Les regards de J.-C. dont je reproduis les fragments suivants à titre de curiosité :

« Doulx Dieu, doulx pere, saincte Trinite ung Dieu. Beau sire « Dieu, je vous requier conseil et aide en loneur de celui haul- « tisme conseil que vous preistes de vostre propre sapience quant « vous envoyastes vre sainct ange Gabriel a la vierge Marie dire et « annuncier la nouvelle de nre salut. Sire si comme ce fu vous « regardes moy en pitié. Pater noster.

« Beau sire Dieu regardes moy en pitié en loneur de celui « regart dont vous regardastes humain image quat vous envoiastes « vre doulx filz en terre mourir pour nous. Pater noster.

« Beau sire Dieu, regardes moy en pitié en l'honeur de celui « regart dont vous regardastes le larron en la Croix quat il vous « dist. Sire remembres vous de moy quant vous vendres en vre « regne, et vous luy respondistes, huy seras avec moy en « paradis..... »

Parchemin, 140 ff., 170 sur 130 mill., xve siècle. Ce mss. est écrit sur du vélin très blanc et très fin; il est d'une conservation et d'une frai-

Digitized by Google

cheur parfaites. Il n'a que quinze lignes à la page. Il est émaillé de lettres et de lettrines rehaussées d'or; les interlignes sont remplis par des ornements qui font de ce livre un véritable joyau. Chaque page de ce précieux volume est encadrée de larges rinceaux fleuris et rehaussés d'or. Quelques pages sont même entièrement sur fond d'or, (fol. 14, 28, 78, 101). Le calendrier est écrit en rouge, en bleu et en or encadré de rinceaux, de fleurs et de fruits. Il est illustré de treize miniatures que je vais décrire successivement.

(Fol. 14) Les Evangélistes avec leurs attributs, entourés d'une riche bordure de fleurs et de fruits, rehaussée d'or.

(Fol. 28) L'Annonciation. La Vierge, agenouillée, est vêtue de bleu et ceinte d'un mimbe d'or. L'Ange Gabriel est vêtu d'une robe blanche recouverte d'un manteau rose que retient une agrafe émaillée d'or; il tient des deux mains un phylactère sur lequel se lisent les premières paroles de la salutation angélique. La scène se passe dans un édicule dont le pavage est en échiquier vert de deux tons. Entre ces deux personnages, un vase d'or d'où émerge une tige fleurie de lis. Cette peinture a pour encadrement une superbe bordure sur fond d'or mat et formée de rinceaux, de fleurs, de fruits et d'oiseaux d'une exécution tout à fait remarquable.

(Fol. 38vo) La Visitation. La Vierge est représentée vêtue de son costume bleu: un ange vêtu de blanc se tient près d'elle. Ste Elisabeth est vêtue d'une robe rose rehaussée d'or; son ample manteau bleu est tombé à terre. Elle porte le costume de l'époque, une robe très ajustée, dont le col est caché par une sorte de guimpe, en un mot, le costume des chatelaines du xve siècle. La scène se passe au bord d'un coteau, sur le gazon. Au fond, une colline plantée d'arbres naïvement représentés; au loin, une enceinte féodale avec des toits bleus; plus loin encore, une colline verdoyante toute pleine de fraîcheur. Riche encadrement de fleurs rehaussé d'or.

(Fol. 52) La Nativité. La Vierge, toujours vêtue de bleu, est agenouillée devant l'Enfant, que l'artiste a voulu sans doute faire reposer sur le manteau de Marie, mais qui, en réalité, repose à terre entouré d'un faisceau lumineux. St Joseph est représenté sous les traits d'un vieillard revêtu d'une robe grise que recouvre un ample manteau rose et un capuchon bleu, le tout rehaussé d'or. L'étable, au second plan, est figurée par une masure dont le toit, découvert par endroits, laisse apercevoir la campagne verdoyante! L'âne et le bœuf traditionnels ne sont pas oubliés et même il se trouve près d'eux, un petit personnage vêtu de vert, que je ne saurais identifier, à moins que ce ne soit un berger; il a la tête recouverte d'un turban rose. Une belle bordure toute fleurie entoure cette miniature.

(Fol. 57) L'annonce de la naissance aux bergers : c'est la paraphrase

Digitized by Google

naïve et charmante tout à la fois de ce passage de St Luc. « Et pastores « erant in regione eamdem vigilantes et custodientes vigilias noctis « super gregem suum. Et ecce angelus Domini stetit juxta illos et cla- « ritas Dei circumfulsit illos... » (Luc, II, 9, 10). Les bergers étaient tranquillement à se reposer dans le creux du vallon, l'un d'eux faisait même résonner sa cornemuse, quand tout à coup, un ange est descendu du ciel; il tient dans ses mains un phylactère où se lisent les premiers mots du cantique des anges! Bergers et moutons prennent alors une pose inquiète, interrogeant du regard le divin messager. C'est dans cette attitude que l'artiste les a reproduits. Les personnages portent le costume du xve siècle.

(Fol. 60) L'Adoration des Mages. La Vierge est représentée assise sur une chaise, tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus vêtu de rose. Devant eux est agenouillé un des rois qui vient d'offrir son présent renfermé dans une serte de ciboire d'or. Il est revêtu d'une robe bleue recouverte d'un manteau rouge avec un col d'hermine. Le second porte le même costume, seulement la robe est grise et le manteau vert. Le troisième ne porte ni robe ni manteau, mais une sorte de justaucorps bleu serré à la taille, et sur ce vêtement se détache le collier de l'ordre de St Michel. Le fond du tableau est figuré par un riant paysage.

(Fol. 63vo) La Présentation au temple. La scène se détache sur un fond de draperie rouge brochée d'or. Marie, agenouillée devant le vieillard Siméon, lui présente l'Enfant qu'il se dispose à recevoir sur un voile blanc légèrement teinté de rose. St Siméon porte le costume épiscopal : robe grise rehaussée d'or, aube blanche, chape bleue doublée de rouge et bordée d'or; sur la tête, une mitre d'argent. Près de lui se tient un lévite revêtu du costume monacal recouvert d'un surplis. De l'autre côté, St Joseph, dans le même costume que nous l'avons rencontré, seulement ici, ce sont le vert et le rouge qui dominent. Près de la Vierge, une servante en costume du xve siècle, portant les tourterelles et un cierge.

(Fol. 67) La fuite en Egypte. Marie, portant l'Enfant, est assise sur l'âne que conduit Joseph; une servante, portant sur sa tête une corbeille les accompagne. Le fond de la scène est toujours occupé par un paysage très verdoyant.

(Fol. 73) Le Couronnement de la Vierge. Marie est agenouillée devant le Père Eternel, représenté sous l'aspect d'un pontife portant la tiare aux trois couronnes et tenant en main le globe du monde. Il est assis sur une cathedra richement ornée; il porte une robe rouge et un manteau bleu. Deux petits chérubins aux ailes vertes et à la robe rose se détachent sur l'azur céleste constelle d'étoiles d'or.

(Fol. 78) Le roi David s'humiliant devant le Seigneur. Le roi-prophète, vêtu d'une robe bleue qu'entoure le manteau royal tombé à terre, est à

Digitized by Google

genoux au pied de son trône; un ange lui montre le ciel d'où apparaît la figure du Père éternel.

(Fol. 98) La Pentecôte. La Vierge et les apôtres sont réunis dans le Cénacle, le St Esprit, sous la forme d'une colombe, plane sur la tête de Marie. Les langues de feu que l'on voit ordinairement se reposer sur les apôtres ne figurent point ici.

(Fol. 101) En tête de l'office de la Vigile des morts est représentée une scène de sépulture qui ne manque pas d'originalité. C'est la reproduction d'une coutume monastique, encore en usage chez les Cisterciens. Deux religieux sont descendus dans la fosse et se disposent à y déposer le cadavre simplement enveloppé d'un linceul. Tout près de l'officiant se tient un groupe de quatre personnages vêtus de noir, comme à peu près les bénédictins. Les ministres sacrés sont revêtus l'un d'une robe rose, l'autre d'une robe bleue; ils portent tous deux un long surplis que recouvre une chape rose, l'autre bleue, bordée d'or. Le diacre portant la croix est vêtu tout de blanc. Ils ont tous la couronne monastique.

(Fol. 132) La descente de la Croix. Marie est assise au pied de la Croix, soutenant le corps du Christ. D'un côté se tient Madeleine, dans le costume d'une chatelaine, avec un long voile noir; de l'autre côté, St Jean vêtu d'une robe rose que recouvre un manteau cendré. Aux pieds de la Vierge, on voit encore les dés qui ont servi au tirage au sort des vêtements du Christ.

Lettrines de couleur; encadrements de feuillages, fleurs et fruits. Interlignes remplies de peintures d'ornement. Tranches dorées. Au fol. 1, on lit : « Par présent du R. P. Damour, relligieux à la Mercy, le 16 janvier 1683 ». Le bénéficiaire de ce présent n'est pas indiqué, il est probable que c'était l'abbaye de Sainte-Geneviève. — Ex libris S. Genovefæ Paris, 1753. — Reliure du XVIe siècle, en cuir, recouverte d'une curieuse ornementation dorée au fer : ce sont des ovales entourées de feuillage, au milieu desquels alternent des λ ou des Y entrelacés, des L accompagnés de cœurs, des têtes de mort, des fleurs, des fruits, des mains entrelacées, des têtes d'anges et divers autres ornements. Traces de fermoirs. No 2715 actuel.

Digitized by Google

§ VI. — Histoire du prieuré du Plessis-Grimould.

Le prieuré du Plessis-Grimould, de l'ordre de Saint-Augustin, situé dans le diocèse de Bayeux, fut fondé en partie par Richard Samson, ainsi que par Henri II, roi d'Angleterre, et autres seigneurs normands vers le commencement du XIIe siècle (1). Les chartes originales de ce prieuré ne sont plus qu'en petit nombre aux archives du Calvados, mais on y conserve toujours un très beau cartulaire, dont M. Léchaudé d'Anisy a donné des extraits, dans son inventaire sommaire des chartes des archives du Calvados (2).

Le manuscrit qui fait l'objet de cette notice pourrait servir de base à quiconque voudrait écrire l'histoire du Plessis; j'avais songé à en reproduire quelques extraits, mais cela entraînant une publication presque intégrale, je m'en tiens, pour l'instant, à une description aussi complète que possible du manuscrit. L'auteur de cette compilation n'est autre qu'un prieur même du Plessis : le P. Ange Le Bachelier qui fut ensuite prieur de Noyon; c'est un mss. sur papier de 118 feuillets. Ce n'est pas, à proprement parler, une histoire définitive, mais des notes, avec références, à des ouvrages manuscrits et imprimés, dont voici l'indication d'après le dépouillement que j'en ai fait sur le manuscrit.

I. Sources manuscrites : Cartulaire du Plessis. — Nécrologe du Plessis. — Livre rouge de l'Evêché. — Livre noir du Chapitre de Bayeux (3). — Registre du Chapitre de Bayeux.

II. Sources imprimées : Biblia sacra; Psaumes, Ecclesiast., Isaïe, Matth. — Acta sanctorum. — Baillet, vies des Saints. — D'Achery, Spicilegium. — Flodoard, Hist. de l'Eglise de Reims. — Gallia Christ. — Neustria pia. — Monast. Anglic. — Heliot, Hist. monast. — Pommeraye, Conciles de Rouen. — Ciaconius, De Vit. Pontif. — Aubery, Hist. des Cardinaux. — Le Large, De ordine

(1) Léchaudé d'Anisy, dans Mém. Soc. des Antiq. de Normandie, .t VIII, 1834, p. 59.

(2) Loc. cit. p. 59 et suiv.

(3) Publié par M. l'abbé V. Bourrienne pour la Société de l'Histoire de Normandie : Antiquus Cartularius ecclesie Baiocensis, 1902-1903. 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

canonicor. — Orderic Vital, Hist. eccles. — Dudo, Hist de Norm. — Sigebert, Chron. — Guillaume de Poitiers, Hist. de Guill. le Conq. — Launoy, Hist. colleg. Norm. — Histoire d'Harcourt. — Hermant, Hist. de Bayeux. — Dumoulin, Hist. de Normandie. — Le Cointe, Hist. franc. — Du Chesne, Normannorum ant. Script. — Du Tillet, Mémoires. — Le Paige, Biblioth. — Dubreuil, Antiquités de Paris.

XXXIX. — Histoire du Clérotrophe et chanoinie Augustinienne de St Etienne du Plessis-Grimould siz entre Vire et Caen, dans le diocèse de Bayeux par Ange Le Bachelier, prieur C. du Plessis, en 1703. Tel est le titre qui se lit au fol. 1; on peut le compléter ainsi à l'aide du fol. 2 : « .....extraite de près de deux mille chartes et titres du monastère royal de St Etienne du Plessis..... chanoine régulier et Régent de théologie, prieur curé dudit Plessis, retouchée et abrégée en 1725 par ledit Ange le Bachelier Prieur de S. P. de Noion ».

L'auteur de ce travail ne parle de lui qu'avec beaucoup de circonspection; il nous apprend pourtant qu'il est né au Hâvre et qu'il fit beaucoup pour son prieuré (1).

L'ouvrage est divisé en deux parties, la première en français, la seconde en latin; la première partie contient XVI titres, la seconde 15 chapitres, plus la conclusion. Voici l'ordre des titres de la première partie :

(Fol. 2) Titre I. De la baronnie et des barons chrétiens du Plessis-Grimould et de la fondation de son abbaye royalle dès le dixième siècle.

(Fol. 4vo) Titre II. Un curé du Plessis fondateur de l'abbaye du Plessis-Grimould.

(Fol. 7vo) Titre III. Quelques remarques sur les deux premiers siècles du clérotrophe de St Etienne du Plessis jusqu'au XIIe siècle chrétien exclusivement; quelques traits faux ou douteux avancées par des vies manuscrites, concernant St Bernard, St Thomas de Canterbic *(sic)*, le B. Arnoult de Lisieux, ont aidé les chanoines du Plessis.

(Fol. 10vo) Titre IV. Estat du monastère de St Etienne du camp Osbert, dans le douziesme siècle, lorsqu'il fut transporté du bourg

(1) V. infra, fol. 43 du mss.

Digitized by Google

du Plessis et de son église paroissiale dans le bois de Camp Osbert sous Samson II et Nicolas Cocquin, prieurs conventuels de Camp Osbert et prieurs paroissiaux de l'église paroissiale du Bourg.

(Fol. 13) Titre V. Règle primitive du monastère du Plessis, ou plustost ses constitutions par son fondateur dès le dixième et onzième siècle.

(Fol 13vo) Titre VI. Le 2 prieur du Plessis, Samson; Donations ou privilèges de ce monastère sous son priorat.

(Fol. 15vo) Titre VII. Le 3 prieur paroissial et claustral du Plessis, Nicoias Cocquin.

(Fol. 18) Titre VIII. Etienne, le 4 prieur du Plessis, le 2 prieur qui demeura à Camp Osbert. Radulphe, prieur 4 (*sic*) Etienne II, prieur 5.

(Fol. 19vo) Titre IX. Guillaume Ier prieur 6e; Pierre de la Barre, prieur 7; Henri I, prieur 8; Guillaume II, Causson, le 9e prieur.

(Fol. 21) Titre X. Richard, prieur 10e du Plessis, Guillaume, prieur 11.

(Fol. 25vo) Titre XI. Le 12e prieur du Plessis, Guillaume III Canteil; le 13 prieur, Jean.

(Fol. 27) Titre XII. Le 13 prieur du Plessis Jean; le 15 (*sic*) Pierre II de Missic; le 15 prieur, Mathieu.

(Fol. 28) Titre XIII. Le 16 prieur claustral, Guillaume; le 17e prieur, Jean; le 18 prieur, Pierre de Missy; le 21 (*sic*) prieur, Bertin de Mavicius; le 22 prieur, Gabriel Le Veneur.

(Fol. 35) Titre XIV. Le 23 prieur, Nicolas de St Germain; le 24 prieur, Guillaume de St Germain, le dernier claustral; le 25 prieur, mais le premier commandataire Guillaume de St Germain.

(Fol. 36vo) Titre XV. Le 26 prieur, Robert Maumour; le 27 prieur, Louis Scochu.

(Fol. 38) Titre XVI. Réformes du Plessis par les Parlements, les Conciles généraux et par la Congrégation gallicane des Chanoines de Ste Geneviève de Paris. Le 28 prieur du Plessis, François de Montmorency. Le 29 prieur, Louis de Montmorency. 30 prieur, françois de S. Gelois.

(Fol. 43) « ..... le 5 octobre 1703, le Rme Jean de Montmorency « donna obédience pour estre prieur curé du Plessis et régent de « théologie à Anthoine. Ange le Bachelier, né en la ville du « Havre de Grace, au diocèse de Rouen, peu de temps après avoir « fait, dans l'église de Sainte Geneviève à Paris sa profession

Digitized by Google

« canonialle. Le célèbre Bossuet, fléau et terreur des hérétiques, « nomma à cette œuvre Ange Le Bachelier qui en prist possession. « Il trouva en sa paroisse, il nombra cent vint six familles; il y « comptoit un peu plus de deux cents pauvres; à la Pasque « suivante il y compte 550 communiants; il y établit et gagea deux « écolles bien remplies d'enfants auxquels il donna un bon maitre « et une sage maitresse. L'église toute délabrée, dont la nef n'a- « voit jamais este blanchie, fut recouverte, blanchie, lambrisée « en partie, le clocher recouvert, le cemitière tout entouré de « murailles et remply d'arbres fruitiers de bon revenu. Le grand « autel peint, et le tout comme il se devait faire, aux frais et « dépens dudit Ange le Bachelier, qui cependant y a esté un servi- « teur bien inutile et un pitoiable pasteur. »

(Fol. 44) Pars secunda, divisée en 15 chapitres : Historia Plesseiensis fundationis et fundatorum utriusque ecclesie et Parrochialis et claustralis S. Stephani de Plesseio Grimoldi, sitæ in diocesi Bajocensi in Neustria inferiore ex Bis mille Chartis annos sexcentos superantibus Collecta ab Antonio Le Bachelier, canonico sacerdote priore curate ecclesie de Plesseio et S. Theologiæ professore.

(Fol. 45) Cap. I. Prælim. Initia utriusque ecclesie Plessiensis parrochialis claustralem mater processit modo filia ejusdem ecclesiæ abbatialis olim fundator primarius, solus canonicus regularis — hujus fundationis epocha. Priorum parrochiæ et claustri Plesseiensis, Catologus.

(Fol. 60vo) Cap. II. Antiquitas Baroniæ et canonice Plesseii.

(Fol. 68) Cap. III. Venerabilis Richardus Samso canonicus et fundator, primus can. Plesseiensis. Odo I ep. Bajocensis... plures alii barones Plesseii.

(Fol. 69). Cap. IV. Canonica e burgo ceu oppido Plesseiensi translata ad campum Osberti. Richardus II baro 8 Plesseii et successores.

(Fol. 71) Cap. V. Alii barones Plesseiensis.

(Fol. 73) Cap. VI. Constitutiones canonicis plesseiensibus data a Guielmo 4 priore claustrali.

(Fol. 75) Cap. VII. Alii barones plesseienses et priores.

(Fol. 78) Cap. VIII. Alii barones Plesseii et priores plesseiensis — novalia canonicis plesseiensibus concessa a Gregorio X papa nostra privilegia...

(Fol. 81) Cap. IX. Barones et priores alii plesseienses — de foro

Digitized by Google

ceu marché du Plessis — Plesseii burgum est verum oppidum adhuc in 14 sæculo ejus descriptio et amplitudo, vicecomitatus, bailliagium.

(Fol. 83) Cap. X. Alii barones et priores plesseienses — prioratus curati.

(Fol. 84) Cap. XI. Alii barones et priores plesseienses — numêrus canonicorum Plesseiensium in XIV seculo — Immunitates canonicorum.

(Fol. 88vo) Cap. XII. Barones et priores alii Plesseienses — Canonia Plesseiensis gaudet privilegiis universitatis Cadomensis; tertia hujus canoniæ reformatio — fori publici restauratio in burgo Plesseii.

(Fol. 93vo) Cap. XIII. Barones et priores alii plesseienses — Confraternitatis S. Gatiani in ecclesia parrochiali Plesseii per Cardinalem facta — initia triplicis chartarum Plesseiensium spissimi voluminis *(sic)* — Commenda in canoniam Plesseiensem introducta — Baronia Plesseiensis ex ecclesiastica fit laicalis.

(Fol. 102) Cap. XIV. Quarta reformatio canoniæ plesseiensis — Bibliotheca Plesseii.

(Fol. 108) Cap. XV. Reformatio Canoniæ plesseiensis per Canonicos Sangenovef. Baronia Plesseii an nunc ecclesiastica?

(Fol. 114) Conclusio hujus historiæ (la fin manque).

Le volume se termine par :

(Fol. 116) Charte de Guillaume I, roi d'Angleterre, faisant don de diverses terres à l'église de Bayeux.

(Fol. 117) Tabula beneficiorum diœcesis Bajocensis decanatus de Castro Viriæ.

Cette compilation, dans son état actuel, contient, comme on a pu s'en rendre compte, deux parties bien distinctes dont l'une a servi à composer l'autre. Telle avait été ma première pensée, lorsqu'un examen plus attentif est venu la confirmer. En effet, on lit sur le titre, cette note à demi effacée : « Cette histoire de 226 pages est divisée en deux parties dont la seconde fait le fondement de la première ». C'est un petit mss. de 230 sur 175 mill. écrit en 1725. Ex libris S. Genovefæ, Paris, 1753. La reliure est composée de feuilles de papiers et de cartons divers. Anc. II. 20, no 1875 actuel.

Étienne Deville,
de la Société de l'Histoire de Normandie.

Digitized by Google

NOTES SUR LES HYDROGRAPHES

S. LE CORDIER ET G. DE GLOS

Samson Le Cordier, né au Havre en 1660, enseigna l'hydrographie au Havre et à Dieppe et mourut en 1728.

Comme l'abbé G. Denys, son maître dans la science nautique, S. Le Cordier avec son fils Jacques, prêtre aussi bien que Denys, forma de nombreuses générations de matelots à la pratique raisonnée de leur rude métier. Si les chroniqueurs les plus exacts ne nous en ont à peu près rien appris, c'est qu'un professeur zélé, qui s'en tient sagement aux obligations de son état, ne saurait avoir d'histoire. Disons mieux, son enviable histoire est tout entière dans cette longue suite d'hommes de bien qui, pour l'utilité commune, ont dignement profité de ses leçons.

Il y a toutefois une page de la vie de notre hydrographe qui tranche sur cette honorable monotonie; et, le plus charmant du fait, Samson Le Cordier l'a écrite lui-même en 1690 (1). Avec une parfaite simplicité, il y montre comment, encore sur les bancs de l'école, il avait su démêler les vrais principes de la science et, encouragé sans doute par Denys, en prendre efficacement la défense, aux dépens même de son repos et de son honneur.

Cette page, jetée dans les préliminaires d'un mince volume (fol. 6 v°) est restée inaperçue, et n'a sans doute pas été reprise dans les réimpressions postérieures. La voici :

« Il y a longtemps que, pour arrêter les invectives du sieur G. D. G., j'aurais fait voir au public, si la chose l'avait mérité, les

(1) Son *Instruction des Pilotes*, en cette « dernière édition », porte bien la date de 1692. Mais ce ne doit être qu'un rajeunissement de titre, l'achevé de réimprimer étant du 4 août 1690.

Digitized by Google

raisons que j'ai eues autrefois de contredire son *Epitome de Navigation* en la première impression qui en fut faite.

« Mais, outre que mon inclination se porte plutôt à épargner que non pas à ternir la réputation d'autrui, j'ai cru qu'il devait suffire que je les eusse données par écrit pour être envoyées à Messieurs de l'Académie Royale; et que l'auteur lui-même les ait trouvées si justes que, y ayant reconnu les fautes de son livre, il ait été obligé de s'en rétracter par après, et de détruire la première impression de son livre par la deuxième faite à Caen à ses frais et dépens.

« C'est ce qui est cité dans son avis ou supplément de préface, et, partant, c'en est assez, je crois, pour ne pas se donner une peine inutile d'en coter tous les endroits, puisqu'il s'en est acquitté par lui-même.

« Quiconque voudra se satisfaire n'aura qu'à confronter les deux impressions ensemble; savoir celle du Havre en 1675 et celle de Caen en 1679 : et il n'aura pas de peine à juger que ce ne fut pas faute d'entendre son livre, ainsi qu'il veut persuader à ceux qui n'examineront pas les choses à fond, que j'ai trouvé de quoi le blâmer; mais que ce fut plutôt pour y voir trop clair les fautes et les erreurs dont il était rempli.

« Je suis fâché d'en venir à cette extrémité de m'expliquer de la sorte, mais j'y suis obligé pour la défense de mon honneur qu'il tâche de flétrir par de continuelles invectives, insinuant toujours au public, au préjudice d'une vérité qui est plus claire que le jour, que ç'a été à tort que son livre a été blâmé et contredit. »

On voit que la patience de Le Cordier égalait sa modestie, puisque, autant qu'au peut en juger par les dates, il attendit une dizaine d'années pour répondre aux « invectives du s^r G. D. G. ».

Quel pouvait bien être ce personnage, peu recommandable au moins par sa rancune? C'était Guillaume de Glos, pilote de Honfleur. Les plus avisés bibliographes ont pu ignorer le vrai motif de la réimpression de son *Epitome*, qui est ici nettement expliqué.

Quelques mois avant sa refonte de l'*Epitome*, de Glos avait fait paraître (1678) à Honfleur, à Rouen et à Paris son *Manuel des Pilotes ou Introduction à la Navigation*. Voyant que Le Cordier avait saisi l'Académie des Sciences de ses remarques critiques. l'auteur fit annoncer son « Manuel » par le *Journal des Savants* du 12 décembre 1678 (p. 232 de la réimpression de 1734).

Digitized by Google

L'ouvrage eut du succès puisqu'une quatrième édition s'en fit au Havre en 1756. Soucieux de passer grand homme sans conteste, de Glos parla au titre de façon à n'être pas compris de tout le monde, en s'intitulant bravement « hydrographe et professeur en *histiodromie* ». Cette « course à la voile » était affaire de canotage; tandis que de Glos s'adressait à un autre public. Au total, vanité doublée de maladresse.

Il nous est doux de ne pas prendre congé de ce Honfleurais sur ces misères. Il faut sans doute voir en lui ce de Glos qui fut choisi avec Varin et des Hayes pour un voyage scientifique. Il rejoignit le 21 mai 1682 ses compagnons à l'île de Gorée, pour arriver à la Guadeloupe le 21 octobre suivant, comme nous l'apprend Cassini dans ses *Éléments de l'Astronomie* (Paris, 1684; in-folio).

Pour revenir à Le Cordier, il s'en faut que les meilleurs biographes aient énuméré toutes ses publications. Effectivement on connait encore de lui un *Traité géométrique de la variation de la Boussole*, in-8°; un *Abrégé du Pilotage*, in-8°; des Mémoires sur les *Sondes du dehors*, et les *Sondes de la baie de Canada;* une Notice sur la *Rose double de variation;* enfin une *Échelle anglaise et Compas de Proportion.*

Finissons par un détail trop peu connu et qui fait beaucoup d'honneur à la marine normande. Dans un rapport imprimé naguère par notre *Société de Géographie*, Duquesne raconte comme un fait notoire à Dieppe de son temps que les Hollandais, qui ne sont pourtant pas des marins novices, n'osèrent pas doubler le cap de Bonne-Espérance sans se faire accompagner par des pilotes dieppois.

L'abbé A. Tougard.

Digitized by Google

DOTATIONS NORMANDES

de la collégiale de Cléry (1)

« *On lit dans les dictionnaires historiques, à propos d'un grand nombre de paroisses des diocèses de Lisieux et d'Evreux, des mentions ainsi conçues* : « *Son patronage fut donné à la collégiale de Cléry.* » *J'ai lu cela, ou quelque chose d'approchant, dans maintes publications, et sans aucun éclaircissement.*

« *Un peu de lumière n'aurait pas été de trop pour moi. J'ai trouvé ce que je cherchais dans les pièces de 1577, 1578, époque où Louis XI dotait Cléry, qu'il avait choisi pour sa sépulture, de revenus en Normandie. Il est possible que le détail de ces revenus soit peu connu. En tout cas, la première partie intéresse tout particulièrement le département de l'Eure, et elle ne serait pas déplacée dans la* Revue Catholique ».

(*C'est en ces termes excellents que M. Ch. Bréard a lui-même rédigé l'introduction aux textes qu'on va lire, ne laissant à la Rédaction que l'heureux souci de le remercier, une fois de plus, de ses précieuses communications. — A. T.*)

Février 1447. — Archives nationales, *Mémoriaux de la Chambre des Comptes*, P. 2300, fol. 469.

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France scavoir faisons à tous présens et avenir : Comme par nos autres Lettres en forme de chartes scellées de notre scel en lacs de soye et cire verte, données à Meung-sur-Loire le *vingt-quatriesme jour d'octobre*, l'an *mil quatre cent soixante onze*, et pour les causes contenues en icelles,

(1) Cléry, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans, *Loiret*.

Digitized by Google

mesmement pour la singulière dévotion que toujours avons eue, et avons à la benoite Vierge Marie, mère de Dieu notre Créateur, à laquelle après Dieu son fils, avons toujours eu, et avons notre refuge, et l'espérance de la protection de nous et de notre Royaume : considérans aussy qu'à la conduite de nos plus grands faits et affaires, ladite Dame nous a toujours impetré son intercession envers Dieu notre Créateur, tellement que par son moyen et ayde nos dits Royaume et Seigneurie nous ont été et sont, graces à Dieu, conservés et entretenus et demeurés en son entier à la Confusion de nos Ennemis et de leurs machinations et entreprises : nous ayons donné à l'Eglise Notre Dame de Cléry, en laquelle nous avons par especial devotion esleu notre sépulteure, *quatre mille livres tournois* de rente annuelle et perpétuelle, lesquelles leur ayent été depuis assignées chacun an en plusieurs lieux et partie du Domaine de notre pays et Duché de Normandie à les avoir et prendre par leurs quittances seulement par les mains de nos Vicomtes et Receveurs ordinaires des lieux, sans ce que encore ils leur ayent esté assis et baillés propriété aucune, en quoy ils ont été jusquicy fort intéressés, et pis pouroit estre au temps advenir, si provision n'y estoit mise, ainsi que nous avons été advertis. Nous voulans de tout notre cœur lesdites quatre mille livres estre assises et assignées en la plus grande seureté que faire se pourra pour l'assiette d'iceux et en demeurer quittes envers lesdits Doyen et Chapitre, et afin qu'ils les puissent mieux et plus aisement avoir les tenir et posseder en plus grands droits et prérogatives et prééminences, icelles augmenter et faire valoir à plus grande somme se faire le peuvent, avons de notre certaine science, grace espéciale, pleine puissance et autorité royale, à ces présentes, à notre dévotion, vœu et intention, donné, cédé, quitté, transporté et délaissé, donnons, cédons, quittons, transportons et délaissons pour nous, et nos successeurs Roys de France à ladite Eglise Collégiale de Cléry, et au Doyen et Chapitre d'icelle, et leurs successeurs, nos Vicomtés, terres et seigneuries d'Auge et Beaumont-le-Roger, laquelle Vicomté de Beaumont-le-Roger tient de présent par don de nous, notre Cousin le Comte du Perche; tout le revenu de notre domaine des Seigneuries de Corbeil; de Rueil (1) et Vauvray, en ce comprins ce que tiennent en fieffe de Jean de Paris et Jeannat

(1) Val de Rueil, aujourd'hui le Vaudreuil.

Digitized by Google

de Cap de Viel, scituées et assises en notre Vicomté du Pont-de-l'Arche avec toutes leurs appartenances : le fief du Val de Sel avec toutes ses appartenances et dépendances scituées et assises en la Vicomté d'Avranches, les Prévostés de Hugueville, Tourneville et Orval; Arnoville, Tournoville scitués et assises en la Vicomté de Coustance, avec toutes et chacunes les autres rentes, et revenus qui nous sont dus, ès paroisses où sont lesdites Prevostés avec toutes leurs appartenances, et aussy auront et prendront les dits de Cléry la somme de neuf cent soixantes livres en la Vicomté de Pontheautou et Ponteaudemer : c'est assavoir pour cinq cent livres qui y prenoint Robinet Doudampfort, et son frère, par don de nous que luy en avions fait, les parties et choses cy après déclarées.

C'est assavoir, le fief et terre appelée de Longuille assis en la paroisse du lieu avec les appartenances et appendances que tenoit naguère du Bié dont il faisoit de rente par an quatre-vingt-dix livres tournois, et lequel est de present en notre main, et baillé à ferme à notre prouffit à soixante-dix-huit livres tournois, et est estimé iceluy fief valoir communes années soixante-dix livres de la rente aux hommes de Auville (1) à cause de l'usage qu'ils ont en la forest de Bretonne par chacun an cinquante sols tournois : de soixante fromages dus à cause de plusieurs tenements environ la forest de Bretonne : dix sols de la ferme du Bust des Astingues.

Vingt-cinq livres de Richard Hue du Bost pour la jurée Pinchemont : à Vatteville huit sols : deux capons de Jean de Hamel dit Carrey : sept sols, une geline de Drouet Le Maire : six sols, six deniers de Jean et Guillaume ditz Gossetz : douze sols de Jean Fleury le jeune et le Vivoit Bichot : quatre sols, douze capons, deux deniers de Jean le Fébure. Sept sols, un capon de Henry Boutin. Dix sols, deux capons de Jean Chappes pour le Clos de la Sallée. Cinq sols du fief aux Bousquets. Soixante-cinq sols de la forfaicture Henry Chopilau : deux sols six deniers en la Sergenterie de Roumois, des Gastines, du Mont-Fauvel. Quarante-huit sols de la ferme du fief et terre d'Octonne (2) assis au Bost-Gouet : dix livres de Jean Carbonnel, bourgeois de Rouen, pour la ferme Ernault Dubois : dix-neuf livres de Nicolas le Normand, Escuyer, pour ladite ferme : onze livres de Hébert Beuselin pour ladite ferme,

(1) Hauville-en-Roumois, dont dépend Pinchemont qui va être cité.
(2) Hautonne.

Digitized by Google

par an douze livres, quatorze sols : de la ferme au Tourneur, quatre livres, huit sols : du manoir du Colombier, six sols : de l'abbé de Corneville pour la ferme de la Bataille, quatorze livres, quatorze sols, six deniers : de Nicolas le Normand, escuyer, pour ladite ferme, quatorze livres, quatorze sols, six deniers : de Robert Busquier, pour ladite ferme, neuf livres, seize sols, six deniers : de Jean Vinefay pour ladite ferme, dix-neuf livres, douze sols, six deniers : de la ferme Grosleu que tient l'abbé de Corneville, trente livres : de la ferme Dumer pour ledit abbé, sept livres, neuf sols : de la Jurée Pierre Oradeau, seize sols : de la ferme Julienne de Neufville avec les molins de Bocquictot (1), quarente-cinq livres : des Esclusages de Manneville (2), sept livres, treize sols, huit deniers : d'un Islot en Somme par Jean le Marois, dix sols : de la Jurée Jean Desquetot pour Guillaume Chenu, chevalier, douze livres : de la ferme Catery par l'abbé de Corneville, quatre sols : de la ferme Ennenoult, six livres : de la ferme Guy de Guerbaville, vingt-quatre sols : de la ferme de la Guiere à Esturville (3), dix sols : de la ferme Tabount au Rougemontier, six deniers : de la ferme Boutevillain à Esturville, six sols : d'un Esprevier par Jean de Gournay, cinq sols : de Thomas Valois pour un tenement que avoit Guillaume l'Abbé à Corneville, seize sols, huit deniers : les huit vingt huit Oeufs, et a deux sols trois deniers le cent : de forfaicteure Emery le Pariteur à Brestot, quatre sols : d'une pièce de terre à Corneville qui fut à Colin Dufay à présent abbé de Corneville, quatre sols : de Pierre le Doyen pour trois vergées de terre à Corneville, trois sols : en la Seigneurie de Quillebeuf, de la ferme de Roger de Crouville, douze deniers : de la ferme de la Souillette à St-Maard, cinquante-quatre sols : de la ferme Guenynet, vingt sols.

Du bois de Ste Opportune, cent treize sols : de l'hérétage Guillaume Pimal a esté quatre livres, trois sols, d'une lamproye et d'une alouse à Quillebeuf, quarente-cinq sols : de la ferme Richard Guerel, à Saint-Urien, quinze sols : d'un present à Quillebeuf par les habitans dudit lieu, sept livres : la ferme Richal du Montguérel, six livres, six sols : d'une place à Sainte Opportune, par Jean le Marinel, cinq sols : des heritiers Mabire du Perrier, cinq sols : des

(1) Bouquetot?
(2) Manneville-sur-Risle.
(3) Etreville.

Digitized by Google

héritiers Guillaume du Pervoy, cinq sols : de Colin Asselot pour le fief Morny à Bouquelon, quinze sols : en la Seigneurie de la Coude de la ferme du Pont-Chardon, pour le sieur de la Coude, vingt un sols : de la ferme de la Bressière, par Thomas du Cable, douze sols : de la ferme de Freschesnes par Pierre Meste, huit livres : de la ferme de la Faloisse à Berville-sur-Seine, sept livres : de Contreplus de la ferme du Quesnoy, quarente sols, neuf deniers tournois : de l'héritage Robert le Coufle par Jean le Monete, quarente sols : de la Jurée Reaunart au Bourgtheroulde, de cent sols : de la Jurée Drouet de la Cour à Brassay-le-Chastel par Jean et Guillaume dicts du Couldray, quatre livres, dix sols : de la ferme Guillaume Longueville et Isfreville, quatre livres, quatre sols : de la ferme Mabroux à Touberville, six sols : de la ferme Richard Vimel au Bos-Normand, huit sols : de la ferme Poulain au Bourgtheroulde, deux sols, huit deniers : de la ferme Guillaume Campcacre par le sieur Duville, vingt sols : des corvées du fief de Bost-Bénard par le Sieur du lieu, douze sols : de la forfaicture Jean Gaillard le Jeune assise à Touberville, six sols : en la seigneurie de Montferrand, de la ferme et terre qui feust à Richard du Bec en la paroisse d'Isleville, quatre livres : du moulin de Beaumouchel, en la paroisse d'Appeville, par Jean Canu, seize livres, de la paroisse du Val, en la paroisse de Valletot par Jean Lescus, escuyer, douze livres : des fossés de Montfort par Jean Boutet, dix-huit sols : de quatre acres de terre à Montfort, dix-neuf sols : de la Jurée Monfort de Caumont, ou hamel de Pontautou, six livres : de la Jurée de Jean Cresse en la paroisse d'Isleville, quarente quatre sols : de la Jurée aux Potiers de Monfort, quatre livres, huit sols : de la Jurée Guillaume de Montroty en la parroisse de Valletot, quatre livres, dix sols : d'un acre de terre en la parroisse d'Isleville par Jean de la Ferrière, cinq sols : d'une autre acre de terre en ladite parroisse d'Appeville, six sols : des Esclusages de Manneville, sept sols : d'une autre acre de terre en ladite parroisse, par le Curé du lieu, cinq sols : de la ferme Auber de Lortrey en la parroisse d'Appeville, six sols : des Esclusages de Manneville, sept sols.

De Rogier la Faictie pour un fief assis à Escaquelon, cinquante sols : dudit de la Faictie pour le fief de la Varanne assis à Tourville, quarente sayettes barbelées, à six deniers la pièce, valent vingt sols : de Jean de la Ferrière pour un fief assis à Isleville nommé le fief le Comte, dix sols : du Prieur de Brestot pour

Digitized by Google

ce qu'il tient à Brestot, vingt sols : des herbages, et brusleys d'Isleville par Raoul Martin, quatre livres, dix sols : et pour les autres quatre cent soixante livres les parties et choses qui s'ensuivent : C'est assavoir l'isle de Bresillat (1) nommé de Villequier que tenoit par don de nous la Dame de Pontreau pour la somme de six vingt livres : le fief du Plessis à Barneville, vingt huit livres; les marais de Barneville, cinquante livres : le fief de Chivrey en Bostgouet, vingt-six livres : de trois acres de terre à Barneville, cinquante-cinq sols : les héritages Cardot Pinchemont à Barneville, quarente-cinq sols : la Vinaye pescherie de Barneville, sept livres, huit sols.

En la sergenterie du Mesnil, le Prieur de Saint-Gilles de Ponteaudemer pour la ferme Paon, sept livres : Richard le Veillier pour la ferme des Maur, dix livres : Jean et Guillaume dicts le Bourg, quarente-cinq sols : Messire Jean Maufouchon, prestre, vingt-cinq sols : les habitants de Boulleville, dix-huit livres, dix sols : Jean Auffroy, cinq sols : Jean Antin, quarente sols : le fief du Boulay, vingt-quatre livres : Estienne Vanaugier, huit sols : Jean Milon et Robin Agin pour la terre de la Golernitoine, deux livres, dix sols : Jean Fouger à Tanneville, dix sols : Robin Guignard pour un fief à Lagneville, six sols : le fief de Laen, onze chapons, deux gelines, et trois livres, douze sols : le moulin de Lacy, quatorze livres : Rolin Oreiult, vingt-quatre sols : Jean Coudouest, douze sols : le sire de Bannesirot, deux livres : Jean Pastel et les Pretonnier pour la terre à la Gosdintoime, vingt-deux septiers et demy d'avoine à dix deniers le boisseau valent onze livres, cinq sols : le fief au Boindre à Martinville, vingt-deux boisseaux et demy d'avoine à dix deniers le boisseau valent dix-huit sols, quatre deniers. Item pour ledit fief à Pasques, deux sols, trois chapons, ving un deniers, lesdits chapons apprétiés a quinze deniers pièce valant trois sols, neuf deniers, et le tout vault sept sols, six deniers.

Guillaume de la Reüe à Gueteville, huit chapons, huit deniers, deux gelines, quinze deniers, les dits chapons apprétiés comme dessus et lesdites gelines neuf deniers pièce, le tout onze sols, quatre deniers. Item à la Saint Michel, quinze boisseaux d'avoine à dix deniers chacun boisseau, douze sols, six deniers.

(1) Belcinac, ancienne île aujourd'hui réunie à la rive gauche de la Seine.

Digitized by Google

Item deux Oyes appretiées à dix-huit deniers chacune, valant trois sols tournois. Item ledit de la Rue en argent comptant, quatre deniers : les tenans de la terre que l'on appelle Chibernaye, quinze septiers et demy un boisseau et demy, et les deux parts d'un boisseau le tout d'avoine appretiés à dix deniers le boisseau comme dessus, valent sept livres, seize sols, deux deniers : les orges et deniers deubs ès parroisses de Quitteville et Champigny neuf septiers, une Emine, et deux boisseaux d'orge à douze boisseaux au septier, et à quinze deniers chacun boissel. Item en argent, dix-sept sols la (?) très ferme Prevel (1) et en la Sergenterie de Préaux.

Le Prieur de l'Egiptienne, pour la ferme Turpin en deux parties, vingt-trois livres, dix sols, sept deniers. Robert le Cornu pour le fief Eustasse du Couldray, six livres. Jean de Caux pour trois acres de terre qui furent à Guillaume Bain, à Saint Germain du Ponteaudemer, vingt-trois sols : Colin, Chappelain, pour Jean Poignant, huit sols.

La ferme de la Pescherie de Risle, douze livres, ainsy que lesdits Vicomtés, sergenteries, fiefs et prevostés se extendent de toutes parts soient terres, bois, prés, vignes, étangs, moulins, Justice, et Jurisdiction haute, moyenne et basse, fiefs, arrière-fiefs, reliefs, treiziesme, patronnages, collations de bénéfices par ainsy qu'ils ne pourront conférer fors es habitués de ladite Eglise, tiers et dangers des bois, fouages, et arrière-fouages, gardes et sous-gardes, forfaictures, amendes, confiscations, aubenages, droicts, prerogatives, cens, rentes et revenus, prouffits et esmoluments, et autres domaines quelsconques soit fieffé ou non fieffé sans aucune chose retenir par nous ne les nostres que seulement le serment de feaulté, et le ressort, et souveraineté par appel ou doléance en nostre Echiquier de Normandie sans moyen a quelque valeur et estimation qu'ils soient et puissent monter ores et ou temps avenir, à commencer au jour et feste Saint Michel prochain venant jusqu'au quel tems lesdits Doyen et Chapitre de Clery auront, et pretendront lesdites quatre mille livres tournois de rente par les mains de nos Vicomtes, selon ladite première assiette et assignation à eux faitte et baillée, et avec ce voulons et octroyons que lesdits Doyen et Chapitre puissent dès maintenant pourvoir à toutes les offices desdits Vicomtés, Seigneuries, Vicomtés et fiefs

(1) Ou Pevrel, Peverel.

Digitized by Google

soient baillifs, vicomtes, procureurs, receveurs, verdiers, maîtres et enquesteurs des Eaux et forests et autres tels, et ainsy qu'ils voudront et en destituer et desapointer tous ceux qui les tiennent des à présent; non obstant Clameur de haro, doléances, oppositions, ou appellations quelsconques et en outre à ce que lesdits Doyen et Chapitre de Clery puissent icelles Vicomtés, prevostés, seigneuries et choses dessus déclarées, tenir, posseder, exploicter et en jouir par eux et leurs successeurs en ladite Eglise perpetuellement et a toujours paisiblement et sans augmentation aucune.

Nous de notre plus ample et surabondante grace, pleine puissance, et auctorité royalle, les avons admorties et dediées à Dieu, et à ladite Eglise de Cléry, sans ce que ledit Doyen et Chapitre, et leurs dits successeurs en icelles, soient ne puissent estre contraincts, ores et pour le tems avenir, à les mettre ne vuider hors de leurs mains ne pour ce a nous, ne a nos successeurs payer finance, ne indemnité et laquelle nous leur avons donnée et quittée, donnons et quittons par ces dites présentes signées de nostre main, à quelque somme quelle pust monter; pourveu toutes fois que ledit Doyen et Chapitre et leursdits successeurs seront tenus payer les fiefs et aumosnes ordinaires et anciennes estants sur lesdites Vicomtés de Beaumont et d'Auge, reservé cent livres que y prenoit le Capitaine de Touque pour ses gages sur ladite Vicomté d'Auge, et aussy payeront les fiefs et aumosnes qui sont créés singulièrement et nommement sur lesdites seigneuries de Cléry, Vauvray, et Val de Rueil, et le Val de Sel tant seulement, prevostés, et fiefs dessusdits; et de dire, chanter et célébrer perpetuellement en ladite Eglise pour le salut et remède de l'âme de nous, et de notre très chère et très amée Compagne la Royne, et de notre très cher et très amé fils le Dauphin et autres nos Enfans et de nos prédécesseurs et successeurs, et pour la bonne prospérité union paix et tranquilité de Royaume le service cy après déclaré :

C'est assavoir chacun jour une grande messe de Notre-Dame, à diacre et soubs-diacre qui sera sonnée par trente coups de la plus grosse cloche de ladite Eglise incontinent après Matines, et se dira la messe à l'autel où est l'image de Notre-Dame prouchant du lieu ou sera Seigneurie, et durant qu'on dira ladite Messe, seront dittes deux Messes basses de *Requiem* a deux prouchains autels de ce lieu, et se célébrera icelle grande Messe, à la fin de laquelle icelle grande Messe, et

Digitized by Google

avant que le Prestre, diacre et sous-diacre sont dévestus, ils, et tous les autres du Collège de ladite Eglise qui seront présens à ladite grande Messe, seront tenus d'aller après notre décès processionnellement avec la Croix et l'Eau bénite à l'entour de notre tombe dire un *Subvenite*, et un *De Profundis* et l'oraison de *Fidelium* pour le salut, et remede de notre âme et de nosdits prédécesseurs et successeurs, et de faire chacun an après nostredit décès à tel jour qu'il aura esté, en service solennel de trois grandes Messes : l'une du Saint-Esprit, l'autre de Notre-Dame et l'autre des Trépassés, avec douze messes basses des trépassés et deux vigiles de morts, les uns ledit jour, et les autres la veille, et de faire faire la sonnerie au cas appartenans et doresnavant durant ce que ladite grande Messe sera chantée, y aura sur ledit autel ou elle sera dicte deux cierges ardans chacun d'une livre, et après notredit décès y aura quatre cierges aux quatre coings de notredit Sepulchre, chacun cierge de deux livres de cire qui ardront depuis le commencement de ladite grande Messe jusqu'après que ledit *Subvenite*, *De Profundis* et l'oraison *Fidelium* seront chantées, et à l'élévation du *Corpus Domini* d'icelle grande Messe, y aura deux torches ardantes de chacune trois livres de cire, et fourniront iceux Doyen, Chanoines et Chapitre lesdits sonneries, luminaires, les adjournemens et toutes autres choses nécessaires et convenables pour le service dessusdit du revenu de ladite fondation, et le surplus se distribuera entre ceux qui résideront en ladite Eglise pour faire le divin service, ainsy qu'ils ont accoutumé faire de leurs autres rentes et revenus.

Si donnons en mandement à nos amés et feaux les gens tenans, et qui tiendront notre Cour de Parlement à Paris, notre Eschiquier de Normandie, aux Baillifs de Rouen, Caux, Evreux, Caen et Constantin, à nos Vicomtes et Procureurs esdits bailliages et à tous nos autres justiciers et officiers, ou à leurs Lieutenans presens et avenir et à chacun d'eux, si comme à luy appartiendra que incontinent et sans delay, ils baillent et délivrent, et facent bailler et délivrer ausdits Doyen et Chapitre de Cléry la pocession et saisine desdits Vicomtés fiefs et Prévostés et de chacune d'icelles, et les en facent et souffrent jouir et user pleinement et paisiblement et à la charge et en la manière devant déclarée sans leur faire ne souffrir estre fait, mis ou donné à présent, ne pour le tems avenir, aucun destourbier, ou empes-

Digitized by Google

chemeut au contraire; mais ce fait mis ou donné leur étoit, le mettent ou facent mettre à pleine délivrance, et à son Etat et deub incontinent et sans délay, et par rapportant cesdites présentes ou vidimus d'icelles faict soubs scel Royal et reconnoissance desdits Doyen et Chapitre de Cléry pour une fois seulement, nous voulons Tous nos vicomtes, receveurs ordinaires ou autres à qui ce pourra toucher en estre et demeurer quittes et deschargés partout où il appartiendra sans aucune difficulté, non obstant quelsconques dons, transports, aliénations, baux et fiefs, soit à temps et à vie, ou perpétuellement, que des choses dessusdites ou chacunes d'icelles pourrions avoir fait cy devant, lesquels nous déclarons estre de nul effect, et valeur, et les avons cassés et adnullés, cassons et adnullons et voulons que ceux qui les tiennent soient reaument et de faict contraincts à eux départir, et à en laisser joir lesdits Doyen et Chapitre, non obstant comme dessus Clameur de Haro, oppositions ou appellations quelsconques que des Vicomtés et choses dessusdites et de leurs droicts, appartenances, revenus, et autres qualités n'ayt été faictes informations, ne prisée qu'ils soient de notre ancien domaine, et quelsconques ordonnances, mandements, restrictions et deffenses à ce contraires; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes sauf en autres choses notre droit, et l'autruy en toutes.

Donné au Plessis du Parc les Tours au mois de Février mil quatre cent soixante-dix-sept, et de notre Règne le dix-septiesme. Sic signatum sub plica Louys et supra plicam Par le Roy; l'Evesque d'Alby et autres présens : M. Picot; Visa contentor Picart, et est scriptum lecta, publicata, et registrata Parisius in Parlamento decimo sexto die Aprilis anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo octavo post Pascha :Sic signatum Chartelier.

Collationé par nous Conseiller Maitre à ce commis :

LE MARIÉ D'AUBIGNY.

Mémoriaux de la Chambre des Comptes, Archives nationales.

P. 2302, fol. 493. — Confirmation de la donation ci-dessus par Louis XII, le 3 septembre 1498, avec réduction à 2000 livres.

Digitized by Google

P. 2303, fol. 717. — Autre confirmation et pour le même objet par François Ier, le 16 mars 1514.

P. 2300, fol. 695. — Don de Louis XI à la collégiale de Notre-Dame de Cléry, de 2 muids de sel à prendre perpétuellement par chacun an ès greniers à sel establis à Orléans, Melun et ailleurs, novembre 1479.

P. 2301, fol. 965. — Confirmation du don ci-dessus, mais pour un muid seulement pendant neuf années, par Charles VIII, février 1483.

P. 2302, fol. 275. — Prorogation pour six années du don ci-dessus, à partir du 14 décembre 1495.

P. 2311, fol. 511. — Confirmation par François II du don fait par Louis XII en faveur du Doyen et Chapitre de Cléry, 17 mai 1560.

P. 2313, fol. 957. — Abandon par le roi, au Chapitre de Cléry, de sa part et portion de la contribution aux décimes et subvention à luy accordée par le Clergé de France, 27 juin 1566.

Janvier 1478. — Loys par la grace de Dieu Roy de France, Scavoir faisons a tous presens et advenir Nous avoir receue humble supplication de nos chiers et bien ames les doien et chappitre de nostre eglise collegial et chappelle Royal de Clery contenant que par nos autres lettres patentes signées de nostre main données ou moys de Février dernier passe scellees en las de soye et cire vert, et pour les causes contenues en icelles; Nous avons donne et ausmone à nostre intention, en ladite eglise a laquelle par especial devotion nous avons esleu nostre sepulture, la somme de quatre mille livres tournois de rente annuelle et perpetuelle lesquelles nous leurs avons assises et assignées sur certains vicomtes, sergenteries, fiefs, prevostés, terres, prés, boys et autres choses à plain declairees en nos dites lettres pour lesdites choses par nous ainsi a eulx transportes joyr et user en tout droit de justice, juridiction haulte moienne et basse, fiefs, arrierefiefs, hommes, hommaiges, reliefs, rachapts, treiziesmes, patronaiges, collations de beneffices, tiers et dangers de boys, fouaiges, arrierefouaiges, gardes de soubsaages, forfaictures, amendes, confiscations, aubenaiges, espaves et autres droiz, prérogatives quelsconques, sans en aucune chose en reserver ne retenir a nous ne aux nostres, fors seulle-

Digitized by Google

Billets d'aller et retour

Facilités d'arrêt en cours de route

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a l'honneur de porter à la connaissance du public que depuis le 1er mai 1905, les voyageurs ayant à effectuer un trajet de 250 kilomètres au moins (soit 500 kilomètres aller et retour) pourront, moyennant la perception de 1 fr. en 1re classe, 0 fr. 75 en 2e classe et 0 fr. 50 en 3e classe, prendre, en même temps que leur billet aller et retour, un billet spécial dit « BILLET [illegible] » leur permettant de s'arrêter à deux gares intermédiaires situées sur l'itinéraire par lequel leur billet aller ou de retour est valable.

Les arrêts peuvent avoir lieu, tous les deux à l'aller, tous les deux au retour ou enfin l'un à l'aller et l'autre au retour.

Un arrêt d'arrêt ne pourra être exercée par les voyageurs qui profitent d'une déviation d'itinéraire, [illegible] le prix, sur le parcours prévu par [illegible], que sous certaines conditions.

[illegible]	[illegible]
Pour 1 voyageur	[illegible]
Pour 2 voyageurs	[illegible]
Pour 3 et 4 voyageurs	[illegible]
Pour 5 et 6 voyageurs	[illegible]
Pour 7 et 8 voyageurs	[illegible]
Pour 9 et 10 voyageurs	[illegible]
Au-delà des 10 voyageurs	[illegible]

[illegible] Mettend les 11 [illegible]

[illegible]
m
san
soit
que ic
les pour
ment ven
vouloir et
drois et prie
pour obvier au
troubles et emp
le temps a venir,
suffisance declairer
nos lettres et puissan

Pourquoy nous, les
bien receues et mémora
ladite église desdictes qua
l'assiette que leur en avoit
mouvement et certaine scien
faisant ladicte assiette de neu
rente sur lesdicts fiefs et arrieren
assis esdicts sergenteries de Rom
Monfort en ladicte vicomté de Ponta

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;

J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des [illegible]itions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

[illegible]*urs sont instamment priés de renvoyer les épreuves* [illegible]*primeur, dans les trois jours.*

[illegible] concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de [illegible]

[illegible]t ouvrage dont un exemplaire aura [illegible]mare, place Saint-Sauveur, 19, [illegible]nes, Caen.

[illegible]nnée après l'apparition du [illegible]nt recouvrées par la poste.

[illegible]ements, s'adresser au trésorier, [illegible] du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

[illegible] par appel [illegible] sans moien [illegible] et [illegible] soixante livres [illegible] sur plusieurs biens, [illegible] sergen- [illegible] aussi en la [illegible] à plain [illegible]

[illegible] est [illegible] rentes [illegible] biens, terres et [illegible] héritagers [illegible] et [illegible] demon- [illegible] fait nous à [illegible] abonde- [illegible] rentes et que [illegible] pour nous [illegible] et le remedi [illegible] laissent nous de [illegible] et nous [illegible] rentes et [illegible] que [illegible] et aux [illegible] et bornes [illegible] et de leurs [illegible] et sur ce leur octroyer [illegible]

[illegible] dessus [illegible] dites qui sont [illegible] et [illegible] par nous fait à [illegible] de livres tournois de rente et de [illegible] et fait de nous de nostre propre [illegible] et [illegible] et declairons que en le [illegible] de neuf cens soixante livres tournois de rente sur lesdits biens et arrierefiefs, terres et heritaiges situes et assis esdits sergenteries de Rommoys, Quillebeuf, Lalande et [illegible] en ladicte vicomté de Pontautou et en ladite sergenterie

Digitized by Google

de Mesnil, en la Vicomté de Ponteaudemer : Nous entendons comme accordé, (?) faisant leur avoir donné, ceddé et transporté tous les drois de proprietté, justice et juridiction haute moienne et basse, mere mixte et impere, fiefs, arrierefiefs, hommes, hommaiges, reliefs, rachaps, treziesmes, patronaiges, allocations de beneffices, tiers et dangers de boys, quects, fouages, arrierefouages, gardes de soubsaages, forfaictures, amendes, confiscations, auxbennes, espaves et autres droiz, prerogatives particulières, prouffis et émolumens que avyons et povyons avoir en iceulx, feust en domaine fieffé ou non fieffé, sans aucune chose en reserver ne retenir pour nous ne les nostres, fors seullement le serment de fidelite que lesdicts de Clery seront tenus faire à nos successeurs Roys de France à chacune muance desdicts, et le ressort de justice et de souveraineté par appel ou doléance sans moyen, en nostre eschiquier de Normendie. Et lesquels drois de justice et juridiction haulte moienne et basse, mere mixte et impere, tant de patronaiges que autrement, fiefs, arrierefiefs, hommes, hommaiges, reliés, rachapts, treziesmes, patronaiges, collation de beneffices, tiers et dangies de boys, forests, rivieres, guiets, fouages, arrierefouages, gardes de soubsaages, forfaitures, amendes, confiscations, aubeynes, espaves, garennes et autres drois, prérogatives particulières, prouffits et émolumens que avons esdites sergenteries et des heritaiges et rentes sur lesquels sont assises lesdictes neuf cens soixante livres de rente d'icelle, particulierement en nosdites lettres de Charte.

Nous leur avons en tant que besoing est ou soit, par ceste nostre présente déclaration, de rechief d'abondant et de nouvel donnés ceddés quictés transportés et délaissés, donnons, ceddons, quictons, transportons et délaissons à quelque valleur et estimation quelles soient ou puissent estre Et pour l'exécuté de ladicte justice, leur avons donne et donnons faculte et puissance de crées esdicts lieux et où bon leur semblera tous tels offices et mesures de justice quil verront estre convenables et necessaires, soubs le ressort; sans moien de nostredict eschicquier; sans ce que nos officiers ne autres quelsconques y puissent doresnavant exercer aucune justice ne juridiction en quelque manière que ce soit, fors seullement en dernier ressort de nostredict eschiquier comme dit est Et laquelle nous leur avons interdicte et deffendue, interdisons et deffendons par ces dictes présentes.

Digitized by Google

ment les serment de fidelite et ressort de souveraineté par appel en doleance en nostre eschiquier de Normandie, sans moien toutesfois pour que par nosdites lettres est faicte mention et assiecte particulière de la somme de neuf cens soixante livres tournois de rente que nous leur avons assises sur plusieurs fiefs, terres, heritaiges situées en la vicomté de Pontautou es sergenterie de Rommoys, Quillebeuf, Lalande et Monfort, et aussi en la sergenterie du Mesnil en la vicomté de Ponteaudemer à plain déclairées en nosdites lettres.

Lesdicts supplians doubtent que soubs umbre de ce qu'il est dict par icelles nos lettres que leur transportons lesdictes rentes particulières a les avoir et prandre sur lesdicts fiefs, terres et héritaiges speciffies et declaires; Nos officiers ou les detempteurs desdicts fiefs, terres et heritaiges sur lesquels sont declairées et assises lesdictes rentes et les recevans hommes estagiers demourans esdictes sergenteries, fiefs, terres et héritaiges par nous à eulx transportés, vueillent dire et maintenir quil ne soyent aucunement subgects envers eulx fors seullement esdictes rentes et que sans un debat question ou pieces (?) j'ordoie pour raison d'icelle soit par deffaulte de payement ou de partie a partie et autrement que iceulx exposans ne deussent cognaistre et feussent tenus de les poursuivre pardevant nos juges et officiers, qui seroit directement venir contre la teneur de nosdictes lettres de chartre, et nos vouloir et entention et en grand diminution d'icelles rentes et drois et prie; nous ont tres humblement supplies et requis que pour obvier aux interpretations qui sen porroient ensuivre et aux troubles et empeschemens qui leur porroient estre faits et donnés le temps a venir, il nous plaise pour la seureté d'eulx et de leurs suffisance declairer nos vouloir et intention et sur ce leur octroyer nos lettres et puissance convenables.

Pourquoy nous, les choses dessus dictes considérées qui sont bien receues et mémorables du don et transport par nous fait à ladite église desdictes quatre mille livres tournois de rente et de l'assiette que leur en avoit faicte et faict de nous de nostre propre mouvement et certaine science declairee et declairons que en le faisant ladicte assiette de neuf cens soixante livres tournois de rente sur lesdicts fiefs et arrierefiefs, terres et heritaiges situes et assis esdicts sergenteries de Rommoys, Quillebeuf, Lalande et Monfort en ladicte vicomté de Pontautou et en ladite sergenterie

Digitized by Google

de Mesnil, en la Vicomté de Ponteaudemer : Nous entendons comme accordé, (?) faisant leur avoir donné, ceddé et transporté tous les drois de proprietté, justice et juridiction haute moienne et basse, mere mixte et impere, fiefs, arrierefiefs, hommes, hommaiges, reliefs, rachaps, treziesmes, patronaiges, allocations de beneffices, tiers et dangers de boys, quects, fouages, arrierefouages, gardes de soubsaages, forfaictures, amendes, confiscations, auxbennes, espaves et autres droiz, prerogatives particulières, prouffis et émolumens que avyons et povyons avoir en iceulx, feust en domaine fieffé ou non fieffé, sans aucune chose en reserver ne retenir pour nous ne les nostres, fors seullement le serment de fidelite que lesdicts de Clery seront tenus faire à nos successeurs Roys de France à chacune muance desdicts, et le ressort de justice et de souveraineté par appel ou doléance sans moyen, en nostre eschiquier de Normendie. Et lesquels drois de justice et juridiction haulte moienne et basse, mere mixte et impere, tant de patronaiges que autrement, fiefs, arrierefiefs, hommes, hommaiges, reliés, rachapts, treziesmes, patronaiges, collation de beneffices, tiers et dangies de boys, forests, rivieres, guiets, fouages, arrierefouages, gardes de soubsaages, forfaitures, amendes, confiscations, aubeynes, espaves, garennes et autres drois, prérogatives particulières, prouffits et émolumens que avons esdites sergenteries et des heritaiges et rentes sur lesquels sont assises lesdictes neuf cens soixante livres de rente d'icelle, particulierement en nosdites lettres de Charte.

Nous leur avons en tant que besoing est ou soit, par ceste nostre présente déclaration, de rechief d'abondant et de nouvel donnés ceddés quictés transportés et délaissés, donnons, ceddons, quictons, transportons et délaissons à quelque valleur et estimation quelles soient ou puissent estre Et pour l'exécuté de ladicte justice, leur avons donne et donnons faculte et puissance de crées esdicts lieux et où bon leur semblera tous tels offices et mesures de justice quil verront estre convenables et necessaires, soubs le ressort; sans moien de nostredict eschicquier; sans ce que nos officiers ne autres quelsconques y puissent doresnavant exercer aucune justice ne juridiction en quelque manière que ce soit, fors seullement en dernier ressort de nostredict eschiquier comme dit est Et laquelle nous leur avons interdicte et deffendue, interdisons et deffendons par ces dictes présentes.

Digitized by Google

Et en oultre de nostre plus ample grace, puissance et auctorité, et affin que les dicts suppliants aient lieu propre et convenable pour le pretoare de leur dicte juridiction, à iceulx avons donné cedé et transporté et délaissé, donnons, cédons, transportons et délaissons pour et au prouffit de ladicte église la maison et manoir que avons audit lieu de Pontautou, avec toutes et chacunes ses appartenances et deppendances ainsi qu'elle se comporte et extende pour dicelle ensemble desdictes justice, juridiction et fiefs, et autres choses cy dessus spécifiées, d'éclairer joyr et user et les tenir et posséder à tousiours mesmes perpétuellement comme chose admortie, donnée et dédiée à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie sa mère. Et lesquelles nous leur avons admorties et admortissons, sans ce qu'ils soient tenus ne contrains à les mettre ne vuider horsde leurs mains ne pour ce paier à nous ne à nos successeurs ores ne pour le temps avenir aucune fuiauté ou indempnité.

Et laquelle fuiauté qui en pourroit estre deue, nous leur avons donnée et quictée, donnons et quictons par ces présentes signées de nostre main. Si donnons en mandement à nos amés et feaulx gens de nos comptes et trésoriers à Paris et les gens tenans et qui tiendront nostre eschiquier de Normendie au bailliage de Rouen, et tous nos autres justiciers et officiers ou à leurs lieux tenans présens et advenir et à chacun d'eulx, si comme à lui appartiendra; que de nos présens voulonté, déclairacion, don, transport, admortissement, et autres choses dessusdites, ils facent, seuffrent et laissent lesdicts doyen et chappitre de nostredicte église collégial de Nostre Dame de Clery et leurs successeurs joir et user plainement et paisiblement, sans leur faire, ne souffrir estre fait ores ne pour le temps advenir, aucun destourbier ou empeschement au contraire; mais se fait leur estoit le mectent et facent mettre à plaine delivrance immédiatement et sans délay par ainsy et nonobstant quelsconques ordonnances, restitutions ou deffenses à ce contraires. Et afin etc., sauf etc.

Donné aux Forges, au mois de janvier l'an de grâce mil quatre cens soixante dix huit, et de nostre regne le dix-huitiesme. Ainsi signé sous le ply..... et dessus *par le Roy en son Conseil*. Visa.

(Archives nationales, JJ. 205, f° 38 v°, Acte 75).

Février 1478. — Loys par la grâce de Dieu roy de France, savoir faisons à tous présens et avenir. Comme par noz autres

Digitized by Google

Lettres en forme de Chartre scellées en laz de soye et cire vert signées de nostre main et données à ..... au mois de février mil quatre cent soixante dix sept, nous, pour la fondation de notre obit et sepulture, et causes contenues esdites lettres et autres grans causes et considérations à ce nous mouvans, eussions pour et en lieu, récompense ou assiete de ladite somme de quatre mille livres tournois de rente annuelle et perpétuelle autresfois par nos autres Lettres et pour ladite cause, baillé, donné et assigné aux doien, chanoines et Chappitre et college de l'Eglise Notre Dame de Cléry, en laquelle nous avec devotion esleu nostredite sepulture et obit. A la charge d'iceulx obit, sepulture faire et autres charges en icelles nos dites lettres de fondation dudit obit et chartre à plain déclarés et spécifiez donne aumosne et admorty appartenir a ladite eglise de Notre Dame de Clery et aux doyen, Chappitre, Chanoines et college d'icelle Eglise les Vicontes, terres et Seigneuries d'Auge, Beaumont le Rogier, Tout le revenu des domaines des Sergenteries de Clery Vauvray et le Val de Rueil, en ce comprins ce que tenoient en fieffe Jehan de Paris et Jannot de Capdevielle, assis en la Viconte du Pont de l'Arche, avecques toutes leurs appartenances : le fief du Val de Sec avec ses appartenances assis en la Viconte d'Avanches, les prevostez de Hugueville, Courville, Orval et Annoville assises en la viconte de Coustances, avec toutes les rentes et revenues qui nous estoient deues ès paroisses ou sont les dites prevostez et leurs appartenances.

Ensemble certains droiz, rentes et revenues qui nous estoient deuls semblablement jusques à la somme de neuf cens soixante livres tournois de rente en la Viconte de Pontautou et Pontaudemer, le tout plus à plain détaille et speciffié esdits lettres de Chartres ainsi que les dites Vicontes, Sergenteries, fiefs et prevostez s'extendent de toutes parts soient terres, boys, prés, vignes, estangs, moulins, justice et jurisdiction haulte, moienne et basse, fiefz, arriere fiefz, treiziesme, patronages, collations de benefices, par ainsi quilz ne les pourront conferer fors es habitués de la dite Eglise; tiers et dangiers de boys, fouaiges et arriere fouaiges, gardes soubz-aages, forfaictures, amendes, confiscations, anbenages, droiz, prerogatives, garennes, cens, rentes et revenues, prouffiz et émolumens, et autres dommaines quelzconques, soit fieffe ou non fieffe; sans aucune chose en retenir pour nous ne les nôtres, fors seulement le serment de feaulté et le ressort et

Digitized by Google

souveraineté par appel ou doléance en nostre eschiquier de Normandie sans moien. A quelque valeur et estimation quils soient et puissent estre et monter ores et ou temps avenir. Le tout situé et assis en nostre pays et duche de Normandie.

En révoquant tous autres dons, transpors, alienations, baulx et fieffes, faiz à temps, à vie ou à perpétuité, par nous ou nos amez et feaulx gens de nos comptes et trésoriers et que esdits Vicontez, Seigneuries, prévostez, fiefs et terres, iceulx doien et Chappitre peussent commectre et establir tous officiers, feussent bailliz, vicontes, procureurs, receveurs, verdiers, maistres enquesteurs des eaues et forestz et autres officiers. Et en desapoincter tous ceulx qui les tenoient au temps dudit don.

Lesquelles nosdites lettres de Charte ont este expediées el enregistrées en nostre court de parlement et chambre de noz comptes à Paris et par vertu de la Commission de nosdits Conseillers et gens de nosdits comptes ou trésoriers la possession et jouissance d'icelles vicontez, terres, fiefs, prevostez, sergenteries et rentes ait esté reaument et de fait baillée par nostre amé et feal clerc de nosdits comptes Maistre Jehan Lemoyne auxdits doyen et chappitre, lesquels en ont joy et joissent, et ont commis officiers pour l'exercice de la justice et recepte.

Et combien que en faisant lesdits don et admortissement desdites Vicontez, sergenteries, prevostez et revenu dès lors nous entendismes et entendons avoir donné les propriétés, domaines, terres et seigneuries, telles et semblables que avions et povions avoir esdites vicontez, sergenteries, prevostez et revenues et à tels et semblables droiz, privilèges, prérogatives, prouffiz et émolumens, et justice quelzconques que nous joissions, et noz officiers pour nous au temps dudit don, et par avant icelluy fait à ladite Eglise tant justice haulte, basse et moienne, chasteaulx, chastellenies, quitz, gardes, hommes, hommaiges, reliefs, treiziesmes, confiscations, aubeines et tous autres droiz avoir et appartenir et qui nous eussent peu appartenir, réserve de crimineulx de leze majeste et avoir révocqué..... *(effacé)*... tant de héritage, boys, et autres possessions quelzconques par nous fait comme dit est.

Et que tous les hommes vassaulx et autres quelzconques et qui ont acoustumé ressortir pardevant nos officiers lors estans vicontez et terres, au temps quelles estoient en nos mains, fussent prélatz, barons et autres quelzconques, obéyssent et ressortissent

Digitized by Google

pardevant lesdits juges officiers commis et à connoître et leur feissent les hommaiges, serment de feaulte, paient les reliefs treiziesmes et autres droiz seigneuriaulz, quant le cas y escherra.

Et que iceulx Officiers congnoissent et destiennent de toutes causes et manières et entre quelzconques personnes, feussent prélatz, barons, vassaulx et autres quelzconques et qui ont accoustumé ressortir pardevant nos dits officiers esdites vicontez, terres, prevostez et sergenteries, feust de brief de patronnaiges d'Eglise, de frere lay, et d'aumosne, allocations de bénéfices, gardes soubs aages, et de toutes autres causes et manières, privilaiges, avons et à nos officiers rescouces réforme ledit comme de leze mageste, tout ainsi que faisoient nos dits Officiers pour nous. Et avec ce eust dismes et encores entendons que les dits doien et Chanoines peussent user desdits terres et seigneuries quit de leur propre héritaige, en faisant reffaire édiffier et ressortir leurs places, chasteaulx, manoirs et ediffices, et joysent de droitz de quitz et gardes et autres droiz seigneuriaulx à droit de chastel, chastellenie, viconté et place forte, appartenant Et augmentation revenu icelles terres et seigneuries sans avoir sur ce regard a ce que on vouldroit dire lesdites terres, vicontez et revenu estre baillées en assiette desdites quatre mille livres tournois de rente seulement.

Et aucune prisee information ou assiette ne avoir este faite desdites terres, Vicontez et revenues par nos dites gens des comptes et autres; Et sans ce que nos bailliz de Rouen, Evreux, Caux, Constantin, grand seneschal de Normandie, et autres nos juges aient plus que veoir ne que congnoistre en et par toutes lesdites Vicontez, terres et seigneuries dessusdites et leurs dites deppendances, fors nostredit eschiquier ains dit est et derrenier ressort par appel ou doléance seulement, soit par maniere de préeminance, provision, doléance, ne autre maniere, néantmoings pour ce que les choses dessusdites ne sont spécifiées ne déclairées en nos dites lettres de don et admortissement estre moins que deuement faiz. Et lesdites terres plus valoir que ladite somme de quatre mille livres tournois de rente en assiete, détroit et prisee par information, et par ce ne devoit joyr desdites vicontés, terres et rentes que jusques à ladite somme de quatre mille livres tournois de rente; et information et prisée estre sur ce faicte.

Et aussi ne devoir joyr des choses dessus dites pour autres causes et matieres et entre les personnes pour les causes et déclai-

Digitized by Google

rées tant par noz officiers l'évesque de Lysieux et autres évesques, abbés, gens d'Eglise, barons et autres quelzconques, soubz umbre de ce qu'ils vouldroient dire les juges desdits doyen et chanoines non estre capables de congnoistre desdites causes et matières entre lesdites personnes et mesmement lesdits prelatz et abbés ne ressortir devant eulx. Obstant certains privileiges quils pourroient dire avoir sur ce. On pourroit et vouldroit dire et arguer nosdites fondations, intantion, don et transport estre moins que souffisamment déclairez et entenduz. Et par ce ne devoir porter effect; au moien de quoy serions et pourrions demourez frustrez de nostre vouloir à l'encontre de l'obit et fondation qui seroit autre tres grant desplaisance et charge de conscience se faire, ne faisons et donnons plus ample declaration et augmentation de nos vouloir, intention, don, admortissement.

Pourquoy nous bien et memoratifz desdits don, admortissement et choses dessusdites et des causes qui à ce nous ont meu, voulans iceulx entretenir et accomplir de point en point et en l'onneur de la glorieuse Vierge Marie, mère de nostre Seigneur Jésus-Christ, révérée en ladite Eglise, à laquelle avons eu et avons tout nostre reffuge et espérance en la protection de nous, nos enffans et de nostre Royaume, contemplans les grans grâces que nostre Seigneur Jésus-Christ nous a faictes et impétrées et fait chascun jour par l'intercession de sadite glorieuse mère en tous nos affaires. Espérans aussi quelle nous sera intercesseresse en la fin de nos jours envers son dit cher filz pour le salut de nostre âme : Et que en ladite Eglise nostre corps repousera où illec continuellement sera célébré service et dit prière pour le salut et remede de nostredite âme, de noz predecesseurs et successeurs Roys de France à la louange de Dieu nostre Créateur et de ladite glorieuse Vierge Marie sa Mère.

En signe de ce et autrement voulans eslever ladite Eglise en dons, droiz, prérogatives, privileges, prééminances, libertez, franchises, proufiiz et émolumens. Et afin de asseuar et meetre à cler a ladite Eglise, tous proces cessans, lesdites vicontez, terres revenues, et choses dessus dites, qu'elle joissent et demeurent appartenir et irrévocablement à icelle Eglise; Avons de nostre propre mouvement et certaine science levé ratiffié et approuvé, levons, ratiffions et approuvons, en tant que mestier est, nos dites lettres de don et admortissement, leurs circonstances et dépendances, l'augmentation et interprétation sur icelles faictes.

Digitized by Google

Icelles voulons tenir et sortir leur plain effect et de nouvel, en tant que mestier seroit, avons pour les causes dessus dites, et autres à ce nous mouvans, donné et quicté, donnons et quictons vouloir et nous plaist icelles nos dites lettres de don et autres sur ce données estre mises à execution en ce qu'elles resteroit à executer par nostredit Clerc des Compres Maistre Jehan Lemoine reaulment et de fait, auquel nous mandons par cesdites présentes ains le faire sans avoir sur ce lettres, autre mandement ou commission que ces dites presentes, tellement et jusques à ce que lesdits Doien et Chanoines joyssent du contenu en icelles paisiblement, nonobstant oppositions, appellations, doléances, clameur de haro, mandemens et deffenses à ce contraires.

Et de nostre plaine puissance et auctorité Royal avons interprété et declairé, interprétons et déclairons, voulons et nous plaist que lesdits doyen et Chappitre et leurs dits successeurs en ladite Eglise joyssent à perpetuite des dites terres, Viconté, prévostez, Seigneuries et revenues déclairées esdites lettres de don, admortissement et interpretation actuels et semblables droiz, privileiges, prééminences, justice prouffiz et émolumens à quelque valeur et estimation quils seroit ores et pour le temps avenir puissent valoir, et sans avoir regard aux dons et fiefs particuliers si aucuns avoient esté par nous ou nosdits gens des comptes et trésoriers à temps à perpétuité ou a vie, tant de offices, boys, que autres héritaiges, prouffiz et émolumens en ladite assiete de quatre mille livres tournois, prisée ou information non faite Et que lesdits Vicontez, terres et revenues puissent plus monter en valeur que ladite somme de quatre mille livres tournois par prisee, information ou assiete.

Et en tant que mestier est, l'outre plus se oultre plus il y a ou avoit desdites quatre mille livres tournois de rente d'abondant et de nostre plaine puissance, plus ample grâce et auctorité Royal leur avons donné, quicté cedé, transporté et admorty, donnons cédons, quictons et admortissons, sans que autre prisée, information ou déclaration en soit faicte par nosdites gens de nosdits comptes ne autres en aucune manière, et sans ce quils en soyent tenuz paier à nous ne à nos successeurs Roys de France, aucune finance ou indempnité et laquelle leurs avons donné et donnons par ces présentes signées de nostre main à quelque valeur et estimation qu'elle se puisse monter; et oultre ce leur avons

Digitized by Google

octroyé et octroyons quils puissent édiffier, construire, bastir, fortiffier et réparer leurs dits chasteaulx, places, manoirs et édiffices, et d'iceulx joyr aux droiz de guetz, de gardes et autres privileges et prouffiz, qui ausdits chastelains appartiennent et que leursdits officiers a mis et commectre esdites vicontez, terres et seigneuries, puissent congnoistre et déterminer de toutes causes et matières, privileiges et prouffiz.

Et avons et a nos autres offices réservees soit de brief de patronnaiges d'Eglise, de fief lay et daumosne, de collations de benefices et de toutes autres manières et causes dessusdites, et desquelles on pourroit ou vouldroit dire la congnoissance en appartenances juger, et avons reservees reservons le crime de leze Majesté.

Et en tant que mestier seroit quant à ce, les avons auctorisés et auctorisons iceulx et leurs dits juges et officiers par ces dites présentes et envers quelzconques personnes soient, prélatz, évesques; abbez, barons et autres personnes contredisans, qui se vouldroient dire exempts tant à cause de leurs prélations, privileiges que aultrement ne devoir ressortir que pardevant nosdits juges et ne devoir tenir que de nous, dont ainsi et pour la forme et manière que faisoient nos dits juges esdits lieux soubmis pour nous En contraignant à ce faire et souffrir nostredit conseiller l'évesque de Lysieux et autres prélats, abbés, barons, vassaux et leurs subgectz, et tous autres rebelles et désobeyssans et aussi rapporter pardevant les dits doyen et chappitre ou leurs dits officiers aux sièges quils ont accoustume ressortir pardevant ledit don fait, Et a tenir diceulx en tant quil y en a esdites vicontez et seigneuries Et leur faire et paier leurs droiz, devoirs et recongnoissance, à cause de ce deus, quant les cas y sera escheu ou eschera, Tout ainsi et par la forme et manière quils faisoient à nous pardevaut les dits don et admortissement. Cest assavoir les dits prélatz et gens d'Eglise par prinse de leur temporel en nostre main reaument et de fait, et les lay par toutes voyes et manières deues et raisonnables et jusques à ce quils aient obéy; le tout comme pour nos propres debtes et affaires, Et sans ce que nos autres juges en puissent avoir court, jurisdiction, ne congnoissance.

Et les dites causes, matières et personnes en avons interdite et deffendue justice pour ce deffendons par ces mesmes presentes à nosdits bailly de Rouen, Caux, Evreux et Coustantin, grant Séneschal de Normandie, soit par provision de doléance et autrement.

Digitized by Google

Et à tous nos juges, fors à nostredit eschiquier comme dit est, par appel ou doléance seulement, Toute court, jurisdiction et congnoissance. Et laquelle jurisdiction, se mestier est, voulons estre insinuée et notiffiée avec le contenu en ces dites presentes à nostredit grant Séneschal, bailliz et autres nos dits juges; et deffenses leur estre sur ce faictes à grosses peines à nous à appliquer.

Si donnons en mandement à nos dits Conseillers dicelles noz cours de Parlement, Chambre de nos Comptes à Paris, trésoriers et qui tiendront nostredit eschiquier de Normandie, bailliz de Rouen, Evreux, Caux, Coustentin, grant Séneschal de Normandie et à tous nos autres justiciers, officiers et subgects et à leurs lieuxtenans et à chacun d'eulx, si comme à luy appartiendra Que noz present vouloir, don, interprétation, augmentation, admortissement et déclaration, et le contenu en ces dites présentes ils entretiengnent et gardent et facent garder et entretenir inviolablement, et sans enfraindre, et les mectent et facent mectre chascun en son endroit à exécution deue.

Et du contenu en icelles facent et seuffrent joyr lesdits doyen et chappitre de Nostre Dame de Clery; Et a ce faire et souffrir facent et seuffrent faire joyr et à ce contraindre tous ceulx qui pour ce seront a contraindre par toutes voyes et manières deues et accoustumées de faire pour noz propres debtes et affaires. Non obstant comme dessus et que on vouldroit la congnoissance des dites matières privileiges devoir appartenir à nos juges et officiers, et que ne si pourrions distraire, exempter et mettre hors de noz mains et estre de nostre ancien dommaine annexé à la Couronne; que la vraye valeur information prisee ou assiette n'ait este faicte et descharge levée de nostre temps des dites terres, et que l'oultre plus ne soit cy speciffié ne déclairé et quelzconques dons, cessions, transports, aliénations, privileiges, statuts, renonçons, ordonnons, constituons chartres aux nouveaux ordonnancemens constitués, restitutions, faictes au contraire tant par nous que par nos predecesseurs Roys de France et ducz de Normandie, lesquelz quant à ce les avons révocquez et adnullez révocquons et adnullons oppositions, appellations, doléances, clameur de Harou, mandemens et deffenses à ce contraires.

Et n'entend préjudicier au contenu en ces dites présentes; et pource que d'icelles l'on pourroit avoir affaire en plusieurs divers

Digitized by Google

lieux nous voulons que au Vidimus faict soubz scel Royal soit adiousté [foi] comme à cest present original. Et afin que ce soit chose ferme et estable à tousiours, nous avons faict mectre notre scelz à ces dites présentes; sauf en autres choses nostre droict et l'autruy en toutes.

Donné aux Forges, près Chinon, ou mois de février l'an de grace mil quatre cent soixante dix huict, et de notre regne le dix-huictiesme. Ainsi signé : Loys; Par le Roy, Picot. Visa contentor, Texier. Visa registrata

(Archives nationales, JJ. 205, Pièce 223).

Digitized by Google

ÉPITAPHES

d'anciennes Abbesses de la Trinité de Caen

La *Trinité* ou *Abbaye aux Dames* de Caen, contemporaine de *Saint-Etienne* ou *Abbaye aux Hommes* renferme encore des tombes d'abbesses dont on connaît mieux les noms que les épitaphes. Celles que nous publions intéressent surtout les XIIIe XIVe ET XVe siècles : elles ont été relevées au début du XVIIIe par un curieux qui, en dehors de la fastueuse épitaphe de Mme de Montmorency, morte en 1598, ne nous révèle que l'inscription tumulaire d'Anne-Madeleine de Vaucelles, morte cent ans après la précédente (1698). Le recueil d'où sont tirées ces épitaphes fait partie de la collection des anciens manuscrits français de la Bibliothèque nationale (1). Tout porte à croire qu'elles ont été recueillies dans l'ordre où elles se présentaient au visiteur, c'est pourquoi nous les reproduisons telles qu'elles sont consignées.

Ci gist Dame religieuse et / honneste dame Nicole de Goulenas / iadis abbesse du moustier de Sainte / Trinité de Caen qui tres / passa lan de gr̄ / M. CCC. XXXVI, le Disime iour / De may prèies Dieu / luy face merci.

✠ Hic iacet Julienna de Sc̄o s / erenico / dn̄a / quondam abbatissa Sancte Trinitatis / de cadomo que obijt anno / Dn̄i. M. CC. LVI. in festo St̄e LVCIE virḡis. cuius aīa re qi escat in pace amen.

Hic jacet Ma...Gournay quondam abbatissa Sancte Trinitatis de Cadomo que obijt anno Dn̄i. M. ducente / simo nonagesimo tercio / prima die marcij cuj. anima requiescat in pace amen.

Hic jacet domn̄a Be / atrix de Chambernon quondam abbatissa monasterij Sancte Trinitatis de Cadomo que obijt anno / Domini mille / simo ducentesimo octogesimo nono Tresdecimo Kal. octobris cuj. an. requiescat in pace amen.

(1) N° 8230.

Digitized by Google

Cy gist dame religieuse et honneste Madame Marie de Vuarigniers jadis abbesse du moustier de Sainct Trinité de Caen qui trespassa / lan de grace mil CCCC et VII le IIII° j. dauril Dieu li face merci amen.

Cy gist religieuse dame et honneste Madame Marguerite de Thieuuille dict de Guyhebert abbesse du / moustier de Saincte Trinité de / Caen laq trespassa lan de grace mil CCCC quarante et I le XX° iour de feurier à laquelle / Dieu face mercy à lâme amen pr. nr. (1)

HIC REQVIESCIT HENRICI MATHILDIS FILIA REGIS.

Cy-gist religieuse dame et honeste Mme Catherine le Vicomte en son vivant abbesse / monastère de Ste Trinité de Caen / qui trespassa l'an mil CCCCXX et deux le samedi / vigile de panthecoste Dieu lui face pardon amen paster noster.

(Sacristie).

Cy gist dame Typhaine la / Drouaise religieuse iadis tresoriere de ceste eglise qui trespassa l'an mil CCCC et XII le mardi XVIe / jour du moys de juyn Dieu li face merci a lame amen pater nost.

Cy gisēt religieus. et honestes dames Katherine de Varignies en son vivant sacristine / de ceans qui trespassa lan / mil CCCC IIII** et XVI le XXX jor doct et de Jehane de Vuarignies sa sœur qui trespassa lan mil Ve III. le VII° jor de juing requiescāt in pace.

Cy gist dame religieuse / et honneste madame George du Molley jadis abesse du moustier de sainte / Trinité de Caen qui / trespassa lan de grace M. CCC. LXXIII le XII° jour daoust prions Dieu por lie.

Cy gist dame religieuse et honneste madame Blanche dauberville jadis abbesse du / Moustier de Sainte Trinité de / Caen qui trespassa lan de grace mil quatre cens LXX le XX...

Cy gist dame religieuse et / honneste Mme Margueritte de Vuarigniers jadis abbesse du moustier de Sainte Trinité / de Caen qui trespassa le premier jour de janvier 1460.

Cy gist dame religieuse et honneste Madame Marie de Suruie abesse du moustier de Sainte Trinité / de Caen qui trespassa l'an mil CCCC.XXXIV le XXI° jour de juin.

(1) *Pater noster.*

Digitized by Google

Il semblerait que le rédacteur du manuscrit n'a pas reproduit intégralement le texte des inscriptions et que celles-ci comportaient des dispositions différentes et de plus fréquentes abréviations. La copie des deux épitaphes qui suivent a été plus soignée.

Tombeau de feu très illustre et très religieuse dame / Madame Madeleine de Montmorency abbesse de Ste Trinité de Caen.

(marbre noir).

Celle qui tira peine des plaisirs, qui tira plaisir de ses peines qui ne voulut rien pour avoir tout gist icy ce fut lexemple des vivans la honte des morts et la merveille de tous deux, elle eut deux sœurs saintement voillees avec elle dont lune mourut abbesse apres trente trois ans de dignité lautre deceda Religieuse elle fut dix ans maistresse et toute sa vie seruante de sainte Trinité sen alla dicy dernière de la Trinité de ses sœurs est maintenant proche de la sainte Trinité elle enrichit son Eglise orna cequelle honora embelit ce qui la benit elle adjousta des magnifiques bastimentz a son abbaye et a ses ornemens l'ornement de soy mais encor ceste belle maison fut indigne delle qui méritoit un ciel pour demeure les saintes vierges quelle laisse ne veullent que leur laissant la piété elle leur oste la presance de la mesme piété et ses vierges sont de Liz dont lodeur est plus souefvre à Dieu que nulle autres or ce nest aux hommes de la regretter car elle ne fut jamais de ce monde encor ce nous est assez dauoir le corps qui fut la vraye ame de la magesté mais on nous feit grand tort de nous oster lame qui fut le vray corps de la vertu toutefois Magdelene eut lesprit si grand que ce monde tout entier ne lùst peu tenir toute entier, toy qui passe trespasse icy et naime plus le jour et n'en ayant plus elle deceda le Xo decembre 1598.

Ce monde mespriser ne despriser personne
et destre mesprisée icy bas mespriser
Se mespriser soy mesme en ayant lame bonne
sont les vertus qui font Magdelene priser.

Henry duc de Montmorency, pair et connestable de France, parlant à sa sœur :

Toy qui n'a rien laissé quun subjet de lenuie
Qui nas rien enuié que de nous delaisser
Permetz moy de ta mort ou plustost de ta vie
Ne pouuant le chemin la plaincte retracer
Tu rends en finissant ma douleur infinie
Tu me devois rauir un funebre penser
Eust on creu que le Ciel veu le Sang qui noz lie

Digitized by Google

Lorsqu'il te bien heura me voullust offencer
Tout ce qui vit ça bas addresse sa complaincte.
Il les fuit les fuyant tant mon ame est attaincte
Du desir de tattaindre icy te soupirant
Mais viue on te devoit ceste douleur profonde
Car lorsque tu vjuois tu mourois en ce monde
Et mourant lors viuante ores tu vis mourant.

D. O. M.

Hic jacet illustrissima
Domina D. ANNA MAGDA^A
DE COCHEFILET DE
VAUCELLAS Regalis
Loci trigenta nouem
Annorum spatio jampridem
Abbatissa, hinc instante
LUDOVICO MAGNO ad
Hanc regalem abbatiam
SS^tmæ Trinitatis (1)
Translata, quam per vigenti
Quinque annos Abbatissa
Rexit, restauravit, auxit
Ubique intus et foris
Benedictina obiit anno
Dm. 1698 Die 30. Maij.
Ætatis vero suæ 84.
REQVIESCAT IN PACE

(marbre noir).

(1) Mot de trois lettres, illisible.

Digitized by Google

L'ABBAYE

DE

NOTRE DAME DU VŒU

(PRÈS CHERBOURG)

(Suite)

SES ABBÉS

CHAPITRE X

RICHARD II DURAND (depuis vers 1267 jusques 1282)

Le catalogue du Vœu donne comme successeur à Raoul Macquerel un chanoine appelé Durand (1). Entre Raoul I et ce Durand le *Gallia Christiana* (2) inscrit un Richard. Le *Neustria Pia* (3) ne fait qu'un seul abbé de ces deux du *Gallia* et c'est à lui que donne raison le nécrologe de l'abbaye quand il dit : « *Quarto nonas septembris obiit Ricardus Durand abbas noster :* le 4 des nones de septembre mourut Richard Durand notre abbé. »

Les auteurs de ces deux savants recueils donnent à notre nouveau prélat le surnom de « Hannevilla » que le *Gallia Christiana* traduit en marge « de Haineville » et qu'il semble plus légitime de rendre par « d'Anneville ». C'est tout ce que nous pouvons dire de son origine. Quant à l'année de son intronisation, impossible de la fixer exactement, cependant ce fut très probablement 1267 et dès lors il est le premier des abbés du Vœu béni et établi d'après la convention passée entre Jean d'Essey et son chapitre, convention

(1) Manuscrit n° 114, p. 4, à la bibliothèque municipale de Cherbourg.
(2) XI, col. 942.
(3) P. 815.

Digitized by Google

qui, tout en réglant une foule d'autres questions pendantes entre eux, stipulait : « *Art. 3 :* Il est permis à l'évêque d'instituer, de « destituer et confirmer les abbés de son diocèse sans en demander « avis au chapitre, mais : *Art. 4*, l'évêque sera obligé de bénir les « abbés du diocèse dans l'église cathédrale et si quelque maladie « l'en empêche ou qu'il le fasse ailleurs du consentement du « chapitre, il les enverra avant leur entrée en charge faire devant « les portes de la cathédrale la promesse suivante : Moi, ..., abbé « de ....., je promets obéissance, révérence, sujétion à cette sainte « église de Coutances et je signe sur cet autel l'engagement que « je prends (1) ».

Le premier document qui nous fournit le nom de Richard Durand, abbé de Sainte-Marie du Vœu est un accord passé (1269) entre lui et Laurent, abbé de Cerisy, au sujet de la dîme des forêts de Brix, de Barnavast et de la Haie-de-Valognes (2). Il est pourtant probable que ce fut à lui, qu'en 1267, Meheline, fille de feu Guillaume de Beauchêne, femme de Hugues Carbonnel, écuyer, donna, du consentement de son mari, en pure et perpétuelle aumône, un pré qu'elle possédait, à titre d'héritage, dans la paroisse de Surtainville (3) Et dès lors, ce serait Richard Durand qui (1268) échangea une rente de 50 sous perçue dans les moulins de Benoitville contre une autre d'égale valeur due en Martinvast à Guillaume de Hiéville, écuyer, fils de Richard de Hiéville, chevalier (4).

Comme nous l'avons déjà dit la chapelle élevée primitivement par l'impératrice Mathilde n'avait pas été détruite après la construction de l'église de l'abbaye, elle était même devenue le siège d'une confrérie très nombreuse en l'honneur de la Sainte Vierge, et les marins et les populations environnantes continuaient d'y venir prier l'*Etoile de la mer*. La pieuse dame d'Urville Laurence voulut que sa dévotion personnelle y fut perpétuellement rappelée, c'est pourquoi elle aumôna aux chanoines à l'usage « d'une lampe qui sera toujours allumée dans la chapelle de Sainte-Marie du Vœu, *in capella Sancte Marie de Voto*, un quartier de froment à

(1) *Gallia Christiana*, XI, col. 264, et Toustain de Billy, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, II, p. 37.

(2) Cartulaire du Vœu, H. 2083.

(3) Ibid., H. 3385.

(4) Ibid., H. 2881.

Digitized by Google

prendre sur un fief tenu d'elle en Nacqueville par Robert des Bouillons, de Gréville, prêtre (1) ».

Puis, en cette même année 1269, la pieuse veuve de Guillaume de Montigny, Mathilde d'Anneville, dame d'Ourville. songeant à s'assurer des prières après sa mort, donna aux abbé et religieux de Notre-Dame du Vœu la moitié des dîmes qu'elle possédait en fief laïque dans la paroisse de la Pernelle, au territoire vulgairement appelé *Sous-le-Mont*, à condition que pour elle et au jour anniversaire de son décès, ils feraient un service solennel (2).

Jean d'Essey confirma cette dernière largesse le mardi d'avant l'Assomption par une charte dont « les religieux prièrent l'Official résidant à Valognes de leur octroyer un *vidimus* muni du sceau de sa cour, parce que, à cause des dangers des routes et des lieux, il n'était pas sûr pour lesdits religieux d'emporter avec eux ou de se faire envoyer la charte originale ».

Comme on le voit par cette note, la sécurité publique était en ce moment à l'état précaire; elle ne dut pas être mieux sauvegardée après le départ d'une foule de seigneurs et autres gens du Cotentin qui accompagnèrent Saint Louis dans sa dernière croisade. Embarqué au mois de mars avec ses trois fils et grand nombre de barons, le saint roi mourut de la peste le 25 août, sous ces murs de Tunis où il espérait briser la force d'invasion du mahométisme. Son ami le cardinal Raoul Grosparmi, légat du Pape et originaire de Périers, l'avait précédé dans la tombe. Philippe le Hardi, arrivé au pouvoir dans ces tristes conjonctures, ramena bientôt en France ce que la peste avait épargné de son armée.

L'année suivante 1271, le pape Grégoire X, à qui avaient été soumis à ce sujet divers litiges, attribua, par une bulle donnée la première année de son pontificat, les dîmes des Novales à l'abbé et au couvent de Sainte-Marie du Vœu dans les paroisses où ils percevaient les dîmes ordinaires (3).

En octobre 1272, une très curieuse enquête fut faite par Guillaume des Minières, chevalier, et Hue de Saint-Just, sur Guillaume de Bohon et « des bois de sa garde ». M. L. Delisle l'a

(1) Cart. du Vœu, H. 2950 et 2964.

(2) Ibid., H. 3215 et T. de Billy, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, II, p. 34.

(3) Cart. du Vœu, H. 1978.

Digitized by Google

éditée au n° 1222 de son cartulaire normand; en voici quelques extraits se rapportant à l'abbé du Vœu :

« VI. (6e témoin entendu). Li abbe de Chierebort requis si il set « que G. de Bohon ait doné de bois du roi, il dit que oil; a lui « meisme, II karées de la Haye de Mont du Roc a relever ses « treilles. Requis des austres articles il nen set rien.

« X. Jehan le Picart..... dict que Guillaume soufri que mon- « seignor Jehan Malet ot une biche que li prestre de Digouville « ocit, de rechief Guillaume soufri que messire Guil de Vernon « prist un cerf et II biches et un faon..... De rechief Guill Poile- « gars ocit une biche en ycelle haye de Saumarès, de la quele « Guil de Bohon dona la moitié à labé de Chiereborc et l'autre « retint.....

« XIII. Guill Poilegars de laage de XL ans juré..... requis sil set « que G. de Bohon ait doné de la forest du roi, il dit oil : une « karée et II chartées de bletrons de la Haye du Mont du Roc a « labé de Chiereborc.....

« XXXII. R. de Sotevast en laage de XXXV ans juré requis sil set « que G. ait doné du bois le roi, il dict oil : III chaisnes chaois a « labé de Chiereborc por refaire le pont de Martinval. »

Sauf le morceau de biche accepté du seigneur de Bohon, notre abbé ne semble pas avoir pris une part bien coupable aux malversations reprochées par ses ennemis à Guillaume, puisque l'abbaye du Vœu étant coutumière aux forêts pouvait s'y fournir de tous les bois de chauffage et construction nécessaires à ses religieux et à presque tous leurs vassaux. D'ailleurs le principal accusé paraît s'en être lui-même tiré sans trop de misère.

Deux ans après (1274), pour assurer la célébration de son obit dans l'église de l'abbaye, Nicolas de Tollevast, habitant Theurthéville-en-la-Hague, donnait à Sainte-Marie-du-Vœu une rente de 14 boisseaux de froment, assise sur les terres tenues de lui en Equeurdreville par Jean Petitfrère (Parvi fratris) (1). L'année suivante nos chanoines échangeaient la dîme du moulin de Flamanville contre d'autres revenus à eux concédés par Guillaume de Carentan (de Karentonio), chevalier, seigneur d'Urville et fils de la dame Laurence. Puis Robert d'Argences, prêtre, seigneur du Dic,

(1) Cart. du Vœu, H. 2592.

Digitized by Google

leur octroyait en Porthail un quartier de froment mesure de Barneville (1).

Cette année 1275 vit mourir un grand bienfaiteur de l'abbaye du Vœu. Voici en quels termes l'obituaire de cette maison en faisait mémoire : « La veille des calendes de novembre mourut « Jean, évêque de Coutances, de bonne et pieuse mémoire, qui « nous donna 200 livres destinées à acquérir des rentes pour son « obit ». Le même nécrologe indique pour le même prélat un service solennel dû à la reconnaissance : « Le 7 des calendes de « septembre, commémoration du révérend seigneur et père dans « le Christ, Jean, par la grâce de Dieu, évêque de Coutances, « lequel nous donna cent livres tournois pour réparer notre monas- « tère; c'est pourquoi cet obit doit être célébré solennellement « dans ce couvent (2) ».

Philippe le Hardi avait, par une charte de septembre 1276 expédiée de Mirebeau, confirmé toutes les nouvelles acquisitions de Sainte-Marie du Vœu, près Cherbourg, acquisitions montant à 36 livres 7 sous 2 deniers de rente (3). Quelques mois après (1278) ce même roi vint à Cherbourg, sans doute pour vérifier l'état de nos côtes alors très mal pourvues de défenses, peut-être aussi voulait-il préparer une expédition contre l'Angleterre avec laquelle il semblait désirer la guerre. Le roi Edouard, lui, voulait la paix avec la France, parce que avant tout, il estimait nécessaire de pacifier, d'unifier l'île entière par la soumission définitive du pays de Galles et la conquête de l'Ecosse. La paix ne fut donc pas troublée, malgré l'envie qu'en avait Philippe.

L'apparition de ce prince put être utile aux chanoines du Vœu qui en ce moment étaient de nouveau en litige avec les gens du roi à propos des droits de leur haute justice : droits que leur reconnut dès le commencement de 1279 Chrétien Le Chambellan, alors bailli du Cotentin (4). Dans les mêmes jours, le seigneur Chrétien eut à liquider un autre différend; en effet, Gautier le Bochu, curé de la grande portion des Pieux, étant mort, plusieurs gentilshommes élevèrent de nouvelles prétentions au patronage. Ce furent d'abord deux de Baubigny : Guillaume et Robert, dont,

(1) Cart. du Vœu, H. 2965 et 3296.
(2) T. de Billy, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, II, p. 48.
(3) Cartulaire normand, n° 380 et Cartulaire du Vœu, H. 1992.
(4) Ibid., H. 2000.

Digitized by Google

à Valognes, le samedi d'après la Toussaint, le premier reconnut n'y avoir aucun droit; le second fit le même aveu aux assises de Carentan; pourtant ce n'était pas fini! car Jean d'Harcourt, chevalier, seigneur de Saint-Sauveur s'était lui aussi mis sur les rangs. Ce fut d'ailleurs inutilement; il lui fallut confesser le mal fondé de sa requête (1).

Sans doute cette suite de procès acheva de dégoûter Richard Durand de l'administration du Vœu, il résolut de décharger ses vieilles épaules d'une autorité désormais trop lourde. C'est ce que nous apprend le document suivant : « A son « excellentissime seigneur Philippe, par la grâce de Dieu, « très illustre roi de France, son humble couvent de la Bienheu- « reureuse Marie du Vœu, près Cherbourg, au diocèse de Cou- « tances, souhaite un heureux gouvernement du royaume temporel « et l'acquisition de l'éternel. Comme religieux homme Durand, « naguère notre abbé a spontanément renoncé à l'administration « de notre abbaye entre les mains des vénérables chanoines de « Coutances, le siège étant vacant (2), et le chapitre ayant accepté « cette résignation spontanée, nous supplions humblement Votre « Excellence de donner son bienveillant assentiment à ce que « nous pourvoyions notre monastère d'un autre abbé. Que Dieu « vous fasse la grâce de gouverner votre royaume temporel de « façon à mériter la récompense éternelle. — Donné l'an de l'In- « carnation 1282, le lundi avant le dimanche des Rameaux (3) ».

Ce fut, à notre connaissance certaine, la première occasion que les chanoines du Vœu eurent de suivre les recommandations des « statuta » (4) touchant leurs supérieurs démissionnaires : « Que « si un prélat à cause de ses infirmités, de sa vieillesse ou pour « une cause juste se démet volontairement pour l'utilité du cou- « vent, il devra dans l'avenir être traité avec vénération et bonté, « afin qu'il ne puisse point dire : *Filios enutriri et exaltari, ipsi « autem spreverunt me* ».

Combien de temps le vénérable Richard II jouit-il du calme qu'il avait recherché en démissionnant? Nous ne saurions le dire! Contentons-nous donc de répéter la mention du nécrologe : *Quarto*

(1) Cartulaire du Vœu, H. 3267, 3277 et 3278.
(2) L'évêché de Coutances fut en régale de 1275 à 1282.
(3) Cartulaire normand, n° 987. — En 1282 ce lundi fut le 11 avril.
(4) P. 32.

Digitized by Google

nonas septembris obiit Richardus Durand quondam abbas noster, remarquant à ce propos l'erreur du *Gallia Christiana* et du *Neustria Pia* qui donnent, comme date à ce décès, le XII des calendes d'octobre (1).

CHAPITRE XI

GUILLAUME II DE GATHEVILLE (avril à septembre 1282)

Le *Gallia Christiana* (2) et le *Neustria Pia* (3) écrivent en termes aussi identiques que succincts l'histoire du successeur assigné par eux à Richard Durand : « *Guillelmus de Tribus Montibus : moritur IV idus aprilis. Guillaume de Troismonts : il mourut le IV des ides d'avril* ». Toustain de Billy (4) reproduit cette erreur. L'auteur de la liste citée au manuscrit 114 de la bibliothèque municipale de Cherbourg se contente de l'appeler : « l'abbé Guillaume II ». Un document inconnu de ces divers historiens nous renseignera plus exactement. En effet le 30 du même mois d'avril 1282, le chapitre de Coutances écrivait au roi Philippe : « A vous très excellent..... « l'humble chapitre de l'église de Coutances, salut et prières dans « le Christ. Nous envoyons vers vous frère Guillaume de Gatheville « élu abbé du monastère de la bienheureuse Marie du Vœu de « l'Ordre de St-Augustin, au diocèse de Coutances, suppliant « Votre Majesté royale de vouloir bien confirmer son élection, de « lui délivrer l'administration du temporel de cette abbaye et d'en « retirer vos gardiens..... Donné l'an du Seigneur 1282 le jeudi « après la fête du bienheureux Marc évangéliste, le siège de « Coutances étant vacant (5) ».

Et le roi s'empresse d'autant plus volontiers d'accéder à cette demande que le nouvel élu appartenait à une des plus anciennes et des principales familles du Cotentin; que dès lors il avait tout intérêt à se l'attacher.

En effet notre Guillaume II était le fils de Guillaume de Gatheville, chevalier, fils d'Onfroi, et petit neveu de Guillaume Lemoine,

(1) XI. Col. 942 et p. 815.
(2) XI, col. 942.
(3) p. 815.
(4) T. de Billy, *Hist. eccl. du diocèse de Coutances*, II, p. 60 et 61.
(5) Cartul. Normand, n° 989.

Digitized by Google

qui avait fondé, pour Montebourg, le prieuré bénédictiin de Neville (1).

Malheureusement Guillaume II ne fit que passer sur le siège abbatial, puisque dès le 11 septembre 1282 les chanoines du Vœu s'adressant de nouveau au roi de France, lui disaient : « ... Comme « religieux homme Guillaume de Gatheville jadis notre abbé est « entré dans la voie de toute chair, nous supplions humblement « Votre Excellence de daigner bénévolement nous accorder « l'autorisation d'élire un autre abbé..... Donné l'an du Seigneur « 1282 le vendredi après la Nativité de la Bienheureuse Marie « toujours Vierge (2) ». Ce fut encore le chanoine Richer qui avec le titre de procureur et d'attorney eut l'honneur de présenter cette supplique au monarque français.

CHAPITRE XII

RAOUL II DU CLOS (1282-1295)

Cependant un successeur venait enfin d'être donné à Jean d'Essey mort depuis six ans. Or les premiers actes connus d'Eustache ce nouvel évêque de Coutances furent la confirmation et la bénédiction d'un nouvel abbé du Vœu constatées dans la lettre suivante; lettre qui prouve que le veuvage de notre abbaye n'avait pas notablement dépassé les quarante jours indiqués par la Règle : « A son très excellent prince et seigneur Philippe par la grâce de « Dieu très illustre roi des Français (Francorum), frère Eus- « tache (3) par la permission divine humble serviteur de l'Eglise « de Coutances, salut et prières en Notre-Seigneur Jésus-Christ. « Nous envoyons vers vous frère Raoul du Clos (de Clauso) « récemment élu abbé du monastère de N.-D. du Vœu, près « Cherbourg, de l'Ordre de St Augustin, en notre diocèse. Le dit

(1) Plusieurs auteurs MM. Dubosc et Drouet ont voulu imposer à cette famille de Gatheville le nom propre de « Lechevalier » et s'appuyaient pour cela sur les chartes ayant trait à notre abbaye du Vœu. Cette prétention nous semble insoutenable, voici en effet la teneur même de ces actes : *Willelmus, dominus Gateville, filius Unfredi : Willelmus, miles, dominus Gateville, filius Unfredi : Willelmus de Getevilla, miles.* Le mot *miles* est évidemment là pris comme titre et nullement comme nom de famille.

(2) Cartul. Normand, n° 1004.

(3) Eustache était cordelier avant son élévation au siège de Coutances.

Digitized by Google

« abbé a été canoniquement confirmé et même béni par nous, « qui prions Votre Majesté royale de lui donner main-levée de « l'administration du temporel de cette abbaye et d'en retirer vos « gardiens. Que le Roi éternel, etc..... Donné à Coutances l'an du « Seigneur 1282, le mercredi après la fête de Tous les Saints (1) ».

Et le lundi suivant Philippe le Hardi, s'empressant d'obtempérer à cette supplique, envoyait de l'abbaye de Lyres ordre au bailli du Cotentin de « mettre le dit abbé en possession de son temporel et de le maintenir lui et son couvent dans les droits et libres coutumes dont ils ont joui par le passé (2) ».

L'année suivante le vendredi après la fête S. Michel au Mont-Gargan, Eustache évêque de Coutances qui s'occupa activement dès son arrivée à faire rentrer les bénéfices échappés à son église, croyant sans doute avoir quelques droits sur Martinvast, adressait de Bonfossé, au doyen des Pieux, la commission de faire une information sur le patronage de cette paroisse. L'enquête fut favorable au Vœu, que l'évêque reconnut en légitime possession (3).

Il paraîtrait qu'en ces temps là la cuisine du monastère fut fort appréciée, recherchée même, car nous avons sous les yeux une suite de chartes en assurant l'usage à une foule de gens (4). Nous ne citerons qu'un de ces marchés conclu comme les autres devant l'official de Valognes qui semble avoir eu le monopole de ces sortes de contrats : Jean Legoupil demeurant à Octeville (in decanatu de Haga) et Æglentine sa femme donnent deux rentes (2 quartiers de froment et 40 livres) aux religieux, leur promettent même de nombreux services à condition de recevoir « chaque jour par la main du cellerier 3 pains blancs, un pichet de cervoise (unum picherium cervesie) et une portion de viande de la cuisine (unum ferculum de coquina).

S'il faut en croire T. de Billy l'abbaye du Vœu et le château de Cherbourg durent recevoir en 1286 la visite de Philippe le Bel devenu roi de France l'année précédente. Dès le commencement de son règne ce prince, désirant sans doute s'assurer par lui-même de l'état de nos côtes, de nos ports et aussi étudier notre marine,

(1) Cartul. Normand, n° 1008.
(2) Cart. du Vœu, H. 2739.
(3) T. de Billy. *Hist. ecclés.* II p. 61 et Cart. du Vœu, H. 2882.
(4) Cartul. du Vœu, H. 3131, 3132, 3133, 2595, 3770, etc.

Digitized by Google

se serait embarqué sur la Manche où assailli par une tempête « le « roi avait fait vœu, qu'au premier havre auquel il prendrait terre, « il fonderait un couvent, lequel fut d'Augustins en faveur de « Gilles de Rome de l'ancienne maison de Colonne, fort chéri « pour ses vertus par Philippe le Bel (1) ». Le lieu de cette fondation fut Barfleur, où « un carreau gris placé sur le haut de « la grande porte du monastère » rappela longtemps que « Philippe le Bel quatrième du nom, roi de France et de Navarre « fonda ce couvent en 1286 ».

Quelqu'ait été d'ailleurs le motif de cette fondation, Philippe le Bel l'enrichit de grands biens, lui donnant entre autres des droits importants aux forêts de Boutron en notre ancienne paroisse de Clitourps.

Remarquons toutefois que les religieux établis à Barfleur par le roi Philippe sous les auspices du fameux Gilles de Rome son précepteur et supérieur général de cette congrégation étaient un ordre mendiant fondé d'abord en cinq congrégations différentes. Alexandre IV les réunit en un seul corps (1257) sous le nom d'ordre des ermites de S. Augustin, qui n'avait de commun avec l'ordre des chanoines réguliers que le nom du saint évêqne, sous l'égide duquel tous deux abritaient leurs règles.

Malgré cette diversité d'origine les religieux du Vœu se prêtèrent volontiers à cet établissement, car, à cause de leur prieuré cure pour la portion du Licornet à Barfleur, ils furent appelés à donner leur consentement à la fondation et érection du monastère ou ermitage en question, d'autant plus que « estoit establie une « chapelle en l'honneur de la Vierge Marie, laquelle estoit assise « au lieu et place où les dits religieux ont fait construire et édifier « leur dit monastère, les deniers du revenu et apport de laquelle « chapelle venoient et de plein droit appartenoient aux curés de « ladite église de Barfleur, comme de chapelle fondée sur le « territoire de la paroisse : que lors de l'érection du monastère « qui fust mis au lieu où estoit la chapelle il fust accordé par le « prieur et religieux d'icelui monastère, que pour la récompense « des revenus, offrandes et oblations qui pouvoient revenir ausdits « curés lors estant au dit lieu de Barfleur, à cause de la dite « chapelle seront baillé et délivré ausdits curés par chascun an,

(1) T. de Billy, *Hist. ecclés.*, II, p. 66.

Digitized by Google

« pour l'advenir, par forme de pension, la somme de cent sols « tournois (1) ».

Comme ses prédécesseurs Raoul du Clos vit s'augmenter les revenus de son abbaye et au mois de juillet 1294 le roi de France donnait en faveur du Vœu, une charte d'amortissement de toutes ces nouvelles acquisitions estimées à 40 livres 35 sous 2 deniers de rente (2).

Parmi les nombreuses chartes qui relatent les divers achats et donations d'où provenaient ces nouveaux revenus (3) citons seulement la suivante par laquelle : « hommes religieus labbey et le couvent du moustier N. D. du Vou joste Chierebourc » recevaient « de mestre Joan de la Buscaille, clerc..... por celebreir annuellement son obit..... totes les rentes, terres, regars, hommaiges, fesances, servises et totes les autres choses immeubles que le dit mestre Joan avoit e povet avoir en la paroisse de Martinvast, du don de l'otroi et de la deleissance que mestre Pierres Grosparmi, chanoine de l'église de Coustances, fiz jadis et heir Pierres Grosparmi, borjéis jadis de Periers, mort avoit fet a fin audit mestre Joan..... (4) ».

Cependant en ces temps là pour des raisons de nous inconnues Raoul du Clos et son couvent étaient victimes d'injustices et de vexations. Ils en appelèrent au pape Nicolas IV, qui par une bulle donnée *apud urbem veterem* aux nones d'avril 1291, chargea l'abbé de Montmorel (5) « de leur prêter aide et assistance au nom du Souverain Pontife, de les défendre même en frappant de sa censure ceux dont ils auraient à se plaindre; mais il ne promulguera aucune sentence de suspense, ou d'excommunication contre les évêques et autres prélats, aucune sentence d'interdit contre une université quelconque; qu'il ne s'ingère d'ailleurs pas dans les affaires au sujet desquelles procédure aurait été commen-

(1) Cartul. du Vœu, H. 2332, Procédure de 1533 à 1535.

(2) Ibidem H. 1993.

(3) Cartul. du Vœu, H. 2597. 2592, 2599, 2598, 2602, 3302, 3383, 3438, 3714, etc., etc.

(4) Cart. du Vœu, H. 2883.

(5) Cet abbé était Richard III de Troitemer. — L'abbaye de Montmorel était aussi de chanoines réguliers et avait été fondée au diocèse d'Avranches par les du Homme et les de Subliny vers le milieu du XIIe siècle, sur Poilley à une demi-lieue de Ducey.

Digitized by Google

cée, surtout qu'il se garde d'excéder ce mandat qui lui est confié pour cinq ans ». Et sans doute pour donner plus de poids aux réclamations de son représentant, le 15 des calendes d'août, Nicolas IV donnait une autre bulle détaillant et confirmant toutes les possessions de notre abbaye du Vœu (1).

Quoique le pape n'ait pas commis cette mission de sauvegarde à l'évêque de Coutances, il n'en faudrait pas induire de là qu'Eustache, qui d'ailleurs mourut cette année même, fut hostile a N.-D. du Vœu; nos religieux eurent plutôt à se louer de lui et ils le disent dans leur obituaire : « Le VII des ides d'août « (7 aout 1271), mourut Eustache de pieuse mémoire, évêque de « Coutances, qui de son vivant nous donna 50 livres tournois « destinées à acquérir cent sous de rente pour célébrer chaque « année son obit ».

Les injustices dénoncées par le pape Nicolas étaient sans doute des vexations dans le genre de celles qu'essuyèrent dans les îles les autres abbayes normandes en ces dernières années du XIIIe siècle; alors que trois commissaires, Henri de Guildeford, Jean de Ditton et Renault de Carteret, procédèrent à une suite d'enquêtes sur l'origine des biens ecclésiastiques dans ces mêmes îles, sous prétexte de faire rentrer dans le domaine royal tous ceux dont la possession ne paraîtrait pas suffisamment justifiée.

C'étaient de plus nobles sentiments qui en mars 1293 poussaient « Robers Bertran segnor de Briquebec faisant savoir quila otrié et « confermé en perpétuel et pure aumosne por deu et por le salu « de sa âme et de Phelippe sa fame et de ses effans et de ces « ancesors a hommes religious l'abbey et convent de Nostre Dame « du Vou ouit quartiers et un boissel de forment sis souz treis « guelines cinq deniers por pains dannuel rente en la paroisse de « Bretheville, dix quartiers deux boisseaux de forment, quatorze « guelines vint et treis deniers por pains et por cens danuel rente « en la parroisse de Pierreville, le droit de patronage de l'église de « Vasteville..... de S. Pol, de Rosel, de Herdinvast, du Mesnil « Auvair..... (2) ».

(1) Cartul. du Vœu, II. 1979 et 1980.

(2) Cartulaire du Vœu, II. 3817. — T. de Billy, *Hist. eccles. du diocèse de Coutances*, II, p. 82, cite cette même charte, qu'il a lue, dit-il, au chartrier de Bricquebec, mais il l'a cite inexactement, écrivant Brucheville pour Bretheville Basville pour Vasteville.

Digitized by Google

Ce n'était cependant là, comme il est facile de le remarquer, qu'un confirmatur des donations de la maison de Sottevast. Peut-être pourtant le pieux seigneur de Bricquebec augmentait-il la valeur de ces biens en les déclarant « franches et quittes de totes choses a moi et à mes heirs ».

Raoul du Clos mourut un 19 février : *Undecimo Kalendas martii obiit frater Radulphus de Clauso abbas noster*. Ce fut très probablement en 1295.

L. Couppey,
Curé-doyen de Barneville-sur-Mer.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Évreux. — Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, délivrés toute l'année, valables trente jours.

1re classe, 65 francs. — 2e classe, 50 francs.

ITINÉRAIRE. — Rennes, Saint-Malo, Saint Servan, Dinard, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du voyage circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classe, comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour

(1) Il est délivré pour l'extension de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol, et retour, de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits. Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Digitized by Google

aller rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans. Le billet d'aller pour rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du voyage circulaire et au moins quatre jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

Digitized by Google

Cartes de circulation à demi-place

La Compagnie fait délivrer, toute l'année, par toutes les gares de son réseau, des cartes nominatives et personnelles valables pendant trois mois, six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif, soit entre toutes les gares des réseaux de l'Ouest, de l'Est, de l'État, du Midi, du Nord, d'Orléans, de P. L. M. (réseau P. L. M. Algérien excepté) et de la Grande Ceinture de Paris (à l'exclusion de la Petite-Ceinture), soit entre toutes les gares de 3 de ces réseaux, soit entre toutes les gares d'un seul réseau. Ces cartes sont valables à partir du 1er et du 16 de chaque mois, à condition que la demande en soit faite cinq jours au moins à l'avance et moyennant le paiement préalable des prix suivants :

PARCOURS	VALIDITÉ	PRIX DES CARTES donnant droits à des billets à demi-tarif		
		de toutes classes	de 2e et 3e clas.	3e cl. seulement
Pour 1 réseau	1 an	240 fr.	160 fr.	100 fr.
	6 mois	150 «	100 «	65 «
	3 mois	130 «	95 «	60 «
Pour 3 réseaux	1 an	255 «	175 «	110 «
	6 mois	150 «	100 «	65 «
	3 mois	130 «	95 «	60 «
Pour les 7 grands réseaux et la Gde Ceinture	1 an	320 «	220 «	140 «
	6 mois	200 «	135 «	85 «
	3 mois	130 «	95 «	60 «

Il est facultatif de régler le prix des cartes valables pendant un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Digitized by Google

Billets d'aller et retour

Facilités d'arrêt en cours de route

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest a l'honneur de porter à la connaissance du public que depuis le 1er mai 1905, les voyageurs ayant à effectuer un trajet de 250 kilomètres au moins (soit 500 kilomètres aller et retour) pourront, moyennant la perception de 1 fr. en 1re classe, 0 fr. 75 en 2me classe et 0 fr. 50 en 3me classe, prendre, en même temps que leur billet d'aller et retour, un billet spécial dit « BILLET D'ARRÊT » leur permettant de s'arrêter à deux gares intermédiaires situées sur l'itinéraire par lequel leur coupon d'aller ou de retour est valable.

Les arrêts peuvent avoir lieu, tous les deux à l'aller ou tous les deux au retour ou enfin l'un à l'aller et l'autre au retour.

Cette faculté d'arrêt ne pourra être exercée par les voyageurs qui profitent d'une déviation d'itinéraire, sans supplément de prix, sur le parcours prévu par cette déviation, que sous certaines conditions.

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne : ..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

15me ANNÉE — 3e LIVRAISON

15 NOVEMBRE 1905

E. Deville : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — Paul Le Cacheux : Un épisode de l'invasion vendéenne dans le département de la Manche. — L. Couppey : L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*). — L'abbé P. A. : Essai historique et archéologique sur l'église de Norville. — L'abbé A. Tougard : Bulletin bibliographique. — Concours littéraire : Prix Lucien Fouché.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1905

Digitized by Google

QUINZIÈME ANNÉE

SOMMAIRE DE LA TROISIÈME LIVRAISON

I. — NOTICES SUR QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE (*suite*) . . . . . **E. Deville.** 45

II. — UN ÉPISODE DE L'INVASION VENDÉENNE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE . . . . . **P. Le Cacheux.** 113

III. — L'ABBAYE DE N.-D. DU VŒU, PRÈS CHERBOURG : SES ABBÉS (*suite*) . **L. Couppey.** 128

IV. — ESSAI HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE SUR L'ÉGLISE DE NORVILLE. **L'abbé P. A.** 143

V. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. . . . . **A. Tougard.** 158

VI. — CONCOURS LITTÉRAIRE : PRIX L. FOUCHÉ.

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU VŒU, PRÈS CHERBOURG : SES ABBÉS, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. DE BRIGEAT, DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES (1733-1794), par le comte FOURIER DE BACOURT (*suite*).

NOTICES SUR QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE, par Etienne DEVILLE (*suite*).

LE BAILLI DE CHEVESTRE-CINTRAY, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

AUTOUR DE RICHARD SIMON, SON PREMIER BIOGRAPHE, par LE CORBEILLER.

LA FRANC-MAÇONNERIE ROYALISTE EN 1815, par Gaëtan GUILLOT.

Digitized by Google

NOTICES

SUR

QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

(Suite)

---

§ VII. Manuscrits ébroiciens

Je pourrais répéter ici ce que j'ai dit à propos des manuscrits rouennais, en ce qui regarde cette classification sous le titre générique de manuscrits ébroiciens. J'ai réuni, dans ce VIIe fascicule, huit manuscrits qui ont quelque rapport avec Evreux ou le département de l'Eure, d'une façon directe ou indirecte.

Cette partie de mon travail est particulièrement intéressante pour mes compatriotes du département de l'Eure, et ils me pardonneront d'y avoir fait entrer certains manuscrits qu'un autre que moi eût impitoyablement écartés.

L'étude de l'Ecriture sainte, le droit canon, la liturgie, l'histoire ecclésiastique d'Evreux et la bibliographie y sont représentés par des monuments qui méritent d'être mieux connus.

C'est la simple mention de « cantori Ebroicensi » lue sur le premier plat intérieur de la reliure du mss. 1208 qui m'a fait lui donner place ici. La vie de Claude de Sainctes, évêque

Digitized by Google

d'Evreux (mss. 724); la vie de M. Henri Boudon qui fut grand archidiacre de notre cathédrale (mss. 1892); la copie du pontifical d'Egbert, dont le mss. original fit partie de la collection du Chapitre avant d'entrer à la Biblioth. nationale (mss. 1296); les remarques de Tillemont sur le bréviaire d'Evreux (mss. 1332); la lettre anonyme écrite, en 1726, par un membre du clergé de la cathédrale, relativement aux cérémonies de la fête saint Vital (mss. 1058) sont des documents que je ne pouvais omettre.

J'aurais pu négliger le catalogue de la bibliothèque de René de Longueil (mss. 939), son titre seul de seigneur de Glisolles me l'a fait admettre. Enfin je n'ai pas voulu passer sous silence le magnique recueil de droit canon (mss. 341) qui appartint successivement à Charles Baudart, curé de Saint-Laurent-du-Tencement, à Richard Exmelin, curé de Beaumont, avant d'être la possession de Louis de Venoys, religieux de Sainte-Barbe-en-Auge, près Lisieux. Ce précieux mss. mériterait à lui seul une étude particulière, tant au point de vue paléographique, qu'au point de vue artistique et philologique. Tels sont les huit manuscrits que nous allons examiner sncessivement.

XL. **L'Apocalypse et les Epîtres canoniques**, avec glose interlinéaire et commentaire marginal.

(Fol. 2) Début du commentaire sur l'Apocalypse :

« Johannes apostolus et Evangelista, a Domino Christo electus « atque dilectus in tanto amore dilectionis ab eo est habitus, ut « in cœna... »

(Fol. 48) Commentaires sur les douze pierres : « Jaspis, saphirus, « calcedonius, smaragdus, sardonicus, sardius, irisalitus, berillus, « topazus, crisaprasus. jacinctus, amethistus. »

(Fol. 49) Fin : « Color est varietas, virtutum multi placitas. « Finit de duodecim lapidibus. »

(Fol. 50) Commentaire sur les épitres, début : Septem sunt « propter septem dona Sancti Spiritus... »

La fin manque ainsi que la lettre de S. Jude, après les mots : « Vos metipsos san... du verset 20.

Parchemin. 110 ff. 221 sur 163 mil. XIIe-XIIIe siècle. En tête du commentaire sur l'Apocalypse, une main un peu plus récente a écrit le commencement d'un autre commentaire sur le même livre : « Apocalypsis interpret. revelatio vel manifestatio. eo quod in ea status presentis ecclesie... ». Les fol. 2 et 3 sont à deux col. de 25 lignes. A partir du

Digitized by Google

fol. 3vo le texte de l'Apocalypse est encadré par le commentaire; le texte occupe alors 15 à 17 lignes, de longueurs inégales. Le texte des épitres contient 14 lignes par page. Majuscules en couleur, rouges, bleues ou vertes. Sur le premier plat intérieur de la reliure, on lit, écriture du XIVe s., « Cantori Ebroicensi ». Ex libris S. Genovefæ, Paris, XVIIIe s. Anciens nos R. 12. B. 9. Rel. en parchemin sur ais de bois. Titre au dos : « Notæ in Apoc. et Epist. Canon. » no 1208 actuel.

XLI. **Recueil de Droit Canon** contenant :

1. (Fol. 3) Fragment de la Somme de Henri de Suse, cardinal d'Ostie, liv. II, tit. I et II, jusqu'aux mots : « proponi possunt... » Début : Ex ore procedentis in trono... »

2. (Fol. 11) Autre main. Décret de Gratien, avec la glose de Barthelmi de Brescia. Début du décret : « Humanum generis duobus regitus... ». La fin manque après les mots «... ad peregrinandum proficisci » du paragraphe « Clericus vel laicus sine jussione episcopi non peregrinetur » (de Consecratione, dist. 5). Le début de la glose manque jusqu'aux mots : « id est equum est », soit une colonne environ. La fin de la glose manque après les mots : « de receptis litigotores », soit depuis la fin de la glose sur le paragraphe « Clericus vel laicus sine jussione episcopi... »

3. (Fol. 349) Troisième main. Les Clémentines. Début : « Johan-
« nes episcopus, servus servorum Dei... doctoribus et scolaribus
« Avinioni commorantibus... quoniam nulla... » Fin : «... nec
« etiam irritandus. »

4. (Fol. 363) Autre mss. Fragment d'un recueil de citations ou exemples bibliques sur divers sujets, dont voici les premiers :
« Deus dat auxilium in tribulatione. Laborat Ecclesia pro peccatis
« propriis. Est velamentum obscuritatis... »

En tête du volume, sur les deux ff. de garde, se trouvent une table des matières du décret de Gratien, des exemples de droit canon, et diverses notes sur la même matière, le tout, de la fin du XIIIe siècle.

Parch. 364 ff. 395 sur 240 mil. (art. 1-3) 112 sur 180 (art. 4). XIIIe siècle (art. 1, 2 et 4) XIVe s. (art. 3).

Jusqu'au fol. 11, le texte est à 2 col. de 53 lignes, sans glose, avec lettres rehaussées de bleu et de carmin. Du fol. 11 au fol. 349, le texte, à 2 col. est encadré par des gloses qui occupent toutes les marges. Les feuillets en sont quelquefois couverts : 12 à 17, 19, 20vo, 21 à 45vo à 110, 111vo à 116, 119 à 147, 149, 150, 152, 160, 165vo, 166, 168 à 201, 203vo, 204, 230vo à 235, 244vo, 245, 247 à 293, 300vo, 301, 303.

Digitized by Google

Quelques notes seulement fol. : 18, 19vo, 110, 116 à 118, 131vo, 143, 147vo, 148, 151, 153, 154 à 165, 167, 170vo, 178vo, 195, 201vo à 230, 235vo à 241, 245vo, 246, 293vo à 300, 302, 303vo à 318, 322 à 349.

Quelques uns sont sans notes : 20, 242, 243, 244, 320, 321.

Du fol. 349 à 363, le texte des Clémentines est sans glose, à 2 col. de 50 à 54 lignes, avec initiales et rubriques en carmin.

Les fol. 363 et 364 ont chacun 25 lignes.

Peintures, reproduisant le plus souvent des personnages, rarement en pied, aux fol. : 83vo, l'offrande d'un enfant à un abbé. — 104vo, un évêque bénissant, tenant un livre de sa main gauche. — 120, même personnage, la queue de l'initiale dans laquelle est peinte la figurine, est formée d'un poisson de la bouche duquel sort une branche d'arbre à laquelle grimpe un jeune garçon simplement vêtu d'une chemise bleue. — 127, un évêque, revêtu d'une robe verte, recouverte d'un manteau rouge, recevant un jeune enfant dont le père a été excommunié. — 128vo, le même personnage qu'au fol. 104vo, avec, au dessous un autre personnage lui tendant un phylactère sur lequel on lit : Cartula accu [sationis]. — 130vo un homme et une femme auquel un démon souffle le péché de luxure. — 133vo, un évêque bénissant. — 139, un évêque accompagné de deux personnages. — 141vo, deux personnages tonsurés venant d'assister à une sentence d'excommunication ainsi que le prouvent les deux cierges tombés que l'on voit près des figurines. — 146vo, un clerc vêtu d'une robe verte que recouvre un manteau rouge ; il tient un livre de la main gauche, et a la droite à plat sur la poitrine. — 157, deux clercs, comme au 146vo. — 167, deux personnages assistant à un baptême. — 170vo et 173vo, deux clercs comme au fol. 146vo. — 177vo, un abbé. — 190, un prêtre. — 193vo, un évêque bénissant. — 196, initiale formée d'entrelacs. — 197, deux personnages demandant à entrer dans un monastère. — 199, un prêtre près d'une église. — 201, deux personnages : un évêque et un laïque. — 208vo, un évêque enseignant à trois personnages. — 231vo un évêque bénissant. — 242vo, initiale formée de fleurs et d'oiseaux. — 246vo, un prêtre bénissant. — 258vo, initiale formée d'entrelacs et d'une figurine. — 261, un évêque portant un bâton fleuronné. — 263vo, une femme vêtue d'une robe bleue recouverte d'un voile rouge et portant un bâton fleurdelisé. — 266, un personnage portant un cierge pour le baptême. — 269, deux personnages, homme et femme. — 271, un évêque bénissant une femme. — 279, deux personnages debout. — 310vo, deux figurines. — 311vo deux figurines. — 319vo trois personnages à un repas. — 322, initiale fleurie et consécration d'une église, deux personnages.

Dans la partie inférieure de quelques unes des pages du manuscrit, on rencontre quelques dessins, tracés au trait, d'une sûreté et d'une netteté admirables, fol, : 22, un évêque portant la mitre et la crosse ;

Digitized by Google

c'est le seul de ces dessins qui soit exécuté d'une façon grossière. — 104vo, un lévrier, rehaussé de bleu. — 139, un petit chien — 185vo deux figures grotesques. — 278, une tête de chien. — 296, une tête dessinée au carmin. — 297, un animal fantastique brandissant un glaive et tenant un bouclier armorié : de sable à la fasce d'argent (au trait). — 299, autre animal fantastique brandissant un glaive et portant un bouclier. — 301 un personnage tenant un glaive et un bouclier. — 304vo, 305, 311vo 315, 318, 319vo, 329, animaux fantastiques. — 330, personnage portant un glaive et un bouclier. — 333vo, tête d'enfant.

Ornements filigranés, fol. : 6, 11, 14vo, 15vo, 17, 21vo, 22vo, 23, 28vo, 36vo, 41vo. 42, 43, 49vo, 58, 59, 65, 66, 77, 78, 81, 83vo, 84, 122vo, 164vo, 166, 171, 183vo, 196, 222, 253vo, 270, 282vo.

Quelquefois les ornements dépassent le texte et s'étalent sur toute la marge inférieure des fol. : 19, 24vo, 29, 30vo, 31, 34vo, 37vo, 39vo, 40vo, 41, 45, 47. 48vo, 49, 50, 53vo, 54, 59vo, 60, 61vo, 62, 67, 70vo, 72vo, 73, 75, 87vo, 90, 92vo, 94, 100, 104vo, 120, 122, 123, 124vo, 127, 129, 130, 133vo, 135, 136vo, 139, 140, 141, 146vo 152, 153, 157, 159, 160vo 162vo, 165, 166vo, 167, 169, 170vo, 172, 173vo, 174vo, 176vo, 177vo, 179, 181, 182vo, 189, 190, 193vo, 194vo, 197, 196, 201, 202vo, 204vo, 205vo, 206vo, 207vo, 208vo, 209, 210, 211, 212vo, 217, 221vo, 231vo, 233vo, 234, 241, 242vo, 246vo 248vo, 249vo, 251, 261, 262vo, 263vo, 266, 267, 268, 269, 271, 279, 280vo, 281, 288, 288vo, 289, 290, 290vo, 202, 308vo, 310vo, 311, 313, 322, 324vo, 326vo, 336vo, 337, 341, 345.

Deux capitales, destinées à être peintes, mais qui n'ont jamais été exécutées : fol. 3 et 10.

Quelques feuillets déchirés ont été raccommodés : 59, 69, 88, 103, 107, 148, 179, 180, 206, 208, 211, 213, 234, 239, 240, 257 à 268, 270, 271, 272, 274 à 276, 328, 331, 333, 345, 346, 348, la partie supérieure de ce feuillet a été remplacée par un morceau de velin blanc.

Enfin quelques feuillets sont mutilés : 11, peinture coupée; 43 et 81, partie inférieure du fol. coupée; entre les fol. 143-144, il y a un feuillet de coupé, antérieurement à la dernière pagination; 144, une peinture coupée; 157, une partie de l'ornementation de la lettrine a été découpée, sans enlever les deux figurines; entre les fol. 275-276, un feuillet a été coupé, antérieurement à la dernière pagination: 310vo, ornements de la lettrine découpés; 322, la moitié de la partie inférieure du feuillet a été coupée.

Une note placée au verso du deuxième ff. nous apprend que ce volume a successivement appartenu d'abord à Charles Baudart, curé de Saint-Laurent-du-Tencement (Eure, arrond. de Bernay) qui le vendit ensuite à Richard Exmelin, curé de Beaumont-le-Roger. Il fut enfin la possession de Louis de Venoys, professeur

Digitized by Google

de droit canonique, religieux de Sainte-Barbe-en-Auge, près Lisieux, qui l'acheta au curé de Beaumont, en 1462, moyennant dix écus d'or : « Ego Karolus Baudart, in artibus magister, curatus « ecclesie parrochialis Sancti Laurentii du Tensement certifico « vendidisse hunc librum venerabili viro domino Ricardo « Exmelin, presbytero curato de Bellomonte, teste signo meo « manuli hic apposito, anno Domini M°CCC°LXI° et promitto « garantizare contra omnes [signé] Baudart. »

Et au-dessous :

« Iste liber pertinet Ludovico de Venoys, religioso professo in « ecclesia Sancte Barbaræ, Lexoviensis diocesis, et in jure canonico « licentiato, quem quidem librum emit ab eodem curato de « Bellomonte, pecio et somma decem scutorum auri, anno « Domini M°CCCC°LXII. » — Ex libris S. Genovefæ Paris., 1753.

Rel, en parchemin sur ais de bois. Au dos : « Decretum Gratiani 1300 » N° 341 actuel

XLII. **Pontifical d'Egbert, archevêque d'York.** Copie de l'original autrefois conservé dans les archives du Chapitre d'Evreux, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, mss. lat 10575. Voici le titre de ce mss. fol. 1 : Excerptum de canonibus catholicorum / Patrum vel Pœnitentiæ ad remedium / animarum Domini Egyberthi / Archiepiscopi / Ebura civitatis /. Il commence ainsi fol. 5. « Institutio illa que fiebat in diebus patrum nostrorum « rectas vias numquam deseruit, qui instituerunt penitentibus « atque lugentibus suas passionnes ac vitia medicamenta salutis « æterne; quia diversitas culparum diversitatem facit pœniten- « tibus medicamentum... »

Fol. 11 — Consecratio manuum episcopi — fol. 13v°, Benedictio ejusdem sacerdotis — 14v° Benedictio episcopalis hujus misse — 16v°, alia benedictio ad missam post confirmationem — 17, incipit ordo de sacris ordinibus — 18, Capitulum S^ti^ Gregorii Pape — 18v°, Ex Concil. Calcidonense : quod non debeant officia ecclesiastica per pecunias ordinari — 19, Ex Concil. Cartag. Cap. 17, de Psalmistis — 19v°, Item de septem gradibus ecclesie quos ad implevit Christus — 20v° Hi sunt septem gradus ecclesie et eorum officia — 27v°, Incipit sermo Innocentii Papæ de septem gradibus ecclesiæ ordinandis — 29, consecratio diaconi — 31, ad ordinandos presbiteros — 31v°, Consecratio presbyteri — 37, Ordo quomodo

Digitized by Google

ecclesia debeat ordinari — 70vo, Benedictio Dominicalis cotidianis diebus dominicis — 127vo, Consecratio abbatis sive abbatissæ — 129, Benedictio Virginum — 130, Benedictio sancti monialis, aut virginis, aut vidue. — 130vo, Consecratio vestimentorum virginum vel viduarum — 131vo, Consecratio virginum — 134vo, Consecratio viduæ — 139vo, benedictio Pomorum — 141, benedictio panis novi — 149, Oratio ad reconciliandum penitentem, feria quinta in Cœna Domini — 151, oratio ad agapem pauperum. oratio Contra fulgora — 152, oratio matrimonii, benedictio thalami — 152vo, benedictio annuli, lecti — 153, oratio super unguentum vel antidotem — 153vo, Pro emendatione cervise et aliorum elementorum si mus aut mustella mergitus intus — 154, benedictio civitatis — 155vo, benedictio ignis, 156, benedictio lactis et mellis — 158, benedictio luminis in Purificatione Sancte Marie — 159, benedictio panis ad infirmum — 159vo, benedictio Casei et omnia pulmenta ad Sponsas benedicendas — 160, Orationes ad libros benedicendos — 160vo, benedictio vini — 161, pro oculorum infirmitate — 164vo, « Les bénédictions, oraisons et toutes les « pièces qui suivent paroissent avoir été adjoustées au Pontifical « d'Ebbert (sic) vers le milieu du douze siècle, à l'exception de « celle qui est en langue inconnue, laquelle à la vérité est écrite « du temps du Pontifical, mais qui pourtant s'y trouve aussi « adjoutée et mise dans un carré particulier de parchemin à l'art. « de la pénitence publique du jeudi saint : Grodor Dalcofestan « peonlysa deops ossymra. Bendum ongepicle dues ȩadegan « Petres dva apostola ealdres damde... » 165, ad barbam tondedam — 165vo, oratio ad clericum faciendum — 166, oratio post tonsionem — 166vo, benedictio tabulæ [altaris] — 169, benedictio Cineris; ad puerum tontendum — 169vo benedictio ignis novi — 170, benedictio baculi.

Le volume se termine par une sorte de Traité des « exorcismes pour les enfans ondoyez », qui commence ainsi, fol. 180 : « Puisque vous voulez, Monsieur, que je vous dise mon sentiment « sur la question que vous me proposez, trouvez bon que ce soit « d'une manière plus claire et plus étendue que celle que vous me « donnez; car il serait difficile qu'en me bornant aux marges de « votre écrit, je puisse éviter le désordre et l'obscurité. Si vous « vous contentiez de demander s'il est permis d'omettre les « exorcismes quand on présente à l'Eglise un enfant baptisé sans

Digitized by Google

« aucune des cérémonies prescrites par la tradition ; je trouverois « la question moins difficile parce qu'elle paroit décidée par « quelques rituels du dernier siècle qui omettent les exorcismes. « Mais vous allez plus loing car vous prétendez que ces exorcismes « font injure au Saint Esprit qui a déjà été donné par le baptême « et que ceux qui les observent ne sçauroient éviter le reproche « que S. Optat faisoit aux Donatistes. Quid iniquius quam « exorcisare Spiritum Sanctum?... »

Et qui se termine ainsi, fol. 242 : « ... Enfin c'est avec ces « sentimens qu'ils reçoivent l'aspersion d'eau bénite de la main « des pasteurs et qu'ils assistent à la bénédiction qui n'est qu'un « exorcisme pour la rendre elle-même capable d'en devenir un « très efficace, ils savent qu'elle sert de bouclier contre le dehors, « mais ils sçavent aussy qu'elle va chercher l'ennemy au dedans « et qu'elle luy fait perdre tous les jours quelquechose de son « pouvoir et de sa juridiction, et c'est ce que vouloit dire « saint Thomas en expliquant l'effet des exorcismes après le « baptême. »

Papier, 242 ff. 235 sur 238 mill. XVIIIe siècle. Sur le premier fol. on lit ; « Ce mss. m'a été donné par M. l'abbé de Bouville avant sa mort. « C'est une copie du Pontifical d'Egbert gardé dans les archives du « Chapitre d'Evreux. L'ancien mss. sur lequel cette copie a été transcrite « a été rendu au Chapitre d'Evreux par M. de Bouville, ce 25 avril 1724, « [signé] F. le Courayer. » Ex libris S. Genovefæ Paris 1753. Au fol. 2 on trouve une lettre de Bitaut, doyen d'Evreux, à « Monsieur l'abbé de Bouville, chez M. le chevalier de Bouville, à l'Estrapade, Paris », le prévenant que le Chepitre d'Evreux a chargé un de ses membres, M. l'Héritier, de retirer de chez le dit abbé, le mss. du pontifical. Evreux, ce 11 avril 1722 : « J'ay reçu Monsieur la lettre que vous m'avez fait « l'honneur de m'écrire du 8e de ce mois, j'en ay fait hier la lecture à « Mrs du Chapitre qui ont esté fort aises d'apprendre que le Pontifical « manuscrit estoit entre vos mains, le croiant absolument perdu. Ils « ont donné un acte à M. l'Héritier, chanoine, pour le retirer et vous « en donner telle décharge que vous souhaiterez et l'autre manuscrit « sur Saint Paul, il doit partir ce soir ou demain pour aller à Paris. Je « suis ravi que cette occasion m'ait procuré celle d'avoir de vos nouvelles. « Pour moy, ma santé n'a pas été bonne depuis six mois, la fièvre « m'aiant pris en Anjou où j'estois au mois d'octobre dernier, et a « continué pendant trois mois, cela ne m'a pas cependant empêché de « venir ici au mois de décembre, mais ce n'a pas été sans peinne ; je

Digitized by Google

« suis présentement bien mieux, dieu merci, et j'ay mesme fait tout le « Caresme, à quoy tout le monde s'opposoit, aiant eu encor quelques « ressentiments de fièvre les jours gras, cependant je ne m'en suis pas « trouvé plus mal. M. l'abbé de St Martin qui estoit à Paris pendant « mon voyage d'Anjou y a pensé mourir, et n'est de retour ici que de « la fin du Caresme, il me charge de vous asseurer ses respects. »

Bitaud, doyen d'Evreux.

Fol. 4, l'original de la commission, au dos de laquelle led. chanoine a donné décharge des deux mss. à l'abbé de Bouville, en ces termes : « J'ay reçu de monsieur l'abbé de Bouville le Pontifical d'egbert et les « épitres de saint Paul, le quatorsiesme d'avril desquels je décharge « ledit sieur abbé de Bourville suivant le pouvoir qui m'en a esté donné « par messieurs du Chapitre d'Evreux. Fait à Paris ce quatorze de avril « mil sept cens vaingt deux. L'Héritier Dumanet, chanoine ». Rel. en parchemin. Ancien no B. B. l. 51, no 1296 actuef.

XLIII. — Remarques de M. de Tillemont sur le Bréviaire d'Evreux. — « Elles peuvent, dit le mss., servir de règles pour « réformer les calendriers les légendes et les offices d'un grand « nombre d'églises. Les notes dont il s'agit icy sont antérieures de « quelques mois au Bréviaire de Cluny qui a paru en 1686. »

On sait de quelle façon, au XVIIe siècle, Le Nain de Tillemont, dont la vaste érudition est d'ailleurs incontestable, regarda les textes des actes des martyrs, avec le plus de dédain, en les taxant de fables et ne devant être regardés que comme des monuments de la crédulité du moyen âge. Ce docteur de Port-Royal s'attacha à renverser un nombre immense de monuments historiques en alléguant des fins de non recevoir qui les eussent anéantis si la vérité n'avait pas droit de se faire jour, tôt ou tard, à travers les nuages amassés par la passion. Je n'ai pas à rappeler ici l'œuvre néfaste de Tillemont, je constate simplement, laissant au lecteur le soin de juger.

« Si on avait dessein, comme l'on dit, de faire une nouvelle « impression du Bréviaire d'Evreux, il semble qu'on ne pourrait « guère se dispenser d'y faire une bonne correction, étant rempli « de quantité de mauvaises pièces sur les vies des saints ou les « actes des martyrs qui sont la pluspart ou apocryphes, ou absolu- « ment faux, ou généralement, ou dans la plus grande partie des « faits qu'ils contiennent. Pour réussir dans cette correction on

Digitized by Google

« pourrait tirer de grands secours du nouveau bréviaire de Paris « qui est plus correct qu'il ait jamais été..... »

L'auteur commence par déclarer qu'on pourrait d'abord recourir au Bréviaire de Bayeux, puis (fol. 2), il fait le plus grand éloge du Bréviaire de Cluny, préparé par dom de Ver; ce sera dit-il, « le plus bel ouvrage qui pourra jamais paroître dans l'église. » Pour ce qui est des mauvaises pièces, l'auteur s'en tient à de vagues généralités et déclare nettement qu'on devrait « rejeter toutes les légendes et n'admettre que des sermons des Pères... » Puis viennent quelques avis que je résume sommairement :

I. (fol. 2vo) Pour ce qui regarde les leçons tirées de St Augustin on doit les prendre du Ve tome du nouveau St Augustin.

II. On ne fera aucun jugement des sermons des Pères sur les Saints dont ils avaient fait les éloges à moins que ce ne fut sur quelques faits historiques.

III. Le plus considérable : le Bréviaire d'Evreux ayant été tiré originairement de celui de Rome, on y fait des fêtes de plusieurs Saints qui sont peu célèbres et dont on a rien de certain... (fol. 3) Au lieu de ces Saints peu connus dans l'Eglise, on fera mémoire de plusieurs Saints extrêmement illustres dont on a des actes originaux, pourvu encore qu'on ne charge pas trop le Calendrier et qu'on y laisse un nombre raisonnable de féries.

IV. (fol. 4) Sur les Cantiques des Nocturnes.

V. Sur les hymnes; il propose celles de Paris.

VI. (fol. 6) Chanter un répons aux 1res Vêpres des fêtes doubles.

VII. (fol. 6vo) Mettre une antienne propre au jour au Cantique « Nunc dimittis » de Complies pour « réveiller les esprits ».

VIII. (fol. 7vo) De chanter aux 1res Vêpres des fêtes ordinaires les psaumes de la férie correspondante.

IX. (fol. 9vo) Ne point omettre de répons à la fin de chaque Nocturne.

X. (fol. 10) Commencer toutes les Heures par le verset « Deus in adjutorium » ou le « Pater » et terminer par « Benedicamus Domino ».

XI. Point de « Salve » ni d'autre ant. de la Vierge qu'après Complies, encore la faut-il laisser « ad devotionem ».

XII. La lecture du Martyrologe et tout ce qu'on appelle le « Pretiosa », n'étant point de l'office canonial, il ne faudrait point le mettre après Prime, mais « ad Calcem breviarii » sous le titre

Digitized by Google

d' « officium capituli » et avertir par une rubrique que, hors le chœur on n'y est point obligé; mais ne pas manquer surtout à omettre les fêtes et les dimanches le verset « Deus in adjut..... » trois fois répété avec l'oraison « Dirigere », puisque ces prières ne sont que pour le travail des mains.

XIII. Ne point obliger au petit office de la Vierge, ni aux sept psaumes, ni aux graduels, ni à l'office des morts.

XIV. Retrancher du Carême le plus de fêtes que l'on pourra.

XV. (fol. 10vo) Distinguer extrêmement les fêtes de N. S. et surtout ne rien mettre au-dessus des cinq grands mystères.

XVI. Préférer le dimanche au moins aux doubles mineurs « il est absurde qu'une fête ordinaire d'un Saint l'emporte sur celle du Seigneur ».

XVII. (fol. 11) Retrancher les Homélies du Carême et des Vigiles et lire les trois leçons de l'Ecriture.

XVIII. Lire toujours de l'écriture courante au 1er Noct.; point de leçons au 1er Noct. dans tout le Commun.

XIX. Privilégier les dimanches et les féries du temps pascal, comme en Avent.

XX. Prendre garde que toutes les réclames des répons soient justes.

XXI. Bien distinguer l'Ecriture, choisir les plus beaux endroits et tâcher de faire une suite.

XXII. Eviter toutes les conjonctives au commencement des premières leçons et des Capitules.

XXIII. Prendre garde aux commencements des Evangiles qui, souvent ne sont pas justes.

XXIV. Le dim. de la Sexag. ne point faire mention de St Paul dans la Collecte.

XXV. Dans les leçons des histoires des Saints, viser surtout à l'édification.

XXVI. Faire un office propre pour les évangélistes, les moines et les docteurs.

(Fol. 14). Calendrier des fêtes des Saints illustres dont on pourroit faire l'office ou mémoire dans le Bréviaire d'Evreux dans les jours qui ne sont point remplis par d'autres fêtes. Dans tout ce Calendrier, je ne trouve, en fait de Saints normands, que :

7 août. S. Victrice, arch. de Rouen, dont on pourrait faire semidouble.

Digitized by Google

Le mss. se termine (fol. 24) par des « Notes sur les leçons du Bréviaire d'Evreux » :

30 nov. S. André, se conformer au Brév. de Paris.

21 déc. S. Eloi, il faudrait marquer quel Clotaire c'est dont il est parlé dans les leçons.

4 déc. Ste Barbe, on ne trouve rien de cette sainte dans les anciens, il n'en faut rien dire.

6 déc. S. Nicolas, il faudrait se contenter de dire quelquechose de commun sur les évêques, car on ne sait rien de certain de ce saint.

7 déc. S. Ambroise, rectifier la 5e Leçon, s'en tenir aux termes formels de l'auteur dont elle est tirée.

13 déc. Ste Luce, ses actes sont insoutenables.

21 déc. S. Thomas, on a peine à croire que Calamine où l'on tient que S. Thomas a été martyrisé fut dans les Indes, dans la difficulté qu'on aurait été de faire la translation de son corps à Edesse en Mésopotamie, où l'on honorait ses restes du temps de Rufin.

25 déc. Comme il y a apparence qu'on a pour 5 répons « O magnum mysterium... » dans lequel on ne voit point de sens à ces mots... (la fin manque).

Papier, 24 ff. 230 sur 170 mill. Rel. moderne, en toile.

(*A suivre*).

Digitized by Google

UN ÉPISODE

DE L'INVASION VENDÉENNE

dans le département de la Manche.

LE PASSAGE DE L'ARMÉE DE SÉPHER A SAINT-LO EN 1793.

Les historiens de la Révolution ont mis en relief et flétri comme il convenait les excès commis par l'armée Vendéenne en 1793. Mais à cette époque de luttes fratricides, où l'acharnement était égal de part et d'autre, on peut malheureusement relever à la charge des officiers et des soldats républicains des actes de brigandage non moins répréhensibles. Si la défense héroïque de Granville reste une des pages les plus glorieuses de notre histoire, la fusillade des blessés Vendéens dans les hôpitaux d'Avranches et de Fougères est un de ces crimes odieux que la fureur de la guerre explique mais ne justifie point. La ville de Saint-Lo ne fut pas le théâtre de scènes de vengeance aussi atroces; et lorsqu'on songe aux évènements qui s'accomplissaient ailleurs, on est tenté de trouver bien anodine la conduite que tenaient alors dans cette ville le général Sépher et son état-major. Comme cet épisode d'histoire locale est peu connu, on nous saura gré peut-être de le raconter ici, d'après les documents de l'époque.

Le 25 brumaire an II (14 novembre 1793), l'armée du Calvados, sous les ordres du général Sépher et du représentant du peuple Laplanche, passa par Saint-Lo pour se porter au secours de Granville qu'assiégeaient les Vendéens (1). Cette armée comptait

(1) V. à ce sujet l'ouvrage très remarquable de feu le chanoine Ménard, *Les Vendéens dans le département de la Manche*, (Avranches, imprimerie Perrin, in-8°, XI-227 pages), et en particulier le chapitre VI, qui donne sur la marche suivie par l'armée de Sépher des renseignements puisés aux meilleures sources.

Digitized by Google

7.000 hommes d'infanterie, 600 cavaliers et 42 pièces de canon. Elle avait séjourné la veille à Torigni et ne devait rester que vingt-quatre heures environ à Saint-Lo. La municipalité, ayant reçu l'ordre de préparer des logements, installa les troupes dans les édifices publics et chez l'habitant; elle mit à la disposition de l'état-major l'hôtel du citoyen Lemonnier, alors détenu comme suspect à la maison d'arrêt de Torigni. Le jour même, Laplanche écrivait la lettre suivante au Comité de Salut Public (1) :

« ... Le hasard a placé le quartier général dans la maison d'un aristocrate de cette ville, lequel est détenu et sera probablement renvoyé au Tribunal révolutionnaire. On a trouvé ses caves remplies d'excellent vin, ainsi que de l'argenterie enfermée dans un tonneau. J'en joins ici le procès-verbal de prise de possession : la Convention recevra l'argenterie par l'entremise du district de Saint-Lo, à qui je l'ai certifié avant mon départ pour la bataille. Quant au vin, l'armée le boira demain, à la santé des représentants montagnards et aux cris redoublés de *Vive la République* » (2).

Dans le procès-verbal annexé à cette lettre, le représentant du peuple essayait de justifier sa conduite. « Il a remarqué, disait-il, dans la maison du citoyen Lemonnier, plusieurs signes de royauté, entr'autres une croix brodée en or, avec l'inscription *Vive le Roi, vive M. Necker*... Il a trouvé plusieurs brochures qui annoncent que ce personnage incivique est prévenu de principes contre-révolutionnaires... Il a appris enfin par la rumeur publique que cet homme était opulent, et il s'est d'ailleurs convaincu par

(1) Arch. Nat. AF 268, n. 2258.

(2) Cette lettre de Laplanche a été publiée par M. Aulard (*Recueil des actes du Comité de Salut public*, VIII, 421). C'est à tort qu'elle est datée, dans cet ouvrage, du « Quartier général, à Saint-Lo, le 24 brumaire an II, 13 novembre 1793 ». Les dépositions des témoins dans l'enquête citée plus loin sont toutes d'accord pour nous apprendre que l'armée de Sépher arriva à Saint-Lo, le 25 brumaire (14 novembre), dans la matinée, et d'ailleurs ce jour-là même, au matin, Laplanche écrit de Torigni au Comité de Salut public « que l'armée partira dans une heure pour Saint-Lo, d'après le plan arrêté *hier* dans un conseil de guerre et que le Comité a du recevoir. » (*Ibid.*, VIII, 399). M. Aulard signale le procès-verbal de Laplanche relatif au pillage de l'hôtel Lemonnier (Arch. Nat. AF 268), mais il ne paraît pas avoir connu les documents des Archives Nationales à l'aide desquels nous avons essayé ici de reconstituer cette scène.

Digitized by Google

les déclarations des membres du comité de surveillance de la commune de Saint-Lo, qu'il avait été tellement envisagé comme aristocrate que ce comité a prononcé contre lui un mandat d'arrêt et l'a fait arrêter ». D'après tous ces renseignements, et « vu l'opulence présumée dudit Lemonnier », il a fait mander les domestiques de ce citoyen. Ceux-ci lui ont déclaré qu'il y avait dans la cave un baril contenant de l'argenterie. « Ce baril apporté, en présence de l'Etat-major, il a été fait la description des effets qui y ont été trouvés, et afin de distinguer ceux d'argent d'avec ceux de cuivre, un orfèvre a été mandé, et il en résulte que ledit baril contenait 36 marcs 2 onces 1/2 en couverts, huillier, flambeaux etc. » Le procès-verbal porte les signatures du général Sépher et des officiers qui l'accompagnaient.

La victime de ce vol manifeste était un honorable habitant de Saint-Lo, entouré de l'estime et du respect de ses concitoyens. Septuagénaire au moment où s'ouvre notre récit, M. Lemonnier avait été investi sous l'ancien régime des plus hautes charges municipales. On l'avait vu président de l'Election pendant

(1) Arch. Nat. D III 146, Saint-Lo. Le dossier relatif au pillage de l'hôtel Lemonnier se trouve dans les papiers du Comité de Législation. Il se compose des documents suivants : 1° le mémoire justificatif adressé à la Convention Nationale par le citoyen Philippe-Nicolas Lemonnier, pendant qu'il était détenu comme suspect à la maison d'arrêt de Torigni, (sans date; entre le 2 octobre 1793 et le 6 octobre 1794); 2° une lettre du citoyen Louis-Marie Duperron, fils, de Saint-Lo, au conventionnel Guffroy, pour lui recommander l'affaire du citoyen Lemonnier (7 pluviose an III, 26 janvier 1795); une plainte adressée à la Convention par M. Lemonnier, dans laquelle il expose les actes de brigandage du général Sépher et du représentant Laplanche, (renvoyée au Comité de Législation par celui de Sûreté générale, le 17 ventose an III, 7 mars 1795); le procès-verbal de l'enquête, ouverte sur la plainte du citoyen Lemonnier par Thomas Dufour, juge de police de sûreté de la commune de Saint-Lo, avec les dépositions des témoins (du 7 ventose au 11 germinal an III, 26 février au 1er avril 1795); une pétition adressée par M. Lemonnier au Directoire du district de Saint-Lo, pour obtenir des réparations à sa maison, endommagée par l'usage qui en a été fait comme magasin des vivres, et un arrêté du Directoire décidant qu'il sera procédé à l'adjudication des travaux (29 floréal an III, 18 mai 1795); une pétition du même au même, pour réclamer sa voiture réquisitionnée par le représentant Laplanche, et délibération du Directoire qui déclare que, la voiture ne lui ayant pas été remise, il ne peut satisfaire aux désirs du réclamant (15 prairial an III, 3 juin 1795); une lettre de M. Lemonnier au Comité de Législation pour lui faire savoir qu'il n'a pu rentrer encore en possession de sa voiture (21 prairial an III, 9 juin 1795).

Digitized by Google

quarante-cinq ans, maire de la ville à trois reprises différentes « et toujours en temps de guerre et orageux », administrateur des hôpitaux, marguillier d'honneur des fabriques de paroisses, procureur-syndic de la communauté à l'assemblée provinciale de 1787, membre du comité de subsistance en 1789, toutes fonctions électives et purement honorifiques. Par l'intégrité de son caractère et l'emploi généreux de sa fortune, il s'était acquis la réputation d'un citoyen vertueux et dévoué au bien public. Son attitude avait été correcte depuis le début de la Révolution. Ainsi qu'il le faisait lui-même remarquer dans un mémoire justificatif adressé à la Convention, on avait pu constater sa présence aux fêtes civiques, aux assemblées primaires et électorales, à l'acceptation de la Constitution républicaine. Une visite domiciliaire opérée chez lui, le 26 mars 1793, par les citoyens Cardonnet et Houel, accompagnés d'un nombreux détachement de la garde nationale, n'avait révélé « dans toutes ses maisons, armoires et papiers, cours et jardins, rien de suspect ni de contraire aux loix ». Lorsqu'il avait reçu communication de l'arrêté municipal prescrivant le désarmement des habitants, il s'était empressé d'envoyer ses armes, « se consistant en deux épées, l'une à garde d'argent et l'autre de deuil, deux couteaux de chasse, l'un garni d'argent, deux fusils, pistolets d'arçon, avec leurs fontes à ressort ». C'étaient là des preuves incontestables de civisme; et comme d'autre part on n'avait relevé à la charge de M. Lemonnier aucun écrit ni discours contre-révolutionnaire, cet honnête homme croyait pouvoir dormir tranquille. Mais les membres du comité de surveillance ne lui pardonnaient pas la haute situation qu'il avait occupée sous l'ancien régime, ni ses relations de famille avec quelques aristocrates de la contrée, ni surtout l'opulence de sa fortune, qui leur paraissait contraire aux vrais principes d'égalité. Appréhendé le 4 octobre 1793, en vertu d'un mandat d'arrêt du comité daté de l'avant-veille, M. Lemonnier fut conduit au château de Torigni, alors transformé en maison de détention, pour y attendre son envoi devant le Tribunal révolutionnaire. La chute de Robespierre, qui survint quelques mois plus tard, le tira heureusement de ce mauvais pas. Remis en liberté le 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794), M. Lemonnier put rentrer à Saint-Lo, avec une santé très altérée par ce séjour d'un an en prison, et avec une perte de fortune qu'il évaluait lui-même à environ 50.000 livres.

Digitized by Google

De sa maison livrée au pillage lors du passage de l'armée de Sépher, le Directoire du district avait fait un magasin de grains, et le malheureux propriétaire se trouvait réduit à demander l'hospitalité à des amis. Il eut le courage de poursuivre par les voies légales la restitution de son bien et le châtiment des voleurs. C'était au lendemain du 9 thermidor. Une réaction violente se manifestait de toutes parts contre le régime de tyrannie institué par Robespierre. Les anciens agents des municipalités jacobines se voyaient demander compte de leurs abus de pouvoir et de leurs malversations. Le représentant Lecarpentier, de sanglante mémoire, qui avait personnifié la Terreur dans le département de la Manche, venait d'être rappelé à la Convention Nationale et remplacé par Bouret. La voix des modérés se faisait de nouveau entendre et commençait à prévaloir. En s'adressant aux autorités locales d'abord, aux tribunaux ensuite, M. Lemonnier avait des chances d'obtenir justice, et ce vieillard énergique était prêt à user de tous les moyens que la loi mettait en son pouvoir pour empêcher ceux qui l'avaient spolié de jouir tranquillement du fruit de leurs rapines.

Au mois de ventose an III (mars 1795), il déposa une plainte entre les mains du citoyen Thomas Dufour, juge de paix de la commune de Saint-Lo, et celui-ci, accompagné des citoyens François Lécuyer, assesseur, et Louis Lefebvre, greffier, dut procéder à une enquête, qui révéla d'édifiants détails sur la conduite du général Sépher et du représentant Laplanche. On ne s'étonnera pas que ce dernier ait omis de les consigner dans son procès-verbal. Quarante-quatre témoins, cités à la requête de M. Lemonnier, fournirent des déclarations concordantes sur le pillage de sa maison, et la scène que l'on peut reconstituer à l'aide de ces témoignages ne laisse pas d'être piquante.

Le 25 brumaire an II (14 novembre 1793), vers une heure de l'après-midi, le général Sépher et le représentant du peuple Laplanche, accompagnés d'une trentaine d'officiers et de soldats, se présentaient à l'hôtel de M. Lemonnier (1). Une domestique, âgée d'environ soixante ans, la citoyenne Boivin, qui gardait la maison en l'absence du propriétaire, vint leur ouvrir. « Voilà la

(1) Déposition de « la citoyenne Jeanne Boivin, âgée de viron soixante ans, demeurante chès le citoyen Le Monnier et à ses gages », 13me témoin.

Digitized by Google

concierge », dit un des officiers. Et comme Laplanche demandait à cette fille où était son maître, le même officier répondit : « Il est à ce beau château où nous avons passé ». — « Ton maître est un aristocrate et un fanatique, continua le représentant; s'il était là, je le ferais guillotiner, et toi à côté ». — « Il a pourtant une grande espérance en vous, que vous lui rendrez justice », répartit la pauvre femme. « Oui, l'aristocrate, déclara Laplanche, je ferai passer ses linges, hardes et effets au profit de la nation ». Et il demanda aussitôt à être conduit dans l'appartement du citoyen Lemonnier. C'était le plus vaste et le plus commode de la maison; il se composait « d'un antichambre, de la chambre, spacieuse et grande, d'un beau cabinet avec bibliothèque, d'une garde-robe et d'un logement de domestique, avec des dégagements » (1); la chambre communiquait de plein-pied avec la salle à manger. Tandis que le représentant s'installait dans cet appartement, le général Sépher, quatre chefs ou généraux qui l'accompagnaient, et leur suite, prenaient possession des autres pièces. Dans la cuisine, transformée en corps de garde, hussards et fantassins faisaient déja main basse sur les provisions de la maison.

Peu de jours avant son arrestation, M. Lemonnier, cédant aux conseils des gens de son entourage, que des bruits de vols et de brigandages avaient effrayés, s'était préoccupé de mettre en sûreté son argenterie. Un menuisier de la ville, en qui il avait toute confiance, le sieur Jean Flaux avait été mandé, et, en présence du propriétaire, il avait renfermé « dans une futaille appelée quarteau », dix-huit couverts d'argent, six cuillères à ragoût, deux cuillères à soupe, quatre flambeaux, une écuelle à oreilles, quatre salières, douze cuillères à café et un huilier. Le quarteau avait été placé dans la cave au vin. Mais on avait laissé dans le buffet de l'office, à côté de la salle à manger, cinq autres couverts, deux cuillères à ragoût, également d'argent, et une cafetière doublée de même métal, pour l'usage journalier du maître, qui vivait seul (2). Dans ce même buffet étaient « deux jattes à verre, de

(1) Ces détails sont consignés dans la plainte adressée par M. Lemonnier à la Convention Nationale.

(2) Déposition du « citoyen Jean Flaux, menuisier, âgé d'environ quarante-cinq ans, demeurant en cette commune », 7me témoin; il déclare avoir vu chez le citoyen Lemonnier « dix-huit couverts d'argent, six cuillières à ragoût, deux [illegible]res à soupe, quatre flambeaux, une écuelle à oreille, quatre sallières,

Digitized by Google

cuivre argenté ». Le caveau renfermait 2.500 bouteilles de vin, environ 15 pots d'eau-de-vie et 10 bouteilles de bière. Il y avait dans la cuisine et dans l'office plusieurs pains de sucre, des jambons, environ quarante livres de café, un « métaut » de riz et 60 pots de confitures. Sous la remise, dans la basse-cour, se trouvait « une bonne et belle voiture, à quatre roues et à quatre places, appelée diligence, bien conditionnée, à belles et vraies glaces, bien doublée de velours ciselé cramoisi », avec bâche, harnais et équipages. Il n'est pas question des chevaux; on doit supposer qu'ils avaient été réquisitionnés par le district et qu'ils étaient alors, eux aussi, au service de la Nation.

Le premier soin de Laplanche et de ses acolytes fut de se faire remettre, de gré ou de force, toutes les clefs de la maison et de s'assurer aussitôt par une perquisition en règle que le maître du logis n'avait laissé derrière lui ni argent monnayé ni assignats. A cet effet, nous les voyons ouvrir toutes les armoires et vider tous les coffres. Au cours de leurs recherches, ils s'adjugent sans scrupules ce qui leur convient. Le représentant du peuple n'est-il pas là pour donner l'exemple du pillage et en endosser plus tard la responsabilité? Lui-même commence par dévaliser l'appartement qu'il occupe. Il fouille dans les papiers et s'empare d'un grand portefeuille fermant à clef, où sont les baux et contrats de rentes; il enlève les livres de la bibliothèque et les instruments de physique et de mathématiques qui ornent le cabinet de travail; il renouvelle sa garde-robe aux dépens de celle de l'aristocrate. D'autres, plus modestes, se contentent des effets du domestique, qui a suivi son maître à la maison d'arrêt de Torigni. « Après le départ de l'armée, l'on ne trouva plus dans la maison un pantalon et sept à huit chemises du domestique, non plus que les habits, chemises et bas de coton et de soie, ainsi que plusieurs souliers

douze cuillières à caffé, un huillier, que le déclarant renferma lui-même dans une futaille appelée quarteau et placée dans la cave à vin; qu'il a vu dans le buffet de l'office, à costé de la salle à manger, cinq autres couverts, deux cuillières à ragoût, avec une caffetière doublée d'argent; qu'il y avoit dans le caveau deux mille cinq cents bouteilles de vin de toutes espèces, environ quinze pots d'eau-de-vie et viron dix bouteilles de bière; que ledit citoyen Lemonnier, lors de son arrestation et avant son départ pour Thorigny, laissa dans un buffet de l'appartement où il couchait ses contrats de rentes et beaux, renfermés dans un grand portefeuille fermant à clef... »

Digitized by Google

dudit citoyen Lemonnier (1) ». Bientôt l'Etat-major s'installe dans la salle à manger et s'y fait apporter à dîner de chez Lefebvre, aubergiste; mais c'est la cave de l'hôte qui fournit tous les vins. Un officier demande à la citoyenne Boivin « des serviettes et de beau linge ». — « Venez, dit-elle, je vais vous donner ce qu'il y a de meilleur ». Un autre, apercevant dans le buffet de l'office les deux jattes de cuivre argenté, soutient qu'il y en a d'autres en argent massif et veut obliger la domestique à les lui montrer. Celle-ci attestant qu'on se trompe, qu'elle n'en a jamais vu d'autres à la maison, on déclare qu'il faut la conduire à la prison de la ville. Un piquet de soldats l'escorte jusqu'aux deux tiers de la route, au milieu de la foule consternée. Là l'officier en chef lui dit qu'on va la ramener à son domicile si elle veut indiquer l'endroit où M. Lemonnier a caché son argent et ses assignats. La pauvre femme répond qu'il n'y a rien de caché, que son maître, ayant fait un acquêt, est resté redevable de 8.000 livres. « Tu es une menteuse, reprend l'officier, il faut voir les caveaux du pavillon ». Elle propose alors d'y envoyer un journalier de la maison, et la perquisition la plus minutieuse ne donne aucun résultat. Mais il y a dans la salle à manger un placard fermé, dont la clef ne se retrouve point. Deux hussards vont requérir le serrurier le plus voisin, un sieur Fulgence Bellanger; celui-ci arrive aussitôt, fait sauter la serrure et n'a que le temps d'apercevoir « plusieurs bouteilles à liqueurs avec étiquettes »; on l'écarte brusquement, en lui disant de se retirer (2). Le quarteau qui ren-

(1) Déposition de « la citoyenne Marie Lenourichel, femme Michel Tiphagne, âgée de trente-quatre ans... », 10me témoin; elle et plusieurs autres déclarent que, « outre l'argenterie qui étoit renfermée dans un quarteau, cinq cuillères d'argent, deux cuillères à ragoût et une cafetière doublée d'argent avoient également disparu. »

(2) « Le citoyen Fulgence Bellanger, serrurier, demeurant en cette commune, âgé de soixante-huit ans... a dit que lorsque l'armée de Scépher étoit arrivée en cette commune, il fut requis, le vingt cinq brumaire, an deuxième de la république, sur les sept heures du soir, de la part de deux husards, qui se disoient porteurs des ordres de la municipalité, d'aller à la maison du citoyen Lemonnier pour abbattre une serrure; qu'ayant référé à cette réquisition, il s'y transporta, et étant entré dans la salle à manger, il y trouva plusieurs militaires et il n'y vit aucuns officiers municipaux; l'un de ces militaires lui ordonna avec un ton impérieux d'abbatre la serrure d'un placard, ce à quoi il obéit, et il y vit plusieurs bouteilles à liqueurs avec étiquette, et aussitôt on l'écarta brusquement, en lui disant de se retirer; on lui dit d'en prendre la serrure et de faire une clef... » (21me témoignage).

Digitized by Google

ferme l'argenterie est alors apporté de la cave, et un orfèvre, nommé Cousinet, en pèse toutes les pièces. Le soir, au moment du dessert, un des officiers tire son sabre, le met sur la table, va fermer la porte de l'appartement, prend par le bras la cuisinière, Marie Dubosq, et la secouant brutalement à plusieurs reprises : « Nous allons te couper le cou, lui dit-il, si tu ne nous indiques pas où sont l'argent et les assignats de ton maître ! » La domestique, effrayée, affirme qu'elle n'en sait absolument rien. Malgré cela, on ne cesse de la tourmenter pendant près d'un quart d'heure et on ne la laisse sortir de l'appartement qu'après avoir bien constaté que son ignorance n'est pas feinte. Un petit bossu, dont l'enquête ne nous révèle point le nom, se fait remarquer par son insistance et parait le plus avide de la bande (1). Le pillage et l'orgie se prolongent fort avant dans la nuit, pour recommencer le matin jusqu'au départ de la troupe.

De leur côté, joyeusement attablés devant les provisions qu'ils ont découvertes dans la cuisine et dans l'office, officiers subalternes et soldats ne restent pas inactifs. Les hussards descendent à la cave et, pendant une heure, ils en rapportent une quantité considérable de bouteilles de vin. « Ils en buvaient excessivement, déclare un témoin, et jetaient les bouteilles vides par terre, après les avoir décollées à coups de pierre (2) ». Les factionnaires de la porte d'entrée ne sont pas oubliés, et les camarades du poste de la citadelle viennent chercher leur part. On en donne à tout militaire qui se présente (3). Le citoyen Jean Le Tourneur, officier

(1) Déposition de « la citoyenne Marie Dubosq, demeurante à Bayeux, âgée de trente ans... », 44me témoin ; elle était alors cuisinière chez M. Lemonnier.

(2) Déposition du « citoyen Aimable Flaux, fils Jean, menuisier, âgé de quinze ans.....», 9me témoin.

(3) Le citoyen Michel Adam, marchand cirier, demeurant en cette commune, âgé de cinquante ans... 20me témoin, déclare que « le 25 brumaire an II de la république, étant en faction dans le corridor de la cuisine, il en vit sortir du pain, de la viande et du vin qu'on portoit en haut; un domestique descendit et demanda à la citoyenne Boyvin, femme de confiance, de lui donner du linge; le déclarant de retour au poste de la citadelle, on lui dit que le général Scépher avoit envoyé du vin à ce corps de garde et qu'on en avoit réservé six bouteilles pour les factionnaires; elles furent versées à toute la garde, il en but trois verres de différentes espèces, de vin rouge, de liqueur et d'eau-de vie d'Andée; le landemain, sur les six heures du matin, étant remis en faction à la grande porte d'entrée de ladite maison, il remarqua une voiture couverte, et ses camarades lui dirent qu'elle étoit remplie de bouteilles de vin, et elle alla

Digitized by Google

municipal, ayant une communication à faire au représentant Laplanche, entre dans la cuisine. Il y trouve plusieurs hussards qui font rôtir des marrons et boivent du vin blanc. Un autre hussard paraît, ayant plusieurs bouteilles à la main et précédé de la citoyenne Boivin; il dit aux autres : « N'est-ce pas que vous ne quitterez pas notre hôtesse? — Non, répliquent-ils, pour peu qu'elle ne nous l'augmente pas. — N'ayez pas d'inquiétude, elle sera d'arrangement ». Et comme ladite citoyenne Boivin allait passer dans l'appartement étant à côté, l'un des hussards lui dit : « Passe, vieille bougresse (1) ». Mais d'autres, plus prévoyants, songent au lendemain. Ils montent dans les appartements des domestiques, y prennent des paniers où sont leurs hardes, les renversent et les remplissent de bouteilles de vin. Au moment du départ on chargera ces paniers sur un charriot à quatre roues, couvert, qui suivra l'armée (2). En attendant, ils sont repus, ivres pour la plupart, et tandis que l'état-major, enfermé dans la salle à manger, continue à se griser de champagne et de liqueurs, eux versent du vin dans des poëles et des chaudrons et vont l'offrir à leurs chevaux, qui participent ainsi à l'orgie universelle.

Le lendemain, vers dix heures, l'armée de Sépher quittait Saint-Lo et prenait la route de Coutances. « Les cavaliers passant par la rue Torteron avaient des bouteilles à la main et sous leurs bras, et les jetaient sur le pavé lorsqu'elles étaient vides (3) ». Une dernière distribution avait eu lieu avant le départ. Comme il en restait dans la cour une certaine quantité qui n'avait pu trouver

à la suite de l'armée. Au moment du départ, les hussards qui étoient dans la cour décolloient les bouteilles avec leurs couteaux et sabres, sabloient le vin et jettoient la bouteille par terre; et ils en donnoient à tous les soldats de l'armée qui se présentoient; plusieurs d'entre eux, après en avoir bien bu, s'en allèrent les uns avec deux bouteilles, les autres avec quatre, à leurs mains et sous leurs bras... »

(1) Déposition du « citoyen Jean Le Tourneur, officier municipal de cette commune... » 29me témoin.

(2) « ... Lui et ses camarades allèrent dans les appartements des domestiques de la maison, y prirent des paniers où étoient leurs hardes, les renversèrent et les remplirent de bouteilles de vin; ils en mirent encore une grande quantité sur une voiture à quatre roues, couverte, qui suivit l'armée... » (Déposition de la citoyenne Marie Le Nourichel, femme Michel Tiphagne, 10me témoin).

(3) Déposition de la citoyenne Marie-Anne Flaux, fille de Jean, menuisier... âgée de dix huit ans, 8me témoin.

Digitized by Google

place sur le charriot, les hussards défilèrent devant les bouteilles et on leur en remit deux à chacun. La garde d'honneur « rangée en bataille » reçut sa part. A ce moment passait devant la maison de M. Lemonnier un bataillon de la garde nationale revenant de Condé-sur-Noireau (1). Un hussard interpelle le tambour-major, Michel Rouxelin : « Entre, lui dit-il, tu vas boire ta bouteille de vin; il y aura aujourd'hui un choc, il ne faut pas te griser ». La berline du représentant avait été amenée dans la cour et un charron du voisinage y avait fait pendant la nuit quelques menues réparations (2). « Cette voiture était extrêmement chargée par la multiplicité des malles et bourriches qui étaient tant derrière que dessus (3) ». Le général donna l'ordre d'y mettre encore une vingtaine de bouteilles de vin. Il envoya chercher six chevaux de poste chez le citoyen Quesnel, et, quand l'attelage fut prêt, il monta en voiture avec Laplanche. Ce dernier avait voulu se ménager une réputation d'homme généreux. Avant de partir, il manda dans sa chambre les trois servantes de la maison, les citoyennes Boivin, Marie Dubosq et Lenourichel, femme Tiphagne, et il leur présenta deux assignats de chacun cinquante livres. La citoyenne Boivin lui ayant répondu qu'elle n'en avait pas besoin, il en montra quelque humeur : « Vous n'êtes pas contentes de cela, je crois », leur dit-il; mais il n'en laissa pas moins les assignats sur la table et s'en alla (4).

Le jour même où l'armée du Calvados quittait Saint-Lo (15 novembre 1793), les Vendéens levaient le siège de Granville et se repliaient

(1) Déposition du citoyen Michel Rouxelin, marchand tailleur d'habits... âgé de cinquante-deux ans, 30me témoin.

(2) Déposition du citoyen Laurent La Gouelle, charron... âgé de trente-et-un ans, 38me témoin, « déclare qu'il eut ordre de se rendre au quartier général, logé chez le citoyen Lemonnier, pour y raccomoder la voiture de ce général, ce qu'il fit sur les huit heures du soir; lorsque l'ouvrage fut achevé sur les cinq à six heures du matin, le déclarant accompagné de son père, aussi charron, entrèrent dans la cuisine du citoyen Lemonnier, où l'un des chefs donna ordre à la domestique dudit citoyen Lemonnier de leur donner un pot de cidre, ce qu'elle fit; leur pot de cidre bu, on donna au déclarant plusieurs bouteilles de vin, qu'il but avec son père et ceux qui lui avoient aidé... »

(3) Déposition du citoyen Jean Guilbert, demeurant en cette commune en qualité de postillon, âgé de vingt-trois ans... 42me témoin.

(4) Déposition de la citoyenne Marie Lenourichel, femme Michel Tiphagne... 10me témoin.

Digitized by Google

sur Avranches. Le « choc » auquel s'attendaient les soldats de Sépher et pour lequel ils avaient pris des forces, n'eut donc pas lieu ; ce mouvement de troupes n'aboutit qu'au pillage de quelques propriétés particulières. De Coutances, où les hussards, logés avec leurs chevaux dans la cathédrale, y saccagèrent une grande partie du mobilier (1), l'armée républicaine partit le 16 au matin et se dirigea sur Granville. On pouvait se douter pourtant que le siège était levé de la veille, puisqu'on n'avait pas entendu le canon depuis plus de douze heures. A mi-route une estafette de Lecarpentier rencontra les troupes et leur annonça l'heureuse nouvelle. Aussitôt Laplanche prit sa bonne plume et écrivit à son collègue la lettre suivante, datée du 16 novembre, à 11 heures 1/2 du matin :

« Mon cher Lecarpentier, je volais à ton secours avec la brave armée des généraux Sépher et Tilly : elle était dans les dispositions les plus guerrières. Le régiment d'Armagnac et les autres bataillons qui la composent se seraient signalés à l'envi, comme le régiment d'Aunis. J'apprends avec la joie la mieux sentie la vigoureuse résistance de la garnison et l'abatis considérable qu'elle a fait des brigands. Vive, mon ami, la République! C'est pour la faire triompher d'un autre côté que je vais faire rétrograder l'armée du général Sépher, pour la diriger sur Saint-Lo et Carentan, afin de protéger Cherbourg qui excite la concupiscence des brigands. J'espère, d'un autre côté, que les armées de Brest et de Mayence vont se porter sur Avranches, et par ce moyen la Manche deviendra le tombeau des rebelles (2) ».

L'armée de Sépher, rebroussant chemin, rentra en effet à Coutances dans la soirée et y resta jusqu'au 21, signalant son séjour par de nouveaux excès. Il se commit même dans cette ville des actes d'indiscipline d'un genre particulier : deux bataillons de Paris, appartenant aux sections de la Halle au Blé et des Tuileries, manifestèrent leurs sentiments royalistes par des chants séditieux et leur refus de marcher contre l'ennemi. En rapportant ce fait dans une lettre adressée au Comité de Salut public, Laplanche réclamait pour les coupables les plus sévères châtiments (3).

(1) V. Dubois, *Le culte révolutionnaire à Coutances*, dans la revue *La Révolution française*, année 1896, t. I, p. 534.

(2) Ménard, *Les Vendéens dans le département de la Manche*, p. 133.

(3) Aulard, *Recueil des actes du Comité de Salut public*, t. VIII, p. 494.

Digitized by Google

L'armée retourna ensuite à Saint-Lo. Mais le représentant du peuple l'avait devancée dans cette dernière ville. Un des témoins cités à la requête de M. Lemonnier, le citoyen Jean-Baptiste Christy, officier municipal, déclare que « quelques jours après le départ de l'armée de Sépher de cette commune, il se trouva dans la cour du citoyen Lemonnier, où il était allé chercher un jeune homme de sa connaissance: il remarqua différents particuliers qui apportaient des paniers remplis de bouteilles de vin, qui lui parurent être prises dans le caveau dudit citoyen Lemonnier, et qu'on déposait dans une voiture ou carrosse, qu'on lui dit être celle du citoyen Laplanche, représentant du peuple. Après en avoir apporté pendant viron une demi-heure, un des gens à la suite de ce représentant demanda s'il y en avait assez. Le camarade de celui-ci lui répartit : « Apportez du vin de champagne et du vin mousseux, autant qu'il en pourra dans la voiture »; que tôt après il vit partir la voiture, mais il ne connut point les personnes qui montèrent dedans (1) ». La femme Michel Tiphagne, elle, réveillée en sursaut au milieu de la nuit par une voix impérieuse, avait bien reconnu le visiteur. C'était Laplanche, qui, ayant conservé un excellent souvenir du caveau de M. Lemonnier, ne voulait point passer par Saint-Lo sans y faire une nouvelle visite.

La Convention Nationale ne fut qu'à demi éblouie par les rapports enthousiastes du représentant. On fit grief à Sépher de n'être pas arrivé à temps pour secourir Granville et d'avoir laissé l'ennemi s'emparer de Villedieu (2). Il était assurément difficile au général de justifier l'itinéraire qu'il avait choisi. Il se trouvait à Vire avec son armée lorsqu'il reçut de Lecarpentier l'ordre de se porter sur Granville. Pourquoi est-il remonté par Torigni et Saint-Lo, au lieu de prendre la route de Villedieu? Il rejeta la faute sur Laplanche, et celui-ci prétendit qu'il avait voulu mettre le nord du département, Cherbourg en particulier, à l'abri d'un coup de main possible des Vendéens. Quoiqu'il en soit, Sépher fut destitué. Ancien suisse de l'église Saint-Eustache de Paris, auquel la pureté de son jacobinisme avait valu le commandement en chef d'une armée, il ne

(1) Déposition du « citoyen Jean-Baptiste Christy, officier municipal de cette commune, âgé de trente-cinq ans », 43me témoin.

(2) Chassin, *La Vendée patriote*, III, 315. M. Chassin s'efforce de disculper Sépher, qui semble en effet n'avoir agi que sur les ordres du représentant Laplanche.

Digitized by Google

semble pas avoir eu des talents militaires à la hauteur de sa mission. L'arrêté des représentants Turreau, Bourbotte et Prieur (de la Marne), datés du 11 frimaire an II (1er décembre 1793) qui le rendait à la vie privée, n'enlevait pas aux armées de la République un émule de Kléber ou de Marceau. Quant à Laplanche, cet ex-bénédictin était l'homme des écrits pompeux et des beaux discours. Voici un extrait de la proclamation qu'il adressait de Vire, le 20 octobre 1793, « à l'armée aux ordres du général en chef Sépher. » — Article III. « Tout soldat qui violera l'azile du citoyen pour commettre des excès contre sa personne et ses propriétés sera puni de mort (1). » Il est heureux que cet arrêté n'ait pas été mis à exécution, car l'armée de Sépher aurait subi, sans avoir combattu, des pertes notables (2). Laplanche avait été envoyé dans le Calvados, afin, suivant ses propres paroles « d'encourager les patriotes à terrasser l'hydre du fanatisme et de la réaction et faire disparaître les prêtres, comme autant de vers rongeurs ». La chute de Robespierre mit fin à ses exploits. Dénoncé à la Convention comme ayant outrepassé ses pouvoirs, il fut, dès le 22 thermidor, décrété d'arrestation, mais bénéficia de l'amnistie générale du 4 brumaire et s'en tira ainsi à bon compte.

M. Lemonnier n'avait rien négligé pour obtenir justice. Dès le mois de février 1795, par l'intermédiaire d'un habitant de Saint-Lô, le citoyen Louis-Marie Duperron, qui était en relations avec le conventionnel Guffroy, il adressait à la Convention Nationale un mémoire fort bien écrit, dans lequel il justifiait sa conduite et protestait avec énergie contre son incarcération. Quelques semaines plus tard, M. Vieillard Bois-Martin, ancien maire de Saint-Lo, était chargé par lui d'exposer devant la même assemblée les brigandages commis dans sa maison par le général Sépher et le représentant Laplanche. La Convention renvoya la plainte avec les documents à son Comité de Législation. L'argenterie renfermée dans le quarteau fut rendue à son propriétaire, mais on ne put

(1) Arch. Nat. AF 268, Imprimé.

(2) A Saint-Lo même, M. Lemonnier ne fut pas le seul à souffrir des excès de l'armée de Sépher. Le citoyen Gilles Boivin, marchand cafetier, âgé de quarante-quatre ans, appelé à déposer dans l'enquête, dit « que ces militaires entrèrent chez luy, y firent beaucoup de dépense, et n'en payèrent qu'une petite partie, en sorte qu'il lui en coûta plus de cent cinquante livres pour ce passage... » (21me témoignage).

Digitized by Google

remettre la main sur celle de l'office. La grande difficulté était de retrouver la berline. On avait bien vu, le 14 novembre, au soir, un officier de l'armée de Sépher, porteur d'ordres secrets, monter dans cette voiture et se diriger du côté de Bayeux. Une lettre de Laplanche, datée du 2 décembre 1793, portait d'ailleurs le fait à la connaissance du directoire du district et donnait le nom de l'officier, le citoyen Humbert, colonel du 19e régiment de chasseurs (1). Ce dernier, en recevant la réquisition, s'était engagé par écrit à « faire remettre la voiture au district de Caen, qui trouverait sûrement occasion de la faire remettre à celui de Saint-Lo ». Mais cette promesse n'avait pas été tenue, et, le 3 juin 1795, le directoire du district de Saint-Lo se déclarait encore « dans l'impossibilité de satisfaire à la juste réclamation du citoyen Lemonnier. » Sur un autre point plus important, celui-ci avait obtenu un commencement de satisfaction. Sa maison, transformée en magasin des vivres, avait subi de telles détériorations qu'elle était devenue inhabitable; il demandait qu'on la remît en état, afin de pouvoir y rentrer. Un arrêté du directoire, en date du 18 mai, décide « qu'il sera procédé au rabais des réparations à faire à la maison du pétitionnaire, d'après le devis du conducteur principal des travaux publics; qu'une clause expresse de l'adjudication sera que l'adjudicataire sera tenu de faire toutes les avances et de terminer généralement ses travaux dans le mois de son adjudication... » M. Lemonnier rentrait ainsi peu à peu en possession de son bien. Sépher était destitué et le Comité de Législation avait prononcé l'arrestation de Laplanche. En dépit de l'amnistie générale qui devait, quelques mois plus tard, sauver le représentant, ce résultat, dû en partie à l'énergie de M. Lemonnier, était de nature à soulager la conscience publique et à réjouir les honnêtes gens. Même après le 9 thermidor, il ne fallait pas en demander davantage.

Paul Le Cacheux.

(1) Ce fait est consigné dans la délibération du Directoire du 15 prairial, an III (13 juin 1795), dont copie est jointe au dossier.

Digitized by Google

L'ABBAYE

DE

NOTRE DAME DU VŒU

(PRÈS CHERBOURG)

(Suite)

SES ABBÉS

CHAPITRE XIII

ROBERT II DU COUDRAY (1295-1331)

A Raoul du Clos succéda frère Robert du Coudray (1) alors bailli et procureur des « abbey et convent de Nostre Dame du Vou ». Charge qu'on pourrait, semble-t-il, appeler « abbatiale », en ce sens que presque tous les successeurs de Robert II l'auront occupée avant de recevoir le bâton pastoral.

Généralement le bailli d'un grand fief était chef de justice, mais les clercs ne pouvaient ni présider les tribunaux ni prendre part à aucun jugement surtout aux jugements dits « de sang (2) », les canons s'y opposaient. Aussi nos religieux avaient-ils un vicomte laïque qui rendait la justice en leur nom. La charge de bailli du Vœu n'en était pas moins devenue la première après la dignité abbatiale, du moins pour les affaires extérieures du monastère et par le relief et l'influence qu'elle donnait à celui qui en était revêtu; d'où, naturellement, nos chanoines se sentaient portés à

(1) A cette époque, on trouvait des du Coudray à Cherbourg et ses environs, à Tonneville, à Flottemanville et Theurtheville-Hague.

(2) Les jugements dits « de sang » étaient ceux par lesquels les inculpés étaient ou pouvaient être condamnés à la mutilation ou à la mort.

Digitized by Google

le choisir pour le mettre à leur tête, récompensant ainsi les services rendus à la maison et lui assurant la sage gestion d'un homme rompu aux affaires, connaissant à fond celles de l'abbaye.

Raoul du Clos était mort à temps pour sa tranquillité et une lourde charge incombait à son successeur arrivé au pouvoir dans un moment très critique. C'est que désirant vivement la guerre et tendant par tous les moyens à grandir par une haine réciproque la séparation de la Normandie et de l'Angleterre, Philippe le Bel, malgré l'état de paix officielle existant entre les deux pays, poussait depuis quelques années les marins normands à piller, à enlever les navires anglais. Edouard temporisait toujours. Aussi ses marins moins patients que leur roi résolurent de se faire justice eux-mêmes. Les Cinq Ports armèrent donc soixante nefs et vinrent dans les travers de Guernesey attendre une flotte de deux cents navires normands revenant de Gascogne chargés de vin. La rencontre eut lieu quelques jours avant la Pentecôte 1294. Lourdement chargés et gênés par leur nombre les navires normands furent en majeure partie capturés et conduits en Angleterre. C'était une occasion, le roi de France la saisit et sans attendre le résultat définitif des négociations ouvertes à ce sujet, Philippe déclare le roi anglais rebelle à son suzerain et une nombreuse armée occupe la Gascogne. Edouard, de son côté, entreprend de puissants préparatifs pour défendre ses domaines de France. Pour l'arrêter, Philippe envoie Jean d'Harcourt et Mathieu de Montmorency ravager les côtes d'Angleterre. Leur flotte paraît inopinément devant Douvres, le 1er août 1296. Aucune mesure de défense n'y avait été prise. Aussi, quelques centaines de matelots étant débarqués brûlèrent la ville, le prieuré lui-même fut pillé et un vieux moine qui n'avait point fui fut tué. Puis tout à coup, au grand étonnement de tous, au lieu de tenter un débarquement général, les amiraux français se retirent précipitamment, sans même rallier les pillards de Douvres. Fut-ce trahison? fut-ce sur les ordres exprès du roi? Mystère! Ce qui est certain, c'est que l'apparition de la flotte d'Yarmouth commandée par Jean de Botecourt suivit de près cette retraite. L'amiral anglais plus hardi jeta sur les côtes du Cotentin des troupes qui y exercèrent de cruelles représailles. La ville de Cherbourg fut ravagée, pillée, brûlée; l'abbaye du Vœu fut saccagée et, sans doute pour venger le moine de Douvres, l'un des religieux, un vieillard, qui lui non

Digitized by Google

plus n'avait pu fuir est emmené prisonnier en Angleterre (1). Le château seul, une des plus puissantes forteresses de France, ne fut point atteint. L'abbaye et l'hostel Dieu perdirent en cette affaire la plus grande partie de leurs archives et de leurs titres primordiaux.

Cependant l'orage passé, nos religieux, après avoir réparé de leur mieux les dommages causés par les anglais, reprirent leur train ordinaire; c'est ainsi qu'en 1297 « freire Robert, abbé du « moustier de N.-D. du Vou en la dyocèse de Coustances et freire « Nichole Hodierne, chanoisne de la dite abbéie, procureur au « convent dicel lieu, por la reson du patronnage de l'église seint « Martin de Toulevast » étaient en procédure aux assises de Valoignes contre « Guillaume de Toulevast escuier seignor de Toulevast », qui d'ailleurs renonça à ses prétentions au vu des titres produits (2).

Sous la prélature de Robert du Coudray une suite d'aumônes, de donations plus ou moins chargées de services religieux vinrent encore augmenter les revenus de son abbaye (3). Citons seulement quelques unes des plus intéressantes. C'est d'abord « Richart de « Siffrevast, escuier, seignour de Estanval, fils et heir de monsei- « gnour Nicholas de Siffrevast, chevalier, qui, le vendredi devant « la nativité Saint Jehan Baptiste 1303, donne à l'abbé et convent « de N. D. du Vou pour l'aame de madame Aalis, sa meire, jadis « dame de Siffrevast qui eslut et a sa sepulture en moustier as « diz religions, vint sols de anuel rente a faire son obit cescun « an, les diz vint sols a prendre sur le moulin du Moustier assis « en la parroisse de Tréauville (4) ». Puis en 1306 (5), « houme « noble monseignour Yon du Buisson, chevalier, seignour de « Senouville ce jeudi devant la seint Michiel en mont de Gargan, « recongnut que il avoit doné, otrié et deleissié a fin de heritage « touz jours mais a labbé et au couvent de N. D. du Vou por le « salut de same et de Johane sa fame et de Johan du Bisson son

(1) Walsingham, *Historia brevis*, p. 64.

(2) Cartulaire du Vœu, H. 3250.

(3) *Ibidem*, H. 2604, 2568, 2828, 2926, 2115, 2697, 3126, 3804, etc. etc.

(4) *Ibidem*, H. 3798.

(5) En cette année 1306, Nicolas de Houlebec, représenté par son chapelain Thomas Le Cormier, remplace comme curé de Sideville, Guillaume Le Gros. — Robert Anfrie était, à cette époque, curé d'Urville Hague.

Digitized by Google

« peire et de Luce sa meire et de Jehan fiz et de Aude sa fame, « cest a savoir sus Denis Grosparmie et sus ses heirs demie livre « de poivre dannueil rente a la Montmartin o sa fey et loumage « du dit Denis que il doit por tout le tennement que il tient et « tenoit dudit chevalier en la parroisse de Tourlaville en fuie « (fief) que len appelle le fuie as Flamens; puis sus Johan Clement « une paire de esperons de fer et de cuir de anueil rente à la « Montmartin o la fé et loumage du dit Johan, les quiex esperons « il devoit au dit chevalier par la raison du moulin au dit Johan « assis sus leau du Troitebec; de rechief le verec et le gravage et « toutes les droitures au dit chevalier appartenantes ou a ses hers « des le pont as quaretez (1) de Torlaville siques au pont de « Chieresbourg et siques a leau de Dyvette et la seignourie pro- « priété et possession et o toutes les choses sanz nulle esception « que le dit chevalier avoit et povoit aver par la raison du dit « fuie as Flamens (2) ».

C'était la plus considérable des donations qu'eut reçu notre abbaye depuis nombre d'années, puisqu'elle lui assurait la seigneurie d'une partie importante de Tourlaville.

Cependant pour éviter le renouvellement de ces surprises et coups de main qui avaient tout récemment amené la ruine presque complète de la ville de Cherbourg, Philippe le Bel entreprit en 1300 de l'entourer de bonnes murailles. Et M. Demons fait remonter à cette époque la fondation de ce qu'on a appelé « l'abbaye Sartrine »; il dit à ce propos : « L'abbé et les religieux de N. D. du « Vœu avaient bien des raisons de craindre dans l'emplacement « qu'ils occupaient; deux fois déjà ils avaient vu leur abbaye « pillée et brulée, sans les autres désagréments qui avaient troublé « leur repos et nui au recueillement et au calme nécessaires à un « monastère; c'est pourquoi ils s'empressèrent de chercher un « asile et un lieu de refuge dans l'intérieur des murs de Cher- « bourg, afin de s'y retirer à la première attaque dont ils seraient « menacés. L'abbé (c'était probablement Robert III, 15e abbé) « acheta donc de Thomas Sartrin et de Richard de Nissette deux « maisons entretenantes situées dans la rue du Nouet ou au Blé « où il fit bâtir une chapelle et un hospice pour se retirer dans la

(1) Ce pont se trouvait aux limites de Tourlaville et de Bretteville.
(2) *Cartulaire du Vœu*, H. 3746 er 2065.

Digitized by Google

« dite maison avec ses religieux au temps des guerres et d'hosti-
« lités et y faire dire et célébrer l'office divin (1) ». Il est possible, il est même vraisemblable que, dès cette époque, l'abbé, qui était Robert II et non Robert III, assura à ses chanoines un refuge derrière les nouvelles murailles de Cherbourg, mais ce ne fut sûrement pas dans le manoir Sartrin : il y a pour cela une raison majeure; il n'existait pas! C'est seulement à partir de 1303 que, par des achats successifs, Robert Sartrin, bourgeois de Carentan, put arriver à construire cet ensemble de maisons que son fils Thomas Sartrin, bourgeois et vicomte de Carentan « le vendredi
« feste St Vincent 1360, recongneu avoir, pour le prix de 450 escus
« de Jehan, vendu, quittié et délessié a religieux hommes et
« honnestes l'abbé et convent de Nostre Dame du Vou, un manoir
« assis en la ville de Cherebourg, appelé le manoir Sartrin, avecq
« le colombier et toute la terre appartenant au dit manoir, tant
« dedens le fort de la ville que dehors (2) ». Ce fut donc seulement après cet achat que le manoir prit le nom d'*abbaye Sartrine* en devenant la propriété de l'abbaye du Vœu et fut approprié aux besoins d'une communauté régulière pour le cas où elle serait obligée d'y vivre; ce qui n'arriva que trop souvent. Disons, pour n'y plus revenir, qu'au moment où nos chanoines feront l'acquisition dont il s'agit, leur abbé sera Guillaume de Troismonts.

Mais si Robert du Coudray n'eut point à s'occuper du manoir Sartrin, il eut à sauvegarder certains privilèges de sa maison sur lesquels empiétaient sans cesse les gens du roi. D'abord à propos de Guillaume Folliot qui avait été pris pour vol (1311) et mis en la prison de Valognes où il s'était suicidé et à la requête de notre abbé Loys de Villeperous, bailli de Cotentin, ordonna de restituer au couvent de N.-D. du Vœu toute « la forfaiture » de cet homme resséant en la haute justice de Ste Geneviève appartenant à l'abbaye (3). En vertu d'autres réclamations de nos chanoines, le bailli ordonna en même temps de leur rembourser les amendes imposées à leurs hommes d'Octeville et d'Equeurdreville « les-
« quelles le bailli avait fait lever des diz hommes pour ce que eux
« devoient garder l'église de Chirebourc à laquelle Guillaume de

(1) *Histoire manuscrite de Cherbourg*, p, 43, à la bibliothèque municipale.
(2) Cartulaire du Vœu, H. 2457.
(3) *Ibidem*, H. 2001.

Digitized by Google

« Barneville, autrement Le Douz, s'estoit rendu pour un coup que « il avoit donné à Durant de Sottevast, dont il mourut, de laquelle « église le dit Guillaume sen yessit en leur deffaulte de garde ». Par le même acte, Loys de Villeperoux reconnait de plus à nos religieux le droit de lever eux-mêmes et de percevoir pour eux-mêmes « les amendes de tous ceux qui en leur terre, excèdent en « vendant vin, cervoise et austres boires a greignour prix que il « n'est crié de par le Roy, ensement les amendes des fausses « mesures de blés. de boires et d'autres choses et des boulengiers « qui font pain à greignour prix que ils ne doivent ou qui y met- « tent aucune fausseté et ceulx qui mettent les blés affondre ou « qui brachent oultre le deffens fait de par le Roy ».

Mais si les gens de justice du roi et ceux de notre abbaye ne s'entendaient pas toujours, ils savaient au besoin se rendre service, c'est ainsi qu'en 1313 nous voyons Robert de Bruierac ou Brierey, bailli et garde de la terre de N.-D. du Vœu, adresser une requête au bailli du Cotentin tenant assises à Valognes, afin d'obtenir « qu'on lui prêtat la cohue le Roi pour juger Raoul Le Ganeloour dit Leconte, qui avait été prins a Chieresbourc saisi d'un pot lavoour quil avoit emblé chez Biatris, deguerpie (veuve) de Guillaume de La Londe, lequel Raoul fut présentement jugé par quatre chevaliers que le bailli de Cotentin prêtat au dit Robert, c'est à savoir : Guillaume de Vauville, Guillaume de Rupalé, Robert de la Fière, Oudart de Gamaches, vicomte de Valognes et l'en mena le dit Raoul pour en faire exécution (1) ».

L'année suivante, 1314, le mardi avant la fête des saints Gervais et Protais, Robert d'Harcourt, évêque de Coutances, étant à Saint-Sauveur-le-Vicomte dont il était seigneur, conféra, sur la présentation de l'abbé du Vœu, à Robert Le Joine (sans doute le Jeune) la cure de Vasteville vacante par la mort de Guillaume du Coudray (2). Cette collation fut un des derniers actes du pontificat de Robert d'Harcourt qui mourut à la fin de l'année (7 mars 1314) (v. s.) et le nécrologe du Vœu en fait la mention suivante : « Le « jour des nones de mars mourut Robert d'Harcourt, de bonne « mémoire, évêque de Coutances, qui nous donna cent livres

(1) Cartulaire du Vœu, H. 2002.

(2) T. de Billy, *Hist. ecclésiastique du diocèse de Coutances*, II. p. 112, donne mal à propos le nom de Robert Josué à ce nouveau curé.

Digitized by Google

« destinées à acheter des rentes pour son obit ». Et l'acte d'un des marchés, qui assurèrent les dites rentes, nous apprend que cet obit devait être solennellement célébré « desorénavant a tous « jours mez chescun an deux fois (1) ».

Le successeur de Robert d'Harcourt, Guillaume de Thieville ou de Thieuville, fut appelé, dès les premiers temps de son épiscopat, à régler un différend qui s'était élevé entre le prieur de Saint-Germain dépendant de Cormery et celui de Jobourg appartenant au Vœu, à propos des dîmes de certains cantons de Jobourg, c'est-à-dire les fiefs aux Roquereaux, de Nèhou, de Raoul Estain, de Pierre Vjvier, d'Etienne du Val, de Morville, de Bricquebec et dans tous ceux appelés les fiefs des Landes. Les deux abbayes avaient donné pleins pouvoirs : Cormery à Gervais David, son prieur de Saint-Germain, et le Vœu au prieur de Jobourg, frère Bertrand du Pré pour arranger l'affaire; mais les délégués, à la fois juges et parties, n'ayant pu s'entendre s'en remirent au jugement du nouvel évêque de Coutances, qui décida « le 4 novem- « bre 1316 que toutes les dîmes des blés et des légumes, qui sont « au delà de l'église ou monastère de Jobourg avec l'autelage de « toute cette paroisse demeureraient au prieur du dit lieu et que « les dîmes, qui sont au deça de la même église, seraient pour le « prieur de Saint-Germain; en sorte que le chemin qui va de « Jobourg à Auderville serait les bornes de ce que chacun de ces « prieurs devait avoir (2) ».

En 1318, il semble que les relations de nos abbayes cotentinaises fussent devenues plus faciles avec leurs propriétés d'au delà de la mer. Edouard II accorda même au Vœu, par charte du 29 août, l'autorisation d'acquérir des terres, des tènements et des rentes jusqu'à la valeur de cent sous, tant dans leurs propres fiefs qu'ailleurs (3). C'est qu'en ce temps là régnait encore entre la France et l'Angleterre cette paix relative inaugurée en 1303 par la restitution de la Guyenne donnée comme dot à Isabelle de France, mariée alors au futur Edouard II. Malheureusement, dès les premiers mois du règne de Charles le Bel (1322), cet Edouard II, roi depuis 1307, commença à chercher des prétextes pour faire la

(1) T. de Billy, *Hist. eccles.* II. p. 114 et Cartul. du Vœu, H. 2963.

(2) T. de Billy, *opere citato*, II. p. 118. — *Cartul. du Vœu*, H. 2871, 2872 et *Gallia Christiana*, XI, col. 885.

(3) Cartulaire du Vœu, H. 2300, 2302.

Digitized by Google

guerre à la France. Nos abbayes du Cotentin subirent les premières le contre-coup de ces évènements et « les *alien priories* furent mis sous sequestre (12 octobre 1324), entre les mains des évêques de chaque comté. Les religieux et les possesseurs des bénéfices furent réduits à la plus grande misère (1). Nos chanoines de Saint-Hélier eurent particulièrement à souffrir, car, suivant Rymer (2), « sur l'ordre du roi Edouard, Jean de la Roche, lieutenant, gardien des îles anglo-normandes, confisqua les biens de tous les établissements ecclésiastiques, fit le dénombrement des religieux en indiquant le nom des prieurs, les consigna dans leurs maisons réciproques avec défense de communiquer avec la Normandie, de plus il devait délivrer à chaque religieux seulement deux deniers par jour et trois au prieur, deniers pris sur leurs revenus; il rendrait compte du reste à l'Echiquier ».

Mais le roi Edouard ne laissa pas à nos religieux du Vœu le loisir de protester contre ces injustes mesures; il leur fournit promptement d'autres soucis et bientôt les amiraux anglais Jean Sturmy, Nicolas Kyriel et Jean de Felton ravageant les côtes françaises brûlèrent de nouveau l'abbaye, comme le prouve une lettre de Philippe de Valois que nous citerons un peu plus loin. Heureusement la guerre civile ne tarda pas à occuper les Anglais dans leur île; puis l'assassinat d'Edouard II (septembre 1327), l'avènement de son jeune fils Edouard III (16 ans) amenèrent une détente entre les deux pays et le nouveau roi par une charte du 13 février 1328 restitua « les biens saisis dans les îles de Jersey, Guernesey, Serk « et Aurigny sur hommes religieux les évêques, abbés, prieurs et « autres de Normandie étant sous le pouvoir du roi de France, à « condition que pour ces biens, ils prêteraient serment de foi et « hommage à lui roi d'Angleterre (3) ».

C'était un appoint bien nécessaire à nos pauvres chanoines pour les aider au relèvement de tant de ruines successives. Charles le Bel voulant lui aussi y coopérer leur accorda des lettres d'amortissement pour celles de leurs acquisitions dont les droits (4)

(1) Wahingham, Hist. brevis, p. 121.

(2) Rymer II, 2e partie, p. 164.

(3) Rymer II, 3e partie, p. 18.

(4) Le droit d'amortissement, dit le président Henault, semble remonter à Saint Louis, c'est du moins ce que paraît insinuer Charles le Bel lorsque en 1326 en une nouvelle ordonnance concernant ce droit il dit : Beatissimi Ludo-

Digitized by Google

n'avaient pas été acquittés. Ces droits du fisc s'élevaient à 399 livres 14 sous 8 deniers, ils furent par la bonne volonté du roi abaissés à 100 livres (1).

Peu de temps après (26 juillet 1329), Robert Bertran donnait « a l'abbeie Sainte Marie du Vou lez Chiereborc 50 sous de rente « sur la rente que lui font les hommes de Blosville et Héville, c'est « à savoir pour célébrer en l'église de la dite abbeie pour lui, « pour sa chère compaigne Marie de Seuli (Sully)... tant comme « eux vivront, une messe du Saint Esperit en la semaine devant « la Penthecoste et pour après son decez faire obit en la dite « église et célébrer messe de Requiem aujour de son dit decez. Et « s'il advenoit que la dame de Bricquebec trespassât au devant « du maréchal, la dite messe du Saint Esperit continueroit en son « vivant et en la dite messe il seroit fait memoire des trépassés « pour la dite dame par especial (2). »

Ce Robert Bertrand était le 7e du nom, baron de Bricquebec, vicomte de Roncheville, chevalier, seigneur de Fontenay le Marmion et de Magneville, maréchal de France et lieutenant du roi en Guyenne, Saintonge, Normandie et Flandre. Le nécrologe du Vœu en faisait mémoire le VII des ides du mois d'août.

Ces largesses et ces restitutions étaient un aide précieux pour l'abbaye du Vœu. Philippe de Valois, roi de France depuis février 1328, les jugeant insuffisantes appuya volontiers une requête de nos chanoines au pape et dans une lettre pressante il lui exposa que « à cause des guerres que sous ses prédécesseurs, « l'auteur de tout mal avait suscitées entre eux et les rois d'Angle- « terre, le monastère de la Bienheureuse Marie du Vœu, près « Cherbourg, ayant été brulé deux fois par les ennemis des sou- « verains et du royaume de France, les religieux avaient perdu « dans le désastre leurs biens, leurs ornements, leurs chartes et « étaient alors dans un état si misérable qu'il leur était impossible « de satisfaire aux réparations du monastère et à la nourriture « des religieux ». Pour améliorer la situation, le roi prie le Souverain Pontife d'unir à ce monastère les églises de Sainte-Geneviève

vici proavi nostri inherendo vestigiis (*Abrégé chronologique de l'histoire de France* I, p. 304).

(1) Cartulaire du Vœu, H. 1994.

(2) Ibidem, H. 2405 et 3249. — En 1328, le curé de Nacqueville s'appelait Guillaume Martin, celui d'Urville à la Hague, Geoffroy, H. 2970.

Digitized by Google

en Saire, de Saint-Ouen de Sideville, Sainte-Marguerite du Theil et la grande portion des Pieux, dont ils avaient déjà le patronage. Jean XXII accorda aussitôt la grâce sollicitée par Philippe et le 3 des ides de janvier 1330, dans une bulle adressée à G. de Thiéville, il disait : « Nous concedons... qu'en vertu de la cession ou par la « mort des curés actuels, ces églises devenant libres, il soit permis « à l'abbé et au couvent du Vœu, par eux mêmes ou par d'autres « de saisir et de garder la possession corporelle de ces églises que « nous unissons à leur abbaye et d'en tourner tous les revenus à « leur utilité personnelle, sans avoir besoin pour cela de la per- « mission de qui que ce soit (1) ».

Cependant le pape remettait à la sagesse de l'évêque de Coutances le règlement définitif de la question, « lui mandant de faire cette union et lui commettant pour cela sa propre autorité ». Ce que fit solennellement G. de Thieville dans la chapelle de son manoir de Bonfossé le 6 septembre au dit an 1330, après avoir assigné pour revenu aux curés de ces paroisses la moitié des dimes « et aussi la moitié de toutes et chaque chose qui sont comprises « et connues sous le nom d'autelage, tant par le droit que de « coutume dans le diocèse de Coutances, surtout la moitié des « dîmes de la laine, du lin, du chanvre, des pommes, des poires, « des arbres, des porcs, des veaux, des poissons et des autres ani- « maux quels qu'ils soient (2) ».

Et cette bienveillance de Philippe de Valois envers notre abbaye ne fut pas seulement un fait passager, car en juin 1331 « meu de « pitié et considérant les charges, mises et despens que les cha- « noines de Sainte Marie du Vœu ont soutenus et faiz pour raison « de ses guerres et des guerres d'auscuns de ses devanciers il leur « fait remise des droits d'amortissement pour certaines terres et « rentes sans fié et sans justice jusques a la somme de 40 livres « acquises ou à acquérir (3) ».

(1) En 1344, le pape Clément VI renouvela et approuva cette union des églises concédée par Jean XXII (H. 1984). — Dan Thomas Sanson était alors curé (personna) de Sainte-Geneviève en Saire, il avait succédé à dan Jehan de Plane (H. 3448).

(2) Ces divers extraits sont tirés d'une copie existant aux archives de Sainte-Trinité à Cherbourg, copie communiquée par M. Leroux, vicaire général de Coutances. — On trouve aussi quelque chose de cette affaire : T. de Billy, *Hist. eccl. du diocèse de Coutances*, II, p. 140, 141 et 142, puis *Cartul. du Vœu*, H. 1983, 3357, 3434, 3442 et 3651.

(3) Cartul. du Vœu, H. 1995.

Digitized by Google

Ce fut la dernière affaire importante que traita Robert du Coudray; il mourut à la fin de cette même année 1331 (v. s.), après avoir occupé le siège abbatial pendant environ 35 ans. « Septimo kalendas aprilis obiit frater Robertus de Coudreio abbas noster ».

CHAPITRE XIV

ROBERT III LE POUCHIN (1332-1349)

Les auteurs du *Gallia Christiana* donnent pour successeur à Robert du Coudray un abbé du nom de Jean. Le *Neustria Pia* place ici Robert Le Pouchin que la liste dressée par Avoyne de Chantereine y met aussi en l'appelant simplement Robert III. Avoyne et le *Neustria Pia* ont raison. Nous en avons pour garant une note du *Liber Antiquitatum* S^ti^ *Victoris* (1), qui signale un extrait des titres concernant Sainte Geneviève, où, sous la date de 1332, se rencontre (2) le nom de « Robert Le Pouchin, abbey de Sainte Marie du Vou, jouxte Chierebourc ».

Robert III était vieux quand il reçut la crosse abbatiale, puisque dès 1310, nous avons lu dans plusieurs actes le nom de « freire Robert Le Pouchin, baillif de l'abbéie de N. D. du Vou ». De plus, sous la date du 27 mai 1333, nous trouvons une lettre adressée par Jehan, duc de Normandie, au bailli de Cotentin, le chargeant lui ou son lieutenant « de recevoir la « féaulté de l'abbé de Chirebourc, qui n'a pu à cause de sa vieil- « lesse, aller sans péril de son corps donner la dite féaulté au « duc, quand il recevait les hommages (3) ». Ce fut Joscelin de Pertus, vicomte de Coutances et lieutenant du bailli qui, le lundi après la saint Barnabé, reçut aux assises de Valognes « la féaulté du dit abbé en la manière accoustumée » et lui donna main levée pour le temporel de son abbaye. Mais ils avaient tous compté sans le vicomte de Valognes, qui voulait se venger d'avoir tout récemment été mis à la raison à propos de ses empiètements sur les droits justiciers du Vœu. Ce magistrat mit arrêt sur cette main-levée et en retarda la délivrance réelle jusqu'au vendredi avant la sainte Perronnelle (Pernelle) 1334.

(1) P. 4.
(2) P. 15.
(3) Cartulaire du Vœu, H. 2269.

Digitized by Google

Sous l'administration de Robert III, le Vœu vit relever un peu ses revenus par des donations faites à ses religieux en Ste Geneviève Beaumont, Equeurdreville, Tourlaville, Pierreville, Quettetot, Octeville (1).

Notre vieil abbé travaillait aussi de tout son pouvoir à maintenir la discipline dans sa communauté, car le Cartulaire du Vœu (2) nous fournit un procès verbal de 1339 rédigé par Robert de Byon, notaire public, constatant que « devant lui comparurent dans leur chapitre Robert, abbé de Cherbourg et son couvent et que l'abbé ordonna à son frère Guillaume sous-prieur de citer publiquement dans le dit chapitre, dans le cloître, dans le chœur, à la grande porte de l'église, ainsi que dans le dortoir, à l'instance de l'abbé, frère Nicolas Lestablier, pour avoir à comparaître en vertu de la sainte obéissance (*in virtute sancte obedientie*) afin de répondre des excès et délits commis par lui suivant le bruit public ». Mais, Nicolas ne se présentant point, on soupçonna qu'il pouvait s'être évadé. Aussi Colin Pommier, portier de la première porte de l'abbaye, fut-il appelé à comparaître et affirma par serment, que le dit Nicolas n'avait point passé par la porte dont il avait la garde et qu'il avait dû, pendant la nuit, sortir par ailleurs. Toutefois l'abbé ne voulant point user de rigueur, ordonna au sous-prieur de citer de nouveau le dit Nicolas, enjoignit au portier de le recevoir charitablement s'il le voyait revenir à l'abbaye et de lui signifier les deux citations susdites; le portier le promit! Qu'en advint-il? Nicolas redoutait sans doute les peines sévères que méritaient ses méfaits; peines qui pouvaient aller jusqu'à la dégradation et la prison perpétuelle (3).

Cependant, l'année précédente 1338, la guerre ayant repris entre la France et l'Angleterre les *alien priories* furent de nouveau sequestrés; mais le 8 septembre l'amiral français Behuchet s'empara de Guernesey, Serk et Aurigny. Jean, duc de Normandie et son père Philippe de Valois en donnèrent « la seigneurie, possession et propriété à Robert Bertrand, sire de Bricquebec, maréchal de France », ils lui fournirent même les moyens de la garder. Il faut croire que ce changement de dominateurs ne mit ni les habitants ni les religieux à l'abri de tout malheur, car M. L. Delisle

(1) Cartulaire du Vœu, H. 2608, 3031, 3544, 2378, etc.
(2) Ibidem, H. 2129.
(3) *Statuta B. M. de Voto*, p. 118.

Digitized by Google

nous cite une charte de Jean, fils du roi de France, nommé, le 31 janvier 1350 v. s. aux chanoines du Vieux-Château, « prendre sur le produit des forêts de Cherbourg pour aider les dits religieux « à relever une leur maison qui il avoient en l'isle de Lyre laquelle « a esté destruite et gastée la saison desire passée par aucun des « gens de l'armée de nostre très cher seigneur et père ». La même somme fut payée le 21 mars suivant par Joscelin du Perrin devenu bailli de Cotentin [1].

En 1349 commença une grande mortalité qui dura trois ans et *ubique terrarum* emporta les deux tiers des hommes et des femmes [2].

Ce fut sans doute à l'occasion de cette calamité qu'en 1349 fut établie au couvent des Augustins de Barfleur la confrérie de « Monseigneur Saint Thomas, martyr, jadis archevêque de Cantorbery, laquelle fut fondée l'an 1349, le 10 avril... » « Cette « confrérie, nous dit M. Deroins [3], à qui nous empruntons ce « détail, donna beaucoup de célébrité au couvent des Augustins « fondé par Philippe le Bel en 1298 ».

En attendant que fût acquise leur célébrité, ces Augustins allaient avoir, comme tout le pays, à souffrir de terribles misères qui bientôt vinrent s'ajouter à la grande épidémie ci-dessus mentionnée. En effet, sur les instances du seigneur de Saint-Sauveur, Geoffroy d'Harcourt, que les fausses manœuvres du roi de France avaient jeté en Angleterre, Edouard III avait résolu de tenter sur les côtes du Cotentin une diversion utile à ses alliés les Flamands et à ses propres troupes pressées en Guyenne par une armée française. Maîtresse de la mer depuis la bataille de l'Ecluse, la flotte anglaise partie de l'île de Wight arrivait le mercredi 12 juillet 1346 « en la « Hogue Saint Vast, assez près de Saint Sauveur le Vicomte, « l'heritage de messire Godefroy de Harcourt [4] ». Là, le roi anglais se reposa six jours, mais pendant ce temps « lors alerent Englz à Barfleur et Normans isserent contre eux mais feurent descomfitz et en y ot mors plus de vi, nous dit la vieille chronique

1 Extraits des collections de Gaignières à la Bibliothèque Nationale, Fr. 20700, n° 110 et 112 publiés par M. L. Delisle en l'Annuaire de la Manche pour 1866, p. 15.

2 Nortes Barfleurais.

3 Histoire manuscrite de Cherbourg, p. 47.

4 Froissart, II, p. 266.

Digitized by Google

de Flandre ». Plusieurs navires, nous dit-elle encore, furent brûlés dans le port et la ville « grande comme Sandwich) le fut aussi avec plusieurs villages et manoirs des environs.

Selon Froissart (1), Cherbourg fut en même temps l'objet d'un coup de main, mais son château était fort et la ville entourée d'assez bonnes murailles, les faubourgs seuls et inévitablement l'abbaye furent pillés et incendiés. Puis tout le monde ayant rallié, le 18 juillet, Edouard III quittait Saint-Waast pour commencer cette campagne que devait couronner le désastre français de Crécy et la prise de Calais.

La rentrée en grâce de Geoffroy d'Harcourt après Crécy et la signature d'une trève devant Calais procurèrent un peu de répit à notre malheureux pays, où les affaires reprirent vite leur allure ordinaire. Aussi, dès 1337, nous voyons nos chanoines soutenir victorieusement deux procédures; l'une contre les gens du roi à propos du « mast d'une nef venu et arrivé à verec à la grève entre l'eau de la Dyvette et le pont ès Carettes »; l'autre contre Guillaume de Grouchy (l'esné) qui leur devait une rente aux Pieux et refusait de la payer (2).

En 1278 et 79, Anquetil Le Praier et son frère Jean Vimont, avaient donné des rentes à nos religieux du Vœu tant à Valognes qu'à Yvetot. En 1348, le samedi d'après la Sainte-Croix en septembre, nous retrouvons Robert Vimont, fils de Jean en compagnie de « Baudin Le Dais, sergent ordinaire de la sergenterie de « Valoignes, qui s'étant transporté à Sainte Marie Alo au Gravier « et illecques en présence de grant foison de bonnes gens de la « dicte ville, a baillé possession et saezine corporel à Robin « Vimon, vicomte de Caen, d'un manoir assis en la dicte ville (3) ». Ce manoir du Gravier était le chef d'un fief assez important qui avait des dépendances même à Cherbourg; les abbés du Vœu y résidèrent souvent, dans la suite. C'était d'ailleurs pour le leur donner que Robert l'avait acheté, le nécrologe en fait foi! « Octavo kalendas novembris obiit Robertus Vimont confrater noster, qui nobis dedit quoddam manerium apud Valonias ». Et cette donation dut suivre de près l'achat, car « le compte de l'ayde pour le « mariage de madame la duchoise de Lembourc, fille de Monsei-

(1) Froissart, II. p. 304 et lettre de Michel de Northbury.
(2) *Cartulaire du Vœu*, H. 2067 et 3293.
(3) Ibid., H. 3835.

Digitized by Google

« gneur le duc de Normendie, cuillé et levé par Rogier Vautier, « clerc de feu Robert Vimont, viconte de Caen, en lan 1349 fut « rendu en juillet par Robert Marchant, viconte de Caen, après le « dit feu Robert Vimont (1) ».

CHAPITRE XV

JEAN I (1349-1351)

Cependant, accablé par l'âge et sans doute par les infirmités, Robert Le Pouchin se démit de la charge abbatiale. Il eut pour successeur un religieux du nom de Jean, qui, suivant le *Gallia Christiana*, aurait prêté serment au roi le 17 mars 1350, avant Pâques.

Le *Neustria Pia* et Avoyne de Chantereine n'inscrivent point cet abbé dans leur liste; c'est que la pierre tombale de Robert III, l'obituaire de Saint-Sauveur et un catalogue du Vœu reportaient sa mort à « la veille des calendes de septembre (31 août) 1353 ». Le *Neustria* et Avoyne ne savaient donc que faire de ce Jean I.

Embarrassés eux aussi, par cette date qui leur semblait authentique, les auteurs du *Gallia Christiana*, tout en insérant Jean I, l'avaient placé avant Le Pouchin; seulement cette façon d'agir leur donnait un Robert de plus dans leur liste et de leur propre aveu ils ne savaient où l'inscrire. D'ailleurs dans leur hypothèse, Le Pouchin, comme Jean lui-même, n'aurait fait que passer sur le siège abbatial, puisque si notre Jean I l'occupait en mars 1350 Guillaume de Troismonts lui aura succédé dès le commencement de 1351 et l'élection de Guillaume de Troismonts en 1351 n'emporte pas moins que celle de Jean la démission de Robert III mort seulement en 1353. Comme d'un autre côté, d'après ce que nous avons dit plus haut, il est certain que notre Robert III Le Pouchin était abbé du Vœu dès 1332, au plus tard, notre liste semble la meilleure.

L. Couppey,
Curé-doyen de Barneville-sur-Mer.

(1) Actes normands de la Cour des Comptes, p. 394. — Au moment de son achat, le manoir du Gravier comprenait, outre la maison, 16 vergées de terre et une rente de 16 boisseaux de froment. Il ne tarda pas à être agrandi par les donations de Jean de la Nasse et de Guillaume des Moulins (voir n° 201 du petit Cartulaire du Vœu à la bibliothèque municipale de Cherbourg).

Digitized by Google

ESSAI

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE NORVILLE (1)

L'église de Norville est célèbre dans le monde des artistes et des archéologues et rien n'est plus légitime : car elle est vraiment, dans son harmonieux ensemble, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture normande et monastique.

En effet, penser un seul instant à l'église de Norville, n'est-ce pas voir se dresser devant soi, au-dessus des grands arbres, sous le ciel brumeux des bords de la Seine, cette inimitable flèche de pierre, portant haut dans les nues sa délicieuse et royale couronne de fleurs de lis; — cette nef, forte et délicate tout à la fois, où l'on sent vibrer sans cesse la fervente prière des générations disparues; — ces chapelles antiques et mystérieuses, oratoires charmants et pieux, où il semble que les ancêtres reviennent s'agenouiller parfois le soir dans une douce méditation; — ce chœur neuf et largement éclairé, relevant de sa blanche et jeune parure la noble vétusté de la vieille nef; — enfin, ces contreforts, ces arcs-boutants, ces balustrades à jour, ces dentelles de pierre!

Aussi, ayant été à même de compulser les archives paroissiales de Norville, qui doivent beaucoup aux recherches de l'abbé Marical, l'un des derniers curés, ayant possédé de nombreux et inté-

(1) Le jeune prêtre, dont on a déjà lu ici de bonnes pages, a rédigé cette notice. Norville est un ancien village du canton de Lillebonne, qui n'a guère d'histoire mais possède l'une des plus belles églises rurales des bords de la Seine. A ce titre, ses annales ne peuvent manquer d'intéresser tous ceux qu'enflamme le zèle de notre passé monumental. A. T.

Digitized by Google

ressants documents sur ce merveilleux édifice, nous avons pensé qu'il serait utile d'en faire bénéficier, en quelques pages bien incomplètes et bien imparfaites, tous ceux qui s'intéressent à l'art et à l'histoire.

Cette étude historique et archéologique, qui s'étend de l'an 1450 jusqu'à nos jours, comprendra les treize paragraphes suivants :

I. — Norville à la fin du xve siècle. — L'église de Norville vers 1450.

II. — Le mouvement architectural sur les bords de la Seine, à la fin du xve siècle. — Les carrières de pierre blanche.

III. — La flèche en pierre des bords de la Seine et son créateur.

IV. — Premiers travaux. — Construction des transepts (vers 1450).

V. — Construction de la tour carré du clocher. — Les piliers. — Le corps de la tour. — 1450-1480.

VI. — Construction de la flèche. — Clochetons d'angle. — Couronnes de la tiare. — 1450-1480-1500.

VII. — Construction de la nef. Piliers. — Arcades. — 1500-1600.

VIII. — Construction de la nef. — Collatéraux. — Blasons. — Portails. — 1500-1600.

IX. — Vente de la baronnie de Norville, 1563. — Les seigneurs d'Etelan. — Achèvement de la nef.

X. — Les verrières. — Le xviiie siècle. — La Révolution française.

XI. — Le xixe siècle. — Les curés concordataires. — Embellissements et restaurations.

XII. — La restauration et la construction du chœur, 1897-1898.

XIII. — La cloche.

I. — Norville a la fin du xve siècle. — L'église de Norville vers 1450. — Ce fut environ vers l'an de grâce 1450, que commencèrent les importants travaux d'édification de l'église actuelle de Norville.

Digitized by Google

A cette époque, le village comptait une population moyenne de 750 habitants, et comprenait comme aujourd'hui les lointains hameaux de la Côte, de Secqueville, de Cantepie et de la Poulterie.

Norville était alors en plein fief de haubert et une baronnie appartenant « aux religieux, abbé et couvent de Jumiéges. »

D'abord, en 930, le duc de Normandie Guillaume Longue-Epée avait donné cette paroisse à la royale abbaye, en même temps que certains domaines situés sur la rive gauche en la forêt de Brotonne; puis en 1027, le duc Richard II confirma et augmenta ces précédentes donations; enfin plus tard, en 1183, le duc Robert de Meulan, seigneur de Vatteville, avait cédé le rivage de Norville aux moines de Saint-Philibert, alors qu'il leur donnait « la moitié des pêcheries de la rivière de Seine, entre Vatteville et Norville. » Voilà ce que du moins de vieilles chartes sont unanimes à nous apprendre. Une chose semble donc certaine : c'est que dès le XIe siècle le village appartenait déjà aux religieux qui allaient en faire aux siècles suivants l'une de leurs plus belles possessions de la grande vallée normande.

Par leurs soins, un manoir rural entouré d'une vaste exploitation agricole s'était élevé au centre de la paroisse. Ses derniers vestiges si imposants et si grandioses (corps de logis, tronçons de murs d'enceinte, bâtiments ruraux) attestent assez son antique importance. — Par leurs soins aussi, non loin de ce manoir et aux flancs de la colline crayeuse, en un clos long de plus de six cents mètres, on avait réussi à planter la vigne; et les vignobles de Norville faisaient ainsi pendant à ceux de la côte du Quesnay, situés en face de la paroisse, de l'autre côté de la Seine, sur le territoire de Vatteville.

En outre, les religieux avaient également assaini et converti en riches prairies les immenses terrains d'alluvions que le fleuve laissait à découvert en se retirant peu à peu. Un accord passé entre l'abbé de Jumiéges et les habitants du village, en l'an 1428, avait assuré à ces derniers la liberté d'y faire paître leurs troupeaux. Ce fut l'humble origine du grand marais communal de Norville, source de prospérité pour le pays encore de nos jours.

Enfin, chose qui nous intéresse particulièrement, les moines du monastère gemmétique avaient élevé près de leur manoir, tout au centre du village, une vaste église, qu'ils avaient dédiée à saint Martin, évêque de Tours; un saint cher entre tous à saint Philibert.

Digitized by Google

Commencée au XIIIe siècle par les abbés de Jumiéges, barons de Norville :

Guillaume de Rançon, — quarante-quatrième abbé, — 1213-1236;

Guillaume de Courdieu, — quarante-cinquième abbé, — 1236-1247;

Guillaume Defors, — quarante-sixième abbé, — 1247-1248;

elle était restée inachevée depuis la terrible guerre de Cent Ans, qui en avait arrêté la construction vers l'an 1358; et ne se composait en 1450 que du chœur et probablement d'une tour carrée sur le transept.

De cette primitive église, il ne subsiste aujourd'hui que le chevet du chœur et les murs des collatéraux de ce dernier.

Le chevet du chœur soutenu par quatre épais contreforts est percé de trois grandes baies ogivales dont celle du milieu, plus vaste, mesure près de quatre mètres de haut sur deux de large. Elle est divisée par des meneaux en quatre compartiments, et porte dans sa partie supérieure un remplissage fait de cinq trèfles superposés.

Les deux fenêtres plus petites qui l'accompagnent, étaient également destinées à recevoir un meneau central, dont l'exécution n'eut jamais lieu, on ne sait pour quelle cause.

Quant aux murs des collatéraux, décorés de larges baies ogivales à voussures profondes de près d'un mètre de largeur, ils sont également soutenus à l'intérieur par de lourds contreforts du XIIIe siècle, trapus et massifs, sans aucune sculpture.

C'est donc au-dessus de cette église ainsi inachevée qu'allait bientôt s'élever la célèbre flèche de Norville.

Quatre abbés commendataires de Jumiéges, illustres dans le monde des lettres et des sciences, allaient, ainsi que nous le verrons par la suite, diriger l'exécution de ces importants travaux.

Ce sont :

1° Jehan *de Calceia* ou de la Chaussée; — soixante-deuxième abbé, 1431-1464. — Démissionna cette même année. Mort à Paris en 1470.

2° Antoine du Bec-Crespin; — soixante-troisième abbé, 1464-1472. — Evêque de Laon, puis archevêque de Narbonne.

3° Louis d'Amboise; — soixante-quatrième abbé, 1472-1474; —

Digitized by Google

frère de Georges, cardinal-archevêque de Rouen. — Evêque d'Albi; — nommé abbé de Jumiéges par le Roi.

4° Jacques d'Amboise; — soixante-cinquième abbé; 1474-1505; frère du précédent; — ancien moine de Cluny; — Evêque de Clermont-Ferrand.

II. — Le mouvement architectural sur les bords de la Seine, a la fin du xve siècle. — Les carrières de pierre blanche. — Mais avant de narrer par le détail les travaux exécutés par ces riches et puissants abbés à l'église de Norville, il nous paraît bon de donner quelques renseignements sur le mouvement architectural qui se manifesta aux bords de la Seine, à la fin du xve siècle.

Cet élan, en effet, fut intense. — Sous la féconde impulsion des moines de Saint-Wandrille, de Jumiéges et de Boscherville, l'art gothique cesse alors de se restreindre aux seules abbayes et s'étend aux villes et aux villages situées sur les deux rives du fleuve, pour la plupart possessions bénédictines.

Depuis longtemps déjà, les artistes ou « maistres machons » ont pris leurs inspirations à l'ombre des vieux cloîtres, puis revenus chez eux, ont travaillé l'idée reçue et maintenant (1450) enfantent le chef-d'œuvre. Plus que cela, ils forment même bientôt école dans la ville de Caudebec-en-Caux, et sous la direction de Guillaume Le Tellier, vont donner le signal du mouvement en jetant les fondements de la magnifique église de Notre-Dame de Caudebec.

Dès lors, l'exemple est donné; l'exemple sera suivi. Pierre par pierre, élevées par les moines, les bourgeois et le peuple, la nef et la flèche de Caudebec-en-Caux excitent d'abord l'admiration, puis donnent aux populations riveraines l'idée de l'imitation. — Ce que la vieille cité a fait, chaque bourgade, riche ou pauvre, va vouloir l'accomplir! Le « port souverain » d'Harfleur suivra.

L'activité devient alors prodigieuse. Au sein de leur village, tous travaillent, sans distinction d'âge ou de fortune, à l'œuvre colossale de leur église; et autour de Caudebec, de pieux et élégants sanctuaires de style flamboyant surgissent de terre comme par enchantement : Guerbaville, Vatteville, Villequier, Maulévrier, Sainte-Gertrude, Bébec, Etelan, Norville.

La matière première n'est d'ailleurs pas coûteuse, ce qui simplifie singulièrement les opérations. — La contrée est riche en belle pierre blanche mêlée de silex noir, appelé « pierre blanche

Digitized by Google

Ce fut la dernière affaire importante que traita Robert du Coudray; il mourut à la fin de cette même année 1331 (v. s.), après avoir occupé le siège abbatial pendant environ 35 ans. « Septimo kalendas aprilis obiit frater Robertus de Coudreio abbas noster ».

CHAPITRE XIV

ROBERT III LE POUCHIN (1332-1349)

Les auteurs du *Gallia Christiana* donnent pour successeur à Robert du Coudray un abbé du nom de Jean. Le *Neustria Pia* place ici Robert Le Pouchin que la liste dressée par Avoyne de Chantereine y met aussi en l'appelant simplement Robert III. Avoyne et le *Neustria Pia* ont raison. Nous en avons pour garant une note du *Liber Antiquitatum S^ti Victoris* (1), qui signale un extrait des titres concernant Sainte Geneviève, où, sous la date de 1332, se rencontre (2) le nom de « Robert Le Pouchin, abbey de Sainte Marie du Vou, jouxte Chierebourc ».

Robert III était vieux quand il reçut la crosse abbatiale, puisque dès 1310, nous avons lu dans plusieurs actes le nom de « freire Robert Le Pouchin, baillif de l'abbéie de N. D. du Vou ». De plus, sous la date du 27 mai 1333, nous trouvons une lettre adressée par Jehan, duc de Normandie, au bailli de Cotentin, le chargeant lui ou son lieutenant « de recevoir la « féaulté de l'abbé de Chirebourc, qui n'a pu à cause de sa vieil- « lesse, aller sans péril de son corps donner la dite féaulté au « duc, quand il recevait les hommages (3) ». Ce fut Joscelin de Pertus, vicomte de Coutances et lieutenant du bailli qui, le lundi après la saint Barnabé, reçut aux assises de Valognes « la féaulté du dit abbé en la manière accoustumée » et lui donna main levée pour le temporel de son abbaye. Mais ils avaient tous compté sans le vicomte de Valognes, qui voulait se venger d'avoir tout récemment été mis à la raison à propos de ses empiètements sur les droits justiciers du Vœu. Ce magistrat mit arrêt sur cette main-levée et en retarda la délivrance réelle jusqu'au vendredi avant la sainte Perronnelle (Pernelle) 1334.

(1) P. 4.
(2) P. 15.
(3) Cartulaire du Vœu, II. 2269.

Digitized by Google

Sous l'administration de Robert III, le Vœu vit relever un peu ses revenus par des donations faites à ses religieux en Ste Geneviève Beaumont, Equeurdreville, Tourlaville, Pierreville, Quettetot, Octeville (1).

Notre vieil abbé travaillait aussi de tout son pouvoir à maintenir la discipline dans sa communauté, car le Cartulaire du Vœu (2) nous fournit un procès verbal de 1339 rédigé par Robert de Byon, notaire public, constatant que « devant lui comparurent dans leur chapitre Robert, abbé de Cherbourg et son couvent et que l'abbé ordonna à son frère Guillaume sous-prieur de citer publiquement dans le dit chapitre, dans le cloître, dans le chœur, à la grande porte de l'église, ainsi que dans le dortoir, à l'instance de l'abbé, frère Nicolas Lestablier, pour avoir à comparaître en vertu de la sainte obéissance (*in virtute sancte obedientie*) afin de répondre des excès et délits commis par lui suivant le bruit public ». Mais, Nicolas ne se présentant point, on soupçonna qu'il pouvait s'être évadé. Aussi Colin Pommier, portier de la première porte de l'abbaye, fut-il appelé à comparaître et affirma par serment, que le dit Nicolas n'avait point passé par la porte dont il avait la garde et qu'il avait dû, pendant la nuit, sortir par ailleurs. Toutefois l'abbé ne voulant point user de rigueur, ordonna au sous-prieur de citer de nouveau le dit Nicolas, enjoignit au portier de le recevoir charitablement s'il le voyait revenir à l'abbaye et de lui signifier les deux citations susdites; le portier le promit! Qu'en advint-il? Nicolas redoutait sans doute les peines sévères que méritaient ses méfaits; peines qui pouvaient aller jusqu'à la dégradation et la prison perpétuelle (3).

Cependant, l'année précédente 1338, la guerre ayant repris entre la France et l'Angleterre les *alien priories* furent de nouveau sequestrés; mais le 8 septembre l'amiral français Behuchet s'empara de Guernesey, Serk et Aurigny. Jean, duc de Normandie et son père Philippe de Valois en donnèrent « la seigneurie, possession et propriété à Robert Bertrand, sire de Bricquebec, maréchal de France », ils lui fournirent même les moyens de la garder. Il faut croire que ce changement de dominateurs ne mit ni les habitants ni les religieux à l'abri de tout malheur, car M. L. Delisle

(1) Cartulaire du Vœu, H. 2608, 3031, 3544, 2378, etc.
(2) Ibidem, H. 2129.
(3) *Statuta B. M. de Voto*, p. 118.

Digitized by Google

nous cite une charte de Jehan, fils du roi de France, donnant le 31 janvier 1340 (v. s.) aux chanoines du Vœu 60 livres à prendre sur le produit des forêts de Cherbourg pour aider les dits religieux « a relever une leur maison quils avoient en l'isle de Erm laquelle « a esté destruite et gastée la saison desrain passée par aucun des « gens de larmée de nostre très chier seignour et père ». Et cette somme fut payée le 21 mars suivant par Joscelin du Pertus devenu bailli de Cotentin (1).

En 1345 commença une grande mortalité qui dura trois ans et *ubique terrarum* emporta les deux tiers des hommes et des femmes (2).

Ce fut sans doute à l'occasion de cette calamité qu'en 1346 fut établie au couvent des Augustins de Barfleur la confrérie de « Monseigneur Saint Thomas, martyr, jadis archevêque de Can- « torbery, laquelle fut fondée l'an 1346, le 10 avril... » « Cette « confrérie, nous dit M. Demons (3), à qui nous empruntons ce « détail, donna beaucoup de célébrité au couvent des Augustins « fondé par Philippe le Bel en 1286 ».

En attendant que fût acquise leur célébrité, ces Augustins allaient avoir, comme tout le pays, à souffrir de terribles misères qui bientôt vinrent s'ajouter à la grande épidémie ci-dessus mentionnée. En effet, sur les instances du seigneur de Saint-Sauveur, Geoffroy d'Harcourt, que les fausses manœuvres du roi de France avaient jeté en Angleterre, Edouard III avait résolu de tenter sur les côtes du Cotentin une diversion utile à ses alliés les Flamands et à ses propres troupes pressées en Guyenne par une armée française. Maîtresse de la mer depuis la bataille de l'Ecluse, la flotte anglaise partie de l'île de Wight arrivait le mercredi 12 juillet 1346 « en la « Hogue Saint Vast, assez près de Saint Sauveur le Vicomte, « lheritage de messire Godefroy de Harecourt (4) ». Là, le roi anglais se reposa six jours, mais pendant ce temps « lors alerent Engliz à Barfleur et Normans isserent contre eux mais feurent desconfitz et en y ot mors plus de v^c, nous dit la vieille chronique

(1) Extraits des collections de Gaignières à la Bibliothèqve Nationale, Fr. 20.700, n°s 110 et 112 publiés par M. L. Delisle en l'annuaire de la Manche pour 1895, p. 15.

(2) Noctes Blancœlandœ.

(3) Histoire manuscrite de Cherbourg, p. 47.

(4) Froissart, II. p. 298.

Digitized by Google

de Flandre ». Plusieurs navires, nous dit-elle encore, furent brûlés dans le port et la ville « grande comme Sandwich) le fut aussi avec plusieurs villages et manoirs des environs.

Selon Froissart (1), Cherbourg fut en même temps l'objet d'un coup de main, mais son château était fort et la ville entourée d'assez bonnes murailles, les faubourgs seuls et inévitablement l'abbaye furent pillés et incendiés. Puis tout le monde ayant rallié, le 18 juillet, Edouard III quittait Saint-Waast pour commencer cette campagne que devait couronner le désastre français de Crécy et la prise de Calais.

La rentrée en grâce de Geoffroy d'Harcourt après Crécy et la signature d'une trève devant Calais procurèrent un peu de répit à notre malheureux pays, où les affaires reprirent vite leur allure ordinaire. Aussi, dès 1337, nous voyons nos chanoines soutenir victorieusement deux procédures; l'une contre les gens du roi à propos du « mast d'une nef venu et arrivé à verec à la grève entre l'eau de la Dyvette et le pont ès Carettes »; l'autre contre Guillaume de Grouchy (l'esné) qui leur devait une rente aux Pieux et refusait de la payer (2).

En 1278 et 79, Anquetil Le Praier et son frère Jean Vimont, avaient donné des rentes à nos religieux du Vœu tant à Valognes qu'à Yvetot. En 1348, le samedi d'après la Sainte-Croix en septembre, nous retrouvons Robert Vimont, fils de Jean en compagnie de « Baudin Le Dais, sergent ordinaire de la sergenterie de « Valoignes, qui s'étant transporté à Sainte Marie Alo au Gravier « et illecques en présence de grant foison de bonnes gens de la « dicte ville, a baillé possession et saezine corporel à Robin « Vimon, vicomte de Caen, d'un manoir assis en la dicte ville (3) ». Ce manoir du Gravier était le chef d'un fief assez important qui avait des dépendances même à Cherbourg; les abbés du Vœu y résidèrent souvent, dans la suite. C'était d'ailleurs pour le leur donner que Robert l'avait acheté, le nécrologe en fait foi! « Octavo kalendas novembris obiit Robertus Vimont confrater noster, qui nobis dedit quoddam manerium apud Valonias ». Et cette donation dut suivre de près l'achat, car « le compte de l'ayde pour le « mariage de madame la duchoise de Lembourc, fille de Monsei-

(1) Froissart, II. p. 304 et lettre de Michel de Northbury.
(2) *Cartulaire du Vœu*, H. 2067 et 3293.
(3) Ibid., H. 3835.

Digitized by Google

« gneur le duc de Normendie, cuillé et levé par Rogier Vautier, « clerc de feu Robert Vimont, viconte de Caen, en lan 1349 fut « rendu en juillet par Robert Marchant, viconte de Caen, après le « dit feu Robert Vimont (1) ».

CHAPITRE XV

JEAN I (1349-1351)

Cependant, accablé par l'âge et sans doute par les infirmités, Robert Le Pouchin se démit de la charge abbatiale. Il eut pour successeur un religieux du nom de Jean, qui, suivant le *Gallia Christiana*, aurait prêté serment au roi le 17 mars 1350, avant Pâques.

Le *Neustria Pia* et Avoyne de Chantereine n'inscrivent point cet abbé dans leur liste; c'est que la pierre tombale de Robert III, l'obituaire de Saint-Sauveur et un catalogue du Vœu reportaient sa mort à « la veille des calendes de septembre (31 août) 1353 ». Le *Neustria* et Avoyne ne savaient donc que faire de ce Jean I.

Embarrassés eux aussi, par cette date qui leur semblait authentique, les auteurs du *Gallia Christiana*, tout en insérant Jean I, l'avaient placé avant Le Pouchin; seulement cette façon d'agir leur donnait un Robert de plus dans leur liste et de leur propre aveu ils ne savaient où l'inscrire. D'ailleurs dans leur hypothèse, Le Pouchin, comme Jean lui-même, n'aurait fait que passer sur le siège abbatial, puisque si notre Jean I l'occupait en mars 1350 Guillaume de Troismonts lui aura succédé dès le commencement de 1351 et l'élection de Guillaume de Troismonts en 1351 n'emporte pas moins que celle de Jean la démission de Robert III mort seulement en 1353. Comme d'un autre côté, d'après ce que nous avons dit plus haut, il est certain que notre Robert III Le Pouchin était abbé du Vœu dès 1332, au plus tard, notre liste semble la meilleure.

L. Couppey,
Curé-doyen de Barneville-sur-Mer.

(1) Actes normands de la Cour des Comptes, p. 394. — Au moment de son achat, le manoir du Gravier comprenait, outre la maison, 16 vergées de terre et une rente de 16 boisseaux de froment. Il ne tarda pas à être agrandi par les donations de Jean de la Nasse et de Guillaume des Moulins (voir n° 201 du petit Cartulaire du Vœu à la bibliothèque municipale de Cherbourg).

Digitized by Google

ESSAI

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE NORVILLE (1)

L'église de Norville est célèbre dans le monde des artistes et des archéologues et rien n'est plus légitime : car elle est vraiment, dans son harmonieux ensemble, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture normande et monastique.

En effet, penser un seul instant à l'église de Norville, n'est-ce pas voir se dresser devant soi, au-dessus des grands arbres, sous le ciel brumeux des bords de la Seine, cette inimitable flèche de pierre, portant haut dans les nues sa délicieuse et royale couronne de fleurs de lis; — cette nef, forte et délicate tout à la fois, où l'on sent vibrer sans cesse la fervente prière des générations disparues; — ces chapelles antiques et mystérieuses, oratoires charmants et pieux, où il semble que les ancêtres reviennent s'agenouiller parfois le soir dans une douce méditation; — ce chœur neuf et largement éclairé, relevant de sa blanche et jeune parure la noble vétusté de la vieille nef; — enfin, ces contreforts, ces arcs-boutants, ces balustrades à jour, ces dentelles de pierre!

Aussi, ayant été à même de compulser les archives paroissiales de Norville, qui doivent beaucoup aux recherches de l'abbé Marical, l'un des derniers curés, ayant possédé de nombreux et inté-

(1) Le jeune prêtre, dont on a déjà lu ici de bonnes pages, a rédigé cette notice. Norville est un ancien village du canton de Lillebonne, qui n'a guère d'histoire mais possède l'une des plus belles églises rurales des bords de la Seine. A ce titre, ses annales ne peuvent manquer d'intéresser tous ceux qu'enflamme le zèle de notre passé monumental. A. T.

Digitized by Google

ressants documents sur ce merveilleux édifice, nous avons pensé qu'il serait utile d'en faire bénéficier, en quelques pages bien incomplètes et bien imparfaites, tous ceux qui s'intéressent à l'art et à l'histoire.

Cette étude historique et archéologique, qui s'étend de l'an 1450 jusqu'à nos jours, comprendra les treize paragraphes suivants :

I. — Norville à la fin du xve siècle. — L'église de Norville vers 1450.

II. — Le mouvement architectural sur les bords de la Seine, à la fin du xve siècle. — Les carrières de pierre blanche.

III. — La flèche en pierre des bords de la Seine et son créateur.

IV. — Premiers travaux. — Construction des transepts (vers 1450).

V. — Construction de la tour carré du clocher. — Les piliers. — Le corps de la tour. — 1450-1480.

VI. — Construction de la flèche. — Clochetons d'angle. — Couronnes de la tiare. — 1450-1480-1500.

VII. — Construction de la nef. Piliers. — Arcades. — 1500-1600.

VIII. — Construction de la nef. — Collatéraux. — Blasons. — Portails. — 1500-1600.

IX. — Vente de la baronnie de Norville, 1563. — Les seigneurs d'Etelan. — Achèvement de la nef.

X. — Les verrières. — Le xviiie siècle. — La Révolution française.

XI. — Le xixe siècle. — Les curés concordataires. — Embellissements et restaurations.

XII. — La restauration et la construction du chœur, 1897-1898.

XIII. — La cloche.

I. — Norville a la fin du xve siècle. — L'église de Norville vers 1450. — Ce fut environ vers l'an de grâce 1450, que commencèrent les importants travaux d'édification de l'église actuelle de Norville.

Digitized by Google

A cette époque, le village comptait une population moyenne de 750 habitants, et comprenait comme aujourd'hui les lointains hameaux de la Côte, de Secqueville, de Cantepie et de la Poulterie.

Norville était alors en plein fief de haubert et une baronnie appartenant « aux religieux, abbé et couvent de Jumiéges. »

D'abord, en 930, le duc de Normandie Guillaume Longue-Epée avait donné cette paroisse à la royale abbaye, en même temps que certains domaines situés sur la rive gauche en la forêt de Brotonne; puis en 1027, le duc Richard II confirma et augmenta ces précédentes donations; enfin plus tard, en 1183, le duc Robert de Meulan, seigneur de Vatteville, avait cédé le rivage de Norville aux moines de Saint-Philibert, alors qu'il leur donnait « la moitié des pêcheries de la rivière de Seine, entre Vatteville et Norville. » Voilà ce que du moins de vieilles chartes sont unanimes à nous apprendre. Une chose semble donc certaine : c'est que dès le XIe siècle le village appartenait déjà aux religieux qui allaient en faire aux siècles suivants l'une de leurs plus belles possessions de la grande vallée normande.

Par leurs soins, un manoir rural entouré d'une vaste exploitation agricole s'était élevé au centre de la paroisse. Ses derniers vestiges si imposants et si grandioses (corps de logis, tronçons de murs d'enceinte, bâtiments ruraux) attestent assez son antique importance. — Par leurs soins aussi, non loin de ce manoir et aux flancs de la colline crayeuse, en un clos long de plus de six cents mètres, on avait réussi à planter la vigne; et les vignobles de Norville faisaient ainsi pendant à ceux de la côte du Quesnay, situés en face de la paroisse, de l'autre côté de la Seine, sur le territoire de Vatteville.

En outre, les religieux avaient également assaini et converti en riches prairies les immenses terrains d'alluvions que le fleuve laissait à découvert en se retirant peu à peu. Un accord passé entre l'abbé de Jumiéges et les habitants du village, en l'an 1428, avait assuré à ces derniers la liberté d'y faire paître leurs troupeaux. Ce fut l'humble origine du grand marais communal de Norville, source de prospérité pour le pays encore de nos jours.

Enfin, chose qui nous intéresse particulièrement, les moines du monastère gemmétique avaient élevé près de leur manoir, tout au centre du village, une vaste église, qu'ils avaient dédiée à saint Martin, évêque de Tours; un saint cher entre tous à saint Philibert·

Digitized by Google

Commencée au XIIIe siècle par les abbés de Jumiéges, barons de Norville :

Guillaume de Rançon, — quarante-quatrième abbé, — 1213-1236;

Guillaume de Courdieu, — quarante-cinquième abbé, — 1236-1247;

Guillaume Defors, — quarante-sixième abbé, — 1247-1248;

elle était restée inachevée depuis la terrible guerre de Cent Ans, qui en avait arrêté la construction vers l'an 1358; et ne se composait en 1450 que du chœur et probablement d'une tour carrée sur le transept.

De cette primitive église, il ne subsiste aujourd'hui que le chevet du chœur et les murs des collatéraux de ce dernier.

Le chevet du chœur soutenu par quatre épais contreforts est percé de trois grandes baies ogivales dont celle du milieu, plus vaste, mesure près de quatre mètres de haut sur deux de large. Elle est divisée par des meneaux en quatre compartiments, et porte dans sa partie supérieure un remplissage fait de cinq trèfles superposés.

Les deux fenêtres plus petites qui l'accompagnent, étaient également destinées à recevoir un meneau central, dont l'exécution n'eut jamais lieu, on ne sait pour quelle cause.

Quant aux murs des collatéraux, décorés de larges baies ogivales à voussures profondes de près d'un mètre de largeur, ils sont également soutenus à l'intérieur par de lourds contreforts du XIIIe siècle, trapus et massifs, sans aucune sculpture.

C'est donc au-dessus de cette église ainsi inachevée qu'allait bientôt s'élever la célèbre flèche de Norville.

Quatre abbés commendataires de Jumiéges, illustres dans le monde des lettres et des sciences, allaient, ainsi que nous le verrons par la suite, diriger l'exécution de ces importants travaux.

Ce sont :

1° Jehan *de Calceia* ou de la Chaussée; — soixante-deuxième abbé, 1431-1464. — Démissionna cette même année. Mort à Paris en 1470.

2° Antoine du Bec-Crespin; — soixante-troisième abbé, 1464-1472. — Evêque de Laon, puis archevêque de Narbonne.

3° Louis d'Amboise; — soixante-quatrième abbé, 1472-1474; —

Digitized by Google

frère de Georges, cardinal-archevêque de Rouen. — Evêque d'Albi; — nommé abbé de Jumiéges par le Roi.

4° Jacques d'Amboise; — soixante-cinquième abbé; 1474-1505; frère du précédent; — ancien moine de Cluny; — Evêque de Clermont-Ferrand.

II. — Le mouvement architectural sur les bords de la Seine, a la fin du xve siècle. — Les carrières de pierre blanche. — Mais avant de narrer par le détail les travaux exécutés par ces riches et puissants abbés à l'église de Norville, il nous paraît bon de donner quelques renseignements sur le mouvement architectural qui se manifesta aux bords de la Seine, à la fin du xve siècle.

Cet élan, en effet, fut intense. — Sous la féconde impulsion des moines de Saint-Wandrille, de Jumiéges et de Boscherville, l'art gothique cesse alors de se restreindre aux seules abbayes et s'étend aux villes et aux villages situées sur les deux rives du fleuve, pour la plupart possessions bénédictines.

Depuis longtemps déjà, les artistes ou « maistres machons » ont pris leurs inspirations à l'ombre des vieux cloîtres, puis revenus chez eux, ont travaillé l'idée reçue et maintenant (1450) enfantent le chef-d'œuvre. Plus que cela, ils forment même bientôt école dans la ville de Caudebec-en-Caux, et sous la direction de Guillaume Le Tellier, vont donner le signal du mouvement en jetant les fondements de la magnifique église de Notre-Dame de Caudebec.

Dès lors, l'exemple est donné; l'exemple sera suivi. Pierre par pierre, élevées par les moines, les bourgeois et le peuple, la nef et la flèche de Caudebec-en-Caux excitent d'abord l'admiration, puis donnent aux populations riveraines l'idée de l'imitation. — Ce que la vieille cité a fait, chaque bourgade, riche ou pauvre, va vouloir l'accomplir! Le « port souverain » d'Harfleur suivra.

L'activité devient alors prodigieuse. Au sein de leur village, tous travaillent, sans distinction d'âge ou de fortune, à l'œuvre colossale de leur église; et autour de Caudebec, de pieux et élégants sanctuaires de style flamboyant surgissent de terre comme par enchantement : Guerbaville, Vatteville, Villequier, Maulévrier, Sainte-Gertrude, Bébec, Etelan, Norville.

La matière première n'est d'ailleurs pas coûteuse, ce qui simplifie singulièrement les opérations. — La contrée est riche en belle pierre blanche mêlée de silex noir, appelé « pierre blanche

Digitized by Google

de la Seine », dans laquelle les sculpteurs vont ciseler les acanthes et les arabesques des chapiteaux; — les flammes des rinceaux et des fenestrages.

Semblables à de gigantesques échancrures béantes, les carrières de pierre blanche s'ouvrent alors au flanc des verdoyantes collines; — celles de Barre-y-va aident à construire les églises de Caudebec et de Sainte-Gertrude; — celles de Villequier, les églises de Villequier, Vatteville et Bébec; — celles enfin de Norville, du hameau de Cantepie et de Gravenchon, l'église d'Etelan et notre église de Norville.

Taillée dans l'exploitation même en petits blocs symétriques de forme carrée, puis transportée sur la hauteur par les habitants eux-mêmes à grand renfort de chevaux, la pierre blanche arrive ainsi à Norville, sur le lieu même de la construction, au pied de la vieille église inachevée du XIIIe siècle.

Enfin, dernière cause du mouvement architectural. La richesse et la prospérité affluent de nouveau au sein des familles : les désastres de la guerre de Cent ans sont maintenant réparés et chaque chef de maison met en réserve l'obole, prise sur ses modestes revenus, qui servira à édifier le nouveau sanctuaire du village.

Ainsi en est-il à Norville.

A l'ombre du manoir monacal, les habitants sont heureux. Rappelons ici ce que nous avons déjà dit dans le précédent paragraphe. Le 20 janvier 1428, un accord passé entre les paroissiens de Norville d'une part, et Nicolas Le Roux, abbé de Jumiéges, d'autre part, leur a permis de laisser brouter leurs bêtes à cornes sur les terrains d'alluvions, propriété du monastère. Aussi le commerce des bestiaux a-t-il ramené depuis longtemps la prospérité dans toutes les demeures.

III. — La flèche en pierre des bords de la Seine et son créateur. — Vers cette année 1450, les jolis sanctuaires de pierre blanche surgissent donc de tous côtés sur les deux rives du fleuve. Leurs nefs sont vastes et hautes; leurs fenêtres fines et délicates, leurs portes en anse de panier gardées par des légions de saints et richement ciselées. Cependant ce ne sont pas les vaisseaux, les verrières, les portails qui vont donner leur juste célébrité aux églises des bords de la Seine, mais bien leurs jolies flèches de pierre, d'une blancheur éclatante sous la lumière crue et rayonnante du soleil,

Digitized by Google

se profilant légèrement sur le fond sombre et velouté des coteaux boisés. Ces élégants clochers forment en effet une catégorie à part dans l'histoire de l'art Normand. On ne retrouve guère qu'auprès du grand fleuve ce genre de flèche.

Quoiqu'en aient dit certains archéologues, ils sont tous contemporains, car ils portent tous la trace de la même époque. Il n'y a chez eux ni priorité, ni postériorité; ils ont jailli de terre simultanément à la fin du xve siècle, plus ou moins décorés et plus ou moins complets, suivant la richesse de la ville ou du village.

Ainsi à Caudebec-en-Caux, pays prospère, l'aiguille, fouillée à merci, devient de la vraie dentelle; — à Lillebonne, les bourgeois et le peuple en font le joyau de leur cité; — à Vatteville, qui arme déjà des navires pour Terre-Neuve, les matelots la rendent si élancée dans le ciel, que la foudre la renversera; — à Norville enrichi par le marais, elle devient svelte et gracieuse; — à Etelan, elle n'est malheureusement qu'ébauchée; — enfin, à Villequier et à Guerbaville, où l'argent manque subitement, la tour carrée seule subsiste, attendant encore le clocher projeté.

Or, l'idée maîtresse qui a présidé à l'élévation de ces jolies flèches de la vallée de la Seine semble être celle-ci : porter haut dans les nues, la tiare symbolique aux trois couronnes fleurdelisées, accompagnée de clochetons et d'arcs-boutants aériens.

On a beaucoup discuté pour savoir quel a été le créateur de ce type merveilleux de clocher à jour. Les uns en ont accordé la pensée première à l'illustre architecte de l'église de Caudebec-en-Caux, Guillaume Le Tellier et à ses élèves; — les autres, suivant peut-être en cela leur seule imagination et non l'histoire vraie, en ont donné la primauté à un humble moine bénédictin de Saint-Wandrille, dont le nom serait resté volontairement inconnu.

La vérité ne paraît pas être là.

Il faut avouer d'ailleurs que, sur ce point délicat d'histoire, elle est bien difficile à trouver.

Cependant, un fait de peu d'importance en apparence paraît jeter quelque jour sur la question; et il est d'autant plus intéressant qu'il semble faire d'un Norvillais le véritable créateur de la flèche en pierre des bords de la Seine.

Ce Norvillais n'est autre que Guillaume La Doullie, abbé de Saint-Wandrille au xive siècle, de 1304 à 1342.

Nous lisons, en effet, dans la *Gallia christiana* que cet abbé

Digitized by Google

fit élever en 1331, sur les transepts de l'abbatiale Saint-Pierre, une tour de pierre, surmontée d'une flèche semblable qui dominait les côteaux voisins : *Turrim lapideam, montibus vicinis adæquatam, cum acumine lapideo construxit.*

C'était, sans doute, froide et rigide, sans ornementations extérieures, sans clochetons d'angle et sans arcs-boutants, la première flèche en pierre des bords de la Seine. Mais deux siècles vont s'écouler pendant lesquels l'œuvre de Guillaume La Doullie va être étudiée en silence par les « maistres machons » : jusqu'au jour, où sûrs d'eux-mêmes, ces derniers vont reproduire, en la ciselant et en la décorant, l'œuvre primitive. Ainsi, selon nous, la flèche en pierre des bords de la Seine a pour créateur un Norvillais.

IV. — Premiers travaux. — Construction des transepts. — Vers 1450. — En l'an 1450 environ, commencèrent les travaux d'édification de l'admirable clocher de l'église de Norville.

Or, pour édifier, il fallait ici tout d'abord détruire.

Ce fut alors que, selon nous, disparut pierre par pierre, la lourde tour massive que le XIIIe siècle, ainsi que nous l'avons vu, avait élevée sur les transepts du monument. Peut-être donnait-elle déjà de sérieuses inquiétudes au point de vue de la solidité, ou bien plutôt fut-elle sacrifiée au nouveau plan conçu par les religieux.

Selon toutes probabilités, cette tour disparue devait avoir quelque analogie avec celle, qui est encore debout, de l'église voisine de Notre-Dame de Gravenchon, dont les antiquaires admirent les longues et étroites fenêtres à lancettes, semblables de tout point à celles du clocher central de l'abbaye de Fécamp.

Les transepts formant chapelles apparurent alors peu à peu et reçurent une décoration dans le nouveau style gothique qui régnait en France : le style gothique flamboyant.

Leurs pignons, nus et sévères en leur partie supérieure, furent ornés de larges baies ogivales à plusieurs compartiments qui méritent d'attirer l'attention des archéologues et des artistes.

Au midi, dans le transept-chapelle, dédié aujourd'hui à saint Martin, mais primitivement à la Sainte Vierge; la fenêtre très large — plus de deux mètres — est séparée en quatre compartiments par de légers meneaux prismatiques. Son remplissage supérieur est formé de trois rangées de fleurs de lis; neuf au

Digitized by Google

total. A la pointe de l'ogive, 1re rangée, 2 fleurs; au-dessous, 2me rangée, 3 fleurs; encore au dessous, 3me rangée, 4 fleurs : disposition ingénieuse qui se retrouve dans les fenêtres du chevet de l'église de Sainte-Gertrude, près Caudebec-en-Caux.

Au nord, la grande baie ogivale, qui éclaire le transept-chapelle de la Sainte Vierge, autrefois de Saint Martin, est moins large, — 1 mètre 50 cent. à peine — et ne comporte que trois compartiments avec remplissage fait de trèfles tourmentés.

Si l'on pénètre maintenant à l'intérieur de ces deux transepts-chapelles, on remarque près des autels des essais de piscines, restées malheureusement inachevées; mais, qui, dans le plan original, à en juger par certains restes de sculptures, devaient être ornées d'arabesques, de colonnettes, et d'arcatures ajourées, dans le genre de la jolie piscine du sanctuaire voisin, de l'église de Saint-Maurice-d'Etelan. Les voûtes à nervures prismatiques de ces deux transepts sont surtout intéressantes à étudier; car, détail curieux, les arcs diagonaux et formerets de ces dernières reposent sur des consoles massives, placées aux quatre encoignures de la chapelle et affectant, les unes, la forme de carènes de navires (certainement une réminiscence des antiques caravelles du xve siècle, qui voguaient alors en Seine, à pleines voiles); les autres, consistant en frises légères, composées de roses épanouies et de chardons aigus.

A l'intersection des arcs diagonaux, au centre de la voûte, se trouve, en chaque transept, une intéressante clef de voûte, malheureusement bien mutilée, surtout dans le transept nord. Lorsqu'on les a étudiées de très près, on peut aisément découvrir que ces clefs représentent chacune un personnage, supportant avec ses bras et ses jambes recourbés tout le poids des nervures. Nous avons pu y reconnaître, malgré leur lamentable état de dégradation, l'image d'une femme, dans le costume du xve siècle; avec l'ample robe flottante, l'aumônière pendue à la ceinture, le jabot de dentelle et la croix Normande sur la poitrine. Figures historiques ou symboliques, nous ne savons? Ces deux clefs de voûte mériteraient, selon nous, une étude approfondie qui serait peut-être fort utile pour l'histoire du costume vers cette époque.

Ne terminons pas ce chapitre consacré aux transepts, sans signaler un détail intéressant. Sur le pignon du transept sud (chapelle Saint Martin), à l'extérieur, fut placée très probablement

Digitized by Google

une statue maintenant disparue, dont le piédestal seul reste suspendu à la muraille. On distingue sur ce socle la figure d'un âne s'efforçant de trancher un gros câble avec un bloc de silex. Nous ignorons complètement la signification de cette sculpture curieuse.

Ces premiers travaux d'édification des transepts furent à peu près exclusivement l'œuvre de l'abbé Jehan de la Chaussée (1431-1464).

V. — Construction de la tour carrée du clocher. — Les piliers. — Le corps de la tour. — Vers 1450-1480. — A Jehan de la Chaussée, soixante-deuxième abbé, (1431-1464), on doit également les premières fondations de l'admirable clocher de Norville, que continua son successeur sur le siège abbatial de Jumiéges, Antoine du Bec-Crespin, archevêque de Narbonne (1464-1472).

Nous avons assisté dans le paragraphe précédent à la démolition de l'ancienne tour du XIIIe siècle, qui devait reposer probablement sur quatre forts piliers, de forme cylindrique. Ces derniers furent renversés vers 1450 et remplacés par d'autres également cylindriques, qui servirent de base à la nouvelle tour.

Elevées dans le goût de l'époque, ces quatres colonnes centrales furent réaccordées aux murailles des transepts par des arcades en anse de panier, au dessus des allées latérales et, en outre, couronnées de jolis chapiteaux, représentant des cordons de feuillage; — feuilles de houx et de lierre, — qui, grâce à la pureté de leur dessin, ont fait l'admiration de M. l'abbé Cochet et semblent imités des gracieux chapiteaux des colonnes de l'église de Caudebec-en-Caux.

Et ici, un détail est à noter. — Les chapiteaux des deux piliers, qui commandent l'entrée du chœur, montrent au milieu des feuilles, des hiboux tournés vers l'autel, dont les corps séparés et distincts se réunissent pour former une seule tête.

Sur ces quatre colonnes centrales, s'appuient les quatre immenses arcades ogivales de grande envolée, formant le centre de la croisée. Cinq cordons superposés de moulures prismatiques (ce qui indique la fin du XVe siècle) décorent ces beaux arcs, qui, vus du bas de l'église, ont très grand air, mais nuisent peut-être aujourd'hui à la perspective du chœur restauré.

La voûte du clocher, refaite avec une exactitude scrupuleuse

Digitized by Google

en 1892, lors du montage de la cloche, est naturellement gothique. A l'intersection des arcs diagonaux, une jolie clef de voûte, malheureusement très mutilée, représente deux anges à genoux, soutenant ensemble dans leurs mains un cartouche jadis sculpté, dont la surface a été grattée à une époque inconnue.

Le corps carré de la tour centrale s'élève au dessus de cette voûte et c'est à l'extérieur qu'il faut l'étudier.

Cette tour ressemble parfaitement à celles des églises de Villequier, de La Mailleraye et d'Etelan : c'est assez dire qu'elle est le fruit d'une même inspiration et d'un même génie.

Les contreforts de soutènement, aux quatre angles, sont très saillants, affectant la position oblique, ce qui les rend très élégants et très légers. Sur eux nous verrons bientôt s'appuyer un peu plus tard les quatre clochetons d'angle qui cantonneront la flèche en pierre.

Chacune des quatre faces de la tour est percée d'une baie ogivale à jour, séparée en son milieu par un meneau central et portant dans sa partie supérieure uu remplissage trifolié.

Ces quatre fenêtres par lesquelles s'échappe le son de la cloche sont coupées en leur milieu par deux traverses en pierre qui brisent horizontalement le meneau central. Ces traverses horizontales dans les fenêtres des clochers sont propres aux bords de la Seine, où on les retrouve dans les tours voisines, de Villequier, de la Mailleraye, de Vatteville et d'Etelan.

Enfin cette tour carrée destinée à supporter la flèche en pierre est couronnée par une jolie balustrade à jour formée de trèfles enfermés dans des croix de Saint-André. Ce délicieux parapet de pierre est situé à une hauteur d'environ 16 mètres au-dessus du sol; et il est fort regrettable qu'un escalier d'angle ne puisse permettre d'y accéder : car, il est à remarquer que le clocher de Norville est l'un des rares clochers en pierre qui ne soit pas doté d'une tourelle d'angle contenant un étroit escalier à vis.

On le conçoit aisément, ce fut une œuvre colossale que l'édification de cette première partie du clocher de Norville, en ces années qui s'écoulèrent de 1450 à 1472. Au-dessus de la vieille église du XIIIe siècle, s'élevèrent jusqu'à près de 30 mètres, de hauts et solides échafaudages, sur lesquels tout un peuple de maçons et d'ouvriers s'agitait, montant à cette hauteur, à l'aide de treuils et de câbles, les énormes cubes de pierre dont est formée

Digitized by Google

la tour carrée. Aussi en 1472, année de l'avènement de Louis d'Amboise à l'abbatiat, la balustrade à jour devait être à peine terminée. Il appartenait à cet illustre prélat-abbé de couronner dignement l'œuvre de ses prédécesseurs, en menant à bonne fin ces importants travaux.

VI. — Construction de la flèche. — Clochetons d'angle. — Couronnes de la tiare. — Vers 1450-1500. — Les travaux de la construction du clocher de Norville pouvaient parfaitement s'arrêter à la jolie balustrade en pierre qui couronne la tour carrée et ainsi nous priver de l'admirable flèche qui surmonte aujourd'hui l'édifice. Grâce à Dieu, il n'en fut point ainsi; et plus heureuse que ses voisines, de Villequier et la Mailleraye, la belle tour centrale de Norville ne se termina pas par la courte pyramide d'ardoises qui couvre les clochers voisins des rives de la Seine. Les religieux de Jumiéges et les habitants de la contrée voulurent monter plus haut et compléter habilement l'œuvre commencée.

Or, à quels motifs attribuer cet achèvement du plan antérieurement conçu et cette complète édification de la flèche, à l'époque où l'ardeur semble partout faillir, en même temps que les ressources; — à l'époque, où Etelan seul dans la région essaie d'ébaucher sa tiare de pierre, lointaine réminiscence de celle de Caudebec-en-Caux?

Deux causes, selon nous, ont contribué à nous donner ce chef-d'œuvre d'architecture qu'est le clocher de Norville.

1° La prospérité matérielle du pays. — Nous en avons déjà parlé précédemment : nous croyons utile d'y revenir ici. Qui empêche, en effet, vers cette année 1472, les habitants de Villequier et de la Mailleraye, d'élever les flèches de leurs églises, sinon le manque de ressources! Il n'en est point de même à Norville. Grâce à la bonne administration des religieux, grâce surtout aux revenus provenant des marais, où, depuis 1428, les habitants ont le droit de mener paître leurs bestiaux, le village s'est enrichi et chaque famille peut maintenant s'imposer un sacrifice pécuniaire pour l'achèvement du clocher de l'église.

2° La puissante influence artistique de l'illustre famille d'Amboise, dont deux membres, Louis et Jacques d'Amboise, deviennent successivement commendataires de Jumiéges et barons de Norville. Frères de l'illustre cardinal rouennais, Georges Ier d'Amboise, ces

Digitized by Google

deux prélats vont diriger de loin, pendant près de trente ans, les travaux de l'église de Norville. Louis d'Amboise, évêque d'Albi, soixante-quatrième abbé, de 1472 à 1474, et Jacques d'Amboise, évêque de Clermont-Ferrand, soixante-cinquième abbé, de 1474 à 1505. Au second surtout, nous sommes redevables de l'admirable tiare du clocher, gloire de l'humble village de Norville.

La description de cette flèche en pierre est simple et courte.

Au centre de la vaste plate-forme de la tour carrée décrite précédemment, repose le corps octogone d'une seconde tour, qui supporte elle-même la flèche. Chacune des huit faces de ce corps octogone se compose d'une baie ogivale ajourée, à meneau central avec remplissage trifolié, coupée en son milieu par deux traverses horizontales. Au-dessus de la pointe extrême de ces huit baies ogivales, à la naissance même de la flèche proprement dite, règne la première couronne de la tiare, formée de pinacles et d'arceaux flamboyants d'un dessin très pur, qui s'entrecroisent et se ramifient à l'infini. Le clocher de Lillebonne, d'ailleurs, présente exactement la même ornementation.

Quatre clochetons d'angle, finement ciselés et décorés d'arcatures et d'arabesques, cantonnent le corps octogone du centre, auquel ils sont reliés par de délicieux arcs-boutants ajourés dans le genre flamboyant. Chacun de ces arcs-boutants est double, ce qui contribue à donner à l'ensemble une grande légèreté.

Des aiguilles et des pinacles de la première couronne, décrite ci-dessus; du milieu de ces clochetons et de ces arcs-boutants, — véritable amoncellement de dentelle de pierre, — surgit, svelte et hardie vers le ciel, la flèche, également octogone, dont les huit arêtes, ornées sur toute la longueur de choux frisés et renversés, sont du meilleur effet. Deux couronnes richement sculptées, entouraient à l'origine et avant la reconstruction de 1877, le sommet de la flèche, comme à Caudebec-en-Caux. Une seule a été refaite. Elle est composée de fleurs de lis entrelacées. Ces trois couronnes superposées, formaient ainsi, lors de la construction, une véritable tiare.

Ce fut, vraisemblablement, vers l'an 1500, que fut posée au sommet de ce beau clocher, la croix de fer qui le surmontait, à une hauteur d'environ 33 mètres au-dessus du sol. Dégagée peu à peu des échafaudages qui l'entouraient, la flèche apparut alors dans toute sa beauté et sa blancheur, aux habitants des deux rives

Digitized by Google

et reçut, sans nul doute, la bénédiction divine, de la main de l'un des religieux du manoir, à moins que l'évêque de Clermont-Ferrand, baron de Norville, Jacques d'Amboise, ne soit venu en personne procéder aux rites liturgiques, ce qui paraît peu possible.

VII. — Construction de la nef. — Piliers. — Arcades. — Entre 1500-1600. — Le clocher de l'église terminé, les moines de Jumiéges eurent à cœur de parfaire leur œuvre architecturale, en dotant ce merveilleux édifice d'une nef, qui ne fût pas inférieure à la flèche et au chœur. Alors commencèrent les travaux d'édification de cette remarquable partie de l'église; lesquels durèrent successivement jusqu'en 1600 environ, sous les célèbres abbés dont les noms suivent :

1° François de Clermont de Castelnau-Lodève, soixante-sixième abbé; 1505-1508. — Archevêque d'Auch et cardinal du titre de Saint-Adrien.

2° Philippe de Luxembourg, soixante-septième abbé, 1511-1517. — Cardinal-évêque du Mans.

3° Jehan Durand, soixante-huitième abbé, 1518-1626. — Ancien abbé de Saint-Vincent du Mans.

4° François de Fontenoy, soixante-neuvième abbé, 1526-1539. — Restaurateur du cloître et de l'abbatiale de Jumiéges.

5° Hippolyte d'Est, soixante-dixième abbé, 1539-1549. — Cardinal de Ferrare.

6° Gabriel Le Veneur, soixante et onzième abbé, 1549-1574. — Qui devint évêque d'Evreux.

La pierre blanche des carrières voisines fit encore tous les frais de la construction. Comme pour le clocher, religieux et habitants rivalisèrent d'ardeur et peu à peu se dessina au milieu des échafaudages le beau et large vaisseau de la nef de l'église.

Composée de quatre travées et atteignant sous clef de voûte une hauteur totale de 13 mètres, cette nef de Norville avec ses deux collatéraux a vraiment des allures de cathédrale. L'architecture générale, quoique gothique, en est cependant austère et rappelle de loin la simplicité grandiose de la belle abbatiale romane de Jumiéges.

Digitized by Google

Dix belles colonnes cylindriques de 2 mètres 05 centimètres de circonférence et de 2 mètres 35 de hauteur supportent tout le poids de l'édifice. Leurs larges bases octogonales sont ornées dans leurs parties inférieures de prismes; disposition ingénieuse qui se retrouve souvent dans les piliers du XVIe siècle.

Les chapiteaux ronds ou octogones, qui servent de couronnement à ces dix colonnes, sont savamment sculptés et on ne peut plus curieux. Plusieurs d'entre eux méritent d'attirer l'attention.

Les deux premiers piliers situés tout au bas de l'église et à demi-engagés dans la muraille du grand portail de l'ouest, présentent des chapiteaux décorés de gracieuses feuilles d'acanthes. Du milieu de ces dernières, surgissent des griffons, des sirènes ailées, des personnages obscènes, des figures complètement nues et jusqu'à un diablotin, recouvert d'écailles, faisant des gestes indécents.

Une autre colonne, vers le milieu de la grande nef, attire également les regards par son couronnement fait d'acanthes enchevêtrées et renversées, sur lesquelles s'adaptent des volutes enroulées. Les autres chapiteaax, quoique fort délicats, sont beancoup plus simples. De simples moulures rondes les décorent.

La distance qui sépare les piliers entre eux est de 3 m. 40 cent. On voit, par là, quelle envolée et quelle élévation doivent avoir les grandes arcades ogivales qui reposent sur eux.

Ces arcades présentent une particularité digne d'attention. Les moulures qui les décorent sont rondes et non prismatiques, comme celles des arcs du clocher. Nous sommes donc ici en présence d'une construction postérieure à celle du clocher. Ce dernier, avons-nous déjà dit, date de la fin du XVe siècle; les moulures prismatiques en sont le signe indéniable. — La nef date du milieu du XVIe siècle; les moulures rondes le disent assez clairement.

Au-dessus de ces beaux arcs, là où se dessine habituellement dans les édifices gothiques, un élégant triforium, se dresse jusqu'à la hauteur des fenêtres supérieures et jusqu'à la naissance des voûtes, la muraille de la nef, simple et nue, composée de pierres de petit appareil, toutes de la même dimension, affectant la forme de petits rectangles. Puis, tout au haut de l'édifice, s'ouvrent les huit baies ogivales à deux compartiments et à meneau central

Digitized by Google

avec remplissage de flammes, qui éclairent les parties hautes de la nef.

Là s'arrêta, en 1563, pour le vaisseau central de la grande nef, l'œuvre des religieux de Jumiéges. Les voûtes ne devaient apparaître que plus tard, au XVIIe siècle.

Pour le moment, l'on se contenta d'établir la charpente et le toit. Le faîte de ce dernier, vu l'élévation des murailles, atteignit une telle hauteur, qu'il cacha, malheureusement, en partie, la fenêtre ogivale de la façade ouest de la tour carrée du clocher.

L'abbé P. A.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Collège du Havre (1579-1865), par l'abbé Anthiaume. — Au Havre, imprimerie du *Havre-Eclair*, 1905; 2 vol. gr. in-8°. Prix : 10 francs.

En cet an de grâce 1905, voici un prêtre, d'abord simple collaborateur à l'œuvre inspirée par un haut fonctionnaire de l'Université, qui s'est vu amené par les circonstances à l'écrire en entier, puis à la publier. Le fait n'est pas banal, outre qu'il a coûté plusieur années d'un labeur assidu. Il en est résulté près de neuf cents pages de texte, orné de nombreuses gravures d'un attrait inégal, toutes d'ailleurs intéressantes. Une bonne table de douze pages compactes complète les mérites de cet ouvrage de M. l'abbé Anthiaume, licencié ès-sciences, aumônier du Lycée du Havre.

L'auteur, est-il besoin de le dire, a jugé les hommes et les choses avec cette sérénité impartiale dont s'inspire l'Eglise de Dieu, sûre de l'appui divin jusqu'au dernier des âges. C'est d'ailleurs dans un milieu tout ecclésiastique qu'il prolonge son récit pendant deux siècles et demi.

Un prêtre qui s'aviserait simplement aujourd'hui de ne pas fermer sa maison à tous les enfants soucieux de s'instruire, se verrait aussitôt accusé du crime de lèse-majesté nationale : des amendes et au besoin de la prison seraient ses honoraires assurés.

Les progrès de la liberté de l'enseignement n'étaient pas tout à fait aussi avancés au XVIe siècle. A l'origine, vu l'état florissant de l'instruction tant à Harfleur qu'à Montivilliers, les premières entreprises scolaires furent au Havre précaires et misérables. Cela durait depuis quatre-vingts ans, lorsqu'enfin, en 1599, Michel Petit, curé d'Heuqueville, pauvre village de trois cents âmes, offrit par testament sa maison de la rue Beau verger « pour servir de collège ou écoles ». M. Anthiaume renouvelle fort justement le vœu que le nom de Michel Petit soit donné à une rue de la ville.

Et quand la Révolution eut passé sur tout l'enseignement son niveau de destruction et de mort, ce fut à l'Eglise que les pouvoirs publics recoururent pour réorganiser le Collège. Le maire Sery en confia la direction à l'abbé Houlier, ancien directeur et dernier

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS LITTÉRAIRE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1907, un prix de **600 francs** au meilleur ouvrage de littérature (prose ou vers).

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Evreux, **avant le 1er avril 1907.** Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 10 octobre 1905.

Le Secrétaire perpétuel,
Léon PETIT.

Le Gérant : L. ODIEUVRE.

Évreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour à prix réduits

La Compagnie fait délivrer toute l'année, de toute gare ou halte à toute gare ou halte du réseau de l'Ouest des billets d'aller et retour, en 1re, 2e et 3e classes, aux prix suivants :

1re classe.	0 fr. 168	par voyageur et par kilomètre
2e classe.	0 fr. 12096	
3e classe.	0 fr. 078848	

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qui suit :

2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilom.

3 » de 61 à 100 kilom.

Au-dessus de 100 kil. un jour en plus par 100 kil. ou fraction de 100 kil.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fêtes; la durée de validité des billets est augmentée en conséquence; ils sont calculés de minuit à minuit et le coupon de retour est valide, même par un train arrivant à destination le lendemain de l'expiration du délai ci-dessus indiqué, pourvu que le départ du voyageur ait lieu avant minuit. La durée de validité des billets d'aller et retour peut être, à deux reprises, prolongée de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

La demande de prolongation peut être faite même lorsque la durée de validité primitive ou la première période de prolongation est expirée.

Digitized by Google

supérieur du séminaire de Joyeuse à Rouen. Ses deux successeurs au Havre furent également prêtres.

Peu satisfait d'épuiser tout ce qu'il a été possible de découvrir sur son collège, le savant aumônier a écrit plus de cent cinquante pages sur « les collégiens qui se sont fait un nom ». C'est une biographie havraise de premier ordre, d'un vif intérêt, et riche en documents nouveaux même pour des personnages bien connus, tels qu'Ancelot. On n'y trouve pourtant pas plusieurs vieilles familles du Havre, et des plus honorées, les Ancel, les Bérard, les Foache, etc., parce qu'elles n'ont jamais fréquenté le collège.

L'abbé A. Tougard.

Jean Nicolet et le Canada de son temps 1618-1642. Un volume de 282 pages, par l'*abbé A. Gosselin*. Québec, Laflamme, éditeur, 1905.

Notre collaborateur, M. l'abbé Gosselin continue la série de ses études sur les Normands au Canada dont les lecteurs de la *Revue catholique de Normandie* ont eu la primeur. Aujourd'hui il retrace la vie d'un Cherbourgeois, Jean Nicolet, célèbre voyageur qui découvrit le Michigan et le Wisconsin. Comme toujours ces récits sont pour M. l'abbé Gosselin l'occasion d'études de mœurs fort intéressantes. Le Cotentin, les îles anglo-normandes, la famille en basse Normandie au début du xviie siècle, forme le premier chapitre de ce volume. Nous voyons ensuite ce qu'était le Canada et Québec à la même époque. L'étude des peuplades sauvages qui habitaient le pays, leurs mœurs, leur religion, l'influence que Nicole acquiert rapidement chez eux remplit les chapitres suivants. Puis vient l'occupation anglaise, la première prise de Québec, la fondation de Trois-Rivières, et M. l'abbé Gosselin dans les pages qu'il consacre à ces événements est un historien de premier ordre, documenté aux sources les meilleures. Ce volume est donc l'histoire des origines de la colonie canadienne et de la fondation de l'Eglise du Canada; comme toujours sous une forme modeste, M. l'abbé Gosselin apporte à l'histoire de son pays une importante contribution; nous ne pouvons que l'en féliciter de nouveau. Qu'il nous permette aussi d'espérer à bref délai de nouvelles pages de lui. Les lecteurs de la *Revue* les accueilleraient avec le même empressement que par le passé.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE
D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS LITTÉRAIRE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1907, un prix de 600 **francs** au meilleur ouvrage de littérature (prose ou vers).

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, au Secrétaire perpétuel de la Société à Evreux, **avant le 1er avril 1907.** Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 10 octobre 1905.

Le Secrétaire perpétuel,
Léon Petit.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Évreux. — Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour à prix réduits

La Compagnie fait délivrer toute l'année, de toute gare ou halte à toute gare ou halte du réseau de l'Ouest des billets d'aller et retour, en 1re, 2e et 3e classes, aux prix suivants :

1re classe	0 fr. 168	par voyageur et par kilomètre
2e classe	0 fr. 12096	
3e classe	0 fr. 078848	

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qui suit :

2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilom.

3 » » » de 61 à 100 kilom.

Au-dessus de 100 kil. un jour en plus par 100 kil. ou fraction de 100 kil.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fêtes; la durée de validité des billets est augmentée en conséquence; ils sont calculés de minuit à minuit et le coupon de retour est valide, même par un train arrivant à destination le lendemain de l'expiration du délai ci-dessus indiqué, pourvu que le départ du voyageur ait lieu avant minuit. La durée de validité des billets d'aller et retour peut être, à deux reprises, prolongée de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

La demande de prolongation peut être faite même lorsque la durée de validité primitive ou la première période de prolongation est expirée.

Digitized by Google

Cartes d'abonnement sur le réseau

La Compagnie fait délivrer toute l'année, par toutes ses gares, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles de 1re, 2e et 3e classes. Ces cartes sont valables pour un mois, trois mois, six mois, neuf mois et une année. Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque ; ceux de trois mois, six mois, neuf mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue. Le montant des cartes d'abonnement d'un mois et de trois mois doit être réglé en entier et d'avance. Pour les cartes de six mois, de neuf mois et d'une année, les abonnés ont la faculté de régler le montant de leur abonnement soit immédiatement, soit par paiements échelonnés. L'abonné a le droit de circuler entre toutes les gares comprises dans les parcours indiqués sur sa carte.

Abonnements de famille

Tout abonné qui souscrit, en même temps que l'abonnement qui lui est propre un ou plusieurs autres abonnements en faveur de personnes habitant avec lui sous le même toit (membres de sa famille ou domestiques) bénéficie pour ces cartes supplémentaires, de réductions variant entre 10 et 25 %, suivant le nombre de cartes délivrées. Ces abonnements peuvent être de classes différentes.

Digitized by Google

Voyage circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, délivrés toute l'année, valables trente jours.

1re classe, 65 francs. — 2e classe, 50 francs.

ITINÉRAIRE : Rennes, Saint-Malo, Saint-Servan, Dinard, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du voyage circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classe, comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans. Le billet d'aller pour rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du voyage circulaire et au moins quatre jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

(1) Il est délivré pour l'extension de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol, et retour, de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits. Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Digitized by Google

Cartes de circulation à demi-place

La Compagnie fait délivrer, toute l'année, par toutes les gares de son réseau, des cartes nominatives et personnelles valables pendant trois mois, six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif, soit entre toutes les gares des réseaux de l'Ouest, de l'Est, de l'État, du Midi, du Nord, d'Orléans, de P. L. M. (réseau P. L. M. Algérien excepté) et de la Grande Ceinture de Paris (à l'exclusion de la Petite-Ceinture), soit entre toutes les gares de 3 de ces réseaux, soit entre toutes les gares d'un seul réseau. Ces cartes sont valables à partir du 1er et du 16 de chaque mois, à condition que la demande en soit faite cinq jours au moins à l'avance et moyennant le paiement préalable des prix suivants :

PARCOURS	VALIDITÉ	PRIX DES CARTES donnant droit à des billets à demi-tarif		
		de toutes classes	de 2e et 3e clas.	3e cl. seulement
Pour 1 réseau.....	1 an	240 fr.	160 fr.	100 fr.
	6 mois	150 «	100 «	65 «
	3 mois	130 «	95 «	60 «
Pour 3 réseaux....	1 an	255 «	175 «	110 «
	6 mois	150 «	100 «	65 «
	3 mois	130 «	95 «	60 «
Pour les 7 grands réseaux et la Gde Ceinture	1 an	320 «	220 «	140 «
	6 mois	200 «	135 «	85 «
	3 mois	130 «	95 «	60 «

Il est facultatif de régler le prix des cartes valables pendant un an, soit immédiatement, soit par paiements échelonnés.

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne : ..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

15me ANNÉE — 4e LIVRAISON

15 JANVIER 1906

E. Deville : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — Le Corbeiller : Autour de Richard Simon. Son premier biographe. — L'abbé P. A. : Essai historique et archéologique sur l'église de Norville (*suite*). — G. Guillot : La Franc-Maçonnerie royaliste en 1815. — P. de L. : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1906

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

I. — Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*) . . . . . **E. Deville.** 165

II. — Autour de Richard Simon. Son premier biographe. . . . . **Le Corbeiller.** 181

III. — Essai historique et archéologique sur l'église de Norville (*suite*) . . . . . **L'abbé P. A.** 188

IV. — La Franc-Maçonnerie royaliste en 1815. . . . . **G. Guillot.** 206

V. — Bulletin bibliographique. . . . . **P. de L.** 211

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur quelques manuscrits normands conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Le bailli de Chevestre-Cintray, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux.

Digitized by Google

NOTICES

SUR

QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

§ VII. Manuscrits ébroiciens *(suite)*

XLIV. Lettre écrite d'Evreux, le 6 janvier 1726, par M. L. à M. A. sur une ancienne et singulière cérémonie de cette ville. Il s'agit des cérémonies de la fête de saint Vital et des abus auxquels elle a donné lieu. Bien que cette lettre ait été publiée dans le « Mercure » d'avril 1726, p. 694-701, je n'hésite pas à la reproduire ici à titre de pure curiosité :

« C'est avec plaisir, Monsieur, que je vous envoye le petit détail « que vous m'avez demandé; je m'attens bien que vous en ferez « part aux autheurs du Mercure de France, qui pourront réjouir « encore une fois le public aux dépens de la simplicité et de « l'ignorance de nos ancêtres : cela nous procurera peut être « d'autres mémoires sur d'anciens usages aussi singuliers. Vous « ne pouviez, au reste, mieux vous adresser qu'à moi pour ce « sujet, j'en dois avoir une connoissance d'autant plus exacte que « je suis peut être le seul qui l'ait approfondi; je suis même muni « de toutes les pièces qui le regardent, et que j'ai recueillies depuis

Digitized by Google

« près de quarante ans que je suis membre de notre cathédrale.

« La cérémonie dont j'ai à vous parler, et dont on voit encore « quelques traces dans l'Eglise de N. D. d'Evreux, est appelée « vulgairement « Cérémonie de la Saint-Vital » à cause qu'on la « commençoit et qu'on en pratique encore quelque chose le « 28 avril, jour dédié à ce Saint; cette cérémonie, dis-je, est un « de ces anciens abus, dont on ne trouve point l'origine certaine, « mais qui peut remonter jusqu'à l'onzième, ou dixième siècle, « comme plusieurs autres, dont les vestiges se sentent encore de « ces libertez qui ont été abolies par les Conciles, ou rectifiées par « les puissances particulières de l'Eglise et de l'Etat.

« L'offrande du « May » qui se faisoit autrefois à Dieu seul, à ce « que je croi, et qui ne se fait plus aujourd'hui qu'aux hommes, « y a donné occasion, et voici comment. Le premier jour de may « notre Chapitre avoit coutume d'aller dans le « Bois l'Evêque », « qui est fort près de la ville, couper des rameaux et de petites « branches pour en parer les images des saints qui sont dans les « chapelles de la cathédrale. Les chanoines firent d'abord cette « cérémonie en personne, mais dans la suite, ne croyant pas « devoir s'abaisser jusqu'à aller couper eux-mêmes ces branches, « ils y envoyèrent leurs clercs de chœur; ensuite tous les chape- « lains de la cathédrale s'y joignirent en conséquence des fonda- « tions postérieures qui se rencontrent ce jour-là, où il y a une « assez bonne distribution; enfin les hauts vicaires, « Vicarii capi- « tulares de alta sede », y trouvant leur avantage aussi bien que la « Communauté des chapelains, ne dédaignèrent point de se trou- « ver à cette singulière procession, nommée « la procession noire ».

« Les clers de chœur, qui regardoient cette commission comme « une partie de plaisir, sortoient de la cathédrale deux à deux en « soutane et bonnet quarré, précédés des enfans de chœur, des « Appariteurs, ou Bedeaux, et des autres serviteurs de l'Eglise, « avec chacun une serpe à la main, et alloient couper les branches, « qu'ils rapportoient eux-mêmes, ou faisoient rapporter par la « populace, qui se faisoit un plaisir et un honneur de leur rendre « ce service, en les couvrant tous dans la marche d'une épaisse « verdure; ce qui dans le lointain faisoit l'effet d'une forêt ambu- « lante.

« Un autre abus s'introduisit peu à peu : c'étoit de sonner « toutes les cloches de la cathédrale, pour faire connaitre à toute

Digitized by Google

« la ville, que la cérémonie des branches et celle du « May »
« étoient ouvertes, et cet abus augmenta si fort dans la suite des
« tems, qu'il fit casser des cloches, blesser et même tuer quelques
« sonneurs, rompre, briser et démolir quelque chose d'essentiel
« aux clochers. L'Evêque y voulut mettre ordre; il défendit cette
« sonnerie et ce qui l'accompagnoit; mais les clercs de chœur
« méprisèrent ces défenses; ils firent sortir de l'Eglise les sonneurs,
« qui pour la garder y avoient leur logement; ils s'emparèrent des
« portes et des clefs pendant les quatre jours de la cérémonie, se
« rendirent enfin maître de tout, sonnèrent eux-mêmes à toute
« outrance, et ne devinrent, pour ainsi dire, raisonnables, que le
« matin du deuxième jour de Mai : ils poussèrent même l'inso-
« lence jusqu'à pendre par les aisselles, aux fenêtres d'un des
« clochers, deux chanoines qui y étoient montez de la part du
« chapitre pour s'opposer à ce dérèglement.

« Ce fait, Monsieur, vous paraîtroit incroyable, s'il n'étoit
« expressément ainsi marqué dans des actes authentiques et origi-
« naux, que j'ai entre les mains; on trouve même le nom des
« deux chanoines auxquels on fit cet affront, l'un étoit Jean Mansel,
« trésorier de la cathédrale du tems de Henri II, Roi d'Angleterre
« et duc de Normandie, qui est qualifié dans nos archives conseiller
« de ce prince. Il étoit de la maison des Mansel, seigneurs d'Er-
« dinton en Angleterre, etc. L'autre étoit Gautier Dentelin, qui
« devint aussi trésorier après la mort de Mansel, en 1206.

« La « Procession noire » faisoit au retour mille extravagances,
« comme de jetter du son dans les yeux des passans, de faire sauter
« les uns par dessus un balai, de faire danser les autres, etc. On
« se servit ensuite de masques, et cette fête à Evreux fit partie de
« la fête, nommée la fête des fous, et des saouls diacres, « satu-
« rorum diaconorum », qui étoit, comme vous sçavez, une fête
« presque universelle, contre laquelle nous avons tant de Canons
« des Conciles, et de Reglemens généraux ou particuliers de
« l'Eglise.

« Ces clercs de chœur revenus dans l'église cathédrale, se ren-
« doient maîtres des hautes chaires, et en chassoient, pour ainsi
« dire, les chanoines. Les enfants de chœur portaient la chape,
« ils faisaient l'office entier depuis None du 28 avril, jusqu'à
« Vêpres du premier jour de Mai, pendant lequel tems toute
« l'Eglise étoit ornée de branchages et de verdures.

Digitized by Google

« Pendant l'intervalle de l'office de ces jours, les chanoines « jouoient aux quilles sur les voûtes de l'Eglise, « ludunt ad « quillas super voltas ecclesiæ », disent les titres de ces temps-là. « Ils y faisoient des représentations, des danses et des concerts, « faciunt podia, choreas et choros » ; et ils recommençoient à cette « fête toutes les folies usitées aux fêtes de Noël et de la Circoncision « et reliqua sicut in Natalibus ».

« Au reste cette cérémonie de mettre ainsi des rameaux autour « des statues des Saints, passa de l'église cathédrale dans celles « des paroisses de la ville, à toutes les fêtes des Patrons, et surtout « aux fêtes des Confrairies; mais cela ne se pratique plus ici, que « dans l'Eglise de l'Hôtel-Dieu, qui dépend des administrateurs « du « Bureau des Pauvres », et qui n'a pour desservans que des « prêtres par commission. J'ajouterai que de temps immémorial « la Compagnie des Frères de la Charité, a assigné une somme « d'argent au sonneur de cette église pour avoir soin de la « bran- « cher », ou orner de verdure, du haut jusqu'au bas, à toutes les « fêtes que cette Confrairie célèbre, au nombre de quatre ou cinq, « dans le cours de l'année.

« Voilà, Monsieur, jusqu'où l'on a poussé une extravagante « liberté : mais ce n'est, pour ainsi dire, encore rien au prix de « ce que vous allez entendre, et certainement, c'est ici où l'on « peut bien vous dire, et à vos amis qui verront ma lettre :

« *Spectatum admisi risum teneatis amici.* »

« En effet, les choses étant en l'état que je vous ai marqué ci « dessus, un chanoine diacre, nommé Bouteille, qui vivoit vers « l'an 1270 s'avisa de faire une fondation d'un Obit directement « le 28 avril, jour auquel commençoit la fête en question. Il attacha « à cet obit une forte rétribution pour les chanoines, Hauts- « Vicaires, Chapelains, Clercs, enfans de chœur, etc et ce qui est « de plus singulier, il ordonna qu'on étendroit sur le pavé, au « milieu du chœur, pendant l'obit, un drap mortuaire, aux quatre « coins duquel on mettroit quatre bouteilles pleines de vin, et « une cinquième au milieu, le tout au profit des chantres qui « auroient assisté à ce service.

« Cette fondation du chanoine Bouteille a fait appeler dans la « suite le « Bois l'Evêque », où la « procession noire » alloit couper « ses branches, le « bois de la Bouteille », et cela, parce que par

Digitized by Google

« une transaction faite entre l'évêque et le Chapitre, pour éviter « le dégat et la destruction de ce bois, l'Evêque s'obligea de faire « couper par un de ses gardes, autant de branches qu'il y auroit « de personnes à la procession, et de les faire distribuer, à l'en- « droit d'une Croix qui étoit proche du Bois.

« On ne chantoit rien durant cette distribution, mais on ne se « dispensoit pas de boire, comme on dit ici, en chantre et en « sonneur. On ne mangeoit que certaines galettes, appelées parmi « nous, « casses-gueules » et « casses-museaux », à cause que « celui qui les servoit aux autres, les leur jettoit au visage d'une « manière grotesque, etc.

« Le Garde de l'Evêque, chargé de la distribution des rameaux, « étoit obligé, avant toutes choses, de faire près de la Croix dont « j'ay parlé, deux figures de bouteilles, qu'il creusoit sur la terre, « remplissant les creux de sable, etc en mémoire et à l'intention « du fondateur Bouteille, qui, comme je viens de le dire, a donné « son nom au bois qui fournissoit les branchages.

« On ne sçauroit trop louer Dieu, et je finis par là ma lettre, de « nous avoir fait vivre dans des tems qu'il a rendu lui-même plus « éclairéz, et en faisant enfin triompher l'Eglise, toujours contraire « aux usages abusifs, de ceux que l'ignorance et la dépravation « de quelques particuliers avoient introduits. Je suis, etc. »

Papier, 6 ff. 230 sur 173 mill. XVIIIe siècle. Rel. moderne, en toile, nº 1958 actuel.

XLV — **Vie de Claude de Sainctes** (1), évêque d'Evreux (1575-1591), par le P. Nicolas Lagoille (2), prieur du séminaire de Saint Chéron de Chartres, avec des corrections de la main du P. Desnos, prieur de Verdun. En tête du mss. on trouve une lettre du P. Desnos au P. du Molinet en lui envoyant l'œuvre du P. Lagoille, 28 mars 1666 :

« Je vous envoye ce que vous me demandez de M. de Sainctes;

(1) Une Histoire de Claude de Sainctes, par M. l'abbé Chemin, ancien curé de Tourneville, publiée et annotée par M. l'abbé Guéry, a paru à Evreux en 1892, 1 vol. in-8 de VII-123 pages. Le mss. de Sainte Geneviève, est cité, d'une manière incidente, dans l'ouvrage de M. Alfred Besnard, La Lignée de Chalo Saint-Mard et la famille de Sainctes. Vannes, 1899, in-4. V. pag. 28; l'auteur consacre à peine deux pages à notre personnage.

(2) Sur l'auteur de la présente vie, voy. une notice de la main du P. du Molinet dans le mn. 722, fol. 1 de la Bibl. S. Gen.

Digitized by Google

« c'est un ouvrage confus du P. Lagoille, et ce que j'en ay « débrouillé vous servira, c'est un grand thrésor pour nre ordre « et pour l'éclaircissement de beaucoup de beaux traits de l'his- « toire de France. Conservez-moy les dits mémoires pour me les « rendre un jour; ou bien qu'ils soient conservez dans Ste Gene- « viève avec la présente lettre que je vous escris. »

Fol. 3 — « Ad ecclesiæ Romanæ et catholiciæ ornamentum. « Calvinianæ destructionem Religionis canonicæ gloriam, episco- « porum exemplum. »

« Vita et acta incomparabilis viri Claudii de Sainctes episcopi « Ebroicensis in Normannia. »

L'ouvrage commence au fol. 5 et se poursuit jusqu'au fol. 107, sans division. — Au fol. 108 est un petit cahier de 9 ff. intitulé : « Vita et gesta sanctissimi ac doctissimi patris Claudii de Sanctes « Episcopi Ebroicensis in Gallia, ordinis canonic. Reg. S. Aug. » que l'auteur du Catalogue de Sainte Geneviève attribue au P. Desnos. C'est un petit cahier d'une écriture très serrée et pleine de ratures. Au fol. 117, Notices diverses — fol. 120, Pièces concernant M. de Sainctes par le P. du Molinet, par le P. Desnos, prieur de Verdun — fol. 122, Lettre de Le Doulx de Melleville, 1666, copie de la main du P. Prévost sur la vie de Claude de Sainctes. — fol. 127, Catalogue des œuvres de Claude de Sainctes. — Au fol. 128, se trouve une lettre ou mémoire anonyme, dû à la plume d'un neveu de Claude de Sainctes. Il contient des détails intimes si curieux, que je le reproduis en entier :

« Vous estes trop tart avisés pour aprendre lentière manière de « vivre de feu boe mémoire mon seigneur dévreux nre sct oncle « de Stes que jay aprise part te par ouy dire et l'autre par la « conversation que je y ay prise en ma jeunesse. Je n'ignore pas « q vous nayes plus d'intelligence de la sienne q moy et coe il a « apris par miracle de la sacrée Vierge quy de absurd quil estoit « le rendit éloquent cestant recoadé à elle qui l'aseura la sup- « pliant de luy vouloir ayder à la servir dans son église de « chartre que lon ma dit estre au nobre des miracles faicts dans « ce sacré temple. De plus, jay ouy dire à feu ma mère questant « ecollier avec feu mon frère dans S. Chéron, quil passoit les « nuits entières à lorayson et a estudier, et au fort de l'hiver se « couchoit tout morfondu près de mo pere quy prouvée en feist

Digitized by Google

« plainte a mo grand quy en voulut mal à monsr de Saites attandu
« quil en cuiderent tous deux mourir. Les orteils lui en cheurent
« ainsy qu'un bon pere dudit Couvent de S. Cheron la raconté à
« un pere capuchin quy me la aussy apris.

« Je ne say pas coe il parvint a lestat religieux ny coe il fut
« superieur ny pourquoy il en sortit pour estre avec monsr de
« loreine mais un jentilhoe qy est décedé ma dit quil estoit
« aumosnier de mosr le Cardinal de Bourbon lorsque ces messieurs
« de Guise furent massacres dont le dict Cardinal mourut et qe
« mo dit oncle le voyant mort alla prendre congé de la majesté
« du roy Henry de Valois qui le conjura de rester à sa Court et
« quil choisit ou estre son prédicateur ordinaire ou son confesseur,
« lequel de rechief lui requist la permission de ce retirer au
« gouvernement du troupeau que luy avoit cois par ledit sieur
« cardinal de Bourbon vers monsr. Brulart auquel on avoit donné
« lesveché devreux ainsy que la fille propre dudit sieur Brulard
« ma récité. Il obtint dont son retour à son diocèze auquel il a
« fait de grandes charités, œuvres de pietté tant à la conversion
« de personnes de mauvaise vie que mal sentant de la foy que je
« y ay vœu venir plusieurs fois avant quil les convertissoit.
« Mr de Mosny faisoit force reconcillation entre des maris et
« femmes, en espécial a sauvé la vie à une damoiselle dont le
« mary la vouloit outrager une damoiselle fort sage et le mary
« si yerre si quelle a refugioit à son chasteau où il l'hospitalisoit
« des moix entiers avec travail de changer le cruel aspect, et de
« plus luy ay vœu chasser un démon quy travailloit une fille de
« Nonancourt qui dist tout hautement quil avoit plus de pouvoir
« sur luy que nauroit eu son confrère lesvesque de Chartres, mais
« quil estoit vaincu et brusloit peu son adjuration et luy reprocha
« quil faisoit chanter les anes. Le piest de ce reproche est que
« dans ce temps il estoit fort peu de gens déglise et une grande
« herésie si bn q sinformant des pauvres écoliers sils avoient pas
« boe envie de bn aprendre et de servir Dieu sainctement, leur
« faisoient response que ouy mais quil n'avoient pas moyen
« destudier erigea trois sortes de régens, un qui aprenoit les petis
« enfans, lautre le latin et lautre la musique tous gages et norris
« à ces dépends et beaucoup denfens de noblesse y venoiest quil
« catechisoit luy mesme pour les attirer au service de Dieu, pour
« lequel acroistre il faisoit lire tous les jours le cathechisme deux

Digitized by Google

« fois, une apres la messe et lautre après vespres faisant dire tous
« les jours le service canonial en tel ordre qu'il avoit observé en
« monastère coe ausy la suite de ces estudes il avoit un pbrestre
« pour la conduitte de douse estudians qy renoveloit de trois ans
« en trois ans si bien que ce luy estoit une pepiniere de gens de
« bien quy ont milité et acreu en grand nombre pandans dixhuit
« années quy la reside à Condé ou il faisoit sa principale résidence
« pour fuir les plaisirs de vite qui luy estoient en horreur coe
« jeus de cartes, de dames, dances et mascarades quil evitoit
« comme peste, ce quil a tesmoigné en plusieurs rencontres que
« par recerche quil faisoit il pouvoit descouvrir dont je luy ay vœu
« chasser des soldats, quil estoit contraint de tenir à raison des
« guerres qui estoient coe vous avés peu aprendre le feist faira
« lanvie de sçavoir les exercisses journaliers quil observoit,
« cestoit quil avoit en sa chambre un hoe savant et bo scribe avec
« deux plus jeunnes auquels il ordonnoit se lever à cinq heures
« en tout temps, les deux jeunnes avertissoient les douze jeunnes
« écoliers quy avec leur maistre alloiest à la chapelle dire matines
« et luy avec son scribe entroit à son estude où ils restoient jusqs
« à sept heure et demye que l'on sonnoit prime, et le maistre des
« douse écoliers ensuitte après le catéchisme disoit la messe après
« laquelle sil uy avoit compagnie retournoit à lestude sans jamais
« desjeuner sil nestoit malade quoy q lors q les noblesses y fussent
« auqls il faisoit aporter a desjeuner, lesqls il entretenoit durant
« ou ce chaufant l'hyver ou se promenant lhesté et lorsquils
« avoient desjeunné, les convioit daller faire un tour dans le
« parq et faisoit dire le reste du service et la grande messe, puis
« rantroit encore une heure à lestude puis lon servoit sur table
« où il falloit que se trouvassent auctant les petis que les grans
« sans faire table particulière non pas aulcuns mandians religieux
« ou pauvres pbrestres tous à sa table, honestement couverte,
« sans exces, mais celon loccurence des personnes quy survenoist.
« Il tenoit le bout de la table et des deux costes les peres qui sy
« pouvoient rencontrer, et après s'il y avoit de la noblesse ou
« sinon mon oncle Guenée et sa femme et consecutivement tous
« nos parans. Point de vesselle d'argent qune écuelle por son
« potage, un bassin et éguiere à laver les mains; lors mettoit à sa
« place quatre assiettes et devant luy toutes viandes que le som-
« melier et un mestre lhostel avec son aumosnier quy a un neveu

Digitized by Google

« à Vernueil quy se appelle monsieur Frontigneres chastellain a
« l'eglise nre dame qui vous en pourra aprendre qlq chose par
« ouy dire car il est bien jeune, mais vous fera voir son cœur à la
« Magdeleine audict Vernueil quil avait requis estre reporté chez
« vous, mais le corps estant à Vernueil ne le vouloient pas rendre
« à messieurs d'evreux sans le gage. Et pour retourner à la distri-
« bution de ces assiettes pandant que les aultres mangeoist leur
« potage, cest aumosnier, et quelquefois luy mesme coupoiest des
« viandes dont il chargeoit deux et qlq que fois trois assiettes
« avant de manger ny les autres aussy, lunne pour quelque pauvre
« malade, l'autre pour quelque femme en cousche et pour un
« vieil femme quil reveroit pour son antiquité laquelle il saluoit
« tous les jours, lavertissant même lorsque l'on disoit messe.
« Apres cela chascun prenait sa refection silantieusement et
« lorsquil y avait compagnie disoit la benediction de la table et
« grâces, et lorsqu'il n'y avoit que luy et son ordinaire, il me les
« faisoit dire et les mercredis et les vandredis ne s'absentoit point
« de la compagnie, mais bien de la table et faisoit aprocher
« lescabeau surquoy je mangeois et on luy servoit ou un couple
« de pomme ou poire, un verre de vin et un morceau de pain,
« puis le reste du souper disoit son chapelet, puis disoit graces et
« tant ces jours que les aultes, devisoit avec la compagnie un
« demy quart dheure, puis chacun prenoit congé et luy entroit à
« son etude ou il estoit deux heures, puis partoit pour faire un
« tour de jardin ou du parq, le plus souvent tout seul, une petite
« houssine en sa main, me prenant pour deviser avec moy coe
« avec un persoe de jugement, et si dans le parq il treuvait des
« persoes qui coupoient son boix, leur aydoit à charger leur fagot
« et leur disoit : sauvés vous car si Guenée ou mo verdier vous
« rencontrent, vous l'hosteront. Cela fait, revenions pour dire
« vespres où il falloit tous assister, petits et grands, hoe et femmes,
« voire y convioit les noblesses qui le venoient voir, après il
« restoit encore demy cart d'heure après les aultres à loraison
« puis sortant si ny avoit copagnie qui lobligeoit à lentretien,
« retournoit à l'estude ou se promenoit parmy la court sinformat
« des pauvres sils estoient soulagés ou sinformoit des mœurs de
« ces jeunes enfans quil faisoit soulager pour doer courage par-
« loit aussy familierement avec eux que il fait avec nous; jamais
« na porte soye ni couleur ni aultre estofe à destamect noir, une

Digitized by Google

« seinture de rouleau noir jamais qun habit qu'il portoit ausy « rapiécé qu'un simple pbrestre et lors que lon les refaisoit estoit « au soir pendant quil reposoit quy netoit quen viron nœuf à dix « heures. Car si lon soupoit à six heures, il faisoit deux heures de « retraite et portoit sa soutenne blache et son rochect à toute ces « visite et lors disoit la messe son humilité le faisoit admirer à « converser avec tout le monde plus hublement que ne fesions « voire jusqs aux petits enfans de vilage quil rencontroit il est bn « à admirer une grande démision naturelle quil avoit sur ses « proches lorsque eux ou le prochain estoient ofances, ayant un « jour pris un si grand mescontentement contre lun de ses frères « pour avoir par colère frapé rudement un jardinier que lon luy « vint dire quil en estoit mort; il coada q plustost on le feist « choier dans les fosses q de luy abatre le pont car quil ne le « vouloit point voir, ne le cognoissant pour son frere puisquil « estoit offenseur de Dieu et meutry sa creature. Venons à la sim- « plicité des meubles de sa chabre quy nestoit q deux litz, un « bufect et une table, le tout de simple bois sans tapisseries ny « tableaux, disant que cestoit à léglise pour honorer le lieu où « Dieu repose, que celuy où les carcasses sac à vers prennent leur « repos, les tapisseries estoient des nates de feure, sa chapellent « (sic) nettoit mesme tandue que de draps de lin quoy quil feist « faire assez de piesses de marchadise qui ne servoit qa vestir les « pauvres et no ces parens en ayant refusé sa propre S^r qui est « demeurée pauvre en le servant et ces enfans sen sentent.

« Or pour nous faire voir combien il estoit illuminé de « Dieu, il prevint trois ans devant la chère année qui fut l'an « mil 5 ^cc XXXXVII (?) la disette quil y auroit de grains et pour ce « faisoit guetter tous les blatiers qui menoist des grains à ces viles « circonvoisinnes pour vandre, et ce les faisoit amener fust le blé, « poix, orge, febve mesme de toutes les noblesses quy en vou- « loient vandre et en emplit de telle qtité tous ces greniers quil « falut etansonner toutes les chambres et lors q lon luy demadoit « pourquy il faisait cela, il disoit coe nr seignr à ces faux juges, « tu dicis, vous le verrés, et feist faire une marmite de VII ou dix « sceaux et un tripié de mesme et lannée venue achepta quantité « de porqs quil feist tuer, faire des salouers, corbeilles et mane- « quins dont il admiroit un chacun. Le temps venu faisoit sans « cesse mouldre ces grains, faisoit cuire jour et nuit et faisoit

Digitized by Google

« amas de pauvres de tous les peix puis en ayat grat quantité « mada les gentils hoes ces voisins puis leur dist : or voila les « blaties pour lesquels jamassois tant de grains; et tous les jours « lon mettoit dans ceste chaudiere une flesche de lard, une « corbeille de poix, un jour et l'autre des groces febves et lon « faisoit tout bouillir puis lon y mettoit une corbeille de pain et « das le pain de lorge et des poix dont il mageoit luy mesme sans « q lon lan peust epescher, disant quils avoiest aultant cousté à « Jésus que luy et un jour, par sur les aultres me souvient quil y « en vint si grande quantité et si fameliques qestant la vue la « court si plaine q lon ny pouvoit sufir, lon retourna au four que « lon treuva tout plains, et le boulanger anql je lay ouy dire « cuidoit avoir tout pris dont lon rendit grace à Dieu dont lon « creut estre venu ceste pourvoiance et luy mesme me faisoit « bailler les aumosnes quy navois que sinq à six ans et y estoit « tousjours present ne sen fiant à personne et y en eut plus de dix « quy tomberent evanouis et un qy mourut quil feist encevelir en « sa chapelle après luy avoir donné labsolution et retint les aultres « pour les faire panser plus soingneusement, feist mettre un « poinsson de vin en persse sous la porte dont depuis on leur « donnoit a boire un doy de vin avant mager et lon ne les faisoit « entrer qun à un pour voir ceux qui estoies les plus débiles pour « leur donuer du pain blanc.

« Tout son plaisir estoit que tous ses nepveux et niesces fussent « appellés au service de Dieu, aussy ne les a il agrandis mais au « contraire. Pour s'aller faire tenir à Rome, feu mon père et mère « luy baillerent VIII mil livres, disant quil ne failloit pas diciper « le bn des pauvres, et lors q le grat Hary quatriesme vint en « Normadie, il le vint voir jusque à Condé où il le conjura demeu- « rer et quil ne permettroit point que lon luy feist aulcun desastre « e signe de quoy il luy laissa une sauve garde. Mais nre cousin « Le doux pours lors président etoit retiré à Louviers avec toute « sa famille qy nestoiest pas beaucoup riches et pour vivre sur sa « bourse ne cesserent quils ne leussent fait partir de son chasteau « pour aller gaigner la mort quil en dura sans aulcune im patience « à ce q jay ouy dire à mon frère ayné quy y fut lorsquil seut q « lon lavoit tiré de Louviers et osté son cuisinnier et son seyrur- « gien, l'ayant ouy dire diferement les uns q ce fut à Creve cœur « et les aultres à Chastillon soit a lun ou a lautre, tousjours fut il

Digitized by Google

« emprisonné et luy osta on ces gens pour lampoisonner, mondit « frère l'ayant ouvrir lon luy treuva une grosse bouteille bleue « rouge et verdte qui lui couvroit le cœur, en sorte que l'on « recogneut le poison durant ces grandes douleurs de gravelle à « quoy il estoit supect sans que jamais lon laye vœu impatienter, « mais soufrir le tout pour lamour de Dieu, ausy peut on croyre « q nre Seigneur la voulu recompacer car ayant esté siz ou sept « ans à Verneuil lorsquil en fut enlevé par messieurs d'Evreus, « lon le mit en son siege episcopal où lon le vit ausy frays et la « barbe quil portoit d'ordinayre toute raze creue jusq à la seinture « quy tenoit aussy fort que si fust venu de mourir, chose avérée « par tous ceux qy luy tirere pour en faire relique. Depuis avint « une grande séchesse, il y a virou huit ans, que lon portoit « toutes les reliques en procession pour obtenir de la pluye. Une « vieille femme quy avoit servy à Condé de so temps eu plus de « devotion de rester sur son tombeau, a dit à plusieurs q le clergé « rentrant à l'église chantant les litanies vit mouveoir trois fois sa « tombe et que tout à l'instant tomba une grande quatité deaux, « quelle dist attribuer à ce mouvement qlle avoit vœu, dont lon « ne feist pas grand estime ainsi quelle a dit à ma cousine « Guenée qui a qlq liste de sa genéalogie par des papiers que des « enfans de feu mo oncle Guenée ou nos parens de Paris avoient « tenu. Voyla coe il me semble tout ce que je vous en puis « aprendre et croy q nos parens de Chartres en savent plus que « moy car desjà vous m'aves appris que ma grad mere estoit « Bouguière et javois tousjours ouy dire a feu ma mere quelle « avoit no Moreau. »

Papier, 129 ff. 270 sur 165, XVIIe siècle (vers 1666). Rel. en toile moderne. No 724 actuel.

XLVI. **Vie d'Henry Marie Boudon**, prêtre, docteur en théologie, grand archidiacre d'Evreux, et l'un des instituteurs du Séminaire des Missions étrangères à Paris, 1624-1702.

La vie de ce personnage est bien connue, d'abord par l'édition de l'ouvrage de Pierre Collet, donnée au XVIIIe siècle, en 1754, ce me semble, et par la réimpression de cet ouvrage, à Evreux, en 1886. L'auteur de ce livre eut-il sous les yeux le mss de Sainte Geneviève? Je ne saurais l'affirmer. Dans sa préface, il parle bien de trois mss. mais il n'indique la provenance d'aucun. Quoiqu'il

Digitized by Google

en soit, notre mss. est divisé en quatre livres dont voici l'indication des chapitres.

Livre premier. — Pag. 1. La naissance et la piété des parents de M. Boudon. — Pag. 9, ch. 2, Actions remarqnables de M. Boudon, dès son enfance. — Pag. 21, ch. 3, Il commence ses études en vue de Dieu seul. — Pag. 34, ch. 4, Il continue ses études dans la ville de Rouen. Ses exercices de piété. — Pag. 46, ch. 5, M. Boudon fait de nouveaux progrès dans l'étude et la piété; il passe par de grandes peines intérieures. — Pag. 59, ch, 6. Quelques actions remarquables de M. Boudon qu'il a pratiquées étudiant encore à Rouen. — Pag. 78, ch. 7, Il va étudier à Paris et continue ses exercices de piété sous la conduite de M. Bagot, Jésuite. Eloge de ce père. — Pag. 93, ch. 8, Il se lie avec plusieurs congréganistes et pratique la piété d'une manière héroïque avec ses associez. — pag. 108, ch. 9, M. Boudon prend soin d'une pauvre famille de Loraine. Il visite le tombeau de la B. S. Marguerite du Saint Sacrement à Baune.

Livre second. — Pag. 124, ch. 1, Son zele pour les missions; il donne avec ses associez commencement au séminaire des missions étrangères à Paris. — Pag. 141, ch. 2, Il entre dans l'état ecclésiastique. Il est pourvu du grand archidiaconé d'Evreux. — Pag. 160, ch. 3, M. Boudon reçoit l'ordre de prêtrise; la piété avec laquelle il le reçoit. — Pag. 170, ch. 4, Les fruits que fait M. Boudon dans Evreux dès le commencement par ses prédications. — Pag. 181, ch. 5, Il s'acquitte dignement de la conduite des âmes en qualité de directeur. — Pag. 194, ch. 6, Les règles que M. Boudon suivoit dans la conduite des âmes. — Pag. 213, ch. 7, M. Boudon remplit dignement ses fonctions de grand archidiacre. — Pag. 236, ch. 8, La manière dont M. Boudon se conduisoit envers Mrs les curés et autres ecclésiastiques. — Pag. 247, ch. 9, M. Boudon s'employe à des missions en divers endroits avec grand fruit. — Pag. 264, ch. 10, M. Boudon s'acquitte dignement de la charge de grand vicaire d'Evreux : Les vertus de M. de Maupas, évêque de cette ville. — Pag. 283, ch. 11, M. Boudon s'acquitte dignement de la charge de visiteur des Carmélites de Ponteau de Mer (sic).

Livre troisième. — Pag. 301, ch. 1, M. de Maupas étant à Rome, les ennemis de M. Boudon commencent à conspirer contre lui. Il tombe malade; il est guéri miraculeusement par saint Gaud. —

Digitized by Google

Pag. 319, ch. 2, M. Boudon visite le tombeau de saint Gaud; ses ennemis le persécutent avec éclat. — Pag. 337, ch. 3, La conduite de Mme de Fourneaux indispose tout à fait M. de Maupas contre M. Boudon. — Pag. 354, ch. 4, On interdit à M. Boudon le confessionnal pour un temps considérable, son évêque le traverse d'une manière surprenante. — Pag. 372, ch. 5, M. Boudon souffre une persécution générale avec constance. — Pag. 390, ch. 6, Nouvelles calomnies inventées contre M. Boudon à l'occasion d'une fille habillée en garçon qu'on supposoit avoir été sa servante. — Pag. 408, ch. 7, Relation des actions héroïques d'une pauvre fillle habillée en garçon morte à Evreux en odeur de grande piété. — Pag. 428, ch. 8, Suite du même sujet. – Pag. 446, ch. 9, L'esprit avec lequel M. Boudon a souffert ses persécution. Il rentre en grâce avec M. de Maupas, son évêque. — Pag. 466, ch. 10, M. Boudon passe plusieurs mois en solitude avec M. de Bernières de Louvigny, vertus admirables de ce grand homme. — Pag. 484, ch. 11, M. Boudon donne au public plusieurs ouvrages de piété très utiles au bien des âmes.

Livre quatrième. — Pag. 511, ch. 1, Il médite un voyage en Bavière où il est reçu avec honneur. — Pag. 528, ch. 2, Les vertus du duc et de la duchesse de Bavière; les biens que M. Boudon fit à leur cour. — Pag. 547, ch. 3, M. Boudon va en pélerinage à N.-D. d'Octiny et revient en France. — Pag. 567, ch. 4, M. Boudon se retire pour quelques jours à la Chartreuse du Mont Dieu et fait une seconde mission en Lorraine. — Pag. 584, ch. 5, Les biens que M. Boudon fit en ce dernier voyage en Lorraine. Il y tombe malade. — Pag. 600, ch. 6, Dernières actions de M. Boudon; on continue de le persécuter; il s'applique à différentes bonne œuvres. — Pag. 614, ch. 7, Grâces extraordinaires dont Dieu a favorisé M. Boudon pendant sa vie. — Pag. 630, ch. 8, M. Boudon supporte avec une patience héroïque de grandes infirmités corporelles sur la fin de ses jours. — Pag. 645, ch. 9, La mort de M. Boudon et ses obsèques. — Pag. 663, ch. 10, L'estime que les gens de bien ont fait de M. Boudon après sa mort.

Papier, 705 pages, 250 sur 190 mill. XVIIIe siècle. Il y a trois feuillets blancs au commencement et dix pages à partir de 688. Il y a en moyenne de 18 à 24 lignes par page. — « Ex manuscriptis bibliothecæ S. Genovefæ 1753. » Broché en simple papier, avec titre au dos. Ancien carton J., liasse; nº 1892 actuel.

Digitized by Google

XLVII. — Bibliotheca illustrissimi senatus-subsidiorum principis Renati de Longueil, domini de Maisons, Glisolles, Poncy, etc. 1637.

M. le chanoine Porée a esquissé d'une plume alerte et fidèle le portrait de ce personnage (1). Le catalogue de sa bibliothèque qui éontient 2167 numéros pour 2586 volumes, n'est qu'une longue et sèche énumération d'ouvrages parmi lesquels je note les mss. suivants : (n° 4) Biblia sacra manuscripta in membrana cum indice hebraicarum dictionum, in-fol. — (N° 5) Biblia sacra manuscripta membrana, in-fol. — (N° 8) Une vieille bible françoise sur velin avec les lettres capitales enluminées, 3 vol. in-fol. — (N° 38) Bibliotheca Photii Grace 3 vol. — (N° 230) Biblia sacra lat. manuscripta in membrana, in-4. — (N° 231) Proverbia Salomonis, mss. in membrana, in-4. — (N° 781) Bocace des nobles malheureux, sur vélin avec figures enluminées, in-fol. — (N° 1017) Inventaire et prisée du trésor de S. Denis fait par le commandement du Roy en l'an mss. sur papier, in-fol. — (N° 1018) Un blason d'armoiries escrit à la main sur velin avec plusieurs armes blasonnées et enluminées, couvert de velours rouge avec fermoirs, in-fol. — (N° 1019) Un autre blason escrit à la main sur papier où sont les armes des grandes maisons de France distinguées par provinces et blasonnées de couleurs, in-fol. — (N° 1020) Un autre volume contenant la suite d'un blason d'armoiries commenceant par le trentiesme chap. qui traite de la nature des Bezans, mss. sur vélin avec des armes blasonnées et enluminées, in-fol. — (N° 1023) Un mss. sur vélin avec enluminures contenant les status de l'ordre du S. Esprit faits par Louys Roy de Jérusalem et de Sicile l'an de Jésus-Christ 1352 sur lesquels le roy Henri troise a fait son ordre du S. Esprit, il manque quelque chose à la fin, in-fol. — (N° 1059) Fratris Orderici de Foro Julii ordinis minorum. Liber de mirabilibus Tartarorum, mss. in membrana, in-fol. — (N° 1072) Nomina et insignia eorum qui ab instituta Venetorum Repub. nobilitatis dignitate claruerunt. Liber mss. italice cum insignibus pictis, in-fol. — (N° 1114) Liste des seigneurs d'Angleterre envoyez en France par la Reyne Elisabeth pour confirmer la ligue d'entre le Roy Charles IX et ladie Reyne, mss. sur papier avec armes enlu-

(1) Le Président René de Longueil, marquis de Maisons. Caen, H. Delesques, 1889, in-8.

Digitized by Google

minées, in-4. — (N° 1170) Noms et armes des chevalliers de l'ordre de la Toison d'Or fondé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mss. sur papier et peint. — (N° 1171) Généalogie des seigneurs et dames de Nesle, mss. sur vélin et peint, in-4. — (N° 1194) Un livres d'armoiries de plusieurs seigneurs d'Allemagne, mss. sur papier et peint, in-4. — (N°s 1743-45) Traités de géométrie et d'arithmétique, sur papier, in-fol. — (N° 1930) Un traité de jurisprudence manuscrit avec les initiales peintes, in-fol.

Papier, 114 pages; 335 sur 215 mill. XVIIe siècle. Il y a au commencement et à la fin de ce mss. 3 feuillets blancs et un portrait gravé de René de Longueil, signé « Masne delineavit et fecit ». Ex libris S. Genovefæ Paris, 1753. Rel. en parchemin. Anciens n^os Q. 6; K. 3; n° 939 actuel.

Etienne DEVILLE,
de la Société de l'Histoire de Normandie.

Digitized by Google

AUTOUR DE RICHARD SIMON

SON PREMIER BIOGRAPHE

Le *Journal littéraire de la Haye*, dans son numéro de janvier-février 1714 (1), donna à ses lecteurs des *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de feu M. Simon;* c'est une notice très succincte, réduite presque à des dates et à des titres, mais tout y est exact, et les détails biographiques dénotent un homme bien informé, ayant vécu assez dans l'intimité du défunt et n'ayant pas besoin des souvenirs d'autrui pour en parler. On pourra ajouter à ces quelques pages, les développer plus ou moins, sans avoir rien à changer au fond, c'est le cadre de toute vie de Richard Simon.

La même année ces *Mémoires* furent reproduits en allemand dans les *Deutsche acta eruditorum* (2), et dans un autre périodique d'outre-Rhin (3), ils furent aussi traduits en anglais (4), enfin ils parurent dans la douzième partie du *Journal des savants* (5).

D'après le père Lelong (6) l'article du *Journal littéraire* est « plus ample », mais c'est le contraire, il y a en plus dans le *Journal des savants* la phrase finale suivante, intéressante à repro-

(1) *Journal littéraire*, réédit. de la Haye 1731, t. 3, pp. 225-230.

(2) T. 3, part. 26, Leipzick, 1714, in-8 pp. 168-175. Le traducteur a fait un contresens à l'occasion de la *Bibliot. critiq.*, l'auteur disait « on trouve dans ce recueil plusieurs pièces qui certainement ne sont pas de lui », on lit dans l'allemand « on y trouve plusieurs pièces ne provenant certainement de nul autre »; un lapsus a mis S. Jean au lieu de S. Jacques comme lieu de sépulture; enfin il y a quelques mots ajoutés à la fin sur la *Bibl. choisie* de Barat.

(3) Notice bibliographique sur Richard Simon, par Bernus, Bâle, 1882, in-8, n° 269.

(4) *Ibid.*

(5) Année 1714, pp. 185-190 de l'édit. de Paris, pp. 613-621 de l'édit. d'Amsterdam d'après Bernus.

(6) Bibliothèque historique, t. I, n° 11153.

Digitized by Google

duire : « Nous ne devons pas oublier d'avertir qu'avant sa mort il eut soin de brûler tout ce qui lui restoit d'écrits non encore publiéz contre ses adversaires. » Tout le reste est semblable, et ceci est bien peu pour dire que les mémoires sont plus amples d'un côté que de l'autre.

Mais la *Bibliothéque historique de la France* donne un autre et plus important renseignement sur cette notice, le nom de son auteur, Zéphyrin Sanson, chanoine et chantre de la collégiale Sainte-Catherine de Charlemesnil.

On n'a guère de renseignements sur ce personnage : le Moréri des Normands de l'abbé Guiot avec son nom et la note de Lelong dit « il étoit de Rouen » mais à tort, je crois.

Il fut baptisé en effet à Saint-Jacques de Dieppe le sept novembre 1661, comme en fait foi l'acte suivant : « Le sept, Zepherin fils de Charles Sanson et de Elisabeth Prevost n. p. Zepherin Prevost et Elisabeth Collier (1) »; son oncle (2) et parrain était chirurgien, et son grand-père maternel (3) marchand chandelier, tous deux à Dieppe.

Quand fut-il ordonné prêtre et quand devint-il chanoine, je l'ignore; il a mis sa signature au bas du contrat de mariage de Marie Prevost, fille du chirurgien, avec Jacques Le Corbeiller, le 21 septembre 1693 (4), et sur l'acte de mariage de leur fils Charles-Jacques à Saint-Jacques (5), le 3 mai 1735, dix ans auparavant il figurait comme 4e choriste dans le clergé de Saint-Remi de Dieppe (6) avec son titre de chanoine, la date de sa mort m'est inconnue.

Dans les Lettres (7) de Richard Simon il s'en trouve trois adressées à *Monsieur Z. S.*, ces initiales ne peuvent certes convenir à d'autres qu'à Zéphirin Sanson, elles sont assez caractéristiques pour cela.

La date de la première, 1er mai 1684, montre que les rapports avaient commencé de bonne heure entre le savant et son futur biographe, qui n'avait alors que 22 ans, et qui cependant s'intéressait au *De tribus imposteribus* et autres livres supposés; mais on

(1) Arch. de l'état civil.
(2), (3), (4) Arch. de famllle.
(5) Arch. de l'état civil.
(6) Notes de M. l'abbé Gilles.
(7) Lettres choisies, édit. 1730, t. I, let. 18, t. II, l. 4, t. III, l. 32.

Digitized by Google

voit par cette lettre qu'il fréquentait le neveu, celui-ci, Jacques Simon (1), cadet de Zéphyrin de moins de deux ans, sans doute son camarade au collège de l'Oratoire, l'aura introduit près de l'oncle, et la curiosité aidant d'une part, l'amour de professer de l'autre, la connaissance se sera vite faite.

Quatre ans plus tard, ce sont des renseignements sur la Péreyre et les Preadamites qu'envoit Richard Simon, ayant eu des relations avec cet original il peut adresser de nombreux détails à son correspondant friand d'anecdotes et il lui propose même quelques autographes, l'autre sans doute n'aura pas dédaigné l'aubaine.

La dernière lettre imprimée qui soit adressée à Zéphyrin Sanson, en 1696, montre toujours en lui un esprit en éveil, je crois bon de la donner pour marquer l'état de ses relations avec l'orientaliste.

« J'avois cru, Monsieur, que vous resteriez plus longtems en « Bretagne. Je ne pouvois pas m'imuginer que vous eussiez « entrepris un si grand voiage pour demeurer si peu de tems dans « la retraite. Il est juste de satisfaire les moines qui à votre retour « vous ont encore parlé de mon silence au sujet des attestations « de Messieurs de Port-Royal, et de ce qu'ils m'ont objecté sur le « Mahométisme. Comme vous m'avez écrit que mon neveu vous « avoit promis une copie de ma réponse à ce qui regarde les « attestations je vous envoie seulement ce que je répondis d'abord « sur le Mahométisme. Vous avez su les raisons qui ont empêché « que les trois chapitres dont je vous ai parlé autrefois n'aient été « insérez dans mes nouvelles observations sur le nouveau Testa- « ment imprimées à Paris. Mais puisque vos bons amis remuent « de nouveau cette corde il faut les contenter.

« Je suis ..... »

Au tome III de la *Bibliothèque critique* (2) il y a comme chapitres XXII-XXV quatre lettres de Richard Simon à son neveu, et on lit au titre du premier qu'ils ont été « trouvéz par un ecclésias- « tique du voisinage de Dieppe, parmi les papiers du neveu de « M. Simon. » De même les chapitres XXXV et XXXVI (3), lettres au père Lelong, viennent d' « un ecclésiastique du voisinage de

(1) Jacques Simon, fils de Jacques (frère aîné de Richard) et de Marie Bultel, fut baptisé à Saint-Jacques le 17 octobre 1663 (Arch. de l'état civil).

(2) PP. 233-257.

(3) PP. 411-444, la note est à la p. 419.

Digitized by Google

« Dieppe, à qui M. Simon avait donné son Original pour le copier, « et qui en a fait une copie pour lui qu'il a communiquée à « quelques curieux. »

On vient de voir les rapports qui existaient entre Zéphyrin Sanson et les deux Simon, et hormis lui je ne connais pas d'ecclésiastique des environs de Dieppe dans le même cas, il est donc vraisemblable qu'il s'agit ici du chanoine.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, Zéphyrin Sanson resta jusqu'à la fin dans les meilleurs termes avec Richard Simon : celui-ci dans son testament (1) du 30 mars 1712, lui légua 100 fr. pour dire « des messes à sa commodité », et dans son second codicille il écrit « Je donne à M. Sanson, chanoine de Chalmesnil, « tout ce qui se trouvera de journaux de Trévoux et autres sem- « blables brochures et je le prie de se trouver présent à l'inven- « taire qui se fera de mes livres comme une personne absolument « nécessaire avec les exécuteurs de mon testament et de les faire « distribuer selon mon intention. »

Comment mieux répondre à ces marques de confiance et d'amitié qu'en réunissant notes et souvenirs pour mettre sous les yeux des savants les nombreux travaux du défunt?

Mais où sont toutes ces brochures bien curieuses certainement à feuilleter, et toutes ces pièces manuscrites, originales on copies, amassées je n'en doute pas pendant plus d'un quart de siècle d'intimité? J'ai quelques volumes portant la signature de Zéphyrin Sanson, trop peu malheureusement pour avoir une idée de sa bibliothèque.

C'est d'abord un simple ouvrage de classe, le premier volume de la *Philosophia vetus et nova* de J. B. Duhamel, cet auteur ayant été en rapport avec Richard Simon à propos de commentaires qu'il publia sur la Bible (2), le chanoine de Charlemesnil en entendit parler plus d'une fois longtemps après avoir étudié son livre.

Une édition de la comédie latine *Querolus* donnée par Robert Estienne en 1564 n'appelle aucune remarque, il n'en est pas de même des ouvrages suivants :

(1) Ce testament a été publié par l'abbé Cochet dans la *Galerie dieppoise*, 1862, in-8. pp. 375-378, mais avec quelques erreurs que j'ai corrigées sur l'original.

(2) Biblioth. critiq., t. 3, chap. XXXVIII.

Digitized by Google

Voici un exemplaire de l'*Imitation*, édition elzévirienne de 1658, à la fin de laquelle Zéphyrin Sanson a écrit les « Raisons des « PP. Bénédictins pour prouver que le livre *De Christi imitatione* « est véritablement de Jean Gessen ou Gersen, abbé de l'ordre de « saint Benoît, tirées de la dissertation que le Père Delfau, « religieux de la congrégation de saint Maur, a faite là-dessus. »

Sur un Nouveau testament latin du XVIe siècle edité à Lyon par Gryphe se lisent plusieurs noms dont celui-ci, *Joacimus Symon*, très raturé il est vrai, mais que je crois bien lire. Les Simon ont été nombreux à Dieppe, on ne pourrait donc trouver là un parent de Richard si le prénom n'y faisait songer, car il est peu commun, s'agirait-il de son père? on l'a dit taillandier, il n'aurait guère pu alors apprendre le latin, mais ce n'est qu'une tradition (1); d'autres indices feraient supposer la famille plus relevée, ainsi l'avocat Richard Simon (2), supposé oncle de son filleul (le futur savant), avait pour femme Françoise Fournier, de la famille de Charles Fournier, sieur d'Offranville, anobli au milieu du XVIIe siècle, et en 1556 un Joachim Simon était tabellion à Dieppe (3).

J'ai encore un tome de l'Ancien testament latin (le Pentateuque, Josué, les Juges, Ruth), in-32 du XVIe siècle, dont le titre manque, mais qui a appartenu au chanoine, car on y retrouve son écriture. Au feuillet de garde de la fin il a mis « on trouve étrangère pour « dire courtisanne dans les livres du vieux Testament, et je crois « q. les Grecs et les Latins qui ont dit étrangère en ce sens là ont « pris cela des Orientaux. Térence a dit dans le même sens « act. 1, scèn. 3 de l'Andrienne, « pro uxore habere hanc pere- « grinam, pour dire, avoit épousé cette courtisanne » : sur ces mots de l'Exode, *et in cunctis diis Egipti faciem judicia* (ch. 12), « Et in deos illorum exercuit judicia. Ebræi autunant quod nocte « quo egressus est populus omnia in Egypto templa destructa « sunt, sive motu terræ, sive ictu fluminis. Artapanus dicit eodem « tempore domos universas corruisse et templa plurima. Euseb.

(1) *Galerie dieppoise*. p. 328.

(2) Arch. de l'état civil (baptêmes), reg. de Saint-Remy aux 22 nov. 1644 et 4 juin 1643, reg. de Saint-Jacques du 7 mars 1649 : dom Le Fournier, de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, baptisé à Saint-Jacques le 29 août 1675, était fils d'Anne Simon.

(3) Acte du 24 mars dans Arch. Seine-Infér. fonds Manneville, liasse Varengeville.

Digitized by Google

« præp. l. 9, c. 27, p. 436. Vide epist. 127 ad Exbialem Hiero-
« nimi »; ailleurs il note (f. 202ro) que le septième mois s'appelle
« tisri, idem septembris ».

Je lis enfin sur le titre d'un dernier ouvrage, *Sanson sacerdos*, autre signature de Zéphyrin : c'est un bel in-folio édité en 1533 à Bâle par Froben, qui contient Ammien Marcellin et d'autres historiens latins avec les notes d'Erasme. Il est doré sur tranches, avec un semis de fleurs de lys d'or sur le dos et les plats, et au milieu de ceux-ci les insignes de l'Oratoire; lisez l'inscription du feuillet de garde vous en saurez la cause.

« Ex dono r. p. Francisci Le Roy deppensis congreg. Oratorii
« Dom. Jesu sacerdotis in solemni prœmiorum distributione pri-
« mum solutæ orationis præmium adeptus est Nicolaus Lair
« rhetor.

« Deppœ 3o idus sextilis 1679.

« Josephus de la Boissière,
« prœfectus studiorum. »

Le Père de la Boissière (1), qui eut dans son temps quelque renom comme prédicateur, peut passer presque pour dieppois quoiqu'il ne soit pas né à Dieppe; en effet il n'avait qu'un an lorsque son père vint en 1650 y occuper la place de major, son frère et un neveu y furent lieutenants de roi de 1694 à 1771 (2), et une de ses sœurs prit le voile à l'Hôtel-Dieu (3).

LE CORBEILLER.

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe, par M. C. Guibert, 1878, t. 1, p. 71.
(2) *Ibid.*, p. 376.
(3) Généalogie.

Digitized by Google

ESSAI

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE NORVILLE

VIII. — Construction de la nef. — Collatéraux. — Blasons. — Portails. — Entre 1500-1600. — En même temps que la grande nef, s'élevaient de 1500 à 1563 les deux collatéraux du nord et du midi. — Larges d'environ deux mètres, hauts de quatre, éclairés par de belles fenêtres ogivales à réseaux de flammes, ils furent plus heureux que la grande nef, puisqu'ils reçurent, dès cette époque de magnifiques voûtes à arêtes gothiques. — Ces dernières furent l'œuvre des abbés de Jumiéges : François de Fontenoy, Hippolyte d'Est et Gabriel Le Veneur.

Ces voûtes de pierre sont assez intéressantes. Les arcs diagonaux, doubleaux et formerets, qui les supportent, s'appuient d'un côté sur les chapiteaux des colonnes centrales décrites plus haut, et de l'autre sur de gracieux culs de lampe adossés aux murailles extérieures.

Ces culs de lampe, dont quelques-uns ont été malheureusement mutilés a une époque postérieure, retracent (symbole ou badinage d'artiste, nous ne savons) l'histoire de deux chiens, qui, après s'être disputé un os, en arrivent à se battre et à commettre des actions purement animales. Le récit imagé, d'un réalisme effrayant, hélas incomplet aujourd'hui, commence dans le collatéral nord, pour se poursuivre et se terminer dans celui du midi. Des roses épanouies, délicieusement fouillées, encadrent la scène plus ou moins morale que représente chaque cul de lampe.

Digitized by Google

A l'intersection des arcs diagonaux, les clefs de voûte de ces deux collatéraux, quoique dégradées, ne le cèdent pas en beauté aux arêtes et aux culs de lampe. — Toutes, sauf trois, présentent de jolis pendentifs ornés de fleurs et de moulures, dans le style de l'époque.

De ces intéressantes clefs de voûte, trois surtout, disons-nous, diffèrent des précédentes et doivent nous arrêter quelques instants.

La première d'entre elles se trouve dans le collatéral du midi. Elle est uniquement formée d'un élégant blason portant trois fers de lance ou mieux trois piques.

Or, si l'on se reporte à l'armorial du château voisin d'Etelan, l'on s'aperçoit du premier coup que l'on se trouve ici en présence des armoiries de la célèbre famille des Picquart, seigneurs d'Etelan à la fin du xve siècle, et au commencement du xvie, lesquels portaient : aux trois piques d'or : 2 et 1, sur fond de gueules ou d'azur.

Cependant, comment expliquer la présence de ce blason des Picquart dans cette église : œuvre exclusivement monastique à cette époque?

La raison la plus plausible semble en être celle-ci :

Vers 1530, les ressources de l'abbaye de Jumiéges diminuant sensiblement, les moines, pour achever leur œuvre, durent faire appel au seigneur d'Etelan, François Picart, descendant de l'illustre Guillaume Picquart, bailli de Rouen, conseiller de Louis XI, et de Louis Picart, chevalier du Roi, qui venaient d'élever à cette époque (1468-1520) le joli castel d'Etelan.

François Picart dut répondre généreusement à cette demande. Et les religieux, par reconnaissance, voulurent graver le blason de cette célèbre famille sur les voûtes de l'édifice.

La seconde clef de voûte intéressante présente aussi un écusson. Elle est située dans le collatéral nord; — dernière travée au bas de l'église, au-dessus des fonts baptismaux. Le blason n'est autre que celui de la maison royale de France : 3 fleurs de lis d'or : 2 et 1 sur fond d'azur : le tout surmonté de la couronne royale. Il y a encore ici, selon toutes probabilités, une dette de reconnaissance acquittée par les religieux en détresse envers le Roi de France, généreux pour l'église de Norville.

Enfin la troisième et dernière clef de voûte appartient aussi au

Digitized by Google

collatéral nord et représente dans une couronne la figure bouffie d'un ange dont les ailes repliées entourent l'abondante chevelure.

Terminons ce paragraphe par quelques lignes sur les deux portails en anse de panier qui donnent accès dans l'édifice; — imitations lointaines des portes monumentales du Palais de Justice de Rouen.

Celui de l'ouest ou grand portail est à deux battants et séparé en son milieu par un trumeau central. Des statues de saints, jadis polychromées, rapportées à une époque récente et abritées sous de minuscules baldaquins ciselés, décorent cette entrée somptueuse.

On reconnaît :

1° A droite :

Deux évêques revêtus de la chlamyde brodée, dont l'un tient encore un tronçon de crosse en sa main droite; — un saint Vincent ou un saint Laurent, enveloppé de la dalmatique.

2° A gauche :

Un évêque revêtu de la planète et coiffé de la mitre. — Un saint Jean-Baptiste couvert de la peau de chameau et portant en sa main droite un agneau. — Enfin un guerrier du Moyen Age, peut-être saint Adrien, saint Maurice ou saint Georges.

Sur le trumeau central, on voit aussi une statue inconnue. C'est un guerrier, la figure encadrée de longs cheveux et ornée d'une barbe épaisse, portant le baudrier croisé sur la poitrine et tenant en sa main gauche un large bouclier en forme de blason, sur lequel se dessine une croix.

Une grande baie vitrée, remplaçant le tympan et, au-dessus, une jolie rosace surmontent ce portail monumental.

Le portail du sud, ou petit portail, n'a pas de trumeau central; mais en revanche montre en sa partie supérieure un gracieux réseau de flammes se ramifiant à l'infini ainsi que des frises fleuries et frisées du plus bel effet, d'où sortent des animaux immondes. Deux statues, abritées sous des baldaquins, gardaient cette entrée. Celle de droite, seule, subsiste; c'est un saint Sébastien. L'autre a disparu.

IX. — Vente de la baronnie de Norville, 1563. — Les seigneurs d'Etelan. — Achèvement de la nef. — Ainsi que nous l'avons vu dans le précédent paragraphe, depuis l'an 1550 environ, les finances de l'abbaye de Jumiéges étaient en très mauvais état; et

Digitized by Google

le royal monastère, sous l'administration dépensière de Gabriel Le Veneur, courait très rapidement à sa ruine. Celle-ci fut consommée par les guerres de religion.

Le 8 mai 1562, les Huguenots, après avoir ravagé le Havre et Caudebec-en-Caux, arrivaient au pied des grandes tours de l'abbaye. Renouvelant en plein XVIe siècle les tristes exploits des anciens Normands, ils entrèrent aussitôt dans le grand monastère et le trouvèrent entièrement désert; les religieux s'étaient enfuis à leur approche. Le sac commença de suite.

Rien n'échappa à la fureur de ces fanatiques. L'abbatiale Notre-Dame, l'église Saint-Pierre, la salle du Chapitre, les bâtiments claustraux et la bibliothèque furent livrés au pillage. Les reliques des saints, si vénérées dans le pays, ne trouvèrent même pas grâce à leurs yeux.

La tempête terminée et le calme étant revenu, les moines rentrèrent vers la fin de cette année 1562 dans leur abbaye à demi détruite et ruinée, où régnait vraiment l'abomination de la désolation. Aussi, faute de ressources, leur existence fut-elle des plus précaires durant près d'une année, jusqu'au 28 juillet 1563, jour où le Roi Charles IX vint en personne à Jumiéges constater la détresse profonde de la royale abbaye.

C'est alors qu'ému par tant de malheurs, Charles IX donna permission aux moines d'aliéner quelques-unes de leurs possessions; et la baronnie de Norville fut mise au nombre de ces dernières. Le 15 octobre de cette même année 1563, elle était vendue, avec les marais et bruyères, devant le lieutenant-général du bailliage de Caux, au comte Charles de Cossé-Brissac, seigneur d'Etelan, pour la somme de 10.220 livres.

Les religieux de Jumiéges abandonnaient ainsi l'un de leurs plus riches apanages. Cependant ils ne perdaient pas tous leurs droits sur Norville, se réservant expressément celui de présentation à la cure, qui leur était dévolu depuis un temps immémorial. Disons de suite que ce privilège devait leur être conservé jusqu'en l'an 1677. A cette époque, le seigneur d'Etelan en hérita, et le garda jusqu'à la Révolution, ainsi qu'en font foi les pouillés du diocèse de Rouen rédigés en 1704 et 1738.

Les seigneurs d'Etelan étaient donc désormais possesseurs du village de Norville et pouvaient prendre de ce chef le titre de barons de Norville; titre jusqu'ici dévolu à l'abbé de Jumiéges.

Digitized by Google

C'était donc à eux qu'incombait maintenant le soin de terminer la belle église commencée par les religieux de Jumiéges. Ils ne faillirent pas à cette tâche.

Aussi, avant de parler des travaux exécutés par eux à l'édifice qui nous occupe, nous croyons utile de donner la liste des riches et puissantes familles, qui héritèrent en même temps et de la seigneurie d'Etelan, et de la baronnie de Norville jusqu'à la Révolution.

1° La famille de Cossé-Brissac, dont deux membres furent maréchaux de France. Nous avons vu l'un de ces derniers Charles de Cossé-Brissac, celui qu'à la cour on surnommait le beau Brissac, acheter lui-même en 1563 la baronnie de Norville pour la somme de 10.220 livres.

2° La famille d'Epinay de Saint-Luc, dont deux membres également furent maréchaux de France. Nous aurons occasion de citer le nom de François d'Epinay de Saint-Luc, comte d'Etelan, baron de Norville, lorsque nous parlerons de la cloche de l'église.

3° La famille Hénault, dont le membre le plus célèbre fut Jean-François Hénault, président au Parlement de Paris au XVIIIe siècle, gouverneur de Caudebec-en-Caux, historien renommé connu par son *Abrégé chronologique de l'histoire de France.* — Il porta le titre de baron de Norville.

4° La famille d'Aubeterre, au XVIIIe siècle, plus ignorée et moins illustre.

5° La famille Belhomme de Glatigny. — Un Belhomme de Glatigny était seigneur d'Etelan et baron de Norville en 1789. — La Révolution lui enleva ses titres et le dépouilla de ses apanages. — En 1793, le grand marais, sa propriété, fut partagé; lequel partage fut confirmé par un décret impérial en date du 17 mai 1806, malgré les réclamations énergiques de M. Belhomme de Glatigny.

Dès 1563, les nouveaux possesseurs de Norville se mirent à l'œuvre pour achever l'église. Il s'agissait de compléter la grande nef, déjà si majestueuse, par l'addition de voûtes en pierre. Les travaux durèrent de 1563 à 1700 environ.

Ces voûtes, fort jolies et fort élégantes, portent le cachet de la Renaissance. Les arceaux ne sont plus ogivaux, mais cintrés entièrement, ce qui contraste étrangement avec ceux des voûtes des collatéraux. A l'intersection des arcs diagonaux, au centre de chaque travée, de gracieuses clés de voûte à pendentifs ciselés

Digitized by Google

rappellent celles des églises contemporaines de Caudebec-en-Caux, d'Arques-la-Bataille et de Saint-Pierre de Caen.

Les arcs doubleaux, diagonaux et formerets de ces voûtes reposent aussi sur des culs de lampe aériens, adossés aux murailles.

Les cinq culs de lampe de la muraille du midi représentent ou des feuilles de vigne ou des coquilles renversées; — les cinq autres de la muraille du nord portent chacun un dragon ailé, au corps recouvert d'écailles, qui se laboure les flancs de sa gueule enflammée : imitation parfaite de la fameuse salamandre des armes de la ville du Havre.

Ce fut aussi vers cette époque que l'on adjoignit au fronton du grand portail de l'ouest les deux minuscules pyramides de pierre, malheureusement inachevées, qui l'encadrent aujourd'hui : car un examen approfondi de leur structure et du réaccordement des pierres démontre clairement qu'elles ont été ajoutées après coup à cette façade.

Une croix de pierre surmontait la pointe extrême du fronton. Les vents du nord-ouest l'ont renversée depuis longtemps et il n'en reste aujourd'hui qu'un informe tronçon.

X. — Les verrières. — Le XVIIIe siècle. — La Révolution. — En l'an 1700 environ, la grande nef de l'église de Norville était terminée dans son gros-œuvre, et il ne lui manquait plus que des contreforts et des arcs-boutants pour la soutenir et la décorer à l'extérieur. Ceux-ci ne furent pas exécutés de suite, on ne sait pour quelle cause; ce qui nécessita bientôt, vu l'écartement croissant des voûtes, le rebouchage, avec du moëllon, des fenêtres supérieures du beau vaisseau central : œuvre néfaste que le XIXe siècle seul devait réparer.

Mais en même temps qu'ils achevaient ainsi la construction de l'église de Norville, les seigneurs d'Etelan complétaient une autre œuvre commencée par les moines de Jumiéges, en dotant le monument de verrières artistiques.

En effet, dès la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe, les belles vitres de couleur, représentant des scènes animées de la vie des Saints ou des faits historiques, font leur apparition dans les églises de cette contrée; et ce qui en subsiste encore de nos jours nous donne l'idée de ce que devaient être la richesse et la finesse de ces illustrations coloriées qui garnissaient alors les jolies

Digitized by Google

baies flamboyantes des édifices religieux échelonnés sur les deux rives du fleuve.

On peut certes dire en toute sincérité que la peinture sur verre ne le cédait en rien à la sculpture en cette région.

L'église de Caudebec-en-Caux nous montre encore aujourd'hui ses belles verrières du XVIe siècle, si curieuses à étudier au point de vue de l'art, qui représentent Jésus et la Samaritaine, le passage de la mer Rouge, la vie de saint Jean-Baptiste, pour ne citer que les plus célèbres; — l'église de Villequier sera toujours fière, et à juste titre, de son Combat naval et de son Arbre de Jessé; — enfin l'église de Vatteville, perdue au milieu des marais, garde jalousement, dans la solitude, de grandes et jolies verrières, racontant par le détail la vie de saint Martin de Tours et elle de la sainte Vierge.

L'église de Norville rivalisa de bonne heure sur ce point avec ses intéressantes voisines et fut bientôt pourvue à son tour d'une série d'intéressantes vitres peintes, qui, tout en l'assombrissant quelque peu, lui donnèrent ce demi-jour mystérieux des édifices gothiques, si favorable au recueillement et à la prière.

De ces verrières, mutilées sous le règne de Louis XIV et remplacées par du simple verre blanc, il ne reste, hélas! aujourd'hui que des fragments épars, assez nombreux cependant pour permettre de reconstituer la vitrerie entière de l'édifice au XVIe siècle.

Voici la courte nomenclature de ces fragments :

1° Dans une fenêtre du collatéral sud, on remarque la partie supérieure, les restes d'une verrière semblable de tout point à celles qu'on voit aujourd'hui restaurées en l'église d'Etelan. — Le fond est composé d'une grisaille losangée, au centre de laquelle sont dessinés des médaillons qui renferment des monogrammes, des attributs religieux ou des soleils enflammés. Une élégante frise faite de légères feuilles de chêne encadre la grisaille. Dans les flammes des rinceaux, on aperçoit des anges et des têtes de personnages. — Seul exemple de l'ancienne vitrerie de la nef.

2° Dans la fenêtre du transept sud (chapelle de Saint-Martin), les neuf fleurs de lis qui forment le remplissage, possèdent des verres rouges et bleus alternés du meilleur effet. Le fragment de verre situé à la pointe extrême de l'ogive représente le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe aux ailes déployées. Rappelons-nous ici que cette chapelle était autrefois dédiée à la

Digitized by Google

sainte Vierge : les vitres devaient reproduire les épisodes de la vie de Celle à qui l'ange avait dit : *Spiritus Sanctus superveniet in te.*

3° Dans la fenêtre du transept nord (chapelle de la Sainte-Vierge), le remplissage trifolié présente au-dessous de la pointe de l'ogive un évêque mitré et crossé, habillé de rouge et de violet. Nous voyons dans ce personnage la figure du patron de la paroisse : saint Martin de Tours, auquel cette chapelle était primitivement dédiée.

Puis, dans les trèfles placés au-dessous, on reconnaît, malgré un désordre singulier, de minuscules morceaux d'anciennes verrières de la nef et du chœur, représentant des donateurs à genoux dans le costume du temps et des blasons que l'on retrouve sculptés sur les lucarnes voisines du château d'Etelan. L'écusson, divisé en quatre parties et portant un damier dans l'un des deux coins supérieurs, serait, paraît-il, celui des d'Epinay de Saint-Luc ou des Hénault, seigneurs d'Etelan et de Norville aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Ajoutons enfin que l'on a gardé souvenir dans le village d'une fort belle vitre représentant saint Martin à cheval, coupant son manteau aux portes d'Amiens; — laquelle ornait le tympan du grand portail de l'ouest.

De même l'on connaît, par les Annales paroissiales, l'existence d'une jolie Descente de Croix peinte sur verre, qui orna jusqu'en 1824 la grande fenêtre ogivale du chevet du chœur. Ces deux derniers vitraux ne sont plus depuis longtemps.

Le XVIIIe siècle devait peu faire pour l'église de Norville. Grâce à la munificence des seigneurs d'Etelan, désormais seuls patrons de la cure depuis 1677, le vieux chœur du XIIIe siècle fut alors recouvert d'un immense berceau en bois, abrité sous un toit de tuiles; puis des cordons de silex noir furent encastrés dans les murailles des collatéraux ébranlés; — enfin, sous le règne de Louis XVI, apparurent d'élégantes stalles en chêne sculpté, très sobres de dessins. Elles décorent encore aujourd'hui une partie du nouveau chœur. La « miséricorde » de chacune d'elles est ornée de gracieuses feuilles de chêne.

La Révolution Française approchait. Lorsqu'elle éclata en 1789, le curé de Norville, si nous en croyons Mgr Loth, était un jeune prêtre de 27 ans, M. l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Malandrin, né en 1762. Ne se sentant plus en sûreté dans sa paroisse, il quitta

Digitized by Google

Norville vers 1792 et alla rejoindre en exil à Munster le vénérable archevêque de Rouen, Son Eminence le cardinal de la Rochefoucauld. Rentré en France en 1802, il ne revint pas à Norville et devint, paraît-il, chanoine de la cathédrale de Rouen où il mourut vers 1830.

XI. — Le XIXe siècle. — Les curés concordataires. — Embellissements et restaurations. — SECTION Ire. — *Les curés concordataires.*

L'église de Norville qui avait traversé sans souffrance les guerres de religion, n'eut rien à craindre de la Révolution et les plus mauvais jours de la Terreur passèrent inaperçus pour elle, sauf que, pendant dix années consécutives, aucun chant pieux, aucune prière chrétienne ne s'élevèrent sous ses voûtes. Le lieu saint demeura désert et la cure vacante.

Cependant il est à croire que les habitants du village ne furent pas privés pour cela de tout secours religieux et que l'un des nombreux prêtres insermentés cachés dans le pays, vint leur apporter de temps en temps les suprêmes consolations de la foi.

Il fallut cependant attendre jusqu'en l'an 1802 pour voir la réorganisation complète du service religieux dans la paroisse. C'était la résurrection et la vie, après plusieurs années de tristesse et de mort.

En cette année 1802, nous voyons, en effet, Son Eminence le cardinal Cambacérès, nouvel archevêque de Rouen, rétablir le conseil de Fabrique de l'église de Norville et nommer en même temps pasteur de la paroisse M. l'abbé Foulques, qui devint ainsi le premier curé concordataire de Norville.

On devine quelle fut la joie des habitants, lors de l'installation de ce nouveau pasteur, qui devait bientôt réorganiser le service divin avec un zèle tout sacerdotal, auquel les Registres de la fabrique se plaisent très souvent à rendre hommage.

L'abbaye de Jumiéges ruinée et les seigneurs d'Etelan disparus, c'était donc désormais aux curés de Norville qu'allait échoir la mission d'embellir et de restaurer le merveilleux monument dont ils avaient la garde; et nous les verrons presque tous se mettre plus ou moins à l'œuvre, selon les ressources dont ils disposeront.

Aussi avons-nous cru utile, dans l'intérêt du sujet que nous traitons ici, de sectionner ce paragraphe en deux parties et de

Digitized by Google

donner dans la première la liste complète des curés et desservants concordataires de Norville depuis 1802 jusqu'à nos jours; — et d'exposer dans la seconde, les travaux accomplis successivement à l'église par plusieurs de ces prêtres :

CURÉS ET DESSERVANTS INTÉRIMAIRES DE NORVILLE, DE 1802 à 1904 :

1° M. l'abbé Foulques (1802-1803). — Nommé par Son Eminence Mgr Cambacérès, premier curé de Norville après la Révolution. Il quitta Norville en 1803 pour aller occuper la cure de la Cerlangue (Doyenné de Saint-Romain-de-Colbosc).

2° M. l'abbé Jacques Baudry (1803-1807). — Il avait été curé constitutionel de Caudebec-en-Caux pendant la Révolution, mais s'était rétracté. Démissionnaire de la cure de Norville en 1807, il devint chapelain du château de Cany-Barville et mourut à Ourville, dans la retraite.

3° M. l'abbé Leprince (1808-1819). — Il signe tout d'abord dans les registres : Leprince, curé de Triquerville et Norville; puis, plus tard, seulement curé de Norville. Ce qui donne à supposer qu'il desservit en même temps ces deux paroisses.

(1819-1820). — La cure reste vacante. Le desservice intérimaire est fait alternativement par M. l'abbé Le Grand, curé de Saint-Maurice-d'Etelan et M. l'abbé Bouvier, curé de Notre-Dame-de-Gravenchon.

4° M. l'abbé Hamel (1820-1835). — Il quitta Norville en 1835 pour la cure de Manneville-la-Goupil (Doyenné de Goderville), où il mourut, dit-on, fort jeune.

5° M. l'abbé Aimable-Eugène Lefrançois (1835-1864). — Décédé à Norville, à l'âge de 55 ans en 1864 et inhumé dans le cimetière de la paroisse, près du chevet du chœur. C'est d'ailleurs le seul curé concordataire de Norville, qui repose à Norville. Ses paroissiens reconnaissants lui ont élevé un monument sur sa tombe.

(1864-1865). — La cure reste vacante. Le desservice intérimaire est fait par M. l'abbé Hyacinthe Serrat, curé de Triquerville.

6° M. l'abbé Jules-Elphège Marical (1865-1891). — Précédemment curé de Contremoulins (Doyenné de Valmont). Installé le 21 septembre 1865. Il démissionna au mois de juillet 1891 et se retira à Limésy (Doyenné de Pavilly), où il mourut en 1894.

Digitized by Google

(1891-1892). — La cure reste vacante. Le desservice intérimaire est fait par M. l'abbé Théophile-Philibert Vautier, curé de Saint-Maurice-d'Etelan.

7° M. l'abbé Jules-Paul Caumont (1892-1901). — Précédemment premier vicaire de la paroisse de Montivilliers. Installé le 18 septembre 1892. Fut nommé à la cure de Cauville (Doyenné de Montvilliers) en décembre 1901.

(1901-1902). — La cure reste vacante pendant trois semaines. Le desservice intérimaire est fait par M. l'abbé Raoul-Eugène Deleau, curé de Saint-Maurice-d'Etelan.

8° M. l'abbé Paul-Ernest Aubry (1901-1903). — Précédemment prêtre nouvellement ordonné. Installé le 2 février 1902. Fut nommé vicaire à Cany-Barville en janvier 1903.

9° M. l'abbé Jules-Xavier Clupty, curé actuel. — Nommé en 1903. Précédemment premier vicaire de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, au Havre. Installé le 1er février 1903.

SECTION IIme. — Embellissements et restaurations. — Maintenant que nous connaissons les curés de Norville au XIXe siècle, résumons clairement et succinctement leur œuvre.

Les premiers travaux vraiment importants, exécutés à l'église de Norville pendant le XIXe siècle, datent de 1824, sous l'administration de M. l'abbé Hamel. Disons de suite qu'ils ne furent pas heureux. N'accusons cependant ici personne : le goût n'était pas alors au gothique.

En 1824, nous voyons donc M. l'abbé Hamel faire enlever de la grande fenêtre du chevet du chœur une jolie verrière du XVIe siècle, représentant une descente de croix. Les registres paroissiaux affirment qu'elle fut vendue à l'abbaye de Fécamp, où elle ornerait encore, paraît-il, une des hautes croisées de la chapelle de la Vierge. Nous l'avons cherchée en ce lieu et ne l'avons pas trouvée. Peut-être a-t-elle été détruite depuis ce temps.

La verrière descendue, l'abbé Hamel fit boucher avec du plâtre cette vaste baie du XIIIe siècle, qui éclairait le chœur; puis, lorsque les meneaux prismatiques et les trèfles de remplissage eurent disparu sous un épais moëllon, il adossa à la muraille, devenue ainsi uniforme, un monumental maître-autel en bois sculpté, au retable élevé, soutenu par des colonnes torses, décorées

Digitized by Google

de pampres dorées. Une toile assez médiocre représentant la Résurrection occupa le centre de ce retable. L'autel lui-même, resté dans le chœur encore de nos jours, est assez simple et ne présente aucun caractère artistique.

Vers ce temps aussi (1820 ou 25) le baron de Villequier dotait les chapelles des transepts de deux autels en bois blanc, dans le style du XVIIIe siècle. Celui de la sainte Vierge, dans la chapelle primitivement dédiée à saint Martin, porte dans des niches au centre, la Vierge; — à droite, saint Jean-Baptiste; — à gauche, saint Laurent. L'autel de saint Martin, dans la chapelle primitivement dédiée à la sainte Vierge, est trop mutilé pour qu'on s'y arrête.

De 1824, il nous faut aller jusqu'en 1856 pour trouver une restauration vraiment digne de ce nom, faite à l'église de Norville.

A cette époque, c'est un archéologue, ayant le goût du beau, qui est curé de la paroisse : M. l'abbé Lefrançois.

L'état de la grande nef, dont les voûtes s'écartent terriblement, l'émeut. Il accomplit démarches sur démarches et aidé de M. l'abbé Cochet, le savant antiquaire, obtient des subsides près des pouvoirs publics. Il sait mettre en lumière la beauté de son église et, encouragé, se met bravement à l'œuvre.

La grande nef est échafaudée comme jadis au XVIIIe siècle. Les fenêtres supérieures sont débouchées et rendues à leur pureté première; de solides traverses en fer, scellées dans les murailles du vaisseau central, amortissent l'écartement des jolies voûtes à pendentifs. Enfin, à l'extérieur apparaissent, après deux siècles d'attente, de jolis pinacles à crochets au-dessus des contreforts des collatéraux; — lesquels pinacles sont reliés aux murs de la grande nef par d'élégants arcs-boutants du meilleurs effet, qui rendent dans son ensemble plus légère et plus svelte la nef de Norville.

Suprême consolation pour l'abbé Lefrançois : à cette époque, le beau clocher de son église est classé parmi les monuments historiques de première classe.

Hélas! les larmes devaient suivre de près la joie, et c'était la flèche même de l'édifice qui devait en être la cause.

On sait, en effet, avec quelle facilité se forment les orages sur les bords de la Seine, non seulement en été, mais même en hiver; et combien ils sont parfois terribles.

Digitized by Google

Le 11 novembre 1862, jour de la fête patronale de saint Martin, éclatait sur Norville et la forêt de Brotonne un orage court, mais violent. Soudain un éclair accompagné d'un fort coup de tonnerre aveuglait les habitants du quartier de l'église. La foudre venait de tomber sur le clocher. La pointe extrême de la flèche était ébranlée; la première couronne de la tiare détruite en partie; les contreforts et arcs-boutants aériens fortement endommagés.

M. l'abbé Lefrançois, devant un si grand désastre, se remit à l'œuvre et fit échafauder la flèche. Il n'eut pas la consolation de voir son beau clocher restauré entièrement : car deux ans après, en 1864, il mourait prématurément.

Son successeur, M. l'abbé Marical arriva au milieu des travaux. Les réparations furent bien faites; mais malheureusement, la pierre employée, provenant des carrières de Cantepie, beaucoup trop tendre, nécessita, quelques années plus tard, en 1877, une réfection complète.

On fit alors pour la flèche de Norville ce que l'on a accompli depuis pour celle de Caudebec-en-Caux. L'extrême pointe du clocher, à arêtes ornées de choux frisés, fut démontée pierre par pierre et refaite à neuf. Le clocher, hélas! par raison d'économie y perdit en hauteur et de trente-trois mètres fut réduit à vingt-sept environ, soit une perte d'élévation d'environ six mètres.

Ajoutons que cette nouvelle restauration donna à la tour carrée les quatre belles gargouilles d'angle, situées au-dessous de la balustrade à jour; mais priva, par contre, la flèche de sa troisième couronne fleurdelisée, qui ne fut pas rétablie.

XII. — La restauration du chœur, 1897-1898. — Une dernière page intéressante de l'histoire de l'église de Norville reste à écrire : celle de la reconstruction du chœur.

Celle-ci eut lieu pendant les années 1897-1898, sous l'administration de M. l'abbé Caumont, et d'après les plans de M. Lefort, architecte en chef du département. La pierre blanche de Lillebonne fut seule employée pour cette œuvre.

Commencé au XIIIe siècle par les moines de Jumiéges, le chœur de Norville n'avait jamais été terminé et ne consistait depuis le XVIIIe siècle qu'en un immense berceau de bois, appuyé sur les vieux murs élevés par les religieux. La solidité de cette voûte donnant en 1897 de sérieuses inquiétudes, on se vit obligé de

Digitized by Google

recourir à une restauration complète de cette partie de l'édifice. La dépense de 25.000 francs fut couverte par l'Etat, la Commune et les libéralités des paroissiens et de généreux donateurs.

Pour élever ce nouveau chœur, disons tout d'abord que l'on a utilisé les vieux murs des collatéraux et le mur terminal de l'église, qui sont du XIIIe siècle. — Ce dernier mur terminal fut alors considérablement élevé et décoré dans sa partie supérieure d'une belle rosace dans le style du XIIIe siècle, ouverte au-dessus de la grande baie ogivale du chevet.

Long de 11 mètres, large de 10 (y compris les collatéraux), haut de 10 également sous clef de voûte, le vaisseau central du chœur de Norville repose sur huit jolies colonnes cylindriques de 1 m. 66 de hauteur sur 1 m. 80 de circonférence; dont deux de chaque côté de l'autel sont à demi engagées dans le mur absidal.

Copies achevées des superbes piliers de la grande nef, ces colonnes partagent le chœur en trois travées d'inégale largeur sous arcade. C'est ainsi que la travée centrale accuse de pilier à pilier une ouverture totale de 3 m. 30, tandis que les deux autres n'occupent de pilier à pilier qu'un espace de 2 m. 40.

La dernière travée s'incline légèrement de chaque côté vers le mur du chevet, de manière à encadrer délicatement le maître-autel et la grande fenêtre ogivale qui le surmonte. (Cette combinaison originale rompt quelque peu, il faut le dire, la pureté des lignes.)

Sur les chapiteaux octogones des huit piliers s'appuient six grandes arcades ogivales de belle envolée, ornées de cordons à moulures rondes. Puis, au-dessus de la pointe extrême de celles-ci s'ouvrent les six fenêtres supérieures qui éclairent le haut du chœur. Elles sont à meneau central et remplissage flamboyant; comme celles de la grande nef.

Les voûtes du chœur sont aussi une imitation de celles de la nef : car leurs arêtes prismatiques ne reposent que sur de simples culs-de-lampe, adossés à la muraille, qui supportent tout le poids des nervures. Aucune sculpture ne décore ces culs-de-lampe restés bruts.

Au chevet et au-dessus du maître-autel, ce chœur déjà si beau et si pur de lignes, reçoit largement la lumière par la grande fenêtre ogivale à quatre compartiments; aveuglée en 1824 par M. l'abbé Hamel et entièrement rendue à sa beauté première par M. l'abbé Caumont, en 1897-1898.

Digitized by Google

Des verrières neuves, sorties en 1898 des ateliers de M. Boulanger de Rouen, essaient de faire oublier la jolie descente de croix, à jamais perdue. L'artiste y a représenté les principales scènes de la vie de saint Martin de Tours, patron de l'église; — 1° Saint Martin, divisant son manteau aux portes d'Amiens; — 2° Saint Martin, voyant pendant son sommeil, le Christ lui apparaître, revêtu de son manteau; — enfin : 3° Saint Martin, devenu évêque, célébrant la messe, pendant qu'un globe de feu descend sur sa tête. — Une courte inscription dans un cartouche rappelle le nom des donateurs de ces verrières : M. Desgenétais et Mme Desgenétais, née de Saint-Senoch.

Les collatéraux du chœur, larges de 2 m. 50 et haut de 5 mètres sous clef de voûte, ne sont que la continuation de ceux de la nef. Les voûtes qui sont gothiques s'appuient d'un côté sur les chapiteaux des colonnes cylindriques, décrites naguère, et de l'autre sur de gracieux culs-de-lampe non sculptés adossés aux murailles extérieures.

Trois roses, délicatement ciselées dans le style du xve siècle, servent de clef de voûte dans chaque bas-côté et réunissent les arceaux des voûtes de chaque travée.

Au chevet, chaque collatéral se termine dans le sanctuaire par une fenêtre ogivale percée dans le mur terminal et ornée en 1856 par M. l'abbé Lefrançois de verrières de couleur d'un goût douteux.

Le chœur est garni, dans une partie seulement, de stalles en chêne sculpté d'un joli dessin, sorties en 1898 des ateliers de M. Haquet, de Valliquerville.

Terminé au commencement de l'été 1898, le nouveau chœur de Norville, fut solennellement bénit le 24 mai de ladite année, en présence de nombreux prêtres et au milieu d'une foule considérable, par M. l'abbé Lenud, chanoine-archiprêtre de la cathédrale de Rouen, délégué par Son Eminence le cardinal Sourrieu, archevêque de Rouen.

Au midi du chœur, a été construite également en 1897-1898, une belle et vaste sacristie de 7 mètres de longueur, entièrement en harmonie avec le style général de l'édifice. Longue de 32 mètres, l'église de Norville est large d'environ 10 mètres.

XIII. — La cloche. — En terminant cette étude sur l'église de

Digitized by Google

Norville, il nous semble indispensable d'ajouter quelques mots intéressants sur la cloche.

Cette dernière, comme on va le voir, a une histoire assez curieuse.

Il faut dire tout d'abord que dès l'achèvement du clocher, vers l'an 1500, les religieux de Jumiéges avaient doté ce dernier d'une première cloche, dont le poids et l'inscription nous sont complètement inconnus; car elle ne vécut que deux siècles à peine. Un accident, qui très probablement lui survint en 1692, en décida la refonte, sous l'administration de Messire Martin Rondel, curé de la paroisse.

Descendue du clocher, la vieille cloche des moines de Jumiéges fut entièrement refondue par les frères Buret. La nouvelle, pesant neuf cent vingt livres, fut solennellement bénite à Norville, par le curé lui-même, le 12 juin 1692.

Voici d'ailleurs l'inscription que l'on pouvait lire, gravée sur ses flancs :

L'an 1692, le douzième jour de juin, j'ai été refondue et nommée Marie, par haut et puissant seigneur Messire François d'Epinay, chevalier, marquis de Saint-Luc, comte d'Etelan, baron de Norville, seigneur haut justicier de Gaillefontaine, vicomte de Rochechouart et baron de Saint-Germain-sur-Vienne, et haute et puissante dame Madame Marie de Pompadour, femme dudit seigneur marquis de Saint-Luc, et bénite par discrète personne Messire Martin Rondel, curé de cette paroisse. — Pierre et Jehan Buret, frères, m'ont faite.

Cette seconde cloche subsista également près de deux siècles ; car, dans le courant de l'année 1890, elle se fêlait comme la précédente.

Le clocher de Norville attendit alors deux ans environ pour retrouver une voix digne de lui. Enfin, dans le courant du mois de mai 1892, grâce à une souscription paroissiale, l'antique cloche de Martin Rondel était descendue à son tour et entièrement refondue.

Le 22 mai, la nouvelle cloche, forte de huit cent cinq kilogrammes, était solennellement bénite dans l'église de Norville.

Voici l'inscription qu'elle porte :

Le 22me jour de mai 1892, S. S. Léon XIII pape, Sa Grandeur Monseigneur Thomas, archevêque de Rouen, j'ai été bénite par

Digitized by Google

Messire Héronval, chanoine honoraire, curé-doyen de Lillebonne, et nommée Marie-Andrée-Césarine par M. le baron André Piérard, conseiller général et député, et par pieuse demoiselle Césarine Vallée. — Etaient présents : MM. P. Vautier, curé de Saint-Maurice d'Etelan et desservant intérimaire de Norville; F. Duval, maire; L. Thibault, président de la Fabrique; L. Léger, trésorier; P. Bouvier; A. Bouvier; H. Marette, membres.

Refondue déjà en 1692, je l'ai été de nouveau en 1892 et augmentée par souscription paroissiale. — Cartenet, fondeur.

APPENDICES

Nous avons résumé sous ce titre quelques détails historiques intéressant la paroisse de Norville; lesquels n'ont pu trouver place dans cette étude et nous ont semblé devoir former un digne épilogue à cet essai historique et archéologique.

Voici les titres de ces appendices :

1° Le plus ancien curé de Norville connu par l'histoire :
2° Deux enfants célèbres de Norville au XIIIe siècle.
3° Le calvaire du hameau de Cantepie.

Appendice I. — *Le plus ancien curé de Norville connu par l'histoire.* — En l'an 1260, sous le règne du roi saint Louis, nous voyons Richard de Bolleville, quarante-septième abbé de Jumiéges et baron de Norville, présenter pour la cure de Norville, à l'archevêque de Rouen, Mgr Odon Rigaud, de l'ordre des Cordeliers, le prêtre Godefroy, lequel, après examen et enquête, fut accepté et nommé à ce poste par l'éminent prélat.

Ce prêtre, étant le plus ancien curé de Norville, dont le nom nous ait été conservé par l'histoire, a droit de trouver place dans ces quelques pages. C'est pourquoi nous avons tenu à le citer avec honneur et respect.

A cette époque (1260), si nous en croyons l'illustre archevêque qui fit cette nomination, le village comptait une population de

Digitized by Google

160 paroissiens ou chefs de famille; ce qui porte le nombre total des habitants à 760 environ (160 foyers × 5 personnes en moyenne).

Norville, alors paroisse de l'archidiaconé du Grand-Caux, se composait, comme aujourd'hui des lointains hameaux de la Côte, de Secqueville, de Cantepie et de la Poulterie, ajoutés aux quartiers centraux de l'église, du Croquet et de la rue de Norville.

Appendice II. — *Deux enfants célèbres de Norville au* XIIIme *siècle.* — Ce fut dans l'église inachevée de Norville, dont il ne subsiste que les murs du chœur et du chevet, qu'eut lieu, vers le milieu du XIIIe siècle, le baptême des deux plus célèbres enfants du pays, au cours des âges; — nous voulons parler des deux abbés de Saint-Wandrille, originaires de Norville :

Guillaume II de Norville, quarante-neuvième abbé, (1288-1304);

Guillaume III la Doullie, cinquantième abbé, (1304-1342).

On ne peut fixer la date exacte de la naissance et du baptême de ces deux illustres abbés; mais un fait paraît certain, c'est qu'ils furent régénérés vers ce temps par l'eau de la grâce, sur les fonts baptismaux de l'église de Norville, alors église baptismale.

Fils de modestes ouvriers habitant soit le hameau du Croquet, soit le quartier de l'église, soit même la rue de Norville, ils grandirent à l'ombre de la vieille église et de l'antique manoir des Bénédictins, au milieu de ce paysage merveilleux que forme la Seine à Norville.

Entrés vers l'âge de vingt ans à l'abbaye de Saint-Wandrille, ils méritèrent d'en devenir successivement abbés, et c'est ainsi que le célèbre monastère eut l'honneur d'être gouverné par des Norvillais, pendant une période de cinquante-quatre ans.

Les chroniques de l'abbaye nous parlent seules de ces deux enfants de Norville. Elles reconnaissent à Guillaume de Norville de grandes qualités d'ordre et d'économie, puisqu'il releva promptement les finances du monastère, en mauvais état lors de son avènement par suite des grandes dépenses faites à l'abbatiale Saint-Pierre par ses prédécesseurs Pierre Mauviel et Geoffroy de Nointot.

Guillaume de Norville, pendant les seize années de son abbatiat, eut néanmoins le bonheur de poser la première de la croisée de l'abbatiale et de jeter les fondations du clocher central.

Digitized by Google

Guillaume la Doullie, son compatriote et son successeur sur le siège abbatial en 1304, continua dignement son œuvre. A cet abbé plein de jeunesse (il avait à peine quarante ans lors de son avènement), l'abbaye de Fontenelle dut la haute tour de pierre, écroulée en 1631, qui s'élevait au centre de l'église Saint-Pierre et dont nous avons eu l'occasion de parler; — les transepts et plusieurs travées de la grande nef de la même abbatiale; — plus la galerie sud du merveilleux cloître, si connu des touristes.

Sous sa sage administration, les revenus affluèrent de toutes parts et le monastère atteignit bientôt son apogée en l'an 1331. — Les églises du monastère et notamment Notre-Dame de Caillouville, ainsi que Saint-Saturnin, furent reconstruites ou restaurées; — le nombre des religieux fut porté à soixante, et l'ordre de même que la discipline régnèrent dans le cloître.

Guillaume la Doullie gouverna ainsi l'abbaye trente-huit ans durant et mourut en l'an 1342, juste à temps pour ne pas assister aux calamités de la guerre de Cent Ans, laissant l'administration du monastère à un enfant de Caudebec-en-Caux : Jean de Saint-Léger.

Appendice III. — *La croix ou le calvaire du hameau de Cantepie.* — Norville ne possède qu'un seul monument religieux en dehors de l'église paroissiale : le calvaire du hameau de Cantepie.

Placé près d'une mare, sur le bord de la route de Caudebec à Lillebonne, nommée route du Haut, il se compose d'un socle de granit, haut d'environ 0m70 centimètres, qui portait autrefois un fût également en granit, aujourd'hui disparu et remplacé par une rustique colonne de bois sur laquelle est attaché un modeste Christ en fer.

Ce socle carré aux formes élégantes, sans aucune ornementation, ne remonte pas au-delà de la fin du xvie siècle; — peut-être même est-il du xviie siècle!

Nous plaçons (très hypothétiquement, cela va de soi) son érection vers 1692; année pendant laquelle nous avons vu le pieux curé de la paroisse, Messire Martin Rondel, bénir la cloche de l'église. Ce fut, très probablement, sur la prière des habitants de cet important hameau éloigné de l'église, que lui ou ses successeurs érigèrent ce monument religieux.

L'abbé P. A.

Digitized by Google

LA
FRANC-MAÇONNERIE ROYALISTE
EN 1815

Dans une très intéressante brochure intitulée : *Etude sur la Presse en Normandie*, (Paris, s. d., A. Picard, in-8° de 169 p.). M. Gaston Lavalley s'est montré sévère pour la mémoire du comte de Guernon-Ranville, ministre de Charles X. Il prétend que cet homme politique aurait joué « un rôle bizarre » dans les derniers évènements de la Restauration, et va jusqu'à l'accuser de « contradiction entre ses paroles et ses actes ». On lit même, non sans étonnement, l'allégation suivante : « Cet ardent royaliste écrivait en pleine Restauration, un cantique maçonnique ».

Le hasard des recherches nous a fait rencontrer un document qui nous renseigne sur ce que pouvait être la franc-maçonnerie que chantait le magistrat légitimiste. Nous n'avons pas aujourd'hui l'intention de discuter toutes les accusations portées contre Guernon-Ranville. Nous voulons seulement rétablir la réalité des faits en ce qui concerne sa participation à la franc-maçonnerie.

Les deux pièces que nous publions ont été trouvées dans les papiers de la succession de M. Léon de Guernon, parent et ami du ministre. L'une d'elle est imprimée, et ce fait à lui seul indique chez son auteur, l'intention de sortir de la période des projets, et d'entrer dans celle de la réalisation. La seconde, écrite et signée par l'ancien ministre. est l'application des idées générales qui ont dicté la première.

« O. D. F. R.
P. D. R. P.

INSTRUCTIONS POUR LES CHEVALIERS CANTONAUX

1° Le chevalier cantonal ayant reçu son instruction du Conseil

Digitized by Google

suprême, se rendra au lieu qui lui est indiqué : sa première opération sera de recevoir un individu sur lequel il puisse compter entièrement, au grade de disciple. Lorsque cet individu sera reçu, il s'entendra avec le chevalier cantonnal pour recevoir un troisième disciple; ces trois premiers en recevront un quatrième et ainsi de suite jusqu'à neuf, nombre qui formera le conseil cantonnal. Ce premier objet étant rempli, le petit conseil de disciples ne recevra plus que des initiés jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux ordres du bailliage d'où il ressort.

2° Le chevalier cantonnal correspondra avec le Conseil suprême jusqu'à ce qu'il ait connaissance de l'existence du bailliage; alors il ne correspondra plus qu'avec le bailli, à moins d'un cas grave et urgent, dans lequel seulement il s'adressera directement au Conseil suprême, ayant soin toutefois de prévenir le conseil du bailliage de la démarche.

3° Le chevalier cantonnal, en recevant au grade de disciple, donnera le signe de ce grade, la croix du grade, la première lettre du mot sacré et le mot de passe de ce grade; il fera faire la promesse ci-après; le nouvel élu la signera : elle sera ainsi conçue :

« Je promets respect, fidélité, dévouement absolu à la religion catholique, apostolique et romaine, au roi, à sa famille dans l'ordre de l'hérédité naturelle; je jure de garder inviolablement tous les secrets qui me seront confiés dans l'ordre.

« Si je manquais à ma promesse, je me soumets à encourir tout le mépris et toute l'indignation qu'inspire aux gens de bien le manque de foi et d'honneur. »

Lorsqu'il s'agira d'un protestant, il dira seulement : « Je promets respect, fidélité, dévouement absolu au Roi, à sa famille dans l'ordre d'hérédité naturelle et à la patrie. »

La formule prononcée, celui qui procède à la réception ajoutera :

« Au nom du Conseil suprême de la société des francs-régénérés, je vous reçois au grade de disciple; l'autel et le trône vous comptent dès ce moment au nombre de leurs plus zélés défenseurs. »

S'il s'agit d'un protestant, il dira seulement : *le trône.*

En recevant les initiés, le chevalier cantonnal lenr donne seulement le mot de ralliement (Henri IV) et leur fait prononcer la formule ci-après.

Digitized by Google

« Je promets fidélité à Dieu et au Roi ».

Les initiés ne doivent pas en savoir davantage.

4° Le chevalier cantonnal aussitôt que son conseil sera formé, en donnera avis au Conseil suprême, en indiquant les noms, prénoms, âges et qualités des disciples formant le conseil cantonnal de...; il enverra pareillement le nom des initiés, avec des notes sur les individus des deux grades.

5° Lorsque le bailliage sera établi, ce genre de communication cessera entre le conseil suprême et le conseil cantonnal et le bailliage,.

6° Si le chevalier cantonnal se rend dans un chef-lieu de sous-préfecture, par conséquent de bailliage, il présentera le plus tôt possible au conseil ses vues pour l'organisation de ce bailliage, avec des notes explicatives sur chacun des candidats qui devront former le conseil des neuf.

7° Tout conseil doit fournir aux dépenses qu'il aura soin de restreindre le plus possible pour ne point charger les membres de son ressort de trop de contributions, et afin de pouvoir faire passer à la caisse générale de la société une partie de la rétribution mensuelle; à cet effet le conseil nommera dans son sein un disciple receveur ou collecteur; on lui adressera, du moment de son installation, le mode à suivre pour tenir la comptabilité et au Conseil, les modèles pour tenir leurs registres du personnel et de la correspondance

Fait au Conseil suprême, le 20 novembre 1815.

Pour ampliation,

Signé le secrétaire du C. S. P. de l'O.

ACHILLE.

(Imprimé trouvé dans les papiers de M. Léon de Guernon.)

INSTRUCTION PARTICULIÈRE

M. Léon de Guernon remplira les fonctions de chevalier cantonal pour le canton de Villers-Bocage.

Il aura le plus grand soin dans les réceptions qu'il fera d'examiner scrupuleusement la moralité, la conduite politique et surtout la discrétion des hommes qu'il admettra.

Il importe d'admettre un petit nombre d'hommes environnés

Digitized by Google

de la considération publique et par conséquent susceptibles d'exercer une grande influence.

Aussitôt qu'il aura formé l'organisation de son Conseil qu'il composera de trois ou quatre personnes seulement, il s'occupera d'établir des chevaliers communaux et de faire le fond de sa caisse.

Dans ses diverses opérations, soit de réception soit de délégation des pouvoirs communaux, M. de Guernon ne fera rien sans en avoir référé préalablement au bailli ou s'il le préfère au prienr dont il attendra l'avis pour recevoir ou initier.

M. de Guernon préviendra tous ceux qu'il admettra dans l'ordre qu'ils doivent être disposés à servir le Roi non seulement de leurs conseils, mais aussi de leurs bras et qu'en conséquence ils doivent se munir d'armes et s'assurer d'un armement quelconque pour tous les hommes étant sous leur influence et qu'ils pourraient réunir au besoin.

Enfin, M. de Guernon tiendra un registre exact de ses réceptions.

Il se contentera d'une liste pour les simples initiés.

Tous les trois mois, M. de Guernon fera parvenir au prieur un état exact de ses hommes et au trésorier du prieuré un état de sa caisse et le budget de ses dépenses qu'il prélèvera sur ses recettes faisant passer l'excédent au trésorier du prieuré.

Fait au chef-lieu du prieuré, le 5 janvier 1816.

Le Prieur,
Chevalier DE GUERNON-RANVILLE.
P. de l'O.

(Pièce manuscrite signée et écrite de la main de l'ancien ministre de Charles X). »

Le lecteur pourra apprécier de quelle franc-maçonnerie il s'agissait dans le cantique composé par le comte de Guernon-Ranville, et que M. G. Lavalley serait bien aimable de mettre au jour. L'excellent auteur de la brochure qui nous occupe n'a pas sans doute lu avec une attention suffisante les *Mémoires* du ministre de Charles X, publiés il y a quelques années à Caen, chez Leblanc-Hardel. Il aurait pénétré le secret de ce légitimiste, qui, appelé à jouer son rôle dans une entreprise intéressant l'avenir de la monarchie, se vit obligé de voter au conseil des ministres contre cer-

Digitized by Google

taines mesures, et de protester contre ce qu'il considérait comme une imprudence; mais ne voulut pas abandonner ses collègues au moment du danger. La preuve qu'il n'y avait chez lui, ni « ambition », ni « inintelligence de la situation », c'est qu'il partagea le sort des conseillers malheureux du roi Charles X, qu'il les suivit en prison et qu'il les avait prévenus à l'avance des dangers auxquels ils s'exposaient.

L'unité de cette vie nous paraît bien démontrée par les pièces que nous mettons sous les yeux des lecteurs. Légitimiste en 1815, Guernon-Ranville le fut en 1830, au péril de sa liberté et peut-être de sa vie. On peut discuter ses opinions, il ne nous paraît pas possible de mettre en doute chez lui, ni la loyauté, ni la fidélité à son drapeau.

Gaëtan Guillot.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

TEXTES ET DOCUMENTS POUR L'ÉTUDE HISTORIQUE DU CHRISTIANISME.

Depuis une vingtaine d'années, l'attention des hommes instruits se porte vers les études religieuses. L'histoire du christianisme, surtout celle des premiers siècles, est l'objet d'une curiosité toujours en éveil et forme la matière de travaux innombrables. Le développement des sciences historiques et des exercices pratiques rend de plus en plus habituel le maniement des textes. Dans les Facultés de l'Etat, à l'Ecole pratique des hautes études, dans les séminaires catholiques, on recourt sans cesse, pour éclairer les origines chrétiennes, à l'interprétation des documents de la tradition. Malheureusement les collections patristiques sont difficilement abordables aux étudiants, aux érudits, aux prêtres laborieux, en dehors des grandes villes ; le format des collections n'en permet guère l'usage dans les cours et conférences. Les textes grecs sont souvent difficiles à comprendre, et la traduction latine qui les accompagne d'ordinaire ne les éclaircit pas toujours.

Afin d'obvier à ces divers inconvénients MM. H. Hemmer et P. Lejay ont entrepris de publier une collection de *Textes et Documents pour l'étude historique du christianisme*. Elle comprendra les œuvres les plus utiles pour l'histoire proprement dite du christianisme, pour celle de ses institutions et de son dogme. Les ouvrages trop longs seront présentés dans leurs parties essentielles, reliées par des analyses.

La collection a pour but de mettre sous les yeux les textes originaux auxquels il faut toujours revenir quand on veut faire un travail solide. Tous les textes seront accompagnés d'une traduction française.

Des introductions précises fourniront les données indispensables sur la biographie de l'auteur et sur les circonstances où furent composés ses écrits, les renseignements utiles à l'intelligence d'un ouvrage et à l'appréciation de sa valeur historique. Chaque ouvrage sera muni d'un index détaillé des matières, comprenant

Digitized by Google

les noms propres, les ouvrages cités par l'auteur, les faits principaux, les termes philosophiques et théologiques pouvant aider à une recherche ou à une comparaison.

Les directeurs de la collection s'interdisent de faire un travail critique. Ils reproduiront le meilleur texte connu, en l'accompagnant d'indications sur l'état de la science et sur les progrès qui peuvent rester à accomplir. Ils refusent de se mêler à aucune polémique religieuse, voulant se renfermer dans le rôle modeste qu'ils ont défini et ne présenter aux lecteurs que des textes sûrs et des traductions exactes, des faits et des documents.

MM. les professeurs de Facultés, les directeurs de grands séminaires, les chefs des établissements d'études supérieures accueilleront certainement cette collection avec bienveillance et lui accorderont leur faveur.

Le premier volume de la collection *Justin* est en vente; nous le signalons tout particulièrement :

JUSTIN, *Apologies*, texte grec, traduction française, introduction et index par *Louis Pautigny*, agrégé de l'Université in-12 (XXXVI-200 p.), 2 fr. 50. Chez A. Picard, rue Bonaparte, Paris.

Ces Apologies sont un des textes les plus intéressants de la littérature chrétienne du IIe siècle. L'auteur, en effet, élevé dans le paganisme, formé à l'école des plus célèbres philosophes de son temps, met au service de sa nouvelle croyance son talent et le crédit que donnait à ses écrits sa haute culture intellectuelle. Réfutant les accusations portées contre les chrétiens, il montre l'illégalité des mesures prises contre eux et tente le premier essai de conciliation entre la philosophie et le christianisme. Au point de vue dogmatique, son œuvre est de haute valeur, car on y trouve une exposition aussi nette que possible et systématique de la doctrine enseignée dans l'Eglise aux fidèles. Au point de vue de son exégétique ce traité n'est pas moins capital, car les citations de l'ancien Testament et des Evangiles abondent sous la plume de

Digitized by Google

Justin et il nous donne donc le degré de respect et de confiance que l'on avait en ce moment dans les textes sacrés, les rapports qu'on établissait entre eux — ceux que l'on révérait davantage. Enfin l'historien y trouve également les plus précieux détails, surtout au point de vue liturgique, car Justin voulant montrer l'inanité des accusations calomnieuses lancées contre la vie des chrétiens décrit minutieusement leurs assemblées.

Les volumes de cette collection paraîtront à intervalles rapprochés, trois ou quatre mois environ, dans le format in-12 et seront d'un prix extrêmement modique, les plus gros volumes de 500 pages ne devant pas dépasser 4 francs. Ainsi seront mis à la portée de tous des textes si importants à connaître. En février, sera distribué le tome I de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe; en mai, le tome I des *Apocryphes* du Nouveau-Testament; en octobre, le premier volume des *Pères apostoliques*.

Hippolyte Hemmer. Politique religieuse et séparation. Un volume in-12 de 86 pages. Chez A. Picard, rue Bonaparte, Paris.

Cette étude a paru dans la *Quinzaine* sous le titre de « Réflexions sur la situation de l'Eglise de France au début du xxe siècle. » Nous n'avons pas besoin de recommander à nos lecteurs cette étude toute d'actualité. L'auteur rappelle la parole de Montalembert qui après les conquêtes faites au nom de la liberté religieuse, disait : « tout ce que nous avons gagné en si peu de temps peut nous être enlevé bien plus rapidement encore et j'ajoute que tout nous sera enlevé certainement, si nous ne redoublons de courage, de discipline et de dévouement. » L'auteur étudie les fautes commises par les catholiques, leur absence d'union; il dit beaucoup de vérités; nous sommes à une époque où il est bon de les entendre, dussent-elles n'être pas du goût de tous.

Digitized by Google

L'abbé P. Lecœur. Le culte de la Sainte Vierge et les arts en Normandie. Rouen, Cacheux, éditeur, 1905. Un volume in-8° de 67 pages. Prix : 0 fr. 75.

Cette étude est la reproduction d'un discours prononcé à la fête de Notre-Dame des Arts en l'église de Pont-de-l'Arche le 12 septembre 1905. L'auteur s'est efforcé de résumer en quelques pages « l'épopée que les architectes, les sculpteurs, les peintres, les musiciens, les poètes ont chantée, en Normandie, à la louange de la Mère du Sauveur. »

L'histoire du culte de la Sainte Vierge en Normandie est toujours à faire, dit-il. Espérons que ce discours pourra en suggérer le dessein à quelqu'un de nos érudits normands.

P. de L.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Billets d'aller et retour à prix réduits

La Compagnie fait délivrer toute l'année, de toute gare ou halte à toute gare ou halte du réseau de l'Ouest des billets d'aller et retour, en 1re, 2e et 3e classes, aux prix suivants :

1re classe.	0 fr. 168	par voyageur et par kilomètre
2e classe.	0 fr. 12096	
3e classe.	0 fr. 078848	

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qui suit :

2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilom.
3 » » » de 61 à 100 kilom.

Au-dessus de 100 kil. un jour en plus par 100 kil. ou fraction de 100 kil.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fêtes; la durée de validité des billets est augmentée en conséquence; ils sont calculés de minuit à minuit et le coupon de retour est valide, même par un train arrivant à destination le lendemain de l'expiration du délai ci-dessus indiqué, pourvu que le départ du voyageur ait lieu avant minuit. La durée de validité des billets d'aller et retour peut être, à deux reprises, prolongée de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

La demande de prolongation peut être faite même lorsque la durée de validité primitive ou la première période de prolongation est expirée.

Digitized by Google

Cartes d'abonnement sur le réseau

La Compagnie fait délivrer toute l'année, par toutes ses gares, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles de 1re, 2e et 3e classes. Ces cartes sont valables pour un mois, trois mois, six mois, neuf mois et une année. Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque ; ceux de trois mois, six mois, neuf mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue. Le montant des cartes d'abonnement d'un mois et de trois mois doit être réglé en entier et d'avance. Pour les cartes de six mois, de neuf mois et d'une année, les abonnés ont la faculté de régler le montant de leur abonnement soit immédiatement, soit par paiements échelonnés. L'abonné a le droit de circuler entre toutes les gares comprises dans les parcours indiqués sur sa carte.

Abonnements de famille

Tout abonné qui souscrit, en même temps que l'abonnement qui lui est propre un ou plusieurs autres abonnements en faveur de personnes habitant avec lui sous le même toit (membres de sa famille ou domestiques) bénéficie pour ces cartes supplémentaires, de réductions variant entre 10 et 25 °/₀ suivant le nombre de cartes délivrées. Ces abonnements peuvent être de classes différentes.

Digitized by Google

Voyage circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, délivrés toute l'année, valables trente jours.

1re classe, 65 francs. — 2e classe, 50 francs.

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo, Saint Servan, Dinard, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

Billets spéciaux de parcours complémentaires.

Il est délivré du toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du voyage circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classe, comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans. Le billet d'aller pour rejoindre l'itinéraire du voyage circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du voyage circulaire et au moins quatre jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

(1) Il est délivré pour l'extension de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol, et retour, de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits. Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Digitized by Google

Cartes de circulation à demi-place

La Compagnie fait délivrer, toute l'année, par toutes les gares de son réseau, des cartes nominatives et personnelles valables pendant trois mois, six mois ou un an, et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif, soit entre toutes les gares des réseaux de l'Ouest, de l'Est, de l'État, du Midi, du Nord, d'Orléans, de P. L. M. (réseau P. L. M. Algérien excepté) et de la Grande Ceinture de Paris à l'exclusion de la Petite-Ceinture, soit entre toutes les gares de 3 de ces réseaux, soit entre toutes les gares d'un seul réseau. Ces cartes sont valables à partir du 1er et du 16 de chaque mois, à condition que la demande en soit faite cinq jours au moins à l'avance et moyennant le paiement préalable des prix suivants :

PARCOURS	VALIDITÉ	TARIFS [illegible]		
		[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pour 1 réseau	1 an	250 fr.	160 fr.	100 fr.
	6 mois	150 »	100 »	65 »
	3 mois	130	95 »	60 »
Pour 3 réseaux	1 an	255 »	175	110 »
	6 mois	[illegible]	[illegible]	65 »
	3 mois	150	95 »	60 »
Pour les 7 grands réseaux et la Grande Ceinture	1 an	320	220	140 »
	6 mois	200	135	85 »
	3 mois	130 »	95 »	60 »

Il est [illegible] prix des cartes [illegible] pendant un an, soit [illegible] et par paiements [illegible]

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, rue Beffroi, Rouen;
J. BARTHÉLEMY, place Cauchoise, Rouen.

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur. par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19, place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

15me ANNÉE, — 5e LIVRAISON

15 MARS 1906

P. DE L. : Mgr Amette, archevêque de Sida, coadjuteur de S. Em. le Cardinal-Archevêque de Paris. — E. DEVILLE : Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — Cte E. FOURIER DE BACOURT : M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (*suite*). — Abbé C. GUÉRY : Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1906

Digitized by Google

Digitized by Google

MONSEIGNEUR AMETTE

ARCHEVÊQUE DE SIDA

Coadjuteur de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris

Il y a huit ans nous avions la joie de saluer dans cette Revue le nouvel évêque que la Providence donnait au diocèse de Bayeux. Quelques mois après nous relations avec émotion les fêtes inoubliables d'Evreux lors du sacre de Mgr Amette et à Bayeux la prise de possession de son siège épiscopal, l'enthousiasme avec lequel était accueilli celui qui déjà avait gagné toutes les sympathies. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui il nous soit donné de redire la douloureuse émotion des catholiques de ce diocèse en apprenant qu'ils perdent leur évêque, mais aussi leur légitime fierté en constatant que la volonté du Souverain Pontife appelle au poste le plus éminent et le plus difficile de l'Église de France, le pasteur auquel ils avaient donné toute leur confiance et toute leur affection.

Les journaux de Paris et de la province ont consacré de longs articles au coadjuteur de l'archevêque de Paris; chose digne de remarque, tous, même ceux que leurs opinions rendent sévères, parfois injustes envers l'Eglise et ses ministres, n'ont trouvé que des éloges pour le nouveau prélat. Ils ont été forcés de s'incliner devant sa science, son intelligence, la sûreté de son jugement et surtout devant sa vertu.

Lorsqu'à la fin de novembre 1898 Mgr Amette succédait à Mgr Hugonin, depuis plus de dix ans il était proposé pour l'épiscopat, le gouvernement l'avait toujours écarté. En 1895 à un ami qui lui proposait de mettre à son service ses relations avec plusieurs personnages politiques il répondit par une lettre admi-

Digitized by Google

rable (1) : « J'aurais horreur de recourir à aucune brigue, à aucune influence politique, j'attends patiemment l'heure de Dieu. » L'heure de Dieu sonna pour lui trois ans après, elle devait de nouveau sonner cette année. C'était à Rome il y a quelques mois, Mgr Amette faisait son voyage *ad limina apostolorum*, il avait chaudement recommandé l'un de ses amis intimes, curé de Paris dont le nom a été prononcé ces jours-ci pour l'épiscopat. En plaidant la cause de son ami, en montrant qu'il avait toutes les qualités qui sont le propre de l'évêque, l'évêque de Bayeux, sans le vouloir certes, sans s'en douter même, s'était désigné, s'était révélé au Souverain Pontife et au cardinal Mery del Val. On sait quelles préoccupations le siège archiépiscopal de Paris donnait au Saint-Père et à son titulaire même le vénérable cardinal Richard. Quelque soit leur vigueur morale, il est une loi inflexible à laquelle les élus de Dieu n'échappent pas plus que d'autres; aussi depuis longtemps déjà l'archevêque faisait-il tous ses efforts pour décider l'évêque de Bayeux à devenir son collaborateur, toujours il s'était heurté à un refus absolu. Il fallut l'intervention directe de Rome pour faire cesser cette résistance. En choisissant Mgr Amette pour coadjuteur de l'archevêque de Paris, pour son successeur futur, le Pape sait confier au plus digne le poste sinon le plus illustres du moins le plus en vue de l'Église de France comme la mission la plus difficile, nulle autre considération ne l'a guidé; la politique n'intervient plus dans le choix des évêques.

Clarté et précision de vues, sûreté de jugement, se réunissent dans l'archevêque de Sida pour en faire un administrateur de premier ordre. D'une vertu que le soupçon ne pense même pas à effleurer tout le monde sait que la sainteté de sa vie est le reflet de son âme, que c'est un vrai prêtre selon le cœur de Dieu. Entièrement soumis aux directions du Saint-Siège, le nouvel archevêque restera toujours en entière communauté d'idées avec Rome.

Conciliant dans la forme il ne transigera jamais lorsque seront en jeu les intérêts religieux qui lui sont confiés. L'aménité du caractère est une des qualités particulières du coadjuteur de Paris, elle l'amènera certainement à rendre de grands services à l'Église

(1) Nous empruntons ce détail au journal *Le Gaulois*, numéro du mercredi 21 février.

Digitized by Google

à l'époque si difficile que nous traversons; les catholiques peuvent être sûrs que cette aménité sera doublée d'une grande fermeté et qu'il restera toujours inflexible sur les questions de principes. Il ne comprend pas la faiblesse, mais il n'admet pas la provocation. Telle est l'explication de sa conduite lors des événements récents.

Mgr Amette, disent certains journaux, est un disciple, un émule de saint François de Sales et ils voient sa figure d'évêque se profiler entre celle du cardinal Guibert et du cardinal Perraud; nous croyons cette comparaison juste. Le port très digne et très simple, la vivacité du regard, l'expression de calme et de bonté, l'aisance, l'élégance, la sobriété du geste; l'éloquence distinguée, claire, correcte rappellent les deux éminents prélats maintenant disparus. Que la Providence nous garde d'avoir jamais à faire d'autres comparaisons. La sainteté du prêtre serait à la hauteur de tous les sacrifices. Dieu protège notre évêque sur le siège de Paris!

P. DE L.

Digitized by Google

NOTICES

SUR

QUELQUES MANUSCRITS NORMANDS

conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

§ VIII. Manuscrits provenant du département de la Manche

Les cinq manuscrits qui font l'objet de cette notice, n'offrent pas moins d'intérêt que les précédents. Si l'histoire de Normandie n'y occupe pas la première place, elle n'y est cependant pas tout à fait absente : le nobiliaire de la vicomté de Valognes et le rouleau du bienheureux Vital, de Savigny, sont des documents qui ne sont pas à dédaigner. L'Ecriture sainte, la liturgie, le droit canon y sont représentés par des monuments dignes d'être remarqués. Je vais les étudier successivement.

XLVIII. **Johannes Faventinus. Summa super Decretum Gratiani.** Début : « Cum multa super concordia discordancium canonum sint hactenus edita..... Humanum genus. Tractatus de jure canonico..... » Fin : « .... in gloria sempiterna. »

2° — (fol. 187). « Nota in Alphabetarii grecorum ordine... » C'est une note sur les lettres grecques servant à la représentation des chiffres.

Digitized by Google

Parchemin 189 ff. 275 sur 188 millim. XIIIe siècle. Texte à 2 col. de 49 lignes. Sur le premier feuillet liminaire on voit le dessin à la plume d'un vitrail représentant la crucifixion. Sous un arceau trilobé de style ogival, surmonté d'un fronton triangulaire ajouré d'une rosace et d'écoinçons, le Christ en croix avec Marie et S. Jean de chaque côté. La bordure rappelle la disposition des pierres tombales de cette époque. On y lit l'indication manuscrite des couleurs et des sujets accessoires. Au fol. 188vo on lit les trois ex-libris suivants : « Prior beate Marie de Alench [onio] XIIIe siècle. — Istud volumen est de gremio prioratus beate Marie de Rocherio Moretonii Abrincensis diocesis, (N.-D. du Rocher, village des environs de Mortain), qui quidem prioratus est de ordine Sancti Benedicti, et de pertinenciis Majoris monasterii, Turonensis diocesis. In cujus rei testimonium, ego Guilelmus Lathomi, presbyter, signo hoc presens volumen signo meo manuali, anno Domini 1430, die 15a mensis Januarii. [signé] G. Lathomi. — Liber Magistri Salomonis, scolastici Coloniensis. XIVe siècle. » Initiales rouges et bleues. Notes marginales, fol. 6, 9vo, 12, 15vo, 16vo, 20, 24, 25, 43, 77vo, 99vo, 106, 108. — Lettres ornées, fol. 1, 56, 72, 82vo, 87, 88vo, 89vo, 91vo, 95, 96, 97vo, 99, 105, 109vo, 112, 114vo, 118vo, 129, 131vo, 133, 134, 135vo, 141, 146vo, 149, 150vo, 152, 158, 160, 162vo, 164, 169vo, 172, 180, 180vo. — Feuillets un peu effacés : 130vo, 131, 132, 133; une partie du fol. 187vo est en blanc et le recto du fol. 188 en entier. Le fol. 189 qui servait de plat à la reliure est formé d'un fragment de censier normand qui avait été collé primitivement sur le bois de la reliure, ce qui en rend la lecture difficile; le texte est d'une écriture très fine et rempli d'abréviations. Reliure en parchemin sur ais de bois. Traces de fermoirs. No 1624 actuel.

XLIX. **Recueil**, contenant : (fol. 1) Table des Epîtres et des Evangiles pour les fêtes du temps et des saints et pour quelques cérémonies. Les saints bohémiens y sont particulièrement mentionnés. Belle écriture en rouge et noir sur six colonnes.

2. — (fol. 7). — Vers symboliques sur les livres bibliques, où chaque mot, ou réunion de mots, résume le contenu d'un chapitre. Début :

« Sex, prohibet, peccant, Abel, Enoch, archa fit intrant
Egreditur, dormit, vaccantur, turris it Abram... »

Fin :

« Pugna, duc, cantant, phialas, plagas, meretricis
Flebunt, ad cenam, surgunt, sponsus, venio jam. »

Digitized by Google

Au dessus de chaque mot, ou réunion de mots, il y a un commentaire explicatif et le numéro correspondant du chapitre.

3. — (fol. 19). — Bible latine avec les prologues et arguments de S. Jérôme, Raban Maur et autres. L'ordre des livres est le suivant : Pentateuque, fol. 19. — Josué, 98vo — Juges, 107vo — Ruth, 116vo — Les quatre livres des Rois, 118 — Paralipomènes, I et II, 165 — Esdras I, 189vo — Néhémie, 189vo — Esdras II, 199 — Tobie, 204 — Judith, 207vo — Esther, 212 — Job, 216vo — Psaumes, avec titres ou sommaires en tête de chaque psaume, fol. 226 — à la suite, fol. 246vo, se trouve le « psalmus David quando pugnavit cum Goliat » — Proverbes, 247 — Ecclésiaste, 254vo — Cantique des Cantiques, 257 — Ecclésiastique, 264, suivi de l'oraison de Jésus, fils de Sirach, formant le 51e chapitre — Isaïe, 279 — Jérémie, 296vo — Lamentations, 318 — Oraison de Jérémie, 320 — Ezéchiel, 323 — Daniel, 342vo — Les douze petits prophètes dans l'ordre habituel, 350vo — Machabées, I, II, 369 — Les quatre Evangiles dans l'ordre habituel, accompagnés dans la marge des concordances de Hugues de Saint-Cher (1), 390 — Les Epîtres de saint Paul dans l'ordre habituel et sans la fameuse épître aux Laodiciens, accompagnées dans la marge des concordances du même, 432vo. — Actes des Apôtres, accompagnés dans la marge des concordances du même, 457 — Les sept Epîtres canoniques dans l'ordre habituel, avec concordances du même, 469 — Apocalypse, avec concordances du même, 474. Pas d'indications stichométriques.

4. — (fol. 481) — « Incipiunt interpretationes hebraicorum nominum. » Début : « Daz, apprehendens vel apprehensio... » fin : « ... Zuzim, consiliantes eos, vel consiliatores eorum, »

5. — (fol. 527). — Partie de missel (xylographe?) contenant des textes relatifs à la célébration de la messe avec le canon.

Parchemin, II, 538 feuillets; 226 sur 145 mill. Les nos 1, 2 et 5 ont été copiés au xive siècle peut être par une même main. Les nos 3 et 4 paraissent plus anciens, mais du xive siècle également. Lettres historiées : fol. 19, personnage lisant — 118vo, trois petites figurines — 226, le roi David jouant de la harpe — 247, trois figurines, un maître fustigeant

(1) Ainsi appelé du lieu de sa naissance, près de Vienne, en Dauphiné. Ce fut le premier dominicain qui ait été honoré de la pourpre. Il mourut en 1263. Ses ouvrages sur la Bible font honneur à son savoir. Son travail le plus important fut la Concordance latine de la Bible, la première en ce genre.

Digitized by Google

son élève — 279, trois figurines agenouillées — 423, un aigle — 432vo, S. Paul — 441vo, un animal fantastique, 444vo et 448vo, id. — 457, un oiseau. Lettres ornées : 21vo, 41vo, 58, 69vo 86, 98vo, 99, 107vo, 116vo, 117vo, 118, 131, 142, 194, 165vo, 166, 176vo, 177, 189vo, 190, 193vo, 199, 204, 207vo, 212, 216vo, 217vo, 229, 231, 233, 235, 237vo, 239vo, 242, 254, 257, 258, 279, 297, 318, 320, 323, 343, 350vo, 353vo, 355, 357, 358, 360, 361, 362vo, 363vo, 364, 368, 369, 382, 390vo, 402, 410, 423vo, 437, 446, 447vo, 449vo, 450vo, 451, 452, 453, 469, 470, 471, 472, 473vo, 474vo, 481. Bordures peintes, fol. 22, le Christ bénissant, sept figurines et une petite crucifixion — fol. 390vo, quatre figurines, dont un Christ bénissant — feuillets déchirés, sans altération du texte, fol. 27, 64, 142, 212, 232, 241, 264, 269, 298, 322, 360, 370, 421, 473. — Le texte, pour la partie contenant la Bible est à 2 col. de 50 à 52 lignes, émaillé de lettrines en couleurs avec filigranes; toutes les capitales du texte et des divisions sont en rouges. Une partie du fol. 480 recto et le verso sont en blanc. On lit dans ce manuscrit diverses notes qui peuvent servir à en faire connaître la provenance : (fol. I) « Donné [à la bibliothèque Sainte-Geneviève] par M. le curé de Cerisy, diocèse de Coutances, le 29 septembre 1703 ». — (fol. II) « Pour noble homme, mestre Richard de Berranville, chanoyne de la mère l'église de Notre Dame de Coutanses, à qui appartient cette Bible. Qui la trovera sy luy rende, et il perra du vin a..... des plus grains biberons qui soyt..... Fayt le segond jours de mars l'an mil CC [CCC] quarante trois. » — (fol. 526) « Je Pierre Guelet pbre curé de Beauchamps ay remarqué que la pnte Bible appartenoit à vénérable et discrepte personne noble homme M. Richard de Berranville chanoine de Nre Dame de Coutances ce qui estoit escript sur la première page, du second jour de Mars mil cinq centz quarante trois. Ce 20 May mil six centz soixante quinze. [signé] Guelet. » Bibl. S. Genovef. Paris. XVIIIe s. Reliure veau ant. — No 1184 actuel.

L. **Recueil liturgique**, contenant :

Fol. 1 — Calendrier, en français.

Fol. 13 — Office des heures de la Vierge.

Fol. 29vo — Heures de la Croix et du Saint-Esprit suivies d'une oraison au Saint-Sacrement, d'antiennes de la Trinité, de saint Jean-Baptiste, de « S. Gorgan », de l'oraison de saint Grégoire.

Fol. 55 — Psaumes pénitentiaux, suivis des litanies des Saints.

Fol. 70 — Vigiles des morts.

Fol. 98vo — Oraisons à dire en diverses occupations quotidiennes.

Fol. 101 — Oraison à J.-C. en vers français :

Digitized by Google

Jhesu qui en crois fus pendu
Por tous pécheurs et estendu,
Ou tu proyas pour tous lamende;
Du tout à toy me recomande.
Rechoit moy en ta saincte garde,
Jhu, et de tous maulx me garde.
Donne moy foy et espérance,
Et en tout bien, persévérance.
En recognoissant tes biens fays,
Donne moy vraye confession,
Repentence et rémission
Sens science vertu et grâce,
Que ta saincte loy ne trespasse.
Fay que tousjours te puisse amer,
Prendre, servir et réclamer,
Sy que plus ne soye tentée
De l'ennemy ne tourmentée.
Garde moy et tous mes amys
De late et de tous anemis.
Sy que me soye accusée
Devant toy, ne point refusée
Au jour de ton grant jugement
Où tous seront générallement,
Saincts et Sainctes, bons et maulvais,
Pour sentence ouir de lor fays,
Qui sans rapel sera donnée.
Doulx ihesus, en celle journée
Fay nous estre de la partie
En ton règne où na point d'envie
Et nous ottroye suffisance
Amour, paix et vraye aliance,
Et es trespasses bon repos.
Donne nous au point de la mort
Cognoissance et sainct reconfort,
Sy que nous ayon tous victore
En ce monde et o toy glore. Amen.

Fol. 102 — Autres oraisons à J.-C. et à la Vierge.

Fol. 103 — Autre manuscrit d'une écriture plus récente, XVIIe siècle, contenant de longues paraphrases du *Pater* et de

Digitized by Google

l'*Ave Maria*, en vers français, dont l'auteur paraît être un nommé Jehan Moulinet.

Parchemin, 119 feuillets; 179 sur 120 mill. xve et xviie s. Bordures de fleurs et fruits fol. 13, 29vo, 30, 31, 34vo, 40vo, 45vo, 55, 70. — Les peintures de ce manuscrit sont en général mal dessinées et sans grande expression. Elles sont au nombre de quatre ; (fol. 13) L'Annonciation. La scène se passe sous une sorte de tente, la Vierge est à genoux devant un pupitre sur lequel est un livre ouvert; elle porte une robe rouge rehaussée d'or que recouvre un manteau bleu. L'ange Gabriel fléchit le genou, il tient un phylactère sur lequel se lisent les premières paroles de la salutation angélique. Il est vêtu d'une robe bleue sous laquelle apparaît un autre vêtement rouge. Au-dessus de lui le Père éternel portant le globe du monde. La scène se détache sur un fond lozangé de bleu, de rouge et d'or. Entre la Vierge et l'ange, un vase contenant trois fleurs de lys. — (Fol. 53) Un pape célébrant la messe. C'est au moment de l'élévation de l'hostie; un clerc, tenant un cierge allumé, lui relève son ample chasuble bleue, doublée de rouge et ornée d'une simple croix d'or. Le pontife porte sur la tête une tiare bleue avec orfrois verts et les trois couronnes d'or. Cette miniature offre ceci de curieux que l'on voit, debout sur l'autel, un Christ, nu, les bras en croix, montrant ses plaies d'où sort du sang. Derrière lui se trouvent groupés tous les instruments de la passion, les trois croix, le manteau d'écarlate, la colonne, le marteau, les clous, les tenailles, la lance, le roseau, l'échelle, le coq et les dés. — (Fol. 155) Le roi David. Il est représenté à genoux, les mains jointes dans un paysage difficile à décrire tellement le dessin en est naïf. C'est au bord de l'eau, le roi prophète porte une robe bleue sur laquelle se drape un ample manteau d'or doublé d'hermine; il est coiffé d'une sorte de bonnet rouge bordé d'hermine et derrière lequel se détache un nimbe d'or. Dans le ciel on voit la figure du Père éternel bénissant d'une main et portant de l'autre le globe crucifère. — (Fol. 103) Un pontife bénissant du haut d'une colline. C'est peut-être la bénédiction « urbi et orbi » de saint Pierre avant son martyre. Le pontife est représenté pieds nus, revêtu d'une robe bleue que recouvre un manteau rouge flottant au vent. Il porte sur la tête une tiare aux trois couronnes d'or. Cette dernière miniature est d'une facture plus récente sans pourtant être plus remarquable par le dessin. Au bas de cette peinture, dans un encadrement architectural, on lit ce nom : « T. femme de Ja. Raoul de la Mansellière. » Le texte de ce recueil est en outre rempli de lettres en couleur, le rouge et le bleu y dominent. Parmi les saints des litanies, je relève les suivants : S. Gorgon, S. Amand, S. Lô, S. Vigor, S. Exupère, S. Gilles, S. Brice, Ste Barbe, Ste Foy, Ste Espérance, Ste Charité. — Reliure en cuir sur

Digitized by Google

ais de bois avec encadrements et fleurons, traces de fermoirs, tranches dorées. N° 2712 actuel.

LI. Nobiliaire et armorial de la vicomté de Valognes. Cet ouvrage, selon toute vraisemblance, doit être attribué à Pierre Mangon (1), vicomte de Valognes, connu par d'autres travaux du même genre. Dans deux endroits du manuscrit, il parle de la famille Mangon d'une façon toute particulière, principalement au fol. 127 où il écrit expressément « ma famille ». Voici ce que contient le manuscrit :

Fol. 7 — Quelques règles sur le blason et la manière d'indiquer les couleurs dans la représentation au trait des armoiries.

Fol. 8 — La Chronique des nobles des neuf élections du duché de Normandie à scavoir Lysieux, Vire, Avranches, Coutances, Caen, Bayeux, Falaize, Carentan et Vallognes.

Fol. 8vo — Listes diverses par ordre alphabétique et par élection fol. 15, d'Aigremont — 16, d'Anquetil — 18, d'Andrel — 18vo, Auvray — 20, de Basan — 21, Le bas — 22, de Bauquet de Beaudrap — 24, de Beaugendre — 25, de Belleville — 26. de Berceur — 27, de Binet — 28, de Blondel — 29, du Bosc — 30, de Bouvier — 31, Le Bourgeois — 32, Le Breton — 33, de Bray — 34, de Brix — 35, de Bernard — 36, de Baudre — 37, de Cabourg — 37vo, de Cadol — 38, de Campserelle — 38vo, de Camprond — 39, de Castel — 39vo, de Candosne — 40, de Chaire, de Chaslon — 41, de la Chapelle — 41vo, de Clamorgan — 42, de Clère — 42vo, de la Court — 43vo, de Couillant — 44, de Courtois — 44vo, de Collas — 45vo, de Cordier — 46, de Couvère — 47, de Cussy — 48, Cantel — 49, Dabouille — 49vo, Danneville — 50, Dauxois — 50vo, Dany — 51, Danel — 51vo, Doyard — 52vo, de Durand — 53vo, de Dursu — 54, Dagier — 55, d'Eustache — 56, du Faong — 56vo, de Fabien — 57, Le Febvre — 58vo, de Fontaines — 59, de Fouques — 60, Le Fort — 60vo, de Franquetot — 61, de Frolant — 61vo, de Fol — 62, de Fillastre — 63, de Fournière — 64, de Fouar — 65, de Guéroult — 65vo de S. Gilles — 66, de Glatigny — 66vo, de Godefroy — 67, de Gigaull — 68, de Griselaine — 68vo, de Gouberville — 69, de Ganday — 70, de Harcourt — 70vo,

(1) Voir sur ce personnage l'opuscule de M. Léopold Delisle, *Les Mémoires de Pierre Mangon, vicomte de Valognes*. Saint-Lô, 1891, in-8.

Digitized by Google

de la Haye — 71, de la Haulle — 72, de Hennot — 73, de Hellouin — 74, de Hervieu — 74vo, de Heuzé — 75, de la Houssaye — 75vo, de Hourdan — 76, de Jullien — 77, de Jallot — 77vo, de Jouan 78vo, de Jourdan — 79, de Kardot — 80vo, de Lenfant — 82vo, Le Louex — 83, de Longauman — 83vo, de Lucas — 84, de la Luthumière — 84vo, de Loir — 85vo, des Maines — 86, La Mache — 86vo, de Mahieu — 87, de Mangon — 88, de Mansois — 88vo, de Marcade — 89, de Mary — 89vo, de Molin — 90, de Messent — 91, du Mesnil — 91vo, de Mons — 92, Le Monnier — 92, de Monfiquet — 93, Le Mouton — 93vo, de Michel — 94, du Mourel — 94vo, du Moustier — 95, de Murdras — 96, de Morel — 96vo, de Martin — 97, de Néel — 98, d'Osber — 98vo, d'Ogier — 99, du Parc — 100, de Percy — 102, de Pierrepont — 102vo, de Pigache — 106vo, du Præl — 107, Le Prevost — 108, de Plessard — 108vo, Le Pigeon — 109vo, de Vaselle — 110, Le Vaux — 117, de Velles — 119, du Tertre — 120, de Tilly — 120vo, de Thomas — 122, de Valborel — 123, Le Verrier — 124, du Vivier — 125, Yon — 126, Yvetot — 127, Mangon.

Le volume se termine par des notes généalogiques, quelques pièces extraites des Registres du Conseil d'Etat et des tables alphabétiques.

Papier, II, 278 ff. 205 sur 140 mill. XVIIe siècle. Beaucoup de blancs. Reliure en veau, XIXe siècle. No 2037 actuel.

LII. — Rouleau du bienheureux Vital, premier abbé de Savigny, au diocèse d'Avranches,

C'est une copie faite au XVIIIe siècle sur l'original actuellement déposé aux archives nationales. M. Léopold Delisle a publié le texte de ce rouleau (1). Je me contente de renvoyer le lecteur au texte de notre savant compatriote, d'autant plus que le manuscrit de Sainte-Geneviève n'offre rien de particulier au point de vue du texte, c'est identiquement le même que celui publié par M. Léopold Delisle.

Papier, 18 ff. 348 sur 325 mill. XVIIIe siècle. Annotations au crayon. Rel. moderne, en toile. No 696 actuel.

(1) Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle recueillis et publiés pour la société de l'Histoire de France par L. Delisle. Paris, 1866, in-8, p. 281-344.

Digitized by Google

§ IX. Manuscrits provenant du département de l'Orne

Les deux manuscrits qui font l'objet de ce paragraphe, se rapportent, l'un, à l'histoire de la généralité d'Alençon sous Louis XIV, au point de vue de l'état des sièges royaux qui y sont établis, avec l'indication des titulaires qui y sont installés; l'autre est un exemplaire des statuts, XVIe siècle, du chapitre régulier de l'église cathédrale de Séez. Voici la description analytique de ces deux manuscrits.

LIII. **L'estat des sièges royaux qui sont en l'estendue de la généralité d'Alençon**, les noms, parentés et alliances, la date des provisions et les réceptions des juges qui y sont installez.

Ce recueil a été dressé par « Bernard de Marle, seigneur de Versigny, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hostel », 17 avril 1667.

(Fol. 1) Préambule.

(Fol. 2vo) Division de la généralité d'Alençon. — Bailliage d'Alençon et sièges qui en dépendent. — Alencon présidial, bailliage et ancienne vicomté. — Essey, bailliage et vicomté démembrée de celle d'Alençon. — Moullins, bailliage et vicomté démembrée de celle d'Alençon. — Dompfront, bailliage et ancienne vicomté. — Verneuil, bailliage et ancienne vicomté. — Laigle, vicomté démembrée de celle de Verneuil.

(Fol. 3) Argentan, bailliage et ancienne vicomté. — Trun, bailliage et vicomté démembrée de celle d'Argentan. — Exmes, bailliage et vicomté démembrée de celle d'Argentan. — Monstreuil et Bernay, baillages et anciennes vicomtés. — Bailliage de Caen. — Falaise, baillage et ancienne vicomté. — Briouze, vicomté démembrée de celle de Falaise. — Meheudin, vicomté démembrée de celle de Falaise. — Saint-Pierre-sur-Dyve, vicomté démembrée de celle de Falaise. — Conches, bailliage et ancienne vicomté. — Bretheuil, bailliage et vicomté démembrée de celle de Conches. — Orbec, bailliage et ancienne vicomté. — Moyaux, vicomté démembrée de celle d'Orbec. — Le Sap, vicomté démembrée de celle d'Orbec. — Folleville, vicomté démembrée de celle d'Orbec. — Chambrais, vicomté démembrée de celle d'Orbec. — Bernay, vicomté démembrée de celle d'Orbec.

Digitized by Google

(Fol. 3vo). Lire, vicomté. — Beaumont-le-Roger, bailliage et ancienne vicomté.

(Fol. 6) Jacques Bouleme, vicomte d'Alençon, reçu le 28 janvier 1643.

(Fol. 8) Pierre du Moulinet, vicomte d'Essey, reçu au Parlement le 14 aout 1642.

(Fol. 9) Jean du Prael, vicomte de Moullins, reçu le 24 aout 1651.

(Fol. 10) Robert de Pontault, lieutenant général civil et criminel, reçu au Parlement le 22 décembre 1662. Jacques Couppel, vicomte de Domfront, reçu le 25 mai 1640.

(Fol. 11) François de Bretignières, lieutenant civil et criminel au dit siège de Verneuil.

(Fol. 13) Michel le Grand, vicomte de Laigle, reçu dans ledit office le 16 mai 1665.

(Fol. 13vo) Guillaume Brossard, sieur des Erables, reçu au Parlement le 1er avril 1631.

(Fol. 14vo) Louis Alliot, vicomte de Trun, reçu le 3 février 1645. Martin Le Charpentier, vicomte d'Exmes.

(Fol. 16vo) André du Puits, vicomte de Montreuil et Bernay, reçu le 20 décembre 1635. — Pierre Aubry, vicomte de Montreuil, reçu au Parlement le 15 mai 1639.

(Fol. 18vo) René Puison, vicomte de Briouze, reçu au Parlement le 23 février 1652.

(Fol. 19) Robert Bougis, vicomte de Meheudin.

(Fol. 19vo) Jean-Baptiste de Brucourt, sieur d'Ouville, vicomte de Saint-Pierre-sur-Dives, reçu au Parlement le 14 juillet 1660.

(Fol. 21) Alexandre de Fougy, vicomte de Conches.

(Fol. 22) Guillaume Bigot, vicomte de Glos, reçu le 28 août 1638.

(Fol. 23) Jean Bouchard, vicomte de Breteuil, reçu le 5 juin 1634.

(Fol. 24) Nicolas du Vallet, vicomte de Lire, reçu le 14 mars 1664.

(Fol. 25vo) François des Hayes, vicomte d'Orbec, reçu le 28 novembre 1640.

(Fol. 26vo) Jean de Piperay, sieur de Saint-Germain, vicomte de Moyaux, reçu au Parlement le 10 janvier 1660.

(Fol. 27) Adrien de Mainternes, vicomte du Sap, reçu au Parlement le 24 décembre 1641.

(Fol. 27vo) Jacques Maunoury, vicomte de Folleville, reçu au Parlement le 7 août 1660.

Digitized by Google

(Fol. 28) Pierre Foucques, vicomte de Bernay, reçu au Parlement le 3 décembre 1665.

(Fol. 29) Nicolas de Saint-Aubin, vicomte de Chambrais, reçu au Parlement le 30 août 1639.

(Fol. 29vo) François Guenet, vicomte de Beaumont, reçu au Parlement le 27 mai 1664.

(Fol. 30vo) Pierre Crestot, sieur des Isles, vicomte de Mortagne.

(Fol. 32) François Le Roy, vicomte du Perche pour la chastellenie de Bellesme, reçu au Parlement de Paris le 5 août 1666.

(Fol. 33) « Faict et arresté par nous, Bernard Hector de Marle, « chevalier, seigneur de Versigny, conseiller du roy en ses conseils, « maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire departy « pour le service de Sa Majesté dans la province de Normandie, « susdite généralité d'Alençon, en conséquence de l'arrêt du « Conseil d'Etat du 18 novembre dernier. A Alençon le 17 avril « 1667 [signé] de Marle. »

Papier, 33 feuillets, 336 sur 233 mill. XVIIe siècle. Ex libris S. Genovefæ, Paris, 1753. Reliure en parchemin plein aux armes de France et de Navarre, no 849 actuel.

LIV. **Constitutions du Chapitre régulier de l'église cathédrale de Séez,** 1519 et 1521, rédigées sous la direction de Fraslinus [de Coulbeuf] abbé de Saint-André en Gouffern, par ordre du pape Léon X.

Les 4 premiers feuillets sont en blanc.

(Fol. 5) Lettre écrite par l'abbé de Saint-André au Chapitre de l'église de Séez, au nom du pape Léon X, sur la réforme de ce Chapitre.

(Fol. 12) En blanc.

(Fol. 13) Incipit prologus in sequentes Constitutiones canonicorum regularium Capituli insignie ecclesiæ cathedralis Sagiensis, divisées en trois livres.

(Fol. 15) Liber primus. Cap. I. De reverendo domino episcopo.

(Fol. 16vo) Cap. II. De electione et susceptione novi prioris.

(Fol. 19vo) Cap. III. De priore.

(Fol. 23vo) Cap. IV. De suppriore (sic).

(Fol. 24vo) Cap. V. De cantore.

(Fol. 25) Cap. VI. De archidiacono.

(Fol. 26vo) Cap. VII. De penitentiario.

Digitized by Google

(Fol. 27) Cap. VIII. De procuratore.
(Fol. 29) Cap. IX. De cellerario.
(Fol. 29vo) Cap. X. De refectorio.
(Fol. 30vo) Cap. XI. De infirmario.
(Fol. 31) Cap. XII. De bestiario.
(Fol. 32vo) Cap. XIII. De sacrista.
(Fol. 34) Cap. XIV. De armario.
(Fol. 34vo) Cap. XV. De portario.
(Fol. 35vo) Cap. XVI. De hospitario.
(Fol. 37vo) Liber secundus. Cap. I. De susceptione novitiorum.
(Fol. 40) Cap. II. De professione et ordine professorum.
(Fol. 41vo) Cap. III. Qualiter se canonici habere debent in horis regularibus.
(Fol. 45vo) Cap. IV. Qualiter se canonici habebunt in missa convent.
(Fol. 46vo) Cap. V. De capitulo culparum.
(Fol. 48) Cap. VI. De gravibus culpis.
(Fol. 48vo) Cap. VII. De gravioribus culpis.
(Fol. 49) Cap. VIII. De gravissimis culpis.
(Fol. 50) Cap. IX. De silentio et labore.
(Fol. 51) Cap. X. De refectorio.
(Fol. 52) Cap. XI. De jejuniis.
(Fol. 53) Cap. XII. De collatione.
(Fol. 53vo) Cap. XIII. De dormitorio.
(Fol. 54) Cap. XIV. De communione.
(Fol. 54vo) Cap. XV. De itinerantibus.
(Fol. 55vo) Cap. XVI. De tonsura.
(Fol. 56) Cap. XVII. De minutione.
(Fol. 57) Cap. XVIII. De fratribus conversis.
(Fol. 58) Cap. XIX. De fratribus donatis.
(Fol. 59) Cap. XX. De professione donatorum.
(Fol. 60) Cap. XXI. De vestimentis donatorum.
(Fol. 60) Cap. XXII. De domino officio donatorum.
(Fol. 61) Cap. XXIII. De labore donatorum.
(Fol. 61vo) Cap. XXIV. De silentio donatorum.
(Fol. 62) Cap. XXV. De refectione et jejunio donatorum.
(Fol. 62vo) Cap. XXVI. De donatis itinerantibus.
(Fol. 63) Cap. XXVII. De confessione et communione donatorum.

Digitized by Google

(Fol. 63) Cap. XXVIII. De officio defunctorum.
(Fol. 63vo) Cap. XXIX. De diversis statutis donatorum.
(Fol. 64) Cap. XXX. De capitulo donatorum.
(Fol. 64) Cap. XXXI. De gravibus culpis.
(Fol. 64vo) Cap. XXXII. De gravioribus culpis.
(Fol. 65) Cap. XXXIII. De gravissimis culpis.
(Fol. 65vo) Cap. XXXIV. De receptione laicorum familiarium.
(Fol. 66vo) Cap. XXXV. De mercennariis et prebendariis.
(Fol. 67) Liber tertius. Prologus.
(Fol. 68) Cap. I. De congreganda capitulo generali.
(Fol. 69) Cap. II. De impositione capituli generalis.
(Fol. 70) Cap. III. De electione diffinitorum.
(Fol. 71) Cap. IV. De auctoritate diffinitorum et forma statuendi.
(Fol. 72vo) Cap. V. De electione visitatorum.
(Fol. 73vo) Cap. VI. De auctoritate generalis.
(Fol. 74) Cap. VII. De visitatione et casibus.
(Fol. 79) Cap. VIII. De novis domibus percipiendis.
(Fol. 80) Réforme du Chapitre de l'église cathédrale par l'évêque Jacques de Silly, 11 février 1520.

Papier. 84 ff. 280 sur 180 mill. 1521. Il y a sept feuillets blancs à la fin du volume. Les quatre derniers feuillets ont leurs capitales richement calligraphiées; les autres sont coloriées en carmin. Il y a environ de 30 à 40 lignes par page. Chaque feuillet des constitutions porte, au bas, la signature de Thomas Blondelly, notaire juré de la cour épiscopale de Séez. Sur le premier feuillet on lit la note suivante, signée de l'abbé Mercier [de Saint-Léger] : « J'ai acheté ce volume d'un inconnu, qui m'a dit qu'il avait été trouvé à Lyon avec plusieurs autres. De Sainte Geneviève le 10 octobre 1772 ». Sur le 5e feuillet se trouvent d'anciennes cotes d'inventaires du XVIIe siècle. Ce volume a été perforé de part en part à la marge inférieure. Reliure en cuir sur ais de bois avec simples filets à froid sur les plats, no 367 actuel.

§ X. Manuscrits divers.

Des circonstances imprévues m'ont déterminé à remanier la division de mon travail : j'ai dû renoncer à faire une publication spéciale de certains manuscrits qui m'avaient paru de prime abord, d'une importance suffisante; d'autre part il me fallait sortir du cadre que je m'étais tracé, et de simples notices, j'en serais

Digitized by Google

arrivé à des publications dont l'importance aurait dépassé mes prévisions. Je me réserve, pour l'avenir, de reprendre l'étude de certains textes auxquels je n'ai pu donner tous les développements qu'ils comportaient. Ce dernier paragraphe embrasse quatre manuscrits qui n'ont pu trouver place dans mes précédentes notices. Deux surtout mériteraient d'être publiées : la Chronique de Normandie et l'Histoire de la fondation du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, j'y reviendrai plus tard.

LV. **Les Chroniques de Normandie,** de l'époque de Pépin, père de Charlemagne, à l'année 1216. Début : « Combien que les vrayes croniques nous racontent que Rou fut le premier duc de Normandie, aucunes escriptures nous racontent que au temps le bon roi Pepin, père du roi Charlemaine... » Fin : «... en celluy an se meurdrent les chrestiens par toutes les terres de chrestienté en la voye d'aller en Jerusalem conquerre la sainte terre d'oultre mer ».

Ce manuscrit, œuvre d'un compilateur anonyme, mériterait assurément une étude particulière, ou tout au moins une comparaison avec les nombreux textes de ce genre que nous possédons (1).

Il n'y a, dans ce manuscrit, aucune division, aucune note qui permette d'en donner la moindre analyse. Le texte est écrit d'une même main, trente lignes à la page environ.

Papier, 137 ff., 297 sur 210 mill., xve s. Sur les plats intérieurs de la couverture, se lit (écriture du xve, xvie s.) le nom de « Nicolas de Saintyon (ou Sanchon), personnage auquel a probablement appartenu le volume. Ex libris S. Genovefæ Paris, 1753. Ancien N. 16, J. 7. Rel. en peau sur ais de bois avec traces de fermoirs n° 805 actuel.

LVI. **Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel-du-Tréport.** Ce manuscrit a été utilisé par M. Laffleur de Kermingant pour son édition du Cartulaire du Tréport (Paris, 1880, in-4). Il contient : une introduction où sont relatés les faits principaux concernant l'histoire de l'abbaye (p. 1 à 6) — une liste des abbés (p. 7 à 27) — un pouillé des bénéfices dépendants de l'abbaye (p. 29 à 40) —

(1) Notamment les numéros 1119, 2623, 2871 et 4619 du fonds français, Bibl. nat.

Digitized by Google

le cartulaire (p. 43 à 290). Viennent ensuite une table des pièces contenues dans le volume et une table, par ordre alphabétique, des personnes dont il est fait mention dans le cartulaire. Les chartes y sont copiées les unes à la suite des autres sans autre division qu'un simple alinéa et sans ordre chronologique. Ce manuscrit renferme 189 chartes. dont 122 ont été reproduites par l'éditeur du cartulaire (1).

Papier, II, 340 pages. 236 sur 170 mill., 1728. Il y a, en moyenne, de 30 à 31 lignes par page. Rel. veau ant. avec filets dorés sur les plats, tr. rouges. N° 1651 actuel.

LVII. **Recueil touchant les possédées de Louviers,** comprenant :

(Fol. 1). « Testament de Davit et de Picarde comme il a esté « interprété par le diable Putifar » Copie.

(Fol. 2). « Coppie en forme de recouil (sic) de ce qui se fait de « jour en jour dans le monastère des filles relligieuzes de St Louis « [à Louviers] dont la pluspart sont folles .... en cette année « 1643 ».

(Fol. 16). « Table du contenu aux exorcismes ci attachez « ensemble scavoir A, B, C, D.... » Procès verbaux des exorcismes des religieuses, en 1643 et 1644, copies de diverses mains.

L'affaire des possédées de Louviers eut à son époque un grand retentissement, et donna lieu à un si grand nombre d'écrits (2) qu'il est inutile de revenir sur cette pénible histoire de Madeleine Bavent et de ses compagnes. Le manuscrit de Sainte Geneviève est un recueil qui a déjà été mis à contribution, à coup sûr, ne serait-ce que par des esprits avides de curiosités malsaines, des ennemis de la religion ou des amateurs de scandales qui cherchent, dans les détails minutieux d'un témoin oculaire, matière à des

(1) L'histoire de l'abbaye du Tréport, mss. français 18.951 Bibl. nat. a été en partie publiée pour la Société de l'Histoire de Normandie, par M. Lormier.

(2) Récit véritable de ce qui s'est faict et passé à Louviers, touchant les religieuses possédées, Paris 1643, in-4. — La Deffense de la vérité touchant la possession des religieuses de Louviers, par Jean Le Breton, Evreux, 1643, in-4. — Apologie pour l'auteur de l'examen de la possession des religieuses de Louviers, Rouen, 1643, in-4. — Le Gauffre, récit véritable de ce qui s'est fait et passé à Louviers aux exorcismes de plusieurs religieuses, 1643, in-8. — Censure de l'examen de la possession des religieuses de Louviers, 1643, in-4. — Traicté

Digitized by Google

œuvres dont la vénalité est souvent le seul mobile. Notre manuscrit est cité par le P. Lelong. Bibl. hist., I, nº 4864.

Papier, 350 ff. 305 sur 195 mill., XVIIe s., beaucoup de feuillets blancs. Bibl. S. Genov. Paris, 1753. Anciens nos R. 56; O. 3, nº 666 actuel.

LVIII. **Recueil de pièces relatives à l'ordre de Saint-Augustin,** contenant :

(Fol. 1). Incipit tenor tocius regule canonicorum regularium per capitula, cum ipsius brevi intellectu et suis rubricis divise atque distincte. Régle de Saint Augustin, suivie d'une table des matières de chaque chapitre. Début : « Hec sunt que ut observetis... » fin de la règle : «... et in temptacione non inducatur ».

(Fol. 10vo). De religioso faciendo: cérémonies de la réception d'un religieux dans l'ordre des chanoines réguliers.

(Fol. 12vo). De professione noviciorum.

(Fol. 14vo). Incipit forma absolutionis infirmorum.

(Fol. 15). Incipit forma indulgentiæ concesse per romanos pontifices in articulo mortis.

(Fol. 19). Incipit liber Lotharii diaconi, de miseria hominis. Début : « Domino patrique harissimo Petro, Dei gratia Portuensi episcopo... » Fin : «... sulphur et ignis ardens in secula seculorum. Amen.

(Fol. 57). Histoire de la fondation de l'abbaye de Sainte-Barbe-en-Auge, 1127-1128. Début : « Venerabilium patrum memorabiles mores... » Fin : «... Anno 1117 posuit Rabellus, camerarius de Tanquarvilla, canonicos in ecclesia Sancti Martini et Sancte Barbaræ regulares ».

Je dois la connaissance de ce texte fameux, à l'obligeance de M. Léopold Delisle, qui l'a longuement étudié dans le tome XXXII de l'Histoire littéraire de la France, p. 213-219. C'est une relation

des marques des possedez, et les preuves de la veritable possession des religieuses de Louviers. par M. Escuyer, Rouen, 1644. — La piété affligée, ou discours hist. et théolog. de la possession des religieuses dittes de Ste-Elisabeth de Louviers, par le R. P. Esprit du Bosroger, Rouen, 1652, in-4. — Histoire de Magdeleine Bavent, Paris, 1652, in-4. — L'Innocence opprimée, ou défense de Mathurin Picard, par M. Langeois, curé du Mesnil-Jourdain, mss. cité par Floquet, Hist. du Parl. de Norm., t. V, p. 633, n. 1. — Floquet, loc. cit. p. 625 et suiv. s'est étendu longuement sur cette affaire, il cite même le mss. qui nous occupe, loc. cit., V, 686, note 1.

Digitized by Google

anonyme et dépourvue de titre, relative aux premiers temps du prieuré de Sainte-Barbe, et qui a été rédigée dans cette maison. Déjà, Dom Brial en avait entrevu la valeur et il s'en est occupé, dans une courte notice publiée au tome XIV de l'Hist. litt., p. 602 et suiv. et dans le Recueil des historiens de la France, tome XIV, p. 498. Du Monstier en avait eu connaissance, et il en tira la vie de Guillaume, premier prieur de Sainte-Barbe, que nous trouvons dans la compilation manuscrite intitulée *Neustria Sancta* (Bibl. nat., mss. lat., 10051, fol. 28), et les chapitres consacrés dans la *Neustria pia* (p. 716) au prieuré de Sainte-Barbe. Enfin, le P. Allain Le Large a inséré quelques passages de la première partie de cette chronique dans son livre intitulé *De Canonicorum ordine disquisitiones*, 1696, p. 537-545. Dom Brial ne reconnut pas dans ces publications, un seul et même texte différemment arrangé au gré des éditeurs. Ce texte mériterait d'être fidèlement publié (1); c'est en effet l'une des compositions qui font le mieux connaître, dit M. Léopold Delisle, quel était au XIIe siècle en Normandie l'état temporel et spirituel d'une communauté de chanoines réguliers.

(Fol. 70). Conseil à ceux qui veulent entrer en religion dans l'ordre des chanoines réguliers. Début : « Karissimi fratres qui ingredi vultis religionem, de cetero oportebit vobis... » La fin manque.

Parchemin, 71 feuillets, 220 sur 160 mill. XIVe siècle (diverses mains). La première partie de ce mss. a les rubriques en rouge, les capitales dorées et filigranées de mauve. A partir du fol. 19, les capitales sont tantôt rouges, tantôt bleues. A partir du fol. 57, les capitales destinées à être peintes n'ont jamais été exécutées. Les feuillets 16vo, 17, 18, 56vo sont blancs. Lettres ornées aux fol. 19, 32vo, 47vo. Texte à 2 col. de 25 à 26 lignes. Ex libris S. Genovefæ Paris, 1753. Rel. en peau. Les cartons de la reliure sont formés de mss. sur papier, XVIe siècle. No 1643 actuel.

Ma tâche est terminée en ce qui concerne les manuscrits normands de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Entreprise sans autre

(1) Je suis heureux de pouvoir annoncer à mes lecteurs qu'un de nos compatriotes, M. René Sauvage, de Caen, élève de l'École des Chartes, prépare une édition de ce texte qui paraîtra dans le prochain volume des Mémoires de l'Académie de Caen.

Digitized by Google

prétention que de faire connaître à mes compatriotes les richesses littéraires intéressant notre province, je la termine avec l'espoir de l'avoir consciencieusement remplie. J'aurais pu y donner de plus amples développements, mais j'ai préféré laisser à l'initiative privée le soin d'utiliser ce que je n'ai fait qu'indiquer. Je dois en terminant remercier les personnes qui ont bien voulu m'encourager de leur bienveillance, en particulier M. Léopold Delisle, le maître incontesté de la science historique, je le fais de tout cœur, espérant que ce témoignage de reconnaissance sera d'un bon augure pour mes travaux à venir.

Etienne Deville,
de la Société de l'Histoire de Normandie.

Digitized by Google

M. DE BRIGEAT

DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES

(1733-1794)

(Suite)

Ceci dit, citons quelques faits explicatifs.

A Chalendrey vivait un ecclésiastique âgé, Me Couétil qui, après avoir longtemps exercé dans le bas-chœur de la collégiale de Mortain, était venu se réfugier chez son neveu, fermier du marquis des Biards. Là il menait une existence rude et humiliée, travaillant autant qu'il pouvait pour n'être pas trop maltraité, car le paysan n'aime pas les bouches inutiles.

L'évêque, M. de Belbeuf vint un jour à Chalendrey accompagné de M. de Brigeat. Leur venue fut l'occasion de réjouissances publiques. Des tables furent dressées en plein air : à l'une d'elles s'assirent les châtelains et leurs invités, aux autres tout le domestique et quelques villageois d'alentour au nombre desquels, et vêtu pour la circonstance d'une soutanelle bien usée, devisait gaiement le vieil homme d'église. L'abbé Brigeat le voit et s'informe; il se lève, va chercher le vieillard, l'amène tout confus et le force à s'asseoir à la place que lui-même venait de quitter auprès de la marquise. Celle-ci recule effarée : « A quoi pensez-vous, monsieur l'Archidiacre? » — « J'abandonne à mon aîné la place qui lui revient ». — « Et vous? » — « Je vais prendre la sienne. » — « Mais... il sent l'écurie. » — « Pourquoi l'y laissez-vous? » — L'élégante assistance s'irrita fort de ce que M. de Brigeat avait mis la marquise des Biards dans la nécessité de

Digitized by Google

dîner aux côtés d'un « *si vilain machicot* » (1). Le maître de la maison fut blâmé de sa longanimité, mais il fit plus que de se montrer longanime car sur le conseil de l'évêque il donna à Me Couétil la desserte de sa chapelle castrale (2), ce qui tira le vieux prêtre de son humiliante position.

A table encore — comment ne pas parler de table quand on traite un sujet normand? — a table encore se passa un incident typique. Un curé venant saluer à Avranches son seigneur, le comte de C., fut retenu par celui-ci à dîner en brillante compagnie. Le prêtre n'eut pas à s'en féliciter car il servit de cible à la jeunesse. Ayant eu l'imprudence de déclarer qu'au horet (3) ou à la chasse il était toujours accompagné de *flacons* réparateurs, la gaieté devint délire. L'un des convives improvisa sur un air connu de malicieux couplets dont le refrain *Vivat!* fut chanté en chœur : *Bibat! bibat! bibat in æternum!* Le public s'amusa de l'aventure qui était si bien dans le goût du temps, et le nom de *Bibat* resta à l'ecclésiastique.

Il avait de la lecture et des mœurs; son passé était sans reproches. M. Cousin, l'un des curés les plus respectés d'Avranches l'estimait. Avec le concours de celui-ci, le curé rural fut mis dans un poste plus conforme à ses aptitudes et remplacé par un vicaire de la ville épiscopale dont le caractère à la fois austère et peu maniable exaspéra souvent le seigneur du village (4).

Un contrat passé entre la ville d'Avranches et les Eudistes obligeait la municipalité à reconstruire le collège. Celle-ci s'y résignait d'autant plus malaisément que cette grande dépense rejetait à une époque indéterminée la réalisation d'un projet souhaité par tous : l'édification d'un hôtel de ville et d'un tribunal bailliager (5). Il y avait grand intérêt à ce que l'administration diocésaine se montrât alors conciliante dans deux ou trois questions de pure forme,

(1) C'était le nom vulgaire des chantres d'église.

(2) Elle était sous le vocable de saint Marc.

(3) Nom local de la *boule* de bois ou de buis d'un diamètre de 4 à 5 centimètres qui servait dans le jeu de crosse. De l'Avranchin où il avait pris naissance, ce jeu passé en Angleterre nous est revenu sous le nom de *cricket*.

(4) Cet ecclésiastique est mort sous la Restauration curé-doyen de Barenton.

(5) Les travaux considérables indiqués par l'ingénieur de la Généralité de Caen en 1775 devaient donner à la ville d'Avranches un aspect tout différent de celui qu'il avait alors.

Digitized by Google

comme l'aspersion et l'encensement réclamés par les magistrats municipaux assistant aux cérémonies. Le duc d'Orléans comte de Mortain, dont il était très utile d'acquérir les bonnes grâces demandait pour un abbé de sa suite un bénéfice à la nomination de l'évêque. Pour empêcher des mesures qu'il jugeait attentatoires à la dignité ou à l'indépendance du clergé, M. de Brigeat se donna un mouvement considérable. Les magistrats d'Avranches ne reçurent pas d'honneurs dans les églises mais l'abbé de Cour fut pourvu.

A ce propos on raconte que le duc d'Orléans avait chargé M. Vivien de négocier la nomination au bénéfice. A ceux qui l'engageaient à ne pas persévérer dans une opposition inutile, l'archidiacre aurait répondu : « M. Vivien (1) est homme de poids, mais il ne fera pas pencher notre balance ». Or, M. Vivien était seigneur de Plomb (2) et d'une taille peu avantageuse. Comme à cette époque on riait de tout, même aux dépens de ses amis, on ne se contenta pas de dénaturer ainsi la réponse de M. de Brigeat : « *Ce petit homme de plomb* ne fera pas pencher notre balance », on chantonna le lieutenant général voltairien et peu populaire en des couplets audacieux (3).

Sachez tous, insolents choines,
Gens d'amen, coquebins moines,
Et vous tous, mes féaux miqu'lots (4),
Oh! oh!
Le bon roi Louis notre sire
N'est en vrai qu'homme de cire,
Et moi je suis homme de plomb,
D'aplomb,
Car j'ai le cul près des talons.

(1) Charles-René Vivien, époux de Marie Le Masson de la Mazurerie. Il portait : d'azur à deux fasces d'or accompagnées de 9 merlettes de même, 3, 3 et 3.

(2) Village du canton d'Avranches, de l'ancienne sergenterie de Ponts, près de Braffais où M. de Brigeat fut collateur, et de Saint Pience où les évêques d'Avranches possédaient nn château-fort démoli par Mgr de Malide.

(3) La note manuscrite porte : *Sur l'air de : Nautonier, quand viendra-t-il?*

(4) Au XVIIIe siècle on nommait encore *Miquelot* le pèlerin du Mont-Saint-Michel. Ici il semble désigner les habitants de l'Avranchin dont il était peut-être le surnom. — *Choine*, chanoine.

Digitized by Google

Ces exemples prouvent que M. de Brigeat avait avant tout l'esprit de corps et expliquent qu'il eut non seulement sur le clergé mais aussi sur la bourgeoisie de son temps une influence dont nous retrouvons plus tard les traces incontestées. Qu'on nous permette de citer encore quelques traits : l'histoire anecdotique sert à expliquer la grande, celle dont on ne connaît que la façade.

A l'époque où partit Mgr Malide (1774), s'introduisit dans les salons avranchinais une mode qui faisait fureur à Paris : le parfilage. On sait ce qu'était cette mode, fort sotte au fond, qui dura plusieurs années. Les dames se réunissaient pour défaire fil à fil le tissu d'une étoffe soit d'or soit d'argent et séparer l'or ou l'argent de la soie. Pendant ce temps elles jargonnaient à qui mieux, travaillant de la langue aussi vivement et aussi utilement que des doigts. Partout donc on parfilait (1).

Pour ce travail, les ornements des églises étaient fort convoités. Dans maintes localités les seigneurs s'en emparèrent soit purement et simplement soit moyennant quelques dons. Ils pouvaient à la rigueur arguer de leur droit, leurs familles ayant été donatrices, mais en plusieurs endroits, d'effrontées réquisitions eurent lieu auxquelles se prêtèrent des curés ou trop timides ou trop empressés à faire leur cour. On citait même des abbés fort habiles au parfilage mondain. Contre tous, l'archidiacre dont la confiance absolue du nouvel évêque renforçait les pouvoirs, montra une sévérité que l'on s'accorda généralement à trouver excessive (son programme cependant était bien connu!) Quelques écclésiastiques furent envoyés au Mont Saint-Michel pour y faire une retraite plus ou moins longue, d'autres essuyèrent des reproches en présence du séminaire : tous reçurent l'ordre d'intervenir auprès des laïcs afin

(1) « Vous n'ignorez pas que le goût présent est de parfiler. » — « Vous savez que la mode est le parfilage... » (Mme du Deffand à Horace Walpole, 14 juillet et 11 décembre 1775).

Vive le parfilage!
Plus de plaisir sans lui;
Cet imposant ouvrage
Chasse partout l'ennui.
Tandis que l'on déchire
Et galons et rubans
L'on peut encore médire
Et déchirer les gens.

(Correspondance de Grimm III, 3)

Digitized by Google

que ceux-ci réparassent les dommages causés par leur sans-gêne (1); à tous furent représentés l'injustice et le danger d'une sujetion trop complète à l'autorité seigneuriale. Nous verrons un peu plus loin que si ces mesures et ces instructions n'eurent pas, dans l'application, tout l'effet attendu, si elles mécontentèrent bien des gens, elles plurent en général au clergé et lui furent profitables.

Tout à l'heure j'ai nommé Philippe d'Orléans, comte de Mortain. Louis-Philippe de Bourbon, duc de Chartres, venait souvent à Mortain (2). C'était un prince bien venu, de jolie figure et de manières agréables dont les précepteurs, auxquels il avait été abandonné, n'avaient pas réussi à faire un bon sujet. « Les héros ont leurs défauts » a dit le cardinal de Retz : point n'est besoin d'être un héros pour cela, et le jeune homme qui ne le fut jamais, même au combat d'Ouessant, en avait une assez jolie collection. Son père, d'ailleurs, avait été le premier à le débaucher. Quels fruits devait porter une pareille « éducation » ? Un égoïsme à toute épreuve, un scepticisme absolu, une sécheresse de cœur complète, et en fait de morale, celle du bon plaisir — tout cela recouvert d'un vernis mondain fort séduisant — désignèrent de bonne heure le duc de Chartres pour chef de file à la jeunesse brillante qui lui faisait cortège : le jeune Lauzun, le chevalier de Coigny, M. de Conflans, de Fitz-James, etc., bref les plus mauvais sujets de la meilleure compagnie. Ainsi que l'a dit de lui un auteur contemporain « en virtuose émérite de la débauche, le futur Philippe-Égalité avait le talent d'apporter quelque chose de crapuleusement odieux... aux orgies par lesquelles il se signalait en un temps et dans un monde où il était pourtant difficile d'innover en fait de turpitudes... C'était sa mère en homme; la princesse Henriette de Conti s'était reproduite dans son fils, et la chronique scandaleuse de l'époque fourmille sur lui d'anecdotes qui n'ont rien à envier à celles qu'on se racontait sur la mère un quart de siècle auparavant » (3).

(1) L'enquête fit découvrir que des curés se trouvèrent dans l'impossibilité de dire la messe. A Ferrières le curé dut officier le jour de la Purification avec un ornement de velours vert dont les orfrois venaient d'être enlevés à son insu.

(2) Le comté de Mortain avait été donné en 1520 par François Ier à Louis III de Bourbon, duc de Montpensier. La famille d'Orléans le conserva jusqu'en 1792. Le chateau-fort a été démoli par le duc de Chartres et remplacé par le bâtiment qui sert aujourd'hui de sous-préfecture.

(3) J. Turquan, *Madame de Montesson*, p. 149.

Digitized by Google

Ajoutons que depuis le 28 octobre 1773 le duc de Chartres était grand maître du Grand-Orient de France (1).

Tel est l'homme que le diocèse d'Avranches accueillit tant de fois avec les honneurs dus à son haut rang et qui fit dans le pays un mal incalculable. A son exemple, ou à celui de sa petite cour de Mortain, la noblesse locale devint plus arrogante et plus injuste (2), les idées philosophiques se propagèrent, les mœurs s'amollirent encore davantage, la religion perdit un terrain considérable et le clergé sa prépondérante influence. Nous reviendrons sur ces maux lorsque nous verrons M. de Brigeat aux prises avec les passions qui déchaînèrent la Révolution.

Le souci de la dignité du prêtre qui préoccupait notre abbé le porta à des actes qui furent diversement jugés.

Saisi de plaintes contre des ecclésiastiques qui ne célébraient pas le Saint Sacrifice tous les jours, il donna publiquement raison à ceux-ci tout en leur faisant secrètement d'utiles représentations.

Pour réagir contre la défaveur que les citadins témoignaient aux curés de campagne, l'archidiacre les recevait toujours avec distinction quand ils venaient à Avranches et leur marquait une affectueuse déférence partout où il les rencontrait. Accompagnant un jour Mgr de Missy dans une tournée pastorale, il vint dans un village dont le curé, homme très pieux mais de moyens médiocres, était en butte aux tracasseries des notables du lieu, M. de Brigeat, se trouvant en place propice, le pria de vouloir bien entendre sa confession et s'agenouilla devant lui, ce qui impressionna fort les assistants. Depuis, il ne manqua jamais d'agir de la sorte chaque fois qu'il était en tournée ou en voyage.

Lorsqu'un jeune prêtre était ordonné, M. de Brigeat lui offrait

(1) Le Grand-Orient de France nous apparaît en 1773 comme la radicale transformation de la Grande Loge de France qui avait trop longtemps langui sous la grande maîtrise du comte de Clermont... Il eut sa première assemblée générale le 28 octobre pour l'installation du duc de Chartres comme grand maître. Alors s'opéra une rénovation profonde qui ne tarda pas à donner à notre ordre, dans notre pays, un développement véritablement merveilleux. Les adeptes affluèrent dans les loges et les loges se multiplièrent rapidement. — L. Amable, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix, *La franc-maçonnerie et la magistrature en France à la veille de la Révolution.*

(2) Un fait entre cent. L'un des seigneurs les plus en vue et les plus respectés du pays trouva bon d'organiser une chasse à courre à travers les moissons, et cet exemple qui venait de haut fut renouvelé très fréquemment.

Digitized by Google

un souvenir et assistait à sa première messe. Etait-il empêché de le faire? L'archidiacre s'imposait un sacrifice pour décider l'un de ses collègues ou un haut fonctionnaire ecclésiastique à le suppléer dans cette circonstance solennelle. Souvent il y prenait la parole pour glorifier la sublimité d'une vocation sacerdotale bien éprouvée.

Un curé ayant déserté son poste dans les conditions les plus déplorables, l'archidiacre, redoutant les conséquences de cette fuite pour la religion, s'y rendit avec un Père Eudiste, s'y installa, voulut visiter tous les habitants, les attira dans « son » église, et s'acquitta pendant plus d'un mois de toutes les charges pastorales avec un tel dévouement que le souvenir de sa bonté, de son zèle, et de ses bienfaits, contrebalança très efficacement celui du scandale causé.

Un pauvre vieux prêtre avait vécu dans sa paroisse cinquante années de labeur et de vertu. M. de Brigeat voulut que cet anniversaire fût célébré; il décida les Eudistes du séminaire à y conduire leurs élèves, fournit les frais de ce déplacement, présida la fête, y prit la parole et prononça un discours dont les assistants devaient conserver le souvenir car après la tourmente révolutionnaire ils s'en rappelaient encore avec émotion (1).

L'un des hommes les plus remarquables du diocèse était sans conteste M. Le Villain. Professeur puis directeur au collège d'Avranches, cet ecclésiastique exerçait un grand empire sur les jeunes gens parce qu'il leur inspirait avant tout le respect d'eux-mêmes. M. de Brigeat ne perdait aucune occasion d'exalter ce maître excellent à qui plusieurs prêtres durent leur vocation. Il eut le bonheur de le faire nommer supérieur du grand séminaire en 1782. Par contre, dans ce même séminaire, il manifesta une vive irritation contre un respectable professeur qui méritait peut-être un reproche moins public. Célébrant la grand'messe en un jour très solennel, M. de Brigeat avait succédé à l'autel à ce vieux prêtre qui n'avait d'autre défaut que de priser continuellement. Il se trouva que, pendant la messe, la nappe et le corporal lui-même étaient comme saupoudrés de tabac. Après l'office, l'archidiacre aperçut le Père N..., et son indignation s'exhala en reproches véhéments. Avec une vivacité qui jeta les témoins dans un étonne-

(1) Communication de Mᵉ Lebas, curé de la Haye-Pesnel.

Digitized by Google

ment pénible, il s'irrita contre cette habitude de la tabatière qui se généralisait dans le clergé « *habitude coûteuse, inutile et répugnante qui, déjà ridicule chez l'homme du monde, ajoute une passion de plus à celles que le prêtre est obligé de combattre journellement.* » — « *L'évêque*, se demandait-il, *ne devrait-il point interdire l'accès de l'autel à ces profanateurs qui y montent avec le calice d'une main et la tabatière de l'autre?* » La philippique, entendue de plusieurs lévites, fit grand bruit. Quelques jours après, une ordination eut lieu à Dol. Suivant son habitude, M. Brigeat y accompagnait les ordinands d'Avranches. On ne fut pas trop surpris d'entendre Mgr de Hercé engager paternellement les nouveaux prêtres à se prémunir contre « le tabac en prises ». « *C'est*, disait-il, *une malpropreté avilissante : elle est difficile à extirper et impossible à excuser* » (1778).

Le nom de Mgr de Hercé devrait se présenter souvent dans cette biographie car ce saint évêque tint une grande place dans la vie de l'abbé Brigeat de Lambert.

Leurs relations étaient antérieures à l'époque de l'installation de l'évêque de Dol (1767). Mgr de Hercé était intimement lié avec Mgr de Couët de Lorry, évêque de Vence, dont nous connaissons déjà l'affection pour M. de Brigeat. Quand ce dernier fut nommé à Avranches, Mgr de Couët y vint, de même quand Mgr de Hercé s'établit à Dol, Mgr de Couët lui amena M. de Brigeat. Avec tous deux il entretenait une correspondance amicale qui se continua non seulement de Tarbes où il fut transféré ensuite, mais d'Angers dont il devint évêque en 1782. Mais, plus que cette commune amitié, le voisinage, mieux encore, une confiante et déférente estime, avait rapproché l'archidiacre de l'évêque breton.

Tous deux étaient faits pour s'entendre.

Né en 1726, Mgr Urbain de Hercé n'avait ni l'âge, ni, dans les idées, ce que j'appellerai la *préoccupation sociale* de notre abbé, mais leur éducation commencée à la campagne et continuée par des hommes méthodiques et de piété austère les avait habitués de bonne heure à une existence ponctuellement réglée. C'étaient aussi la même foi profonde, le même dévouement, la même activité au service de la sainte Eglise. Les historiens ne peuvent que le constater,

La régularité du vicaire général Brigeat était proverbiale. En

Digitized by Google

prenant possession du siège d'Avranches, l'évêque Belbouf lui avait rendu un public hommage en se félicitant de trouver facilitée sa propre tâche « *car*, proclamait-il, *l'exactitude est la marque la plus certaine d'un diocèse bien gouverné* ». Dans la bouche d'un prélat bien intentionné mais négligent, l'aveu ne manquait pas de saveur. Quant à Mgr de Hercé « c'était, dit son historien le plus autorisé (1), l'homme du devoir et de la règle; aussi tout son temps, les moindres détails de sa vie publique comme de sa vie particulière, étaient fixés à l'heure, à la minute... Celle de ses fonctions qu'il considérait comme la première et la plus importante de toutes, c'était la formation de son clergé. Son cœur, ses préoccupations étaient dans son séminaire. » Avec moins d'autorité, partant avec moins de bonheur, mais en une sphère d'action que les circonstances rendirent plus étendue qu'on pourrait le croire, M. Brigeat exerça une influence analogue. C'est que, lui aussi, il aima avant tout le clergé de son diocèse.

Depuis la mort de Mgr de Missy, les évêques d'Avranches ne résidaient guère. Les rapports avec les diocèses limitrophes s'en ressentaient naturellement. Les clergés de Coutances et d'Avranches ne « voisinaient » pas de bonne grâce surtout depuis la mort de Mgr Le Fèvre du Quesnoy (1764). Aussi les ordinations se firent-elles assez souvent à Bayeux où l'on était toujours sûr de trouver l'évêque, Mgr de Rochechouart, tout au moins deux fois par an, pendant la semaine sainte et à Noël, et le légendaire chanoine Chamaillard (2). Moins volontiers les ordinands d'Avranches prenaient le chemin de Dol : en bons normands ils dénigraient le pauvre évêché breton et les piètres cérémonies auxquelles seuls ils donnaient un peu d'éclat.

L'avènement de Mgr de Hercé modifia l'ancien état de choses. Il gardait strictement la résidence, aussi les évêques voisins, qui

(1) Charles Robert, de l'Oratoire de Rennes : *Urbain de Hercé, dernier évêque et comte de Dol, grand aumônier de l'armée catholique et royale, fusillé à Vannes en 1795*, p. 34.

(2) Louis de Chamaillard, docteur en Sorbonne, vicaire général, connu par ses démêlés avec son collègue Louis-Marie de Nicolay, chancelier de la cathédrale de Bayeux. Par amour-propre autant que par tempérament, il traitait magnifiquement ses visiteurs et régalait si bien les ordinands étrangers qu'il était devenu la terreur de leurs directeurs. M. de Saint-Germain, vicaire général et doyen d'Avranches, avait les mêmes habitudes.

Digitized by Google

n'étaient presque jamais à leur poste, profitaient-ils de son extrême bienveillance pour lui envoyer tous leurs ordinands. « Il ne faut pas s'étonner de voir figurer aux ordinations de Dol des clercs de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, du Mans, de Rennes, de Coutances, d'Avranches, et une foule de religieux de tous les ordres et de tous les diocèses. Ces ordinations de Dol étaient généralement très nombreuses. Le pieux prélat, loin de s'offusquer de la liberté que prenaient ses collègues à son égard leur faisait lui-même ses offres de service... *On eût dit que Mgr de Hercé était l'évêque de tout l'ouest de la France* (1). »

Cette appréciation est confirmée par M. Lesplu-Dupré : « Rien n'égaloit la beauté de la cérémonie lorsque le grand nombre des clercs obligeoit de la faire dans la belle église de Saint-Samson (2). Alors, le compliment d'un témoin ne paroissoit pas exagéré : « *Ce matin, Monseigneur, neuf diocèses étoient à vos pieds!* » M. Brigeat alloit autant qu'il pouvoit aux ordinations qui se fesoient ailleurs mais toujours il trouva le moyen d'aller à Dol. Après les retraites on partoit avec quelques-uns de MM. les Directeurs (3), on étoit reçu à bras ouverts par messieurs de Pontorson (4) et on prenoit gîte au séminaire de Dol. Il y avoit toujours assez de lits parce que la nuit se passoit en grande partie dans les exercices : c'étoit la veillée d'armes; on auroit eu honte de ne pas la passer aux côtés de l'infatigable archidiacre qui savoit la rendre attrayante et fructueuse. Aussi le bon et pieux M. Brigeat attachoit en quelque sorte son souvenir aux joies sacerdotales de tant de ministres du saint Autel. »

En 1783, l'archidiacre d'Avranches fut chargé d'une mission délicate. Directeur de la célèbre abbaye de Moutons, il avait, en diverses circonstances, tiré les religieuses de graves embarras. La

(1) Ch. Robert, *Vie de Mgr Hercé*, page 39 et suivante.

(2) Saint-Samson était le premier évêque de Dol. Au fond de la cathédrale un vitrail du moyen-âge représente les principales scènes de sa vie.

(3) Les Eudistes du Séminaire.

(4) Pontorson possédait un clergé nombreux et privilégié formant une sorte de collège sacerdotal muni de beaux revenus. Le curé était le chef de ce collège et les obitiers portaient comme lui un costume spécial. Leur règlement avait été publié en 1639 par Mgr de Péricard, évêque d'Avranches. (Archives de l'église Saint-Gervais).

Digitized by Google

mort de la supérieure des Bénédictines de Valognes ayant occasionné à son couvent des difficultés de plusieurs sortes, l'évêque de Coutances, Mgr de Talaru, pria Mgr de Belbeuf de trouver bon que M. Brigeat s'y rendit. Il fallut un ordre pour décider l'abbé. Il s'en fut donc à Valognes avec un chanoine de Coutances et descendit chez les Eudistes du collège. Peu de jours lui suffirent pour que l'élection de la supérieure nouvelle réunît tous les suffrages et rendît la paix à la maison. Quant aux désordres financiers il en facilita la liquidation soit par des démarches personnelles soit par des conseils qui témoignèrent de son expérience des affaires. En un mot, M. Brigeat s'attira à ce point la gratitude des Bénédictines de Valognes que peu de temps après elles lui envoyèrent à Avranches un beau reliquaire.

En quittant Valognes l'archidiacre s'arrêta à Carentan. Nons le savons par une lettre qu'il adresse de cette ville à sa sœur Ursule. En lisant cette lettre nous avons été ému d'y voir rappelé le souveuir d'un ancêtre qui nous est cher entre tous : saint Pierre Fourier (1).

Fondée en 1598 en Lorraine la congrégation de Notre-Dame, ordre de Chanoinesses régulières de Saint-Augustin vouées à l'enseignement gratuit, s'était rapidement répandue en France. En 1635 une veuve de Carentan, Mme d'Auxais du Bosc, née Marthe de Faucy, demanda à Mgr de Brichanteau, évêque et duc de Laon, quelques religieuses des deux monastères qu'il avait établis. Celui-ci en envoya trois qui s'installèrent à Carentan le 15 octobre 1635 c'est à dire du vivant même de saint Pierre Fourier (2). Le couvent bénit par Mgr de Matignon évêque de Coutances prospéra rapidement : il était encore florissant quand M. de Brigeat le visita.

(1) Né à Mirecourt le 30 novembre 1565 de Dominique Fourier, contrôleur de la grande duchesse de Toscane, seigneur de Xaronval, annobli le 2 janvier 1591, P. Fourier sollicita par humilité la modeste cure de Mattaincourt dite *la petite Geneve* qu'il réforma entièrement. Il réforma la congrégation des Chanoines réguliers de Notre-Sauveur dont il devint l'Abbé général et fonda la congrégation de Notre-Dame. Avant la loi récente contre les Ordres religieux la congrégation de Notre-Dame posssédait, en Normandie seulement, les couvents de Carentan, Caudebec, Condé, Honfleur, Orbec-en-Ange, Valognes, Saint-Pierre-Eglise. Béatifié en 1730 P. Fourier a été canonisé en 1897.

(2) Mort à Gray le 9 décembre 1640.

Digitized by Google

Vous serez bien étonnée, ma sœur, et notre mère Pétronille (1) *encore plus que vous lorsque vous apprendrés où je suis. Non plus dans la Normandie mais dans la Lorraine et dans notre pays de Barrois. Arrivé hier avec assez de retardement par suite du bris d'une roue, je fus reçu à diner chez le bailly avec M. le curé du lieu, à merveille. Ce qu'apprenant, les bonnes religieuses de la congrégation d'icy m'envoyèrent demander que je leur fisses la grâce d'officier chés elles le lendemain. Je fis plus car durant et après la messe je leur parlai, et la parfaitte connoissance que j'avois de leur fondateur (dont le portrait étoit devant moy) fit que je parlai avec beaucoup de chaleur. La joie qu'elles me manifestèrent n'égaloit peut-être point la mienne. Je vis de la maison tout ce que j'en pouvois voir : on me présenta deux anciennes qui avoient esté des fêtes de la canonisation* (2). *Je partiray d'icy demain avec un regret non caché pour ne m'arrester plus qu'à Coutance. Mandés tout cela à mère Pétronille. Priés pour moi et gardés tout votre courage. L'exemple du P. Fourrier nous console : diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum. Adieu ma sœur, embrassés notre frère et tous nos parens* (3).

(A suivre). Cte E. FOURIER DE BACOURT.

(1) Jeanne Petronille née en 1720 de Jean-Adam Lambert de Ballyhier et de Marie Gouzot était une parente de l'abbé Brigeat. Entrée dans le couvent de la congrégation de Notre-Dame à Ligny elle en devint supérieure en 1784 jusqu'à la Révolution et mourut en 1802.

(2) Les fêtes de la béatification du V. P. Fourier avaient été très brillantes à Carentan, nous apprennent les historiens, parce que la supérieure, Mme de Courcy, sœur du premier vicaire général de Coutances avait beaucoup d'influence.

(3) La Révolution supprima le monastère de Carentan, mais une ancienne religieuse, Mme d'Argouges, ayant acheté l'hôtel de Lessay, fit venir de Valognes quelques unes de ses anciennes compagnes en 1816; le couvent fut reconstitué. Il a duré jusqu'à nos jours.

En Normandie les filles de saint Pierre Fourier sont désignées sous le nom d'*Augustines* parce qu'elles suivent la règle de Saint-Augustin.

Digitized by Google

GUILLAUME ALEXIS

DIT

LE BON MOINE DE LYRE

Les Anglais sitôt « boutés » hors de France (1), selon l'énergique expression de Jeanne d'Arc (2), les villes de Verneuil, Gournay, Gisors, Bernay, Pont-de-l'Arche, Pont-Audemer, redevinrent françaises, grâce au courage et à la valeur des généraux de Charles VII. Leurs noms sont connus : Robert et Jean de Floques, ce dernier

(1) Le 12 août le Chapitre d'Evreux faisait une procession générale avant la messe, en actions de grâces de la réduction de la Normandie sous l'obéissance du roi Charles VII, en 1449. (Notice manuscrite sur le Chapitre d'Evreux).

La bataille de Formigny eut lieu le 15 avril 1450.

(2) Alexis ne fait, dans ses œuvres, aucune allusion à la « bonne Lorraine » comme dit Villon, pas plus qu'aux Anglais. La crainte d'une nouvelle invasion de l'ennemi héréditaire restait, comme une épée de Damoclès, au-dessus de la tête des normands et les maintenait, à cet égard, dans un prudent silence. L'auteur du *Contreblason* dit au contraire :

Qui fit Anglès
Tant beaulx que lez
Guerpir la France,
Lors en tous lés
Et tous anglès
Baillant souffrance?
Ce fut la france
Pucelle blanche,
De Lorraine née, ou d'alez, etc. (T. 1, p. 321 Œuvres.)

Digitized by Google

bailli d'Evreux; le vidame de Chartres, sire de Bigards-Lalonde, originaire de Louviers; les seigneurs de Chambray, de Guitry, de Neaufles, de Gamaches, etc.

Echappé comme par miracle à deux fléaux, la guerre et la famine, le pays des fleurs de lys se releva promptement, le paysan retourna bien vite à sa charrue, le commerçant à son négoce, les religieux à leurs pieuses occupations.

L'abbaye de Lyre, au diocèse d'Evreux, fondée vers 1045 par Guillaume, comte de Breteuil, fils d'Osberne eut moins à souffrir que les autres monastères normands (1), grâce à l'un de ses prieurs. Henri V, en effet, voulait la supprimer et transférer ses revenus à une chartreuse d'Angleterre. Cédant aux supplications du prieur et de ses moines il finit, en 1417, par leur accorder des lettres de protection, avec la remise de leurs biens (2).

Construit dans la gracieuse vallée de la Risle le monastère ressemblait à un vrai paradis terrestre. « L'on avait formé autour un beau parc ou enclos d'agrément, contenant environ trente arpens; il était traversé par la Risle et entouré d'une belle muraille en briques. De doux ombrages y étaient ménagés dans un bosquet d'au moins six arpens; ailleurs de jolies terrasses, de vastes jardins, des vergers et de superbes canaux y offraient soit les vues les plus pittoresques, soit les promenades les plus variées (3). »

Dans ce séjour enchanteur vivait, vers le milieu du xve siècle Guillaume Alexis, dit « le bon moine de Lyre ».

Avant de parler des œuvres poétiques qui l'ont illustré, et dont l'influence fut si efficace sur ses contemporains, recherchons, si possible, son origine, sa famille.

(1) Le 3 juillet 1421 Charles de France, dauphin du Viennois et régent du royaume délivra une sauvegarde en faveur de Lyre, parce que les religieux ne s'étaient point mis du parti des Anglais à leur entrée dans la Normandie, bien qu'ils eussent vécu et conversé avec eux, ce qu'ils avaient étaient contraints de faire pour garantir leur vie et ne s'étaient nullement mêlés de la guerre, mais seulement avaient continué de faire le service divin.

(Archives de l'Eure, H 587, ch. I n° 31)

(2) *Dict. de l'Eure*, T. II, Vieille-Lyre.

(3) *Journal d'Agriculture de l'Eure*, T. II, 1829, p. 220.

Digitized by Google

QUEL EST LE VRAI NOM DU BON MOINE DE LYRE?

D'abord Alexis est-il son vrai nom ou un pseudonyme? Les bibliothèques d'Evreux et de Rouen possèdent une centaine de manuscrits, provenant de l'abbaye de Lyre. Sur beaucoup notre bon moine a noté qu'ils appartenaient à son couvent, ajoutant même, selon l'usage du temps, des menaces contre les voleurs. En voici quelques exemples : « Iste dialogus beati Gregorii est de cenobio Lirensi, qui rapuerit aut furto eum abstulerit sit anathema. — Scriptum idus Junii 1469 » (1).

Signé : ALECIS, (*sic*) avec paraphe.

Plus bas, on trouve encore, écrit de sa main et signé, le quatrain suivant :

Homme vivant selon raison
Considéré le temps qui court,
Est plus eureux en sa maison
Que les grands qui vivent en court.

ALECIS (2).

Le manuscrit d'Evreux, n° 1, porte au fol. 158 v° ces mots : « Iste unus librorum est cenobii Lirensis, ordinis sancti Benedicti, Ebroicensis dyoceseos : ALECIS ». — Même annotation au manuscrit, n° 26, verso du dernier feuillet et au numéro 535 de la bibliothèque de Rouen, toujours signé : ALECIS. — Parmi ses ouvrages, il y a : « *Le passe temps des deux* ALECIS *frères : l'un religieux noir prieur de busy, l'autre cordelier.* » La dernière strophe de son *Blason des faulses amours* et de sa déclamation sur l'évangile *Missus est*, donne en acrostiche :

GVJLLET ALECIS.

Enfin le manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève n° 2734 (BBf. in 8, 2 imprimé) fol. 32 verso, porte : « *Cy après ensuit la déclamation faicte sur l'Evangile de Missus est, composé par frère Guillaume* ALLECIS, prieur de Bucy. »

(1) Le mss. n° 1040 (Bibl. de Rouen) porte la même note avec la date 1472. — ALECIS.

(2) Bibl. d'Evreux, mss. fr. n° 8.

Digitized by Google

Notre religieux donc, contrairement à la plupart de ses éditeurs, a toujours orthographié son nom avec un c, jamais avec un x, ALECIS et non Alexis.

Or *alex*, *alecis* veut dire *hareng* et dans ce cas il faut lire : *Guillelmus* filius *Alecis*, c'est à dire Guillaume fils de Hareng, famille très nombreuse dans le département de l'Eure, originaire de la Chapelle-Hareng. Cette paroisse s'est quelquefois nommée *Chapelle-Alexis*. L'abbé Caresme cite un document, vers 1510, dans lequel on lit que le curé de la Chapelle-Alexis ou Hareng est obligé de représenter le premier des sept diacres, lors de la bénédiction des Saintes-Huiles, le Jeudi-Saint, dans la cathédrale de Lisieux (1).

Par conséquent au lieu des deux noms de baptême, Guillaume-Alexis, on a Guillaume Hareng et ainsi s'explique, tout naturellement, sa signature : ALECIS.

D'un autre côté, remarquons que les auteurs de cette époque restent souvent inconnus, ou ne donnent pas leur vrai nom. On présume, sans en avoir la certitude, que les *Quinze joies du mariage* sont d'Antoine de la Salle; l'auteur *du jardin de plaisance* s'appelle simplement : *l'Infortuné;* celui de *la Fontaine périlleuse avec la Chartre d'amours* est encore à découvrir. Le poète du *Contreblason* se cache sous un acrostiche; celui du *Miroir des Moines* dans ces mots : *Je croy que le seur bien verray* ou MM. de Montaiglon et Rothschild lisent : Jacques le Roy, sieur de Berry ou Jacques Yves, le roy bien reçu. Pierre Duval dissimule son nom en le retournant : *le vrai perdu* ou *vrai prélude* : Guillaume Crétin, en réalité, se nommait Guillaume Dubois (2) : Alain Chartier latinisa son nom et s'appelle lui-même *Auriga* ou *Quadrigarius*. Enfin Pierre le

(1) *Dict. de l'Eure*, tome I, art. : Chapelle-Hareng. — D'après M. Pluquet, Guillaume Alexis *naquit aux environs de Lisieux*, au commencement du xve siècle, ce qui confirme notre opinion, car la Chapelle-Hareng était *près* et *du diocèse* de Lisieux. (Cf : Antiquaires de Normandie 1824, p. 385, Mémoire sur les trouvères normands.)

(2) Henri Guy (France littéraire 1903, p. 553) prétend que son vrai nom était Cretin et qu'il se dit du Bois parce qu'il était trésorier de la chapelle du bois de Vincennes et qu'il habitait les bois. D'où ses calembourgs : Guillaume qui loge au bois, le G... (geai) du Bois, etc.

(3) *Le grant et vrai art de pleine rhétorique*, t. III, introduction, p. 1. — Erasme dans son *Eloge de la Folie* se moque de cette manie des savants qui traduisaient leur nom en latin, en grec et quelquefois en arabe.

Digitized by Google

Fèvre, compatriote d'Alexis, « suivit, dit M. Héron (3), la coutume des lettrés du moyen âge et de la renaissance, il *latinisa son nom en lui donnant la forme du génitif*, et c'est ainsi qu'il devint et qu'il est demeuré Pierre Fabri, nom sous lequel on l'a toujours désigné » (1).

Quoi d'étonnant à ce que Guillaume Hareng ait suivi la mode du temps, en latinisant son nom avec la forme du génitif et qu'il soit devenu Guillaume Alecis.

FAMILLE D'ALEXIS

Cette antique famille — puisqu'elle remonte au XIe siècle en la personne de Onfroi Harenc qui fit des donations à Saint-Evroul — se retrouve à Glisolles, Gauville-la-Campagne, la Harengère, Livet-sur-Authou, Mesnil-Péan, etc. — Guillaume-Harenc, fils de Simon, en 1378, laisse son nom patronimique pour prendre celui de son fief et devient ainsi Guillaume de Gauville. On trouve en 1418, un Jean Harenc qui obtient, au mois de septembre, du roi d'Angleterre, Henri V, la confirmation des fiefs et terre du Mesnil-Péan qu'il possédait du chef de son épouse, Marguerite du Mesnil-Péan (2). — En 1825 un Guillaume Hareng faisait des libéralités au Bec. — M. Léopold Delisle, dans son cartulaire normand, a

(1) Auguste Longnon dans *Romania* (II, 201) a fait un article pour rechercher le vrai nom de François Villon, que les uns disent s'être nommé Corbueil, d'après ce quatrain :

Je suis Francoys, dont je me poise
Nommé *Corbueil* en mon surnom,
Natif d'Anvers emprès Pontoise,
Et du commun nommé Vuillon :

ou François des Loges (trésor des Chartres J. J. 187), d'après les autres. — De plus il a publié en 1876 l'ouvrage suivant : « *Etude biographique sur François Villon, d'après les documents inédits des Archives Nationales.* In 8o, III-223 p. Paris, Menu.

(2) Roles de Bréquigny. — Dans les historiens des Gaules (t. XXIII, p. 7164) on trouve :

« Guillelmus Harenc (tenet) tercium apud Tornedos (feodum).

Richardus Harenc (692 l).

Robertus Harenc, pro terra sua de la Crique et de Beaumont, unum

Digitized by Google

remarqué que le sceau de Guillaume Harenc, apposé à une charte de 1205, portait un *hareng*, etc.

Ce n'est certes pas dans sa cellule, malgré les livres mis à sa disposition, que notre bon moine put acquérir les connaissances que supposent ses poésies. La preuve en sera facile par l'examen de ses œuvres littéraires.

Sa jeunesse s'écoula, sans contredit, au milieu du monde, parmi les chevaliers, ce qui lui permit d'étudier leur langage, leurs mœurs, leurs préjugés. A n'en pas douter le dégoût des faux plaisirs l'a poussé dans le cloître, afin d'y vivre mortifié et silencieux.

Comment, en effet, expliquer d'une autre façon ce passage de l'A B C des Doubles :

A Luxure, la macquerelle
870 Contre qui je tiens ma querelle,
Car elle ard sans espoir de mire
Fors Dieu, en qui bon cueur se mire.
Mort estoye en ceste mer cy,
S'il ne m'eust prins à sa mercy,
875 Quant de sa grace *m'en tira*,
Ia ma langue n'en mentira,
Mais sur moy n'*ay vaine ne membre*
Qui ne tremble, quant bien *me membre*
Du monde et de son faulx mestier.

Si nous en jugeons par la situation de son frère, la fortune d'Alexis avait été très importante. Il lui dit, en effet, dans ses exhortations :

1231 Pence que les biens que tu tiens
Sont aux trespassez, non pas tiens...
1239 Combien que ayes d'argent grant tas
Si n'as tu riens si tu ne te as.

feodum et dimidium in decheio pro terra quam dominus rex dedit Gaufrido de Capella (413, Balliva Hienvillae). — De feodo Harenc XV solidos et pro feodo de Crotaio V solidos et II denarios (640 a).

Rogerius Harenc : « Hæc sunt nomina eorum qui se verum dicere de feodis et de serviciis juraverunt : de servientibus episcopatus Rogerius Harenc de Feraria. » (699 h).

Digitized by Google

Quelle affection il avait pour ce frère, resté dans le monde, et quelle crainte des dangers auxquels il le savait exposé!

Pour ce, cher frere, vien et gouste
De sa grant doulceur une goute,
650 Et tes péchez pleure et gémis, etc.....
867 Donne ton amour à Marie
Et nullement ne te marie.....
1228 Sers Dieu et fay jucq au trespas
Pénitance des traictz passez.

Ses exhortations, ses prières, eurent gain de cause. Le jeune homme, si pieusement aimé, suivit l'exemple de son frère. Mais, aux bénédictins de Lyre, il préféra les cordeliers, à l'instar de Nicolas de Lyre qui, au XIIIe siècle, avait pris l'habit dans leur couvent de Verneuil. A cette époque, ces religieux avaient la réputation d'être plus savants encore que les bénédictins, d'où le proverbe : *parler latin devant les cordeliers* (1).

PRIEURÉ DE BUCY

Presque tous les éditeurs de Guillaume Alexis lui donnent le titre de Prieur de Bucy, au Perche. On a vainement cherché jusqu'ici l'endroit de ce prétendu bénéfice. Il en est, sans doute, de lui comme de la cure de Méray, pour Pierre Fabri, que M. Héron n'a jamais pu découvrir.

Après de longues et minutieuses recherches à Paris, à Chartres, à Rouen, etc., nous avons la certitude qu'il n'y a jamais eu de prieuré de ce nom dans le Perche. La bibliothèque de Rouen possède, en effet, plusieurs manuscrits sur cette province, écrits à diverses époques, mentionnant les abbayes, prieurés conventuels, simples, cures, etc., et *Bucy* ne figure nulle part (2).

En dehors du Perche on ne trouve *Bussy-Albieu*, en Forest, diocèse et intendance de Lyon, parlement de Paris, élection de Roanne. Ce prieuré, qui possédait la dîme du pays, fut réuni au

(1) *Histoire des Français des divers Etats*, par A. Monteil, t. II, p. 195.
(2) Mss : 2228, 2229 fonds Montbret et 2268 fonds Martainville.

Digitized by Google

doyenné de Teilon, dépendant de l'abbaye de Savigné, de l'ordre de Saint-Benoît, valant environ 12.000 livres (1).

Quelques auteurs ont écrit, non *Bucy* ou *Bussy*, mais *Boissy*. Il y a Boissy-le-Sec (Eure-et-Loir) et Boissy-sur-Damville (Eure), où les bénédictins avaient quelques terres. Boissy se disait en latin du XIe siècle *Busseium*, d'où on a pu prononcer *Bucy* ou *Boissy*.

Louis Paris dans son « *Cabinet historique* » affirme que Guillaume Alexis, avec tous ses livres, se retira dans son prieuré, où il composa ses ouvrages (2). Malheureusement il n'indique aucune source pour appuyer son dire, sans quoi on aurait su l'endroit exact de ce bénéfice. Ses annotations des manuscrits de Lyre prouvent que le bon moine était dans ce monastère certainement en 1469 et en 1472.

Pour nous donc la vie de notre poète fut celle d'un bénédictin, faite à la fois de prière et de travail, passée en grande partie dans la magnifique bibliothèque de Lyre, interrompue de temps à autre par un voyage à Rouen ou à Bonneval, en attendant son pèlerinage aux Lieux Saints, entrepris dans un âge avancé et qui, selon plusieurs auteurs, lui mérita la palme des martyrs.

MANIÈRE DE COMPOSER D'ALEXIS

Mais ce qu'il importe de savoir c'est sa vie littéraire, sa facon de composer, surtout ses œuvres poétiques.

Guillaume Alexis, à l'instar de Casimir-Delavigne à la Madeleine de Vernon, se promenait dans les bosquets du monastère, réfléchissait, organisait son plan, trouvait même la forme et les rimes, avec toutes les difficultés par lui créées pour mieux exprimer sa pensée, puis il écrivait. Ceci n'est pas de l'imagination. Voici, en effet, ce que chacun peut lire dans son livre intitulé : « *Le martilloge des faulces langues* » : « Adonc moy,

(1) *Dict. géog., hist. et polit. des Gaules*, par l'abbé Expilly, t. I.

(2) 1858, livraisons de septembre et octobre. M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, est du même avis, bien qu'il n'ait pu trouver ce fameux prieuré dans le Perche : « De cette paisible retraite, dit-il, il put à loisir cultiver ses talents poétiques. » (*Revue normande et percheronne*, 5e année, no 6, p. 378, article non terminé).

Digitized by Google

« qui *en mon chemin* toutes ces choses *avoye veues et ouyes*, prins « dilligentement mon escriptoire, et tout redigeay et mis en « escript en la forme et manière tout ce que dessus est récité. » « — Et plus loin : « Moy toutes ces *choses veues* et *considereez* « prins diligentement ancre et papier pour rédiger le vray de la « matière *ainsi que veue et entendue lavoie*. Et quant ie eu tout « ce fait et escrit ie lenvoia a ung marchant bon iuste et loial en « la ville de paris faisant résidence, lequel marchant après ce « qu'il eut la matière vue consideree et montree a plusieurs « nobles docteurs clercs et expers en toute science elle estant « par eulx suffisamment corrige le dit marchant la voulu pour « perpetulle mémoire faire imprimer ainsi que vous voiez. Et « demeure ledit marchant (1) sur le pont nostre dame en len- « seigne de limage saint iehan levangeliste ou au palais devant « la chapelle du roy notre Sire ou on chante la messe de « messeigneurs les presidens » (2).

On raconte nombre d'anecdotes sur cette manière de composer du bon La Fontaine et de quantité d'autres auteurs.

« Le premier qui, avant même que l'influence italienne eut « pénétré en France, apporta dans le Perche quelques étincelles « du feu sacré et y éveilla le génie poétique chez nos compatriotes « fut un moine que l'on a quelquefois confondu avec Guillaume « du Boys dit Crétin, et qui mérite d'occuper une place distinguée « dans l'histoire littéraire (3). »

« Guillaume Alexis, moine de Lyre, puis prieur de Bucy, est « l'un des poètes les plus célèbres de la seconde moitié du xve siècle. « Deux au moins de ses ouvrages, les *Faintes du monde* et le « *Blason des faulses amours*, jouirent d'une vogue attestée par un « nombre considérable d'éditions. L'influence de Guillaume sur « les auteurs de son temps se manifeste en outre par diverses « imitations. La strophe de douze vers, composée par lui sur « deux rimes, dans une forme des plus originales, fut repro- « duite par une foule d'autres poètes, et La Fontaine lui-même,

(1) Ce libraire était Antoine Vérard et le livre fut imprimé vers 1490.

(2) On pourrait encore apporter comme preuves : le Blason, la Déclamation sur l'évangile *Missus est angelus*, etc.

(3) *Revue normande et percheronne*, 5e année, no 6, 1896.

Digitized by Google

« à deux siècles d'intervalle, n'a pas dédaigné de la copier (1). »

Ces deux témoignages modernes d'hommes compétents sont la meilleure preuve de l'utilité de cette notice sur le bon moine de Lyre. L'étude de ses œuvres fournira, en même temps, des détails inédits et sur sa vie et sur l'étendue de son réel savoir.

ŒUVRES POÉTIQUES

A B C des Doubles

Le premier ouvrage est intitulé l'A B C des Doubles. On trouve à la Bibliothèque Nationale, sous le numéro 1642, fonds français (ffos 309 à 325 vo), un manuscrit fixant cette composition à l'an 1451, d'après ces trois derniers vers :

Escript l'an que sur terre vins
Que le quart enchardit les vins
Mil cccc unze et deux vingts.

Au commencement du xvie siècle, Antoine Vérard, imprimant cette poésie à la suite du *Passe temps*, etc., changea les derniers vers pour y mettre la date de 1505, afin de lui donner plus d'actualité :

Escriptz lan que sur terre vins
Mil cinq cens et cinq que vers vins
Tindrent foires plus que six vingtz.

Messieurs A. Piaget et E. Picot ont réédité l'A B C des Doubles selon le manuscrit ci-dessus, qui est de la fin du xve siècle, et en utilisant l'impression d'Antoine Vérard.

(1) *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis*, par MM. A. Pioget et E. Picot (membre de l'Institut). Les citations seront toujours celles de cette édition, publiée d'après les manuscrits ou d'après les meilleures impressions. (2 vol. in-8o).

Le troisième volume qui doit contenir les dernières œuvres du poète et sa biographie ne paraîtra que dans deux ou trois ans. Il y aura de plus un glossaire dans ce volume, notant les expressions aujourd'hui surannées.

On peut consulter, sur certains mots, le *Glossaire de Rocquefort* (2 vol. in-8o). Il est facile, en général, de comprendre le style d'Alexis, aussi nous n'avons mis aucune note explicative.

Digitized by Google

Ce long poème de « notre bon moine de Lyre », après sa conversion et son entrée au couvent, invite les hommes à l'amour de Dieu et à la fuite du monde.

A

Qui scet Dieu de bon cueur amer
Trouve ce monde tout amer
Il donne son étude à mours
4 Et non pas à folles amours.....
16 Si ay prins ung livret a faire
A. B. C. de doubles, affin
Si j'en puis bien venir a fin
Que j'en donne aux simples attraict
20 D'amer Dieu (1).

Comme nos auteurs modernes il ne manque pas d'indiquer les sources où il a puisé pour mener à bien son œuvre :

A

20 Ce qui me attraict
Comme on fait le poisson à l'ain
Si est le *Bréviaire* Alain
Et le beau *Psaultier* à Michault
Qui fut de raison amy chault.

Alain Chartier, fameux auteur des règnes de Charles VI et de Charles VII, composa le *bréviaire des nobles* (2) regardé très longtemps comme un ouvrage que tout gentilhomme devait savoir par cœur (3). Marguerite d'Ecosse, femme de Louis XI, alors dauphin, embrassa l'auteur en disant : « Je n'ay point baisé l'homme mais

(1) Œuvres de Guillaume Alexis, t. I, p. 9-10.

(2) Martin le Franc disait aux nobles de son temps :

Lisez souvent au Bréviaire
Du doux poète Alain Chartier,
Elevez souvent le viaire
A haultes besongnes traitier.

(3) Il commençait en ces termes :

Je noblesse, dame de bon vouloir,
Royne des preux, princesse de haultz faiz.....

Digitized by Google

la précieuse bouche de laquelle sont yssus et sortis tant de bons mots et vertueuses paroles » (1).

Le *Psautier des vilains* de Michaut Taillevent, suite du *Bréviaire des nobles,* en quelque sorte, se compose, comme lui, de rondeaux et de ballades.

Après le but et les sources, l'auteur indique la marche de l'œuvre, ainsi que le titre par lui choisi :

A

25 S'il pleust à Dieu tel estre amasse.
Or voys après eulx et amasse
Les espiz du champ anobly;
Et pour moins les mectre en obly
Me suis contrainct et abessé
30 Aux lectres de mon A. B. C. (2)
Ce sont mots doubles tour à tour
Que nay pas mys en grant atour,
Mais simplement je les accoustre
Car je n'ay pas aprins a coustre.

Enfin notre poète dédie le livre à son frère bien aimé, encore exposé aux pièges d'un monde trompeur; ce sera sa constante préoccupation :

A

35 Tu qui es de mes bons amys
Se Dieu aucun bien y a mis

Et finissait ainsi :

Se noblement voulez vivre
Vostre mestier recordés
Nobles hommes, en ce livre.

(1) Petit de Julleville regarde ce récit comme une gracieuse légende. *(Histoire de la Langue,* etc., t. II, p. 367).

(2) MM. Piaget et Picot remarquent que beaucoup de pièces de vers au moyen-âge commencent leurs strophes chacune par les lettres de l'alphabet, depuis A jusqu'à Z. Telles, au XIIIe siècle, les prières à la Vierge intitulées l'*A B C Nostre Dame* et l'*A B C Plante Folie*, etc.

Cf : *La Senefiance de l'a. b. c.*, par Huon le Roi, dans Jubinal, *Contes dits Fabliaux*, Paris, 1841, t. II, p. 275-290.

Digitized by Google

Ce long poème de « notre bon moine de Lyre », après sa conve sion et son entrée au couvent, invite les hommes à l'amour Dieu et à la fuite du monde.

A

Qui scet Dieu de bon cueur amer
Trouve ce monde tout amer
Il donne son étude à mours
4 Et non pas à folles amours.....
16 Si ay prins ung livret a faire
A. B. C. de doubles, affin
Si j'en puis bien venir a fin
Que j'en donne aux simples attraict
20 D'amer Dieu (1).

Comme nos auteurs modernes il ne manque pas d'indique sources où il a puisé pour mener à bien son œuvre :

A

20 Ce qui me attraict
Comme on fait le poisson à l'ain
Si est le *Bréviaire* Alain
Et le beau *Psaultier* à Michault
Qui fut de raison amy chault.

Alain Chartier, fameux auteur des règnes de Charles VI Charles VII, composa le *bréviaire des nobles* (2) regardé très temps comme un ouvrage que tout gentilhomme devait sav cœur (3). Marguerite d'Ecosse, femme de Louis XI, alors da embrassa l'auteur en disant : « Je n'ay point baisé l'homm

(1) Œuvres de Guillaume Alexis, t. I, p. 9-10.

(2) Martin le Franc disait aux nobles de son temps :

Lisez souvent au Bréviaire
Du doux poète Alain Chartier,
Elevez souvent le viaire
A haultes besongnes traitier.

(3) Il commençait en ces termes :

Je noblesse, dame de bon vouloir,
Royne des preux, princesse de haultz faiz.....

Digitized by Google

la précieuse bouche de laquelle [illegible]
mots et vertueuses paroles » (1

Le *Psautier des vilains* de Mich[illegible] en vient aux sept *des nobles*, en quelque sorte, se [illegible]
et de ballades.

Après le but et les sources [illegible]
l'œuvre, ainsi que le titre par l[illegible]

A

25 S'il pleust à Dieu [illegible] e
Or voys après eulx e[illegible] stre;
Les espiz du char[illegible] nt;
Et pour moins les [illegible] t,
Me suis contrain[illegible]
30 Aux lectres de m[illegible] ville.
Ce sont mots doc[illegible]
Que nay pas m[illegible] nt et par antithèse en
Mais simplement [illegible] t François d'Assise, le
Car je n'ay pas a[illegible] ui, enfin l'inconstance

Enfin notre poète dédie le [illegible]
exposé aux pièges d'un monde [illegible]
préoccupation :

A

35 Tu qui es de mes [illegible] sse ataindre,
Se Dieu aucun bien [illegible] e
oint.
a point
dre
atendre,
ise.
oys d'Assise
tc.

Et finissait ainsi :

Se noblement [illegible]
Vostre mestier [illegible]
Nobles hommes [illegible]

(1) Petit de Julleville regarde [illegible]
(Histoire de la Langue, etc.. [illegible]

(2) MM. Piaget et Picot remar[illegible] e
au moyen-âge commencent [illegible]
l'alphabet, depuis A jusqu'à Z. [illegible]
Vierge intitulées l'*A B C Notre* [illegible] rre,
Cf : *La Senefiance de l'a. b.* [illegible] erre
dits Fabliaux, Paris, 1841, [illegible]

Digitized by Google

Prens en gré, s'il y a petit
C'est pour te donner apetit.

Il y revient plus loin :

E

473 Je te le dy a pleur et cry
Frere trescher, escry, escry.
Ces motz, si bien tu les entens
Te vauldront en lieu et en temps...
481 Ce livre qui pour toy est fait
Pour ce le doiz mectre en effet.
Escripz le donc, non pas en taille
De boys, mais en ton cueur l'entaille.

Au vers 853 il lui dit encore :

Cher frere, a qui j'escry ce mettre
Vueilles ceci en ton cœur mettre
855 Et avoir conscience monde
En desprisant les dictz du monde
Qui me hait, pour ce que m'as cher.

Cette dédicace terminée, Guillaume Alexis entre dans son sujet. L'analyser est matière bien ardue car, à l'exemple de Salomon dans ses Proverbes, les sentences morales ou les jugements sur le monde, sur les vices et les vertus, les hommes et Dieu, sont fort mélangés. On peut à la rigueur y trouver les idées suivantes : il faut d'abord servir Dieu et se soumettre à l'Eglise (40-75).

A

40 Premier tu doiz tenir à voir (1)
Qu'on ne peut aux cieulz avenir
Sans penser du temps advenir.
Commence donc Dieu a servir.....
72 Ne contredy a mandement
De Dieu que l'Eglise admonneste

(1) Bien remarquer que la première lettre de la rime correspond à celle qui est en tête du morceau. Ici c'est A, donc les rimes sont : *a voir*, avenir, a servir, etc. : plus loin C donnera : cornuez, cisme, etc. : ainsi de toutes les lettres de l'A B C.

Digitized by Google

Se tu vieulx avoir ame honneste,
Obeys a pere et a mere, etc.

Après les commandements, notre moraliste en vient aux sept péchés capitaux (76-103). — L'orgueil :

A

77 Ne soys de grant appareil
Et tiens compaignie a pareil.
L'amour des gens on a par estre
80 Humble, comme il peut apparestre;
C'est vertu qui moult bien avient;
Mais certes au contraire advient,
Car, soit a chasteau ou a ville,
Toujours orgueil son maistre aville.

Quant à l'avarice, il en parle indirectement et par antithèse en rappelant l'exemple de saint Benoît, de saint François d'Assise, le respect des droits et de la personne d'autrui, enfin l'inconstance de la fortune (104-232).

A

Ne vueillez aussi adjouster
105 Ton cueur pour grant richesse ataindre,
Car certes ce seroit a taindre
Ta pouvre ame trop mal a point.
Vray est, quant homme n'y a point
Fiance, mais le cueur a tendre
110 Et donne aux pouvres sans atendre,
Richesse est en luy bien assise.
Sainct Benoist, sainct Francoys d'Assise
Et les bons pères anciens, etc.

Voici un curieux portrait de l'avare :

125 Qui se vieult a richesse atraire
Il ahanne beaucoup a traire
Les biens qui sont fors a acquerre,
Quant il deust mettre paine a querre

Digitized by Google

Le ciel; mais il n'y peut aprendre
130 Car il a trop aprins a prendre (1)
Ses aises, et tousjours asomme
Deniers, tant que la mort l'assomme.
Les biens des pouvres a part tient
Et prent ce qui leur appartient,
135 Prest a prendre, tard a paier,
Fost marry, fort a apayer,
En sa maison il n'y a porte
Par qui chascun ne luy aporte.

Le tableau de l'inconstance de la fortune ressemble beaucoup à celui du poète anglo-normand, Simon du Fresne, chanoine de l'église cathédrale de Hereford, au XIIe siècle :

C

Aucunes foiz sont en ces cours
Gens plus fiers que lyons ne que ours;
Sachez que leurs jours seront cours,
Et leurs estatz qui ont grant cours;
205 Pour ce es tu fol se tu y cours.
Il fault, qui bien vieult vivre en court,
Estre muet au temps qui court,
Ou, s'on parle, le faire court.
Se homme peut avoir en court toise
210 D'onneur, pour sa faczon courtoise,

(1) Le *Roman de la Rose* avait dit de la convoitise :

C'est elle qui fait l'autrui prendre
J'entends prendre sans acheter :
Qui fait tricher et crocheter
Et bestourner et mescompter.

et de l'avarice :

Avarice étoit appellée
Orde, laide, salle et pelée
De toutes parts maigre et chétive
Et aussi verde comme cive.

Il y a dans *le Passe Temps*, etc., d'Alexis un autre portrait de l'avare cité par l'abbé Goujet et par Crapelet, *(Recueil des poésies françaises)*, etc.

Digitized by Google

Et scet flater, combien que autelle
N'ait pas pensée par cautelle,
Tantost s'eslevera com ung
Grand Seigneur par sus le commun,
215 Plus que a son estat ne convient;
Mais, quant fortune voit qu'on vient
A grans richesses et qu'on tend
Trop hault sans estre assez content,
Elle abaisse le chevallier
220 A pié, qui avoit cheval hier.
Ainsi ceux qui ont fait grans chere,
Fortune la leur vent bien chere.
Lors ne demandez pas se yviere
Est boys, et baniere civiere.
225 Pourquoy cecy? Pour ce qu'ont mys
En gast les biens a eulx commis.

Simon du Fresne :

Kant me ont mis en haut estal,
Tresbucher me fist aval;
Allas! purquei eus tel desir
De amasser et de cuillir?
Kar cil que fortune amonte
A la fin descent à honte.
Fols est ki de rien la creit,
Fors en tant que tuz deceit.
Plus bien de li ne sai dire
Fors que dolur fet et ire.
Matin donne et tolt le seir.
Apres joie fet doleir;
Ki de li prend un veel,
Sur espine leche le mel.
Home del guster est engrès,
Mes que chier l'achate après!...
De fortune est ensement.
Primes donne et puis reprent,
Primes donne granz honurs
Puis apres sospirs et plours

Digitized by Google

Kant li plaist et se purturne
Du puls héitié fet hom mourne
Du plus mourne fet hom lé,
Kant li pleit et vient a gré;
Kant bien velt et prent en main
Del franc home fet vilain (1)
De vilain fet homme franc, etc.

Pour combattre la luxure, le bon moine commence par recommander la modestie (233-256) :

C

Plus fobz sont que belins cornuz
De monstrer ainsi leurs corps nudz,
Tel a cler vis et le corps beau
240 Qui mieulx luy fust sembler corbeau
Et estre noir, que comme ung cisne
Blanc et porter de péchié signe.

Mais, comme la bonne chère nourrit la luxure, Guillaume Alexis s'arrête, un instant, à la gourmandise (257-334) :

C

Se ung morceau est en la cité
Friant, tantost sera cité
Par devant luy pour comparestre;
De bons morceaulx vieult compere estre
265 Et s'il y a perdriz ou caille
Ou ung bon faisant, il fault qui aille
A luy pour faire a sa char don :
Mieulx luy fust mengér ung chardon.
Car, quant sera vieil et chanu,
270 Tout gris ou blanc comme ung chat nu,
Il luy fauldra son chant celer
Et en val de plours chanceler.

Après cette digression, un peu longue peut-être, le poète revient à la luxure (346-420) :

(1) Abbé de la Rue : *Essai sur les bardes*, etc..,

Digitized by Google

D

Nobles, veez ci pouvre descence.
Le bien nourry si tost devie
En prenant les aises de vie;
Au péchié de la chair descend;
350 On n'en verroit pas ung de cent
Qui ne fust a la chair debtour,
Publiquement ou en debtour.

L'envie, la colère et la paresse passent tour à tour (421-443) :

E

N'ayes sur autrui bien envie
Tant comme tu seras en vie,
Car envieux languist en dure
Langueur pour les maulx qu'il endure
425 Et en ce monde moins en dure (1).
Ireux ne noiseux ne doys estre
Car ja n'avroit paix en ton aistre.
430 Ung homme ireux est estourdy
Et a tout mal faire est ourdy.
Homme lent tient sa main en manche (1)
A nul bien faire ne s'enmanche
440 Mieulx vault s'occuper a pescher
Qu'empecher son cueur a pecher.

(1) Jean de Meung dit de ce vice :

Après je vis pourtraite envie
Qui ne rit onques de sa vie
N'onques de rien ne s'égoit
S'elle ne veist ou s'elle n'oist
Aucun grand dommage retraire.

(Roman de la Rose).

(1) Habitude des moines qui, pendant leur récréation, ont leurs mains passées dans les manches de leur robe.

Digitized by Google

Ne soyes paresseux, esveille
Ton cueur a Dieu servir et veille (2).

Les vers 444 à 604 résument, pour ainsi dire, ce qui précède : servir Dieu car tous les hommes sont mortels, fuir l'avarice, la gourmandise, l'orgueil, etc.

Comparons, en passant, les vers d'Alexis, sur la mort, avec ceux de Boson, poète anglo-normand du XIIe siècle :

E

Aussi mort dont nul n'est hetté,
C'est celle dont homme n'eschappe
455 Qui fait laisser mantel et chappe,
Il n'est homme tant roide et fort
Qui vaincque mort sans nul effort.
Puis que point n'en eschapperons,
Laissons robbes et chapperons,
460 Mondains biens que nous espérons,
Chevaulx, houseaulx et esperons,
Terres, tresors, potz, estamaulx.
Hélas! et pourquoy est a maulx
Homme si prest? Tousjours empire,
465 Huy en ung mal, demain en pire,
Contre le roy du hault empire.
Homme meurt sur le pié, et tant
Est orgueilleux en son estant!
Huy est en fleur, demain en vers;
470 Or sur les piez, or est envers;
Et si n'est de bien faire esprins,
Tant qu'il se treuve ataint et prins.

(2) Jean Colinet dit de la paresse dans *le Roman de la Rose* :

Se veoit bien a son atour
Qu'elle etoit peu embesoignée;
Car quand elle étoit bien peignée
Bien parée et bien atournée
Elle avoit faite sa journée.

Digitized by Google

BOSON :

O mort com dure et amere
Est a tuz homes ta mémoire!
Tu prens ceus soudeynement
Ki quident vivre longement;
Tu prens les dormanz en leur lit,
Tu toudz as riches leur delit;
Tu abaz en un seul jour
Li povre et li emperour;
Ne est al secle reys qui vive
Ki contre tei seit poestive;
Tu fes flestrer la rose fresche
Tu fes lesser jus et tresche;
Tu fes valeir le sac et hair
Tu mets devant ceo k'est derriere,
Tu prens le fils avant le pere;
Autant com purpre et robe neir.
Ke vaut honur, ke vaut richesse!
Ke vaut bauté, ke vaut haultesse,
Kant ceste joie ke si ad
En un poi d'houre tresirad (1).

Viennent alors les trois vœux de religion : obéissance, pauvreté et chasteté (534-600).

(A suivre).

Abbé C. GUÉRY,
Aumônier du Lycée d'Évreux

(1) *Essais historiques sur les Bardes*, t. II, p. 299. — La *Romania* (XIV, 497) a un article très intéressant sur Boson, à propos d'un mss. de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, à Cheltenham.

Digitized by Google

Ne soyes paresseux, esveille
Ton cueur a Dieu servir et veille (

Les vers 444 à 604 résument, pour ainsi dire, servir Dieu car tous les hommes sont mortels, gourmandise, l'orgueil, etc.

Comparons, en passant, les vers d'Alexis, sur de Boson, poète anglo-normand du XIIe siècle :

E

Aussi mort dont nul n'est hetté
C'est celle dont homme n'escha
455 Qui fait laisser mantel et chap
Il n'est homme tant roide et f
Qui vaincque mort sans nul e
Puis que point n'en eschappe
Laissons robbes et chapperon
460 Mondains biens que nous esp
Chevaulx, houseaulx et espe
Terres, tresors, potz, estam
Hélas! et pourquoy est a m
Homme si prest? Tousjour
465 Huy en ung mal, demain
Contre le roy du hault en
Homme meurt sur le pié,
Est orgueilleux en son e
Huy est en fleur, demai
470 Or sur les piez, or est e
Et si n'est de bien faire
Tant qu'il se treuve a

(2) Jean Colinet dit de la paresse d
Se veoit bien a son
Qu'elle etoit peu e
Car quand elle éto
Bien parée et bie
Elle avoit faite s

Digitized by Google

DE L'OUEST

cartes postales

ns de fer de l'Ouest, met
0, dans les bibliothèques
un *Carnet* sous couverture
es *illustrées* reproduisant en
affiches établies pour son
ndres, par Rouen, Dieppe et
en outre la relation de ce
simili-gravure des principaux
ours.

postales est adressé franco à
de 0 fr. 40 en timbres poste
ité de la Compagnie, 20, rue de

es de circulation
place départementales

des Chemins de fer de l'Ouest délivre
atives et personnelles valables pendant
t donnant le droit d'obtenir des billets
des parcours exclusivement *Ouest* entre
s d'un même département.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Les affiches en cartes postales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, met en vente, au prix de 0 fr. 40, dans les bibliothèques des gares de son réseau, un *Carnet* sous couverture artistique de 8 *cartes postales illustrées* reproduisant en couleurs, les plus jolies affiches établies pour son service entre *Paris* et *Londres*, par Rouen, Dieppe et New-Haven et contenant en outre la relation de ce voyage avec 88 vues en simili-gravure des principaux points situés sur le parcours.

Ce carnet de cartes postales est adressé franco à domicile, contre l'envoi de 0 fr. 40 en timbres poste au service de la publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome à Paris.

Cartes de circulation à demi-place départementales

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement *Ouest* entre toutes les gares d'un même département.

Digitized by Google

Les départements desservis par le réseau de l'*Ouest* sont répartis en deux catégories :

1re CATÉGORIE		2me CATÉGORIE	
Calvados	Orne	Eure-et-Loir	Mayenne
Côtes-du-Nord	Seine	Finistère	Morbihan
Eure	Seine-et-Oise	Loire-Infre	Sarthe
Ille-et-Vilaine	Oise	Maine-et-Loire	
Manche	Seine-Infre		

Les cartes sont délivrées pour les départements de chaque catégorie moyennant le paiement préalable des prix suivants :

		1re Catégorie	2e Catégorie
A. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes pendant :	6 mois	60 fr.	50 fr.
	1 an	80 »	65 »
B. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes pendant :	6 mois	40 »	32 »
	1 an	50 »	40 »
C. — Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 3e cl. seulement pendant :	6 mois	25 »	20 »
	1 an	30 »	25 »

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet ordinaire (plein tarif) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer, le porteur de la carte A pouvant choisir, à son gré, l'une des trois classes, le porteur de la carte B la 2e ou la 3e classe à l'exclusion de la 1re, et le porteur de la carte C ayant droit qu'à la 3e classe seulement.

Ces billets à demi tarif seront délivrés au titulaire sur la présentation de sa carte au guichet des gares et haltes du département qu'elle concerne.

Digitized by Google

Billets d'aller et retour à prix réduits

La Compagnie fait délivrer toute l'année, de toute gare ou halte à toute gare ou halte du réseau de l'Ouest des billets d'aller et retour, en 1re, 2e et 3e classes, aux prix suivants :

1re classe	0 fr. 168	par voyageur
2e classe	0 fr. 12096	et par
3e classe	0 fr. 078848	kilomètre

La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'suit :

2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilom.
3 » de 61 à 100 kilom.
Au-dessus de 100 kil. un jour en plus par 100 kil. ou fraction de 100 kil.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fêtes; la durée de validité des billets est augmentée en conséquence; ils sont calculés de minuit à minuit et le coupon de retour est valide, même par un train arrivant à destination le lendemain de l'expiration du délai ci-dessus indiqué, pourvu que le départ du voyageur ait lieu avant minuit. La durée de validité des billets d'aller et retour peut être, à deux reprises, prolongée de moitié moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

La demande de prolongation peut être faite même lorsque la durée de validité primitive ou la première période de prolongation est expirée.

Digitized by Google

Cartes d'abonnement sur le réseau

La Compagnie fait délivrer toute l'année, par toutes ses gares, des cartes d'abonnement nominatives et personnelles de 1re, 2e et 3e classes. Ces cartes sont valables pour un mois, trois mois, six mois, neuf mois et une année. Les abonnements d'un mois sont délivrés à une date quelconque ; ceux de trois mois, six mois, neuf mois et un an partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les prix sont calculés d'après la distance kilométrique parcourue. Le montant des cartes d'abonnement d'un mois et de trois mois doit être réglé en entier et d'avance. Pour les cartes de six mois, de neuf mois et d'une année, les abonnés ont la faculté de régler le montant de leur abonnement soit immédiatement, soit par paiements échelonnés. L'abonné a le droit de circuler entre toutes les gares comprises dans les parcours indiqués sur sa carte.

Abonnements de famille

Tout abonné qui souscrit, en même temps que l'abonnement qui lui est propre un ou plusieurs autres abonnements en faveur de personnes habitant avec lui sous le même toit (membres de sa famille ou domestiques) bénéficie pour ces cartes supplémentaires, de réductions variant entre 10 et 25 %, suivant le nombre de cartes délivrées. Ces abonnements peuvent être de classes différentes.

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;

Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 19, rue de l'Ecole, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;

E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;

GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;

L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;

E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;

P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;

ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).

G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE
DE
NORMANDIE

15me ANNÉE — 6e LIVRAISON

15 MAI 1906

Abbé L. Couppey : L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*). — E. Deville : Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève *(suite)*. — Abbé Tougard : Monsieur Delboulle. — Abbé C. Guéry : Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre *(suite)*.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1906

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA SIXIÈME LIVRAISON

I. — L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU VŒU, PRÈS CHERBOURG : SES ABBÉS (*suite*) . . . . . **Abbé Couppey** 273

II. — NOTICES SUR LES MANUSCRITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE NORMANDIE CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE (*suite*) . . . . **E. Deville.** 287

III. — MONSIEUR DELBOULLE. . . . . **Abbé Tougard** 296

IV. — GUILLAUME ALEXIS, DIT LE BON MOINE DE LYRE (*suite*) . . . . . **Abbé C. Guéry** 312

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU VŒU, PRÈS CHERBOURG : SES ABBÉS, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. DE BRIGEAT, DERNIER GRAND DOYEN DE LA CATHÉDRALE D'AVRANCHES (1733-1794), par le comte FOURIER DE BACOURT (*suite*).

NOTICES SUR LES MANUSCRITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE NORMANDIE CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE, par Etienne DEVILLE (*suite*).

GUILLAUME ALEXIS, DIT LE BON MOINE DE LYRE, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

MONSIEUR DELBOULLE, par l'abbé A. TOUGARD (*suite*).

UNE ASSEMBLÉE D'ÉLECTEURS A CARENTAN, SOUS LOUIS XIII, D'APRÈS UN DOCUMENT INÉDIT, par Gaëtan GUILLOT.

Digitized by Google

L'ABBAYE

DE

NOTRE DAME DU VŒU

(PRÈS CHERBOURG)

(Suite)

SES ABBÉS

CHAPITRE XVI

GUILLAUME III, DE TROISMONTS (1351-1386)

Guillaume de Troismonts avait donc succedé à Jean I dès le commencement de 1351, puisqu'à cette date il passait (1) une convention avec Thomas Sanson prêtre, vicaire-curé de Sainte-Geneviève, au sujet des dîmes et oblations de la paroisse.

Ce Guillaume de Troismonts était chanoine profès de Sainte-Marie du Vœu et appartenait à une très ancienne famille du diocèse de Bayeux, dont une paroisse du canton d'Evrecy porte encore le nom. Ce fief de Troismonts formant avec ses appartenances un fief de haubert dépendait de l'Evêché de Bayeux sous la baronnie de Douvres, de laquelle baronnie la même famille

(1) Cartulaire du Vœu, H. 3449.

Digitized by Google

tenait encore un fief de chevalier appelé Champaubert et un quart de fief s'étendant sur Reviers et Monts (1).

La situation de famille de notre nouvel abbé, la dignité dont il venait d'être revêtu le mettaient déjà en relief et les charges diverses qu'il remplit pendant de nombreuses années au nom du roi de Navarre semblent prouver que ses talents et sa valeur personnelle étaient à la hauteur de sa situation. Dans sa chronique (2) Pierre Cochon lui décerne à lui et aux autres conseillers de Charles le Mauvais, le brevet suivant : « Et si estoit le roi de Navarre conseillé des plus sages hommes et des plus subtis du royaulme de France tant clercs que séculiers ». Ce n'était pas mal à propos, car ils allaient avoir à se mesurer avec le roi Jean « le plus mauvez et plus cruel qu'oncques fust et aussi estoit il fils de la royne de Bourgogne qui oncques n'ama les Normands. Non fust aultrement son fils le roy Jean (3) ». D'ailleurs l'embrouillement des droits du roi de France et de ceux du roi de Navarre était chaque jour une source de conflits. C'est qu'en montant sur le trône de Navarre, Charles devenait en même temps (6 octobre 1349) comte d'Evreux et de Mortain. Le roi Jean crut habile de lui faire épouser sa fille ainée quoiqu'elle n'eut que huit ans et par le traité de Mantes (22 février 1353) il lui donnait pour dot entre une foule d'autres terres en Normandie « le clos du Coustentin et les vicomtés de Valoignes, Coustances et Quarantan avec leurs appartenances (4) ». En sorte que le Navarrais possédait « la greigneur partie de Normendie tant en bonnes villes, chastiaux, comme en grant revenue (5) ». Cherbourg était du nombre de ces châteaux et ce château de Cherbourg était, nous l'avons déjà dit, une des plus puissantes forteresses du monde. La ville elle-même avait reçu un commencement de fortifications qui la mettaient à l'abri d'un coup de main; mais Charles de Navarre comprenant admirablement l'importance de cette place résolut de l'entourer d'une enceinte nouvelle de murailles et de tours qui en fissent une place

(1) Tous les Troismonts portaient alors pour armes : « *Trois montagnes d'argent en champ d'azur.* »

(2) P. 101.

(3) *Chronique de P. Cochon*, p. 75.

(4) Secousse, *Mémoires*, p. 36.

(5) Pierre Cochon, p. 81.

Digitized by Google

de guerre de premier ordre. Dès 1354 il mettait la main à l'œuvre et en quelques années faisait de Cherbourg cette place forte dont Vauban nous a laissé une si minutieuse description (1).

Ce fut à cette époque que Charles le Mauvais connut l'abbé du Vœu, Guillaume de Troismonts. Il sut l'apprécier et en fit un de ses conseillers appointés, qui à partir de ce moment prit avec Robert Porte une part active à la gestion des intérêts du roi de Navarre en Normandie.

Ce n'était pas une sinécure. Le traité de Valognes (10 septembre 1355) venait à peine de remettre le roi Charles en possession de ses terres de Normandie un moment séquestrées, quand il fut attiré par le roi Jean et son fils dans ce guet-apens de Rouen où le comte d'Harcourt et trois autres barons normands trouvèrent la mort (5 avril 1356). C'était rejeter Philippe de Navarre avec Geoffroy d'Harcourt le puissant seigneur de Saint-Sauveur, dans les bras des Anglais et dès le 10 mai les sires de Mobec et de Brevands envoyés par eux en Angleterre revenaient avec des promesses formelles du roi Edouard. Le duc de Lancastre et Robert Knolles joignirent leurs troupes à celles des Navarrais, firent lever le siège de Pont-Audemer et Breteuil, ravagèrent une partie du Vexin et rentrèrent à Montebourg après une campagne de vingt jours. Mais bientôt le roi de France envahit de nouveau les terres du roi de Navarre et s'empare de Pont-Audemer et Breteuil. Apprenant alors que le prince de Galles se dirigeait vers la Loire avec 10.000 hommes le roi Jean marche à sa rencontre.

L'armée française comptant 40.000 hommes atteignit le prince noir aux environs de Poitiers où le 16 septembre 1356 la France éprouvait l'un de ses plus grands désastres.

Le roi Jean fait prisonnier sur le champ de bataille fut envoyé en Angleterre et Charles son fils aîné prit la régence du royaume. Comprenant merveilleusement l'importance stratégique du Cotentin le régent tenta aussitôt de s'en rendre maître. La première tentative faite par Amaury de Meulan échoua misérablement, la seconde effectuée en novembre n'eut d'autre résultat serieux que la mort de Geoffroy d'Harcourt tué en poursuivant Robert de

(1) *Mémoire de Vauban sur Cherbourg,* dans les Mémoires de la Société académique de Cherbourg pour 1852, p. 15 et suivantes.

Digitized by Google

Clermont et le Baudrain de la Heuse au passage des Veys sur le bord de la Vire.

Mais la mort du seigneur de Saint-Sauveur ne fit qu'empirer la situation. Il avait, en effet, dès le 18 juillet légué sa baronnie au roi d'Angleterre, qui s'empressa d'y envoyer 400 hommes d'armes sous le commandement de Jean de Lisle, dont relevèrent dès lors les troupes anglaises qui occupaient Barfleur et le château de Graffard en Barneville. D'un autre côté les Navarrais possédaient Carentan, les ponts d'Ouve, Valognes et Cherbourg. En sorte que jusqu'au traité de Brétigny, le Cotentin demeura complètement séparé de la France et relativement tranquille. Les populations n'en furent pas moins pressurées d'impositions diverses et se trouvèrent réduites à une telle misère qu'un grand nombre de familles ne pouvant plus payer les redevances seigneurialles firent en 1357 « délaissance de tous héritaiges que eus avoient et tenoient sous les ditz religious de N.-D. du Vou » (1). Ce fut le cas de Perrin du Praël en Surtainville, de Raoul du Pont à Cherbourg, de Robin Gautier en Sydeville et d'une foule d'autres.

Par le traité de Brétigny le roi Edouard d'Angleterre avait bien renoncé à toute souveraineté sur la Normandie, mais en même temps il donnait la baronnie de Saint-Sauveur à un de ses chevaliers, Jean Chandos, donation il est vrai confirmée par le roi Jean le 24 octobre 1360; ce n'était pas moins garder l'ennemi au sein de la place, étant surtout donné la puissance du roi de Navarre en Cotentin. Cette puissance allait même s'accroître, car le roi d'Angleterre ayant envoyé l'ordre exprès à « toutes manières de gens d'armes sus peine de perdre corps et estre anemi du roy » (2), de rendre au roi de France ses forteresses, la plupart des capitaines anglais s'y refusèrent consentant bien à les vendre non à les rendre et les Navarrais profitant de l'occasion se mirent en campagne pour acheter au moins celles du Cotentin. Aussi les comptes de Jean Climence nous montrent-ils « Monseigneur l'abbé de Cherbourg, conseiller de Monseigneur le roi de Navarre » sans cesse courant les chemins pour négocier de droite et de gauche « le vuidement » de Telle, de Barfleur, de Graffard (3); se constituant

(1) Cartulaire du Vœu, II. 3259, 3414, 3379, etc.
(2) Froissart IV, p. 121.
(3) Comptes de Jean Climence, publiés par Izarn, p. 397, 215, 300, 301.

Digitized by Google

lui-même « en hostage à Saint-Sauveur » avec plusieurs chevaliers et bourgeois pour hâter la délivrance de ces places; s'attirant d'ailleurs la sympathie et l'estime de tous par le desintéressement dont il mutipliait les preuves, c'est ainsi que le 10 août les capitaines anglais recevant comme « parpoiement pour le vuidement « de Barfleu VI^m royaulx, ils vouloient lessier en don V^c pour « l'abbé de Cherebourg, lequel ne les voult prendre mais les lesse « au prouffit de Monseigneur » (1).

Cet appoint eût pourtant été fort utile à Guillaume de Troismonts qui comme nous l'avons dit plus haut venait d'acheter et amenageait alors le manoir de Thomas Sartrin pour y loger ses chanoines sans cesse menacés et souvent pillés dans leur abbaye (2). Cette conduite de Guillaume de Troismonts plut au roi de Navarre peu habitué à de semblables procédés, aussi voulut-il que malgré sa pénurie d'argent son trésorier versât mille écus à l'abbé du Vœu « por don a li fait por une foiz pour les bons et agréables services qu'il avoit fais à Monseigneur » (3).

Certes ces services étaient nombreux et absorbants : c'étaient voyages sur voyages pour négocier, pour surveiller les diverses places des terres de Navarre, pour lever des troupes, pour lever des impôts destinés à les nourrir et solder. Impossible d'ailleurs de suivre Guillaume de Troismonts pas à pas dans cette vie si mouvementée; il y faudrait consacrer trop de pages; peut-être le ferons nous ailleurs, mais ici nous devons nous limiter. Citons cependant un trait qui prouve que l'état d'anarchie dans lequel se débattait alors notre Cotentin et les impositions sans cesse renouvelées avaient épuisé le pays, le cas de la « ville et paroisse de Saint-Morice » n'était sûrement pas un fait isolé. Les habitants payaient par mois huit livres tournois de taille, mais « pour la « povreté et destruction des diz paroissiens et habitans leur feut « fait grâce et remission par Messeigneurs levesque davrenche et « l'abbé de Cherebourg que en poiant IIII escus par moiz ils

(1) Izarn, p. 300. — Le capitaine anglais de Graffard qui reçut 2000 escus, s'appelait Emon Folchauf, ceux de Barfleur étaient G. de Windsor et Bernart Brocas qui obtiennent 15780 royaux, le royal valant 22 écus.

(2) Cartulaire du Vœu, à la bibliothèque municipale de Cherbourg, n° 201.

(3) Comptes de Jean Climence, p. 168.

Digitized by Google

« demourront quittes et paisibles » (1). Cette misère des peuples mettait aussi assez souvent les lieutenants du roi de Navarre dans de graves embarras, c'est ainsi qu'à la fin de 1367 ces seigneurs évêque et abbé en furent réduits à engager pour « 500 francs certeine vesselle pesant C marcs VI onces qu'ils prestèrent et baillèrent pour et ou nom de Monseigneur à Monseigneur Bertran de Venauges, oncle de Mgr le captal pour aidier à poier sa raençon affin que hastivement peust armer et faire guerre pour Mgr » (2). C'est qu'en effet à ce moment Olivier de Mauny s'apprêtait à attaquer le Cotentin au compte du roi de France, et les routiers revenant de Castille (février 1368) repassaient la Loire pour regagner la Basse-Normandie.

D'ailleurs tous ces soucis n'empêchaient pas Guillaume de Troismonts de s'occuper sérieusement de son abbaye et d'en défendre les intérêts, c'est ainsi que le 26 septembre 1368 il obtenait de Jean de Grailly, captal de Buch « congié et licence de faire édifier « un columbier mouvant de terre là où il leur plaira en leur « enclos de leur manoir du Gravier en la paroisse de Sainte-« Marie d'Alcaume pourveu toutes foyes que a aucun ne porte « préjudice » (3).

A la faveur des guerres les gens du roi de Navarre avaient « dressé un gibet proche le fort de Cherbourg entre la ville et l'eau de la Divette ». Guillaume de Troismonts en poursuit énergiquement la disparition, aussitôt le bailli du Cotentin ordonne que cette potence soit abattue et reconnaît que tout ce qui a été fait ne pourra préjudicier ni aux religieux, ni à leur juridiction (4).

La nourriture et l'entretien de ses nombreux chanoines devaient être aussi pour l'abbé du Vœu une source d'inquiétudes au milieu des misères sociales parmi lesquelles il se débattait. C'était une lourde charge, en effet, de pourvoir en ce moment aux dépenses relativement élevées d'une si importante maison. Frère Jacques Picquerey, bailli de l'abbaye nous en donne une petite idée dans son compte de 1367. On y lit : « Pour la cuisine 225 francs 12 sols

(1) *Ibidem*, p. 165.

(2) *Ibidem*, p. 317, 329 et 330

(3) Manuscrits de Mangon à la bibliothèque Sainte-Geneviève, cité par M. Adam, *Chapelle de la Victoire*, p. 23.

(4) Cartul. du Vœu, H. 2008.

Digitized by Google

7 deniers nobles; pour bestes achetez pour la cuisine 102 francs 16 deniers forts; pour oezons 10 francs 6 sols forts; por espiceries 15 francs 14 sols forts; pour aux et oignons 2 francs 8 sols 8 deniers; pour seil 37 francs 7 sols 1 denier; pour un tonnel de vin d'Espaigne par dessus CL pos prins et poiez par le pitanchier et pour VI tonneaulx et demi de vin de Gascoigne IIc LXVII francs XIII sols IIII deniers; pour sidres et verjus XLVIII francs III sols III deniers » (1).

Quelques donations ou achats de rentes étaient depuis quelque temps venus fort à propos relever les revenus du Vœu : citons entre autres les donations de Pierre le Scelier, de Jehan Corbin à Cherbourg, de Richard de la Haye à Flamanville; de Hue Carbonnel, curé de Joganville, de Héliot Le Gros, de Henri du Moustier à Nouainville et Octeville; de Colin Floiscel de Clitourps, de Jean de Sainte-Geneviève, de Guillaume de la Place, de Richard d'Ambroise à Sainte-Geneviève et à Barfleur; de « noble dame Mahaut d'Anneville fame de Monsieur Jehan de Villers, chevalier, seigneur de Castillon et d'Anneville » qui en son nom et en celui de son fils Guillaume de Villers, chevalier, donne une rente de huit boisseaux de froment à prendre en la paroisse du « Viscel » sur Raoul Jobart et Perrin Lelievre; de « Monsieur Andrieu Blondel, prestre, personne de Vins » à Jobourg et Equeurdreville » (2).

Mais la plus importante de ces donations fut faite : « Le 29e jour « de janvier 1369, devant le gardien de la viconte et recepte de « de Vallongnes par damoiselle Agnès de Tamerville, fille de feu « Richart de Tamerville, jadis escuier, qui pour le salut de lame de « lie, de son père et de sa mère deffunts, de ses frères et de ses ances- « sours et successours donne aux religieux de Notre-Dame du Vœu « une noniesme des dixmes des bleds et limages de la paroisse de « Tamerville, ensemble avec le tiers du droit de patronage de « l'église dudit lieu et avec tous tels héritaiges comme elle avoit « povoit et devoit avoir en fonds en rentes et austres choses en la « paroisse de Turqueteville en Boscage. Et est faite la presente « donation par la dite damoiselle sur ce à toutes exceptions et

(3) *Ibidem*, H. 3925.

(1) Cartulaire du Vœu, H. 3195, 2757, 2494, 2674, 3199, 3518, 3598, 2331, 2677.

Digitized by Google

« demourront quittes et paisibles » (1). Cette misère des peuples mettait aussi assez souvent les lieutenants du roi de Navarre dans de graves embarras, c'est ainsi qu'à la fin de 1367 ces seigneurs évêque et abbé en furent réduits à engager pour « 500 francs certeine vesselle pesant C marcs VI onces qu'ils prestèrent et baillèrent pour et ou nom de Monseigneur à Monseigneur Bertran de Venauges, oncle de Mgr le captal pour aidier à poier sa raençon affin que hastivement peust armer et faire guerre pour Mgr » (2). C'est qu'en effet à ce moment Olivier de Mauny s'apprêtait à attaquer le Cotentin au compte du roi de France, et les routiers revenant de Castille (février 1368) repassaient la Loire pour regagner la Basse-Normandie.

D'ailleurs tous ces soucis n'empêchaient pas Guillaume de Troismonts de s'occuper sérieusement de son abbaye et d'en défendre les intérêts, c'est ainsi que le 26 septembre 1368 il obtenait de Jean de Grailly, captal de Buch « congié et licence de faire édifier « un columbier mouvant de terre là où il leur plaira en leur « enclos de leur manoir du Gravier en la paroisse de Sainte- « Marie d'Alcaume pourveu toutes foyes que a aucun ne porte « préjudice » (3).

A la faveur des guerres les gens du roi de Navarre avaient « dressé un gibet proche le fort de Cherbourg entre la ville e l'eau de la Divette ». Guillaume de Troismonts en poursuit énergiquement la disparition, aussitôt le bailli du Cotentin ordo que cette potence soit abattue et reconnaît que tout ce qui fait ne pourra préjudicier ni aux religieux, ni à leur juridicti

La nourriture et l'entretien de ses nombreux chanoines d être aussi pour l'abbé du Vœu une source d'inquiétudes a des misères sociales parmi lesquelles il se débattait. C lourde charge, en effet, de pourvoir en ce moment au relativement élevées d'une si importante maison. F Picquerey, bailli de l'abbaye nous en donne une p son compte de 1367. On y lit : « Pour la cuisine 2

(1) *Ibidem*, p. 165.
(2) *Ibidem*, p. 317, 329 et 330
(3) Manuscrits de Mangon à la bibliot
Chapelle de la Victoire, p. 23.
(4) Cartul. du Vœu, H. 2008.

Digitized by Google

7 deniers nobles; pour bestes achetez pour la cuisine 102 francs 16 deniers forts; pour oezons 10 francs 6 sols forts; por espiceries 15 francs 14 sols forts; pour aux et oignons 2 francs 8 sols 8 deniers; pour seil 37 francs 7 sols 1 denier; pour un tonnel de vin d'Espaigne par dessus CL pos prins et poiez par le pitanchier et pour VI tonneaulx et demi de vin de Gascoigne II^c LXVII francs XIII sols IIII deniers; pour sidres et verjus XLVIII francs III sols III deniers » (1).

Quelques donations ou achats de rentes étaient depuis quelque temps venus fort à propos relever les revenus du Vœu : citons entre autres les donations de Pierre le Scelier, de Jehan Corbin à Cherbourg, de Richard de la Haye à Flamanville; de Hue Carbonnel, curé de Joganville, de Héliot Le Gros, de Henri du Moustier à Nouainville et Octeville; de Colin Floiscel de Clitourps, de Jean de Sainte-Geneviève, de Guillaume de la Place, de Richard d'Ambroise à Sainte-Geneviève et à Barfleur; de « noble dame Mahaut d'Anneville fame de Monsieur Jehan de Villers, chevalier, seigneur de Castillon et d'Anneville » qui en son nom et en celui de son fils Guillaume de Villers, chevalier, donne une rente de huit boisseaux de froment à prendre en la paroisse du « Viscel » sur Raoul Jobart et Perrin Lelievre; de « Monsieur Andrieu Blondel, prestre, personne de Vins » à Jobourg et Equeurdreville » (2).

Mais la plus importante de ces donations fut faite : « Le 29e jour « de janvier 1369, devant le gardien de la viconte et recepte de « de Vallongnes par damoiselle Agnès de Tamerville, fille de feu « Richart de Tamerville, jadis escuier, qui pour le salut de lame de « lie, de son père et de sa mère deffunts, de ses frères et de ses ances- « sours et successours donne aux religieux de Notre-Dame du Vœu « une noniesme des dixmes des bleds et limages de la paroisse de « Tamerville, ensemble avec le tiers du droit de patronage de « l'église dudit lieu et avec tous tels héritaiges comme elle avoit « povoit et devoit avoir en fonds en rentes et austres choses en la « paroisse de Turqueteville en Boscage. Et est faite la presente « donation par la dite damoiselle sur ce à toutes exceptions et

(3) *Ibidem*, H. 3925.

(1) Cartulaire du Vœu, H. 3195, 2757, 2494, 2674, 3199, 3518, 3598, 2331, 2677.

Digitized by Google

« deffenses de fait, de droit et de coustume, à toutes déceptions, à « tous privilèges de croix prise ou à prendre, à toute grâce de « Pape, de Roy ou de Prince, au droit Velleien et jura sus saintes « evangiles de Dieu et par la foy et serement de son corps que en « contre les choses dessus dictes ou aucunes dycelles ne yra ne « aller ne fera par soy ne par austre en temps advenir » (1).

Un rôle de la baillie du Vœu au xve siècle nous édifie sur la valeur de cette donation. En effet, sous la rubrique : *Rentes du don de damoiselle de Tamerville*, il cote les revenus suivants : d'abord « en Tourqueteville 33 boiseaus de fourment; 9 rais « d'avene; 15 sols 5 deniers; 20 guelines; 200 œus, un meins; « item à Tamerville; 46 boisseaus de fourment, 49 sols et 5 sols; « 21 guelines; 80 œus; item le manoir et environ 20 acres de terre « appartenantes audit manoir, de quoi chascune vault huit bois- « seaus de froment sanz le sourfait des maisons et des arbres; « item la IXe gerbe de disme parmi toute la ville; item le patron- « nage de l'église quant il chaira » (2).

Il est extraordinaire qu'on songeât encore à traiter de pareilles affaires dans ce Cotentin sans cesse couru et dévasté par les routiers des grandes compagnies. En 1369 ils furent même sur le point de s'emparer de Cherbourg et si l'avis de leur arrivée apporté par Philippot Daguernel sauva la ville, il n'empêcha pas l'abbaye d'être pillée. Cette nouvelle invasion détermina le roi de France et même celui de Navarre à tenter un coup de main contre Saint-Sauveur. Malheureusement l'expédition avorta grâce à Charles le Mauvais qui sema la division parmi les chefs de la petite armée franco-navarraise.

Ce fut sans doute à cette occasion que Charles de Navarre se trouvait à Cherbourg en juin 1370. Guillaume de Troismonts en profita pour lui remettre devant les yeux toutes les pertes qu'avaient occasionné à l'abbaye la construction des nouvelles murailles de la ville. Charles le Mauvais reconnut qu'il devait une indemnité aux chanoines du Vœu. D'abord un nombre assez considérable de maisons avaient été abattues « aucunes parce qu'elles étaient près « des fossés de nostre chastel, autres pour la closture des murs et

(1) Cartulaire du Vœu, H. 3635.
(1) Cartulaire du Vœu, H. 3645.

Digitized by Google

« fossés nouvellement faits autour de ladite ville et les héritaiges « pris et occupés aux dits murs et fossés, esquelles maisons et « héritaiges les dits relligieux prenoient grants rentes qui sont « toutes venues à nèant ». A ces premières pertes s'ajoutait celle de l'abbaye Sartrine « leur dist moustier a esté et est abattu par « doubte que les ennemis du royaulme ne fissent forteresce... « duquel manoir en la partie qui fust Thomas du Sartrin souloit « advoir ung coulombier qui pour faire la closture de ladite ville « a esté abattu et en pourront ledis religieux refaire ung austre « au dit manoir se il leur plest » (1). C'est pourquoi en compensation de ces dommages le roi de Navarre fait remise des droits dus par nos chanoines sur leurs acquisitions par donation ou achat depuis le dernier amortissement. Parmi les acquisitions ainsi amorties et qui sont énumérées par le roi de Navarre, nous trouvons les donations et achats signalés plus haut, entre autres le manoir Sartrin à Cherbourg, le Gravier à Valognes, des rentes en diverses paroisses, puis « ung petit frant fieu appelé le fieu de « fontenay en la paroisse de Digulleville en la Hague, lequel fieu « est de l'onneur de Brix et vaut vingtz un quartiers deux boues- « seaulz de fourment mesure de Chierebourg, quatre quartiers « d'avaine, quatre livres en deniers et quarante cinq guelines de « rente, lequel fieu les diz relligieux ont achatté de messire « Guillaume Carbonnel, chevalier, sire de... (2) et nous en doit « fey hommaige et six fleches sans fer à lhommaige fere sy « comme dient les diz relligieux ». Ce fief était le principal de Digulleville; il s'accrut au cours des siècles et forma ces « fief, terres et seigneurie de Digulleville appartenant aux religieux de N.-D. du Vœu », dont nous aurons plusieurs occasions de parler dans l'avenir.

Enfin fut acheté dans les mêmes temps et amorti par le même acte du roi de Navarre « ung austre petit fieu aussi de l'onneur de Brix « achatté de Guichart Clamorgan en la ville du teil, lequel vault « en plusiours menues parties quarante cinq solz de rente en « deniers, quatre quartiers chinq bouesseaulz de fourment mesure

(1) Charte n° 201 du Petit Cartulaire du Vœu, manuscrit n° 115 de la bibliothèque municipale de Cherbourg.

(2) Le nom de la seigneurie de G. Carbonnel est illisible mais ce doit être Brévands, paroisse du canton de Carentan.

Digitized by Google

« du teil, chinq d'avaine a la dite mesure et trente guelines ». — Toutefois Charles le Mauvais s'était sur toutes ces terres réservé la haute et basse justice, sauf au Theil où il concédait aux religieux du Vœu droit de basse justice et de simple gage plége; mais dans de nouvelles lettres données à Pampelune en août 1375 « pour la « grant dévotion qu'il a a N.-D. du Vœu de Cherbourg et pour « considération des services que lui ont fait Guillaume de Tres- « mons abbé et les relligieux de la dite abbaye, sur leur demande, « il leur octroie aux paroisses de Digulleville et du Theil toute « juridiction haute, moyenne et basse qu'il a aux dits lieux et en « chascun d'eux et à cause des grandes pertes et dommaiges « qu'ils ont soutenus por ses guerres » (1).

A ce moment là même un événement considérable pour notre Cotentin venait de s'accomplir. Saint-Sauveur avait été assiégé par l'amiral Jean de Vienne à la tête de 3000 hommes renforcés de gros contingents fournis par les communes et le 3 juillet 1375 les Anglais l'avaient évacué moyennant 40.000 francs d'or; subside que nos pères payèrent avec empressement croyant se débarrasser ainsi complètement des coureurs dont ce château était le point d'appui. Malheureusement ils se trompaient à cause des compagnies que le roi de France envoya alors en Basse-Normandie pour « séjourner et reposer, pour ce que il pensoit qu'il en avoit encore « à faire » (2). Ce n'était que trop vrai, car les exigences et les succès de Charles V effrayèrent à la fois le vieux roi d'Angleterre et Charles de Navarre. Ce dernier surtout privé de l'appui des Anglais de Saint-Sauveur se voyait exposé seul en Basse-Normandie aux coups du roi de France. Aussi pour s'y assurer un allié signait-il le 18 décembre 1376 un traité en vertu duquel il permettait à Edouard de faire occuper le château de Cherbourg, pendant trois ans, par une garnison anglaise (3) et au mois de février suivant Jean Harliston et Jean d'Arondel s'y établirent avec de nombreux hommes d'armes. Toutefois la ville était gardée par les troupes navarraises et l'administration civile demeurait aux agents de Charles le Mauvais.

---

(1) Cartulaire du Vœu, H. 2009.
(2) Froissart, VI, p. 100.
(3) Rymer, III, 3e p., p. 53.

Digitized by Google

Le roi de Navarre possédait encore Gavray, Avranches, Mortain et une foule d'autres places de la Haute et Basse-Normandie; il pouvait de même les ouvrir à l'ennemi. Aussi fut-on heureux qu'une tentative d'empoisonnement tentée, dit-on, par lui contre le roi de France, permît de le poursuivre comme criminel de lèse-majesté. Ses conseillers furent mêlés à ce procès. Robert Porte, évêque d'Avranches, fut dénoncé au Parlement par une lettre de Charles V comme « faux traître, mauvais parjure, conspirateur « et machineux qui par finesses et desloiales suggestions et par « toute voye et cautelle avait voulu induire et commovoir plusiours « subjets a suivre parti de l'ennemi » (1). Il est à croire que l'abbé de N.-D. du Vœu ne fut pas traité plus poliment dans les procédures du roi. Heureusement pour eux qu'ils étaient loin des atteintes de Charles V, sans quoi ils eussent certainement partagé le sort de Jacques de Rue et de Pierre du Tertre.

D'ailleurs Charles V ne se contentait pas de procéder contre le roi de Navarre et ses conseillers; profitant du désarroi dans lequel la maladie et la mort d'Edouard (21 juin 1377) plongeait l'Angleterre, il envoie les flottes réunies de France et de Castille dévaster les îles anglo-normandes et toute la côte anglaise (juillet et août) pendant qu'une armée se rassemblait à Saint-Lo. Au printemps de 1378, Du Guesclin vient en prendre le commandement et se dirige aussitôt sur Cherbourg. Mais la place était trop forte pour être enlevée sans un siège régulier et le connétable n'était sans doute pas pour le moment en état de l'entreprendre, car il redescendit le Cotentin, prit et démantela Gavray, Avranches, Regneville, Mortain, le Pont-d'Ouve, et alors seulement revint s'établir devant Cherbourg. Une partie de ses troupes campa du côté de Tourlaville tandis que lui-même, avec le gros de l'armée, se logeait dans l'abbaye et la fortifiait.

L'armée française était nombreuse, la garnison aussi. De fréquentes sorties furent tentées, de nombreux combats furent livrés au cours desquels les comtes de Dunois et de Saint-Pol trouvèrent une mort glorieuse, et Mézerai (2) nous raconte que le connétable lui-même se mesura en champ clos avec le fameux Richard Brem-

(1) *Histoire du comté d'Evreux*, par Le Brasseur; preuves, p. 60.
(2) II, p. 43.

Digitized by Google

bro. Il est vrai que d'autres historiens font tuer ce Brembro par Beaumanoir au combat des Trente en 1350. Quoi qu'il en soit ces assauts d'armes ne changeaient rien à la situation et malgré les grands canons venus de Caen qui battaient les murailles, le siège n'avançait point. La ville était trop puissamment fortifiée et trop fortement gardée. D'ailleurs, impossible de la réduire par la famine étant à peu près libre de ses communications qu'une flotte anglaise, assura tout le temps du siège, malgré les attaques de l'amiral français, Jean Mercier. L'hiver arrivait aussi très rude et le manque de vivres se faisait déjà sentir parmi les assiégeants : « il fallut que l'ost se départit. » Selon Masseville (1) il y avait six mois que le connétable campait devant Cherbourg.

On augmente donc encore les fortifications de l'abbaye de façon à en faire une très forte bastille, dans laquelle Guillaume des Bordes s'enferma avec une troupe assez nombreuse de gens d'armes, tandis que Du Guesclin, irrité de son échec, s'en allait au secours de Saint-Malo, assiégé par le duc de Lancastre.

Mais Guillaume des Bordes n'eut guère le temps de s'ennuyer dans son refuge; au printemps de 1379, la garnison anglo-navarraise le délogea vivement de l'abbaye qui, dans toutes ces luttes, dut être en grande partie détruite. Il est du moins certain que, dès le commencement du siège, les chanoines avaient été contraints d'abandonner leur maison pour demeurer à l'abbaye Sartrine.

Chassé de dessous les murs de Cherbourg, G. des Bordes s'était retiré à Valognes ou à Montebourg, il ne tarda pas à être fait prisonnier dans un combat qu'il livrait à Jean Harliston, vers le Pont-à-la-Vieille, et ses troupes, mises en déroute, furent obligées de chercher un abri derrière la ligne de l'Ouve. Ce qui restait d'habitants dans le pays les suivit, de gré ou de force, dans leur retraite, nous dit Froissart (2) « se retrairent toutes ces gens par deça le « clos que on dit du Cotentin » et cette contrée « le plus gras pays « du monde » ne fut plus, de Carentan à Cherbourg, qu'un désert. Cela dura même longtemps car, d'une procédure de 1411, il résulte qu'à Tollevast « n'estoient aucun demourants ny habitans pour « cause des guerres. »

---

(1) III, p. 362.
(2) VI, p. 126.

Digitized by Google

Mais cet état de choses consommait en France la ruine de notre abbaye du Vœu qui, depuis plusieurs années, n'avait guère d'autres ressources que les 35 francs par mois dont G. de Troismonts était rétribué comme conseiller et lieutenant du roi de Navarre; c'était donc pour la communauté la misère noire. Aussi, si cela n'était déjà fait, nos chanoines durent à ce moment se disperser « une « partie des religieux de Cherbourg s'en allèrent en France men- « dier, excepté ceux de l'Islet en Jersey qui recueillirent même « une partie de ceux de Cherbourg » (1); eux-mêmes n'étaient pas riches « ne jouissant pendant longtemps que dudit prieuré » et même leurs maigres revenus étaient rognés par « les seigneurs à « qui le roi d'Angleterre avait donné l'île de Jersey et qui avaient « voulu les mettre dehors, en sorte que pour obtenir d'y rester ils « se soumirent à une redevance de 40 livres par an » (1). Au Vœu, c'était pis encore, car le roi de Navarre ayant perdu toutes ses terres et places de Normandie n'avait guère besoin de conseillers dans le pays et y possédait trop peu de revenus pour les payer (2). Heureusement le roi d'Angleterre eut pitié de cette détresse d'une maison religieuse qui, située aux portes de Cherbourg, en devait nécessairement suivre la fortune et qui, à cause de cela, avait perdu toutes ses ressources en France. C'est pourquoi un rescrit de Richard II rendit à Guillaume de Troismonts, avec tous leurs revenus, les prieurés de Hagh dans le Lincolshire et de Saint-Hélier-en-Jersey (3).

Une grande partie de la France était en aussi mauvais état que notre Cotentin. On se battait en Bretagne, en Guyenne, en Limousin, en Flandre. Pour comble de malheur, Bertrand Du Guesclin mourut le 13 juillet 1380, bientôt Charles V le suivit (16 septembre) dans la tombe, tandis que le comte de Buckingham, débar-

---

(1) Cartulaire du Vœu, H. 2307.

(2) Depuis 1371, nous n'avons plus les comptes de Jean Climence pour nous renseigner sur les faits et gestes de G. de Troismonts, nous savons cependant qu'à la date du 17 mai 1377, notre abbé du Vœu avait conservé le titre de conseiller du roi de Navarre, puisqu'à cette date il donnait quittance d'une somme de 102 livres tournois à compte de la pension qu'il touchait encore en cette qualité. — Quittance insérée à la collection de R. de Gaignières. Fr. 20901, n° 114, publiée par M. L. Delisle, Annuaire de la Manche, en 1893.

(3) *Gallia Christiana*, XI, p. 943.

Digitized by Google

qué à Calais avec 3.000 hommes d'armes et 3.000 archers, traversait la France pour gagner la Bretagne, sans rencontrer nulle part la moindre résistance; tandis que d'un autre côté une partie de la garnison de Cherbourg put quitter cette place sous le commandement de Guillaume de Windsor et de Hue de Caverley, traversa le Cotentin sans entraves pour aller prendre part au siège de Nantes.

Cependant, à ce moment-là, les trois ans de l'engagement de Cherbourg aux Anglais touchant à leur terme, le roi de Navarre désira rentrer en possession de cette place. Il s'aperçut promptement que « mis dedans la ville de Cherebourg oncques nen partiront, mais tindront comme lour bon heritage » et il dut le leur abandonner « jusqu'à un prouchain parlement » (1), qui se fit attendre douze ans encore.

Les années suivantes, les Anglais étant occupés en Ecosse et en Espagne, les Français en Flandre, la guerre s'éloigna de la Normandie, sans toutefois qu'elle jouit d'un repos complet, car les hostilités continuaient sur mer. Une trève intervint pourtant en janvier 1384 pour durer jusqu'au 1er mai 1385; après quoi la lutte recommença avec d'alternatives descentes des marins normands en Angleterre et des marins anglais en Normandie (2).

Pendant ce temps, Guillaume de Troismonts vivait sans doute, avec ce qui restait de chanoines autour de lui, dans cette abbaye Sartrine qu'il avait rebâtie et agrandie; mais nul document concernant lui ou le Vœu n'est venu à notre connaissance depuis la restitution des prieurés de Hagh et de Saint-Hélier. Ce que nous pouvons encore dire de certain à son sujet c'est qu'il mourut le 4 des ides d'avril (10 avril), le nécrologe porte en effet : « *Quarto idus aprilis obiit frater Guillelmus de Tribus montibus abbas noster* » et il en fait de nouveau mention au 3 octobre : « *Quinto nonas octobris commemoratio Domini de Tribus montibus quondam abbatis nostri* » (3). C'est que Guillaume de Troismonts s'était de longtemps assuré des prières spéciales pour après sa mort, en fondant un double obit solennel. Dès 1362, en effet, il avait, à cette intention,

(1) Froissart, VII, p. 411.

(2) Walsingham, p. 315. — Froissart, IX, p. 78. — Toustain de Billy, généalogie manuscrite de la maison de Thieuville-Briqueboscq, p. 40.

(3) C'est sans doute cette seconde mention qui fait dire au *Gallia Christiana* que cet abbé était mort le 5 des ides d'octobre.

Digitized by Google

donné à son abbaye une rente de cent boisseaux de froment, à lui vendue moyennant « deus cens royaux payés comptant. » Le vendeur était Pierre de Beuzeville, écuyer, qui assit cette rente sur toutes ses terres situées en Martinvast et Sideville (1).

Quant à ce 10 avril auquel mourut G. de Troismonts, ce fut assurément le 10 avril 1385, puisque le 21 février 1386, par des lettres patentes données au camp de Nottingham, Richard II concédait à « Richard Beaugrand, chanoine de l'abbaye de N.-D. « du Vœu, près Cherbourg, l'abbé de cette abbaye étant mort, la « garde des prieurés de Hagh dans le comté de Lincoln et de « S. Hélier dans l'île de Jersey; cette concession a pour objet de « dédommager ladite abbaye des saisies de possessions lui apparte- « nant faites par les Français à cause de la fidélité des religieux « du Vœu au roi d'Angleterre » (2).

M. Dupont (3) assure que les lettres du roi Richard portent la date de 1387. N'ayant point les originaux entre les mains nous ne pouvons trancher le litige. Cette assertion du savant historien n'aurait d'ailleurs d'autre conséquence que de permettre d'allonger d'un an la vie de Guillaume de Troismonts.

L. Couppey,
Curé-doyen de Barneville-sur-Mer.

---

(1) Cartulaire du Vœu, II. 2890 et petit cartulaire de la bibliothèque municipale de Cherbourg, n° 201.

(2) *Rôles normands et français tirés des Archives de Londres*, par Brequigny, n° 61, copies à la bibliothèque municipale de Cherbourg. Voir aussi l'inventaire des archives de cette bibliothèque, p. 407.

(3) *Le Cotentin et ses îles*, II, p. 482.

Digitized by Google

NOTICES

SUR LES

Manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie

conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

Après avoir étudié les manuscrits de provenance normande conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, il nous reste, pour compléter notre série d'études, à faire connaître les manuscrits qui se rapportent à l'histoire de notre province. L'exécution d'un pareil projet, assez simple en apparence, nécessita de longues recherches, et un travail de classement qui permettra à nos compatriotes d'envisager, d'un seul coup d'œil, tout le parti qu'il est possible de tirer, sur un point quelconque de notre histoire normande, de ces documents épars dans une bibliothèque parisienne.

Il serait à souhaiter que notre exemple fût suivi en ce qui concerne l'Arsenal et la Mazarine — nous ne parlons pas de la Nationale, il faudrait la vie de plusieurs bénédictins, — nous aurions ainsi une connaissance parfaite de ce que ces grands dépôts conservent. Il y aurait des trouvailles à faire, et ce labeur, pour celui qui l'entreprendrait, ménagerait d'agréables surprises, et certes, le travail de dépouillement et de classement, si aride de prime abord, finirait par devenir intéressant, même pour un profane dont la curiosité serait stimulée et excitée.

Aujourd'hui plus que jamais, l'heure est aux inventaires, aux

Digitized by Google

catalogues, les travaux d'érudition exigeant de plus vastes connaissances, la bibliographie plus de précision et de développements, il est donc indispensable de faire connaître, à ceux qui les ignorent, les matériaux épars dans les dépôts d'archives ou les bibliothèques publiques. Il y a bien, nous dira-t-on, les catalogues et les inventaires officiels. Le plus souvent, il faut bien le reconnaître, ces « inventaires sommaires » le sont réellement par trop et bien souvent ne donnent qu'une idée tout à fait imparfaite des documents qu'ils signalent : nous en avons fait bien souvent l'expérience.

Nous savons que pour beaucoup, ce genre de travail coûte un peu parce qu'il ne place pas suffisamment en relief son auteur : beaucoup préfèrent écrire des livres à grand retentissement et de plus grand rapport ou brûlent d'attacher leur nom à de vastes compositions qui leur assureront l'immortalité? Bien peu se contentent de l'humble rôle de pionnier de la science qui réserve pourtant beaucoup moins de déceptions et qui fait oublier les longues heures passées sur des textes ou des documents pour en faire connaître tout l'intérêt.

Dans ce travail dont nous commençons aujourd'hui la publication, il nous sera donné d'aborder un grand nombre de sujets : le droit, l'histoire civile, religieuse, littéraire de Normandie; nous avons cru, pour plus de précision et de clarté, commencer par faire connaître toutes les généralités relatives à la province et grouper ensuite, par département et sous des dénominations spéciales, les nombreux manuscrits que nous avons étudiés.

§ I. Normandie, généralités.

a) Chroniques de Normandie. — Nous avons eu déjà l'occasion de signaler ce texte (mss. 805) dans nos précédentes notices, fascicule X, nous nous contentons d'y renvoyer le lecteur (1).

b) Compilations sur l'histoire de Normandie. — Sous cette dénomination, nous placerons d'abord le mss. 832 : c'est l'un des trois volumes d'une copie de l'inventaire du Trésor des Chartes (2) dressé par Théodore Godefroy et Pierre Dupuy. Il fit

(1) Rev. Cath. de Norm., vol, XV, p. 233.
(2) Voir Arch. nat. J. 2120 et 2111.

Digitized by Google

partie de la collection de Louis de Vienne de Giraudot, conseiller au Parlement de Paris, dont l'ex-libris gravé est collé sur l'un des plats intérieurs de la couverture. Ce volume contient, à partir du fol. 1vo, l'analyse de 59 pièces relatives à l'histoire de Normandie :

1. 1080. Concile de Lillebonne.

2. 1205. Dépositions de plusieurs seigneurs relatives aux droits de patronage, juridiction ecclésiastique, dimes, biens meubles de ceux qui meurent sans testament.

3. s. d. Déposition de Roger de Meulan et autres touchant les châtellenies d'Evreux et de Gaillon.

4. 1330. Promesses des habitants de Rouen et autres villes de Normandie de secourir le Roi en la conquête d'Angleterre.

5. 1339. Privilèges et franchises octroyés aux Normands.

6. 1339. Confirmation de ces privilèges.

7. 1339. Promesses de secours pour la conquête d'Angleterre; Raoul, comte d'Eu; Jean, comte de Harcourt; Robert, sire de Bricquebec; Jean Mallet, sire de Montagu; Robin de Harcourt, sire de Beaumesnil, etc.

8. 1417. Arrêt du Parlement de Paris touchant le droit de garde sur le fief de Saint Vincent de Boullaye, près Lisieux.

9. 1204. Lettre de l'abbé de Fécamp, baillant au roi trois muids d'avoine.

10. 1210. Cession de Domfront au roi.

11. 1213. Lettre de l'abbé de Fécamp relative au fief de l'Epée.

12. s. d. Lettre de l'abbé de Fécamp à Philippe Auguste, mettant la ville de Boissé sous la protection du roi (vers 1188).

13. s. d. Cession au roi, du château d'Essé avec ses appartenances (vers 1188).

14. 1233. Lettre de l'official d'Avranches au sujet de l'échange de Pontorson fait avec Henri d'Avaugon et l'official.

15. 1235. Lettre relative au comté de Mortain.

16. 1245. Vente, au roi, d'un moulin et autres droits en la prévôté de Verneuil.

17. 1259. Bail à ferme de plusieurs droits à Michel de Bonneval.

18. 1263. Vente de 100 sols de rente en la prévôté de Mortemar, par Jean Dorival, écuyer.

19. 1264. Vente au roi, par Gautier de Vernon et Constance, sa femme, d'une rente de 50 livres.

Digitized by Google

20. 1264. Vente au roi, de 40 sols sur la prévôté de Bréval.

21. 1264. Vente au roi de plusieurs droits à Magneville et autres lieux.

22. 1264. Même objet.

23. 1265. Vente au roi de quelques fiefs à Neuflote.

24. 1270. Bail à ferme de la ville de Goifalor (*sic*).

25. 1272. Vente au roi de plusieurs terres et droits en la paroisse de « Rubeo monasterio » diocèse de Rouen.

26. 1280. Héritages et droits à Argentan.

27. 1280. Obligation de l'abbé de Corneville pour plusieurs droits appartenant au roi.

28. 1280. Obligation de Jourdain de Chaumont, écuyer pour la ferme du Plessis en la paroisse de Wateville.

29. 1280. Rentes à Pont-Saint-Pierre.

30. 1282. Estimation des terres de Chateauneuf et Senonches.

31. 1282. Même objet.

32. 1281. Même objet.

33. 1282. Ferme de la sergenterie de Biron.

34. 1284. Nicolas Marc d'argent reconnaît avoir pris à ferme divers droits.

35. 1284. Divers droits sur le fief du Mesnil à Honfleur.

36. 1320. Rente de 10 livres tournois sur la prévôté de Verneuil.

37. 1330. Bail de quelques terres à Guillaume Haunou, chevalier, seigneur de Champaigny.

38. 1332. Rente faite au roi, par un bourgeois de Verneuil sur le manoir de saint Antoine.

39. 1333. Obligation de Guillaume de Bordeaux pour divers héritages par lui pris à rente.

40. 1333. Rentes au roi sur divers héritages.

41. 1336. Adjudication au roi de quelques héritages à Domfront.

42. 1338. Dons faits à Jean duc de Normandie.

43. 1338. Don d'une île fait à Robert Bertrand, seigneur de Bricquebec.

44. 1338. Promesse dud. Bertrand de rendre lad. île au roi.

45. 1366. Guillaume, seigneur de la Haye.

46. 1369. Vente au roi de 10 livres de rente par Jean Duquesne.

47. 1377. Rente au roi sur une maison à Argentan.

Digitized by Google

48. 1383. Vente du château et ville de Saint-Sauveur-le-Vicomte au roi Charles VI, pour le prix de 20.000 francs d'or.

49. 1372. Même objet.

50. 1372. Même objet.

51 et 52. 1393. Lettre d'Olivier du Guesclin au sujet de la baronnie de la Roche-Tesson.

53. 1393. Olivier du Guesclin et les terres de Thuit et Argentan.

54. 1393. Vente au roi, par Olivier du Guesclin, du comté de Longueville.

55. 1393. Vidimus de cette même vente.

56. 1393. Procès verbal de la prise de possession, au nom du roi, du comté de Longueville.

57. 1397. Lettres royales au sujet des aides.

58. 1430. Union des vicomtés d'Orbec, Auge et Pont-Audemer au duché de Normandie. Ces vicomtés avaient été données à Thomas, duc de Clarence, frère d'Henri, roi d'Angleterre, héritier et régent du royaume de France.

59. 1449. Don du comté de Longueville, avec la terre de Tancarville, à Jean Bâtard d'Orléans, comte de Dunois et grand chambellan de France (1).

c) **Livre du recouvrement du duché de Normandie.** — La Bibliothèque possède deux exemplaires de ce texte; le premier se trouve dans un volume relié en parchemin qui contient un recueil de chroniques françaises, écrites pour la plupart au xve s., sur papier. C'est au fol. 78 et suivants du mss. 1993 que se trouve le texte complet de cet ouvrage : « Livre du recouvrement du duchie de Normandie et d'une partie de Guienne fait par Berri (2) ». Début : « L'an nostre seigneur Jhesu Christ mil IIII^c quarante et huit, le moys de mars... ». Après l'explicit de ce texte, on lit le nom « Olivier Rocar » qui est peut-être celui du copiste des feuillets 75 à 108. L'autre texte, incomplet au commencement, se trouve aux fol. 106-130vo du mss. 1994, recueil de

(1) Nous ne citerons ici que pour mémoire le mss. 879, autre compilation sur l'Histoire de Normandie, ayant déjà eu l'occasion de nous en occuper dans nos précédentes notices (Manuscrits Rouennais p. 17).

(2) Gilles Le Bouvier, dit Berry, né à Bourges, en 1386, fut premier héraut d'armes du roi Charles VII. On connait de nombreux mss. de son ouvrage, nous citerons seulement ici les n°s 1119 et 5037 du fonds français de la Bibl. nat.

Digitized by Google

pièces historiques écrit également au xve siècle, sur papier, et relié en veau au xviie siècle. Il se termine ainsi : «... Longuement vivre et bien mourir. Amen. Explicit le recouvrement de la duché de Normandie fait par Berri hérault du roy nostre sire esleu roy d'armes des françoys ».

d) **Ducs de Normandie.** — Dans un recueil factice de pièces se rapportant à l'ordre de saint Augustin, et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, mss. 1945, se trouvent, au fol. 38, de simples notes chronologiques, qui nous paraissent d'ailleurs être extraites d'ouvrages imprimés, et se rapportant à la succession des ducs de Normandie.

e) **Généalogie, armorial.** — Nous nous sommes déjà occupé dans nos précédentes notices des mss. 2033 et 858, (voir fasc. III, p. 14 et 18). Le premier de ces manuscrits « Recueil de titres de quelques familles de Normandie » a été en outre étudié par M. Léopold Delisle, dans une assez longue notice publiée, en 1891, dans l'Annuaire de la Manche. Le second « armorial normand », avec les figures peintes, doit provenir de Toustain de Billy, connu pour avoir composé une histoire des évêques de Coutances que la Société de l'Histoire de Normandie a publiée. (Lettre de M. L. Delisle, 10 janvier 1905.)

f) **Offices divers.** — Dans un recueil factice de pièces concernant l'histoire de France (mss. 848) le plus souvent des copies faites au xviie siècle, sauf quelques pièces du xvie on trouve quelques renseignements relatifs à des gages d'officiers domestiques :

I. Fol. 7, de la reine Jeanne d'Evreux. — Ce n'est qu'une simple note écrite au xviie siècle, ne contenant que des noms de dames et damoiselles, parmi lesquelles nous relevons : Jehanne des Fossez, Agnès de Pontoise, damoiselle Flandrin, la damoiselle des Authieux, madame de Breteuil, Jehanne de Vaux, Lorette, Ysabeau, Perrette, femme de chambre de la Reine, Alix, lavandière du chief de la Royne.

II. Fol. 18, de Jean, duc de Normandie (1348-1350). — Cette liste, beaucoup plus détaillée que la précédente, nous donne les noms des titulaires des offices avec leurs traitements par jour. Ainsi, les chevaliers touchaient 4 livres par jour; les chambellans, 27 sols; les maîtres des requêtes, 27 sols; les secrétaires, 10 sols; les notaires, 7 sols; l'aumônier (Me Hue de Neaufle) 15 sols; le phisicien (Me Jehan de Belançon), 20 sols; le chirurgien (Me Pierre

Digitized by Google

Froment), 7 sols, 6 deniers; les apothicaires, 10 sols; les aides de chapelle, 4 sols; à la chambre aux deniers, les offices variaient de 16 à 6 sols; les valets tranchants, 8 sols; les valets de chambre, 5 sols; les huissiers de la salle, 6 sols; le portier, 5 sols, les valets de porte, 5 sols; les valets servants, 5 sols; les autres gens de l'hotel, de 7 à 5 sols; les menestrieux, 4 sols par jour : Thevenin Le Moyne, des naquains *(sic)*; Jehan Tonet de Rains, du demy canon; Jacquot de Soissons, du cornet; Jehan Hautemer, de la guitare; Pierre de Chanulet, de la fluste; Franchequin de Seve, trompete; Petrecourt, de la violle; Richard Labbé, de la guiterne; Simon Col, trompete; Thevenin Tilvier, trompeur; Jacquemard d'Auxerre, trompeur; — le roi des héraux, 7 sols; les valets d'aumône, 15 deniers; les messagers, 15 deniers; les sommeliers, 8 deniers.

III. Fol. 148, de Charles, duc d'Alençon et Marguerite d'Orléans, reine de Navarre, sa femme (1512-1539). — Les officiers touchaient par an : les maitres d'hôtel, 200 livres; les échansons, 160; les écuyers tranchants, 160; les panetiers, 160; le maréchal des logis, 160; la dame d'honneur, 200; les gentilshommes, de 100 à 80; les femmes de chambre, de 60 à 30; les aumôniers, 60; le médecin, 240; le trésorier, 700; le secrétaire, 200; le contrôleur des dépenses, 120; les écuyers de cuisine, 50; les clercs d'office, 50; les valets de chambre de monseigneur, de 160 à 50; les valets de chambre de madame, 50; les huissiers, 60; les sommeliers de paneterie, de 60 à 40; les gens de cuisine, de 50 à 20; les valets de page, 20; les valets de filles, 20; les palfreniers, de 30 à 10; les muletiers, 20; les charretiers, de 30 à 10; les veneurs, de 100 à 30; les fauconniers, de 120 à 50; les valets de fourrière, 20; les valets de salle, 20. — La somme total des gages se montait par an à 12.365 livres.

Le mss. 412 qui renferme de nombreuses pièces relatives à la réformation de la justice et des finances sous le règne de Louis XIV, contient un curieux placard in-fol. imprimé à Paris chez « Christophe Ballard, rue Saint-Jean-de-Beauvais, au Mont Parnasse » s. d. et relatif aux « Offices vacans aux revenus casuels de la généralité de Rouen », parmi lesquels nous relevons :

Rouen. Jaugeur de poids et mesures, vacant par la mort de Barthelemy Sellin, modéré au rôle du 12 décembre 1684 à 1200 livres. — Courtier aulneur de draps en la ville de Rouen, vacant

Digitized by Google

par la mort d'Antoine Navarre, 1800 livres. — Lieutenant du maitre des ports, ponts et passages de Normandie, au siège de la Romaine, à Rouen, vacant par la mort de M. Bencé, 2500 livres. — Procureur du Roy en la monnoye de Rouen, vacant par la mort de M. Estienne du Val, 2500 livres.

Arques. Enquesteur au bailliage et vicomté d'Arques, vacant par la mort de Louis Laignel, 1500 livres. — Garde-marteau aux eaux et forêts d'Arques, vacant par la mort de Nicolas Stalin, 300 livres.

Cany. Lieutenant au siège de Cany, vacant par la mort de Guillaume Brametau, 2500 livres. — Avocat du roi au siège royal de Cany, vacant par la mort de M. Lecoustre, 1000 livres.

Conches. Lieutenant assesseur criminel du bailli d'Evreux au siège de Conches, pour les cas royaux, vacant par la mort d'Antoine Guillard, 1000 livres.

Montivilliers. Second avocat du roi au bailliage et vicomté de Montivilliers, vacant pour la mort de Philippe Mauger, 1200 livres.

Ponteau-de-Mer (sic). Lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage de Ponteau-de-Mer, vacant par la mort de M. Charles Cavelier, 2500 livres.

Grandville. Procureur du roi au bureau des traites foraines de Grandville, vacant par la mort de Jean Vatel, 500 livres.

Pont-de-l'Arche. Maistre du pertuis de Pozes-sur-Seine, vicomté de Pont-de-l'Arche, vacant par la mort de M. Samson, 1000 livres.

Caudebec. Voyer des ouvrages de massonnerie et charpenterie du bailliage de Caux et vicomté d'Arques, vacant par la mort de Nicolas Montfort, 800 livres.

Neufchatel. Lieutenant particulier du bailli de Caux au siège de Neufchatel, vacant par la mort de M. Lebrument, 5000 livres.

Domphront (sic). Procureur postulant au bailliage, vicomté, eaux et forêts de Domphront, vacant par la mort de Guillaume le Tourneuf, 200 livres. Ce placard est précédé, fol. 92, de notes informes sur les offices vacants. Ces pièces paraissent avoir appartenu à M. Lenormant, conseiller et secrétaire du roi.

§ II. Droit normand.

a) Coutumes de Normandie. — Signalons d'abord un texte latin du Grand Coutumier contenu dans le mss. 2995, fol. 2-58vo.

Digitized by Google

« Jura et consuetudines quibus regitur ducatus Normaniæ. » Début : « Cum effrenate cupiditatis malitia humanum genus... » Fin : « post summonitionem factam, » du chapitre « de prescriptione et quid sit. »

Manuscrit de la fin du XIIIe siècle, texte à 2 col. de 37 lignes. Lettrines en couleur. Titres rubriqués. Ce petit volume, dont le dos a été refait au XVIIe siècle, a conservé les plats d'une curieuse reliure qui paraît dater du XVe ou du XVIe siècle; les plats sont ornés de petits fers à froid, au nom du relieur ou du propriétaire « Gossellin ». Traces de fermoirs.

Coutumes de Normandie. Mss. 1743. Voir nos prédédentes notices fasc. II, p. 6 et suiv.

b) Dispositions de la Coutume de Normandie. — Le mss. 1663, recueil des principales dispositions des coutumes et villes françaises, contient, à partir du fol. 176, une compilation des dispositions de la Coutume de Normandie : c'est en quelque sorte un résumé de chaque article présenté de la manière suivante :

De juridiction, art. 1. 2. 3. 4. 5.	Le bailli connaît de tous crimes en première instance, de toutes matières héréditaires et personnelles entre nobles; de fiefs nobles entre toutes personnes; de matières bénéficiales...	Les rentes dues aux seigneurs même aux hauts justiciers sur le prix des appréciations faites par le bailli...

Ce recueil s'arrête, pour notre province, au fol. 203. Recueil du XVIIe siècle, simple cartonnage.

c) Les successions, suivant la Coutume de Normandie. — Dans un recueil de traités juridiques, pour la plupart anonymes, mss. 405, fol. 50, se trouve une compilation, faite sans beaucoup de soin, sur les successions d'après la Coutume. Ce n'est que le résumé des articles de la Coutume ayant trait à cette matière.

d) Remarques sur le tiers coutumier, par Castel, avocat au Parlement de Rouen. — « Le tiers coutumier est introduit par la mesme raison que la constitution des empereurs pour la légitime contre les testamens inofficieux des pères... » (Mss. 405, fol. 93), cette note, suivie d'une liste d'arrêts, s'arrête au fol. 96.

e) Coutumes de la vicomté de l'Eau de Rouen. — Voir nos précédentes notices (fasc. III. p. 12 et suiv.).

(A suivre.)

Étienne DEVILLE,
de la Société de l'Histoire de Normandie.

Digitized by Google

MONSIEUR DELBOULLE

Il y a quelques mois mourait presque subitement, dans un modeste bourg de la Seine-Inférieure, un ancien professeur au lycée du Havre qui a singulièrement honoré la Normandie par ses vastes études sur la lexicographie française. Un bon article nécrologique parut aussitôt dans le journal de l'arrondissement, dont l'intelligente rédaction avait compris la valeur de M. Achille Delboulle.

Ses intimes espéraient une notice étendue. Mais parler dignement d'un savant de ce mérite était une tâche que pouvaient seuls assumer ses collaborateurs ou correspondants de la capitale; et ils se récusaient, faute de matériaux suffisants.

Dans cette extrémité, le silence absolu devenait impossible à un homme qui, depuis plus de quarante ans connaissant de renom M. Delboulle, avait été avec lui en relations épistolaires pendant un quart de siècle. Plus de deux cent cinquante lettres lui avaient révélé les aspirations de l'âme, les efforts de l'esprit, en un mot toute la carrière du philologue havrais.

Il est bien vrai, à la mise en œuvre de cette autobiographie posthume manqueront assurément la manière et les vues de nos critiques autorisés; mais en revanche ces éphémérides littéraires rappelleront assez bien l'intimité d'une causerie au coin du feu. Et si le commun du public s'intéresse peu aux vocabulaires, et moins encore à leur rédaction, les lecteurs de la *Revue catholique* ont une culture intellectuelle suffisamment appropriée à cette chronique sommaire de notre philologie nationale depuis 1881.

A cette date, M. Delboulle a quarante-six ans, et toutefois est presque encore novice dans le métier d'auteur. Mais, comme il n'est pas rare chez les débutants en pleine maturité, son premier essai est un coup de maître. Son *Glossaire de la vallée d'Yères* obtient une faveur inespérée : celle de fournir un bon nombre

Digitized by Google

d'articles au *Supplément* de Littré; et l'Académie française lui décerne une mention honorable.

Et en présentant à l'Institut ses *Matériaux* pour l'histoire du français, Gaston Paris disait dans son rapport : « Je n'ai que des éloges à faire de cet ouvrage, tant au point de vue de la conception que de l'exécution. »

M. Delboulle songeait depuis longtemps à publier un vrai dictionnaire du XVIe siècle. « Cela n'a jamais été fait, disait-il le 8 mars; il n'y a que des embryons de dictionnaires. » La Providence en disposa autrement et lui réserva des besognes autrement méritoires.

Chose singulière! Ce travailleur, si heureusement préparé pour s'illustrer par des œuvres absolument personnelles, allait consumer le dernier tiers de sa vie dans une collaboration assez obscure aux deux plus considérables publications lexicographique du temps et dans un colossal inventaire de notre nomenclature. « Il était si modeste, ce travailleur acharné! » devons-nous conclure avec un de ceux qui l'ont approché de plus près (1).

« *Le Havre, rue de la Paix, 18. — 18 février 1881.* — Je rends au *Dictionnaire de l'ancienne Langue française*, que publie Fr. Godefroy, à peu près les mêmes services que M. Beaujean a rendus à Littré. » Or, Littré place M. Beaujean au premier rang de ses collaborateurs et l'appelle même son « associé ». Il revoyait la première et la dernière épreuve de chaque feuille.

Tout en applaudissant au courage peu commun qui fit entreprendre cet énorme recueil, et au labeur colossal qu'il exigea, il faut bien dire que Godefroy eût pu envier à son auxiliaire la précision scientifique, la méthode rigoureuse et la conscience à épuiser les moyens d'information.

Dès le 12 mars 1882, alors que les douze premiers fascicules avaient seuls paru, le philologue havrais écrivait : « Les omissions sont inévitables; et pour ma part j'en ai déjà recueilli la matière d'un juste volume. » — « On arrivera certainement à quelque chose de complet », conclut-il quelques semaines plus tard. Eût-

(1) Heureux contraste avec cet autre chercheur de la région qui, en offrant quelque mémoire de sa façon, avait grand soin de dire : « Surtout ne manquez pas de me citer à l'occasion. »

Digitized by Google

il été encore aussi affirmatif en ses vieux jours en voyant ses listes alphabétiques s'allonger indéfiniment?

A ces aperçus philologiques, il mêle l'amère confidence de ses chagrins professionnels. « Je suis sensible, avait-il dit, dès l'année précédente, au souvenir de mon vieux professeur l'excellent abbé Blondel (1). C'est lui qui m'enseigna l'art de faire d'honnêtes vers latins, exercice aujourd'hui supprimé sous prétexte qu'il abêtit les esprits et qu'on n'a pas besoin d'écrire en latin pour écrire admirablement en français. Si Bossuet n'avait pas su le latin, il eût rivalisé d'éloquence avec les J. et F. (*sic*) de notre temps. Nous verrons bien la moisson d'hommes que toutes ces belles réformes nous feront récolter. »

Il complète aujourd'hui sa pensée : « Le nouveau programme d'études est le commencement de la décadence; et tous les vieux universitaires sont à peu près de cet avis. Il paraît que la nouvelle génération de l'Ecole normale supérieure voit tout en beau et prétend tout remplacer, tout régénérer, donner à tout un nouvel essor. En attendant, nos élèves ne font déjà plus de grec, se soucient à peine du latin; et le professeur, plein de découragement, n'attend plus qu'une chose : sa retraite. Quant à nos gouvernants et ministres, vous savez bien qu'ils se nourrissent d'ignorance, d'impudence et de mauvaise foi. C'est le cas de répéter avec Catherine de Russie : « Je ne saurais croire aux grands talents » d'épiciers, de savetiers et de cordonniers pour le gouvernement » et la législation. »

Aux premières heures de 1883, la mort de Gambetta lui inspire quelques lignes superbes. « L'année s'annonce par un grand coup de tonnerre. Est-ce que le ciel a enfin pitié de cette pauvre France? Relisez comme moi le sermon de Bossuet sur « l'Ambition », et particulièrement ce passage : « Ecoute, homme sage, homme » prévoyant, qui étends si loin aux siècles futurs les précautions » de ta prudence, etc., etc. » C'est vieux et c'est frappant d'actua-

(1) L'abbé Blondel professa plus de vingt ans au collège d'Aumale. Il mourut doyen de Doudeville en 1889, à l'âge de soixante-six ans.

Relevons ici une légère erreur, déjà imprimée plusieurs fois. Ce n'est pas à Grandcourt qu'est né M. Delboulle, mais bien à Dancourt, village du canton de Blangy, qu'il habita avec sa famille jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Digitized by Google

lité. *Le cléricalisme*, disait ce puissant, *c'était l'ennemi*. L'ennemi, ç'a été le poignard de je ne sais quelle *muliercule*. »

Entre temps, et pour se délasser peut-être de ses minutieuses explorations philologiques, M. Delboulle rédigeait des comptes rendus de bibliographie. « Il y a quelque temps, mande-t-il le 6 juillet 1884, j'ai publié un article sur le *G. Haudent* de M. Ch. Lormier, dont j'ai fait un grand éloge. Un article très vif sur l'*Histoire de Rouen*, par M. Lefort, doit paraître cette semaine. J'ai tout à fait mes entrées libres à la *Revue critique*... Quand le *S. Mellon* de M. l'abbé Sauvage paraîtra, je compte lui consacrer un petit article qui ne sera pas une critique... Par le temps qui court, il faut faire un peu de bien. »

Sa collaboration est appréciée et s'accroît. L'année suivante, « trois, quatre ou cinq articles » retardent celui qu'il médite sur ces actes du premier pontife de Rouen. « Nous y sommes tout à fait, ou peu s'en faut, dans la légende et les hypothèses; et à la *Revue critique*, vous le savez, on aime ce qui est très clair et très net. » Enfin l'article est expédié au mois de novembre, mais pour ne paraître que quelques mois plus tard.

Au sujet de textes récemment publiés, il écrit : « Ici le bibliothécaire épouse les rancunes de la ville du Havre (1), et rien de ce qui paraît à Rouen n'est admis par lui, pas même l'histoire fantastique de Rouen par M. L. (*sic*). »

« Il faut vous défier, observe-t-il judicieusement, des anciens textes français édités par les bénédictins (2)... A la suite des ser-

(1) Il est à croire que l'éminent J. Bailliard, grand ami de l'abbé Sauvage, et qui fut membre de la commission départementale des antiquités, subissait les préjugés locaux (si préjugés il y a) beaucoup plus qu'il ne les partageait.

(2) A vrai dire, la défiance paraît de rigueur pour tout l'ancien français publié avant la dernière moitié du XIXe siècle. L'abbé Prompsault n'a-t-il pas relevé huit cents fautes dans les vieux textes si admirablement imprimés par Crapelet, mais sur des copies qui ne valaient rien.

Et si l'on songe que l'abbé Prompsault connaissait mal lui-même le vieux français, comme le prouve son *Villon* sévèrement apprécié par M. Delboulle, on voit dans quel chaos d'insuffisances s'égare le lecteur de ces volumes, sérieusement élaborés par des auteurs auxquels des notions aujourd'hui élémentaires avaient fait défaut.

Digitized by Google

mons latins de saint Hildevert, le livre des *Pierres précieuses* de Marbode publié par le bénédictin Beaugendre est un tissu de fautes énormes, à tel point qu'il faudrait refaire tous les vers. » Suivent quelques lignes sur le nom *potuis*, donné à Dieppedalle aux portes ménagées pour permettre la libre circulation d'une cour dans l'autre, quand la Seine couvrait le quai.

En relevant dans le *Coutumier de Dieppe* « des mots très curieux qui ne sont pas dans Godefroy », il continue (5 octobre 1885) : « Il faut bien s'attendre à cela. C'est un travail de galérien; et ceux qui critiquent l'ouvrage n'ont pas l'air de se douter des immenses recherches que tout cela demande. Il y a sans doute à critiquer; mais on ne peut nier que ce dictionnaire ne soit un prodigieux effort de patience et d'érudition. Malheureusement, j'ai peur que la santé de M. Godefroy ne puisse résister à une telle entreprise. Il me parait abattu, découragé; et puis la vieillesse avance. »

En donnant encore des nouvelles de Godefroy, il ajoute par manière de post-scriptum : « Nous allons perdre notre excellent aumônier (1). C'est le proviseur qui n'est pas content! (30 mai 1886). »

« Mon édition classique de Joinville m'a pris assez de temps pour que je la croie bonne. » Etude brève et claire de la langue de Joinville, texte établi d'après les dernières recensions avec notes assez nombreuses pour les explications nécessaires et les rapprochements philologiques, lui méritèrent un compte rendu favorable de la *Revue critique*. « J'ai supprimé les quelques passages scabreux que M. de Wailly a laissés dans son édition, comme s'il ne connaissait pas les enfants. »

Dans son souci de rendre à chacun ce qui lui appartient, il remarque, lors du centenaire de Corneille, que ce n'est pas Littré qui a fait justice du commentaire de Voltaire. « C'est à Godefroy, dit-il, que revient cet honneur. » Et à peu près dans le même ordre d'idées : « J'aurais pu en dire beaucoup sur la prétendue tolérance des protestants. Lisez par exemple le livre de de Bèze : *De hæreticis à magistratu civili puniendis* (« des peines que le pouvoir civil doit infliger aux hérétiques »)... Jamais l'intolérance ne s'est affichée plus à découvert (12 octobre 1884). »

---

(1) M. l'abbé Monnier venait d'être nommé doyen de Saint-Michel.

Digitized by Google

« Vous savez, déclare-t-il quelques jours après, que je ne viens que bien loin à la suite de nos romanistes, et que d'ailleurs je ne suis qu'un amateur de l'antiquaille, mais un amateur, il est vrai, passionné et *quelquefois intelligent.* »

« Mgr l'archevêque Thomas a parlé spontanément à notre proviseur des minces travaux de votre serviteur, » dont Fr. Godefroy avait dû faire l'éloge dans un séjour à l'archevêché. « Si vous approchez Monseigneur, dites-lui donc ceci : Que cet excellent Fallet qu'il voit tous les jours, est l'homme à qui je dois tout; et que sans lui je n'aurais jamais fait de philologie. »

Le souvenir du bon abbé lui est toujours présent, et quinze mois plus tard il fait cette confidence : « S'il est fier de moi, je le suis encore plus de lui. Je n'oublierai jamais qu'il m'a fait entrer en troisième (1), après neuf mois de latin et avoir tous les prix à la fin de l'année. Ce qu'il ne sait pas, c'est le petit trait suivant. A la dernière visite de Mgr de Bonnechose au Lycée, j'eus après le dîner un entretien avec l'archevêque, entretien qui ne roula que sur mon ex-maître... Quelques mois après, il était nommé chanoine honoraire. »

Sa profession de foi littéraire, très catégorique, recommande la lettre du 22 mai 1887, à propos de son article de la *Revue critique* sur « ce fanatique de Gravier (2) » : « J'ai la haine d'un sot livre. Je déteste, j'exècre le parti pris et la bêtise. »

Le *Rituale romanum*, édité peu après par l'imprimerie Cagniard, étant à ses yeux un petit chef-d'œuvre de typographie, il tient à en rendre compte dans sa *Revue*, « ce qui n'est pas aisé », remarque-t-il. Mais il s'entoure de divers renseignements pour donner tout l'intérêt possible à sa notice.

« Le *Mystère de la Nativité* (publié par M. P. Le Verdier pour les Bibliophiles Normands) m'a intéressé beaucoup. J'en ai extrait un tas de mots très curieux qui ne sont pas dans Godefroy. Il est singulier que cet ouvrage, qui a été imprimé, lui ait échappé. »

Mgr Thomas voulut bien communiquer à M. Delboulle les textes

---

(1) Au collège d'Aumale, supprimé en 1887. La Ville, en 1834, l'avait confié à des ecclésiastiques.

(2) Il y rend compte du mémoire : *Un village normand sous l'ancien régime.*

Digitized by Google

en vieux langage que possède la bibliothèque de l'archevêché. Cette obligeance fut particulièrement agréable au philologue. « J'aime beaucoup les livres, expliquait-il, mais je ne suis pas de ceux qui, sous ce beau prétexte, se les approprient, comme feu V. Cousin. Son droit à les garder, c'était sa passion, disait-il. Admirez cet éclectique!... Ces ouvrages contiennent des mots de science et de liturgie; très nécessaires à l'histoire du français. C'est vous dire qu'ils peuvent servir au *Dictionnaire général* de Darmesteter, auquel je collabore de toutes mes forces. Montés sur les épaules de Littré, nous verrons plus loin que lui. »

Interrompu vers la fin de 1885, le *Dictionnaire* de Godefroy allait terminer la lettre P au mois de novembre 1888. « J'y travaille de tout mon cœur, ajoute le lexicographe havrais, quoique depuis un an je ne corresponde plus guère avec l'auteur. Voici pourquoi; il m'écrivit l'année dernière pour me demander tout ce que j'avais sur le XVIe siècle, environ trente mille mots avec l'historique. Je lui répondis nettement que je consentais à lui donner le tout, s'il voulait que mon nom suivît le sien sur le titre de ce dictionnaire particulier du XVIe. — Il me répondit d'une façon très évasive, c'est-à-dire par un refus. — C'est bien, lui écrivis-je à mon tour; mais je garderai tout mon petit trésor. Et voilà! — M. Gaston Paris qui a su la chose en a été indigné. Non-seulement, disait-il, » M. Godefroy aurait dû accepter les conditions de M. Delboulle; » mais il aurait dû les lui proposer. »

» Remarquez bien que cela ne m'empêche pas (par amour de l'art) de faire tout ce que je puis pour son *Dictionnaire de l'ancienne Langue*. Je suis résolu seulement à ne l'aider en rien pour son *Dictionnaire du Patois*, qui d'ailleurs, comme vous le pensez, ne sera jamais commencé (1). »

» Voilà un an bientôt (c'était donc en 1887) que M. Darmesteter m'a demandé ma collaboration à son *Dictionnaire moderne*. Celui-ci est un homme généreux et qui se conduit à mon égard d'une tout autre manière que Godefroy. Malheureusement nous allons jusqu'ici avec une lenteur désespérante. Nous ne sommes encore qu'à la lettre A vers le milieu.

(1) En effet, le prospectus a seul paru. L'ouvrage, téméraire à d'autres égards, eût nécessairement laissé beaucoup à désirer, les lexiques locaux étant encore trop peu nombreux.

Digitized by Google

» Darmesteter est un esprit très philosophique. Lisez son tout petit livre *La Vie des Mots* (1), et vous aurez l'idée de la façon dont il comprend un dictionnaire de la langue moderne. »

Le « tas de perles pour la langue du moyen-français » conservées par Jean de Maumont provoque l'éloge de Vigenère, traducteur infatigable, dont la langue est également curieuse.

« Il y a tantôt huit jours, (le 16 novembre 1888), que M. Darmesteter a été foudroyé par une mort subite causée par excès de travail. J'ai été tellement abattu par cette nouvelle que je suis resté deux ou trois jours sans rien faire (2). Son dictionnaire promettait d'être un chef-d'œuvre. Est-il ou sera-t-il achevé? Je n'en sais rien. Ce que je sais bien, c'est que je lui ai envoyé environ quatre mille mots (l'A et le B), et que jusqu'ici je n'ai pas osé les réclamer. » Dans la huitaine, il ajoute : « Le dictionnaire va être continué par G. Paris, qui a en main tous les papiers de Darmesteter ».

Tout entier, on le voit, à la collaboration des deux plus grosses entreprises lexicographiques de la fin du siècle, ayant à suffire en même temps à ses obligations de professeur et à l'actif concours qu'il prêtait à divers périodiques, M. Delboulle était doué d'une si énorme puissance de travail que, loin de craindre le surmenage, il va jusqu'à en nier l'existence : « Je suis archicuirassé contre ce mot qui m'a toujours paru ne signifier rien du tout. » Il est vrai que M. Delboulle avait alors dépassé l'âge où une application immodérée devient souvent funeste, comme Fr. Lenormant en fut un lamentable exemple. Mais ses dernières années en devaient subir de cruelles atteintes.

Quelques semaines après, la ville de Rouen l'autorisait à emprunter les vieux ouvrages de son riche fond. Cette faveur ne fut pas pour ralentir son application à la lecture. « Plus j'avance dans mon travail, se prend-il à dire, plus je vois que tous les lexicographes n'ont certainement pas donné un tiers des mots qui ont volé dans la bouche de nos pères. Quel malheur que je m'y sois

(1) Ce remarquable manuel, publié en 1886, a eu en neuf ans cinq éditions, outre une traduction anglaise.

(2) De tels coups ébranlent les meilleurs esprits. Dans une ironie sublime, Bossuet leur reproche de s'étonner de ce que « ce mortel est mort! »

Digitized by Google

pris si tard! C'est égal, je crois que je laisserai tout de même une petite trace, non pas de mon génie linguistique, comme vous me le dites trop flatteusement, mais de mon ardeur au travail... Je n'ai environ que dix heures de classe par semaine, mais je n'ai pas une minute à perdre : je vieillis et la tâche est infinie. » Ce qui sera vrai encore le jour où il prendra sa dernière note.

« Godefroy va toujours, mais bien lentement. Il est évident que la fin n'était pas assez longuement préparée. Après lui il y a toujours à glaner à pleines mains. » Il revient encore sur ces lacunes : « Il est incroyable combien cet excellent Godefroy a lu légèrement certains ouvrages qu'il cite, entre autres Corbichon. J'y rencontre une multitude de mots qu'il a oubliés, il me semble, à plaisir; en sorte qu'il reste après lui immensément à faire... Dans ce respectable bouquin (*La vie de Mgr S. Hierosme*), je trouve *irradiateur*, *commaculer*, *incentif*, *oléagine*, qui manquent dans son dictionnaire. »

Après les nouveautés lexicologiques qu'il avait su tirer des mémoires récents, il arrive à faire cette remarque : « Des auteurs de la fin du XVIe siècle et du milieu du XVIIe ont une langue bien bizarre, tels Richeome, Et. Binet, Florimond de Rémond et cent autres que j'ai dépouillés ». Ce sont presque toujours les écrivains provinciaux et les polémistes qui fournissent le plus de nouveaux mots. « Plus j'avance, plus je suis émerveillé des vastes lacunes qu'il y a à combler dans Lacurne, Godefroy, Littré. »

Il y a une solution définitive pour l'entreprise que la mort de Darmesteter avait mise en péril. « Elle va se continuer sous la direction de M. Antoine Thomas, et l'on m'écrit que cela va peut-être paraître par livraisons : trois ou quatre ans suffiraient à l'impression (1).

» Ce dictionnaire moderne profite de tout. Vous savez combien celui de Littré est incomplet au point de vue historique : c'est moi qui suis spécialement chargé de cette partie. J'ai exigé que mon nom fût maintenu en certaines circonstances : avec le temps on devient un peu dur. Vous y verrez certainement du nouveau et

(1) Les éditeurs annoncèrent que l'ouvrage serait terminé en cinq ans. Comme d'usage, les prévisions furent grandement trompées. La publication a duré onze ans environ.

Digitized by Google

saluerez bon nombre de citations qui vous sont dues, à vous ou à vos livres ».

Le 27 juillet 1889, M. le chanoine Fallet célébra la cinquantaine de son sacerdoce. M. Delboulle, invité à cette touchante solennité, déjeuna ensuite aux côtés de Mgr l'Archevêque. « Il y a bien longtemps, mandait-il cinq jours après, que je n'avais eu une aussi bonne journée. »

Voici un trait bien significatif sur les obscurités imprévues des origines lexicographiques : « Je ne crois pas qu'on puisse trouver *anacoluthe* ni *anabaptiste* si aisément. Si vous saviez quelles lectures de grammairiens j'ai faites pour renconcontrer le premier mot : Robert, H. et Ch. Estienne, La Ramée, Sibilet, Maigret, etc., etc ». Lectures en pure perte, puisque le *Dictionnaire général* ne le cite qu'au milieu du XVIIIe siècle.

« Si vous remarquiez quelque volume sur les *Plantes*, l'*Agriculture* ou l'*Alchimie*, notez-le. Ce sont les ouvrages les plus curieux et qui ont été le moins lus, sauf Olivier de Serres et Ch. Liébaut.

» Dans quelque temps, vous savourerez dans la *Revue critique* l'éreintement d'un inspecteur primaire d'ici, du programme enseigné dans les écoles, etc. Il y a là de quoi précipiter ma retraite (13 novembre 1889). » La critique fut d'autant plus mortifiante, que les organes propres à la réplique se dérobèrent.

L'année 1890 s'annonça tristement pour notre philologue. Il y fut souffrant pendant plus de trois semaines, « au point d'être incapable de faire quoi que ce soit. »

Mais si la santé s'ébranle, la supériorité scientifique s'affirme. « Godefroy amène les pouces. Il « souhaite sincèrement qu'une » entente pour le *Supplément* et le reste puisse s'établir entre nous. » Je vous disais bien que je le ferais passer par les fourches caudines. Pour m'associer à son dictionnaire des XVe et XVIe siècles, il mettra au titre : *Avec le concours de M. Delboulle*. Cela ne me plaît que très peu, et je veux simplement « par Godefroy et Delboulle » ; sinon il n'aura rien. Du reste, MM. G. Paris, Chuquet et Ant. Thomas me déconseillent d'accepter, à moins que je n'aie part à l'honneur et au profit. Qui vivra, verra (2 mars).

» Je suis très occupé en ce moment, vient-il de dire, pour avoir *par faveur* ma retraite ; mais il paraît que ce n'est pas facile. Si je l'avais, cette bonne retraite, je me retirerais à la campagne avec ma bibliothèque, et je me donnerais à cœur joie de l'ancien français. »

Digitized by Google

Six mois après, la retraite est octroyée. « On va pouvoir travailler à loisir, classer, ordonner un tas de choses. »

Cette volupté scientifique, des plus méritoires, a été pleinement goûtée durant quinze années. Mais, comme dans beaucoup d'autres entreprises d'érudition, M. Delboulle, à mesure qu'il avançait dans sa tâche, voyait reculer d'autant l'objet de ses vœux, ce *Dictionnaire complet* de l'ancien français. La prochaine génération ne le verra pas s'achever, possédât-elle une ample pléiade de travailleurs, enflammés du zèle et de l'acharnement au travail qui auraient suffi à illustrer le professeur du Havre.

Il est permis d'être aussi affirmatif en songeant aux milliers de pages de textes anciens édités depuis un demi-siècle, comme à ceux que nos nombreuses sociétés savantes ne cessent à l'envi de publier chaque année (1).

A cette heure-là même, M. Delboulle imprimait ses *Additions à l'historique des Fables de La Fontaine.* Ce n'est pas un médiocre honneur pour lui que ses immenses lectures lui aient permis de rédiger ce « complément nécessaire » de la belle édition des *Grands Ecrivains de la France.*

M. Delboulle ne voulut pas quitter le Havre avant que le bon chanoine Fallet fût venu passer quelques heures à son foyer. Aux jouissances de l'érudit il alliait ainsi les joies du cœur personnifiées dans le bon vieillard qui avait béni son enfance et ouvert son esprit aux premières lueurs du savoir.

« Jamais je n'ai été si occupé, que depuis que je n'ai rien à faire. » C'est qu'aussi il savourait la naïve traduction que J. de

---

(1) Sous certains égards d'ailleurs l'œuvre est infinie. A prétendre noter toutes les variations des mots ou les altérations qu'ils ont continuellement subies dans la langue des provinciaux, il faudrait, remarquait un jour M. Delboulle, « dix volumes comme ceux de Littré; et encore on ne serait pas complet. »

Dix ans plus tard il en jetait au courant de la plume cette piquante démonstration : « Avant d'écrire définitivement *eau*, on a orthographié ce mot d'à peu près cinquante formes plus ou moins différentes. — Paroisse s'est dit *parosse*, *perosse*, *parroiche*, *parrouche*, *parofie*, *parfie*, *parofe*, *paroche*, *perroche*, *parouesse*, et j'en passe. — Estaindre vous étonne. Que direz-vous des formes *estindre*, *estaindre*, *stindre*, *extingdre*, *estignre?* »

Digitized by Google

Vignay a faite d'un énorme in-folio de Vincent de Beauvais. « Figurez-vous que Godefroy a parcouru à peine le *Miroir historial*. Par ce qu'il cite çà et là, je croyais qu'il l'avait dépouillé. Mais du tout; pas du tout! J'y ai rencontré des centaines de mots qui sont du vieux français très pur. Quel dommage que l'édition soit si pleine de fautes. Je ne puis prendre que les passages qui sont bien intelligibles : une foule de mots restent douteux parce qu'ils sont estropiés. »

Parmi tout le tracas d'un laborieux déménagement à près de cent cinquante kilomètres du Havre, en plein hiver, il ne discontinuait pas sa collaboration à la *Revue critique*. « Je vous enverrai d'ici peu un article sur le livre de la Réforme de l'Enseignement. Vous verrez quelles couleuvres je fais avaler à l'ogresse. »

Il avait dû par surcroît préparer et surveiller la réimpression d'un de ces vieux textes qu'il affectionnait : *l'Institution de la Femme chrétienne*, par P. de Chanzy. Elle lui avait coûté de longues recherches, d'autant plus fastidieuses qu'elles étaient trop souvent restées sans résultat.

Le volume achevé, il ne se préoccupe que des éloges que mérite l'imprimeur. Le grand typographe A. Lemale en avait d'ailleurs fait un bijou tout à fait digne des bibliophiles. Les approbations les plus diverses ne lui manquèrent pas, depuis neuf articles du *Journal des Débats* jusqu'à l'appréciation de la Revue des Jésuites « qui, avouait-il, m'a fait grand plaisir... Il serait aisé de faire de ce livre une édition populaire, en modernisant legèrement le style, et en supprimant quelques traits un peu crus, habituels aux braves gens de ce temps-là. »

Le 2 mai 1891, il peut écrire : « Je suis installé, mes livres sont installés et tous bien rangés dans une grande salle. Je les ai tous sous la main, et je vais enfin pouvoir travailler à mon aise et de tout cœur. » Cela est daté de Grandcourt, bourg du canton de Londinières, vers la frontière de la Picardie. M. Delboulle y occupe deux maisons avec un verger que baigne l'Yères, petit fleuve côtier de la belle vallée dont il a écrit ce *Glossaire*, qui mérite d'être proposé comme modèle pour les études de linguistique champêtre.

« Notre *Dictionnaire général* va bien lentement. Ce pauvre X... a été malade d'une conjonctivite, d'où le retard du Ve fascicule... Vous le recevrez très prochainement. Cela va lentement; mais si

Digitized by Google

vous saviez avec quel scrupule tout cela est fait? Le progrès sur Littré est incontestable. »

Il en apprécie ainsi le premier collaborateur : « Je suis bien aise que Hatzfeld vous ait écrit. C'est un homme qui dit ce qu'il pense et qui n'est pas phraseur comme God. (*sic*). Il n'est pas juif, ajoute-t-il quelques mois plus tard. C'est un catholique, dont je vous engage à lire deux articles qu'il a publiés dans le *Correspondant*. Un surtout intitulé les *Libres-Penseurs*, et où il vise particulièrement le fameux Aulard, ferait vos délices... »

« Je travaille ici dans la paix et le bonheur. Je m'intéresse aux lieux où je suis né, et je n'aime pas beaucoup à voir autour de moi les choses aller à la débandade. » Quoi d'étonnant après cela s'il s'occupe des prochaines élections municipales, pour choisir et faire accepter six candidats. On verra tout à l'heure quelle fut l'influence bienfaisante de ce succès sur les affaires communales.

La publication de la *Muse Normande* si doctement éditée par M. Héron, l'intéresse d'autant plus qu'il n'a aucune peine à le constater, il en avait à son insu fourni quelques matériaux. « Dans le temps je recevais d'Alfred Baudry un tas de questions pour l'interprétation d'un grand nombre de mots qu'il me disait être des environs de Rouen. Le bon apôtre n'avouait pas que ces embarras lui étaient suscités par l'édition qu'il préparait... »

« Un Dictionnaire *complet* du vieux français restera encore plus d'un siècle à l'état de rêve. Mes matériaux y serviront un brin, et voilà tout... Je suis sûr que les auteurs du *Dictionnaire général* auraient accueilli « caléfactif » qui est dans Bossuet, s'ils avaient su que le grand orateur l'avait employé. Mais on ne peut être parfait. »

Pour le langage des trois derniers siècles, cet ouvrage est assurément, tout le monde le reconnaît, le meilleur qui existe. Mais les trois ou quatre mille remarques jetées sur un exemplaire présagent quelques améliorations. Sans insister sur les erreurs peu explicables des dates du *Dictionnaire de l'Académie*, ni même sur les menues retouches qu'appellent un très petit nombre de définitions, il y aura lieu, sans modifier ni même élargir le plan, de consigner certaines nuances d'orthographe profitables peut-être aux étymologies encore incertaines; avec l'extension des sens depuis l'emploi de l'Académie en 1694; — d'accroître discrètement les exemples empruntés aux grands maîtres comme Bossuet,

Digitized by Google

Molière, Buffon (pour sa nomenclature), ou aux spécialistes de Callières, Templery, etc.; — de vieillir çà et là quelques néologismes et, en revanche, de rajeunir la désuétude de plusieurs vieux mots (1). Et alors?... Alors hélas! pas plus qu'aujourd'hui la perfection ne sera de ce monde; et jamais, pour le réconfort des travailleurs, les progrès de la science ne feront mentir le mot célèbre du sceptique : *Nous ne savons le tout de rien.*

« Il est étonnant, remarque-t-il le 2 janvier 1892, qu'un homme de la valeur de M. Héron ne soit pas décoré. Mais, il n'est pas juif, et est probablement d'un caractère très indépendant : cela suffit à sa gloire, mais non pas à lui faire obtenir ce qu'un tas de crétins et de plats-pieds obtiennent aujourd'hui (2). » Plus d'un lecteur n'aura pas achevé la phrase sans l'appliquer à M. Delboulle lui-même, et avec grande raison.

Tout en multipliant, sans compter, ses articles dans la *Revue critique*, il y reste dans sa compétence et « n'aime pas à dire de banalités. » Tout le monde n'y met pas cette réserve, témoin « l'article assez insignifiant » sur la *Muse Normande.*

« J'ai beaucoup retravaillé mon *La Fontaine*, qui est presque épuisé, me dit le libraire; et je suis à peu près d'accord avec lui pour en donner une seconde édition. J'ai découvert un tas de choses qui m'avaient échappé, et que n'ont pas connues davantage les éditeurs... La Fontaine doit être commenté comme Homère, comme Virgile; c'est pourquoi il y a encore tant de choses à ajouter au très savant commentaire de Régnier et Cie. » Aussi veut-il connaître le recueil d'anciennes fables donné par Gratet-Duplessis que les *Grands Ecrivains* n'ont pas cité.

« J'ai rencontré dans Origène la fable de l'astrologue qui se

---

(1) Et quand on songe que le plus grand nombre des livres imprimés de 1600 à 1800 au moins ont chance de concourir utilement à cette révision, on voit avec quelle sagesse M. Delboulle recule dans un avenir lointain la rédaction parfaitement satisfaisante de nos vocabulaires.

(2) Cela rappelle un joli mot. « Est-ce que M. de Montalembert n'est pas dans ce groupe? » demandait-on sous Louis-Philippe. — « Mais oui, voyez donc : c'est celui qui n'est pas décoré. »

On n'en était pourtant pas encore à dire, en apprenant la décoration de certain personnage : « Comment! Mais est-ce qu'il a fait assez de mal pour cela? »

Digitized by Google

laisse choir dans un puits. Saint Jérôme m'a fourni un passage très curieux sur les deux vers : *Rien de trop*, etc. J'ai un développement du même Père sur *Le vase est imbibé, l'étoffe a pris son pli*; un autre de saint Augustin sur un passage de *Psyché*, relatif au plaisir que l'on éprouve à voir représenter sur la scène les calamités et les passions humaines; et j'espère encore faire d'autres trouvailles (1). »

Du mois de juillet au mois d'octobre, une goutte sciatique des plus aiguës fait cruellement souffrir l'intrépide travailleur, qui n'y peut même pas lire une heure sans fatigue, et s'ennuie extrêmement. « Aussi c'est avec un renouvellement d'ardeur que (quoique imparfaitement rétabli) je me remets à la besogne. Mon recueil de vieux mots m'épouvante. Car plus j'avance dans ce travail, plus je trouve qu'il est immense. Il y a de quoi décourager le mortel le plus laborieux et le plus patient. Je donnerai une récolte telle quelle, mais avec un titre fort modeste; à supposer que je trouve un éditeur, et que je puisse aller jusqu'au bout. »

Treize années d'investigations complémentaires n'ont certainement rien modifié à ces conclusions, si ce n'est qu'elles ont prouvé qu'il n'a pu aller jusqu'au bout. Les dictionnaires français qui ont paru depuis quatre cents ans ne sauraient se compter; et cependant aucun de leurs auteurs n'a prétendu y épuiser savamment notre nomenclature. Le premier, M. Delboulle a eu cette ambition, effrayante comme il vient de l'avouer. Que l'honneur en reste attaché à son nom, étant surtout données l'étendue de ses recherches et la précision de ses extraits. Il y a là un excellent exemple à imiter non seulement en France, mais encore dans tous les autres pays. Connaît-on en effet une seule langue qui ait exactement noté tous les mots contenus dans ses textes de tout âge et de toute provenance? Ni pour le grec ni pour le latin les glossaires et les scoliastes n'en sont venus à bout, malgré leurs bizarreries et leurs puérilités, comme l'attestent chaque jour les documents inédits, et en particulier les pièces épigraphiques. De

(1) L'éloge que la Bruyère fait des Pères n'a donc rien perdu de sa vérité. Il doit même être accentué à proportion des conquêtes de l'esprit moderne. C'est ainsi qu'un officier du génie admirait les connaissance techniques que suppose dans S. Grégoire de Nazianze sa description des murailles d'une ville.

Digitized by Google

sorte qu'il n'existe aucun dictionnaire, si volumineux qu'on le suppose, qui possède la qualité en apparence la plus simple et la plus nécessaire : celle de recueillir tous les mots. « La sagesse humaine est toujours courte par quelque endroit. »

L'incroyable activité de M. Delboulle aimait à se délasser dans le *Journal de Neufchâtel* « par les coups de boutoir qu'il distribuait de temps en temps aux vilains oiseaux qui ne manquent pas plus ici qu'ailleurs ». Cette verve satirique servie par un style très alerte était un vrai régal pour l'élite des lecteurs. Ses doléances sur les bornes-fontaines du chef-lieu de canton eurent un succès d'hilarité puissante qui n'est pas encore oubliée.

« Tous mes meilleurs souhaits pour l'année qui vient, écrit-il le 31 décembre 1892. Nous avons toujours besoin qu'une main puissante et indulgente à la fois nous protège, mais plus que jamais dans les temps que nous traversons.

» Godefroy vient à la rescousse après trois ans de silence, pour que je lui envoie à l'avance mes notes en me disant : « Ne craignez » pas de donner plus que moins. » N'est-ce pas tout à fait charmant? Il parait que ce serait pour l'éditeur une *diminution considérable dans les frais de correction, etc.* Je le crois; mais pas si bête! »

M. Delboulle savait profiter des moindres incidents locaux pour ses études favorites. « Notre vieux curé, écrit-il le 27 janvier 1893, ne manquait jamais, à la fête de l'Assomption, d'user de cette comparaison : « La virginité de la Ste Vierge n'a pas été plus « entamée par la naissance de son Fils, que ne l'est cette verrière « par les rayons du soleil. » Qu'il fît du soleil ou non, cela ne ratait jamais. Cette comparaison, fort usitée au moyen-âge, est encore dans Ronsard. Je suis en train de faire sur ce sujet une petite dissertation pour la *Romania*.

(La fin à la prochaine livraison.) L'abbé A. Tougard.

Digitized by Google

GUILLAUME ALEXIS

DIT

LE BON MOINE DE LYRE

(Suite)

E

530 Entre les fleurettes élis
Violettes, roses et lys :
Ces troys fleurs respondent es troys
Veuz de religion estroits.

A l'objection qu'on pourrait lui adresser en citant la parole évangélique :

F

600 S'aucun dit : « Frere, que faiz-tu ?
« Tu voiz en mon oeil ung festu
« Et ou tien ne voiz ung grant fust ».
Je respons que Dieu voyt nos faiz
605 Et chascun portera son faix.

Quelques vers encore sur l'orgueil et la jalousie, puis l'auteur arrive aux médisants, *à Malebouche*, qu'il connaît par expérience (711-856) (1) :

(1) Le vers 816 :

Ne mesdy d'autres ne de moy

est imité de Jean de Courcy :

Et que de nulluy ne mesdies.

Dans *le Martyrologue des Faulses langues* on trouve un autre vers de Jean de Courcy de son *Chemin de vaillance :*

Car qui mal dit, le mal l'approche

ainsi exprimé par Alexis :

399 Qui mal dit, mal luy soit rendu.

Digitized by Google

L

740 Longtemps y a que je le scay
Car je l'ay cogneu a l'essay.

C'est pourquoi il s'écrie, indigné :

L

767 Male bouche, que le feu l'arde?

M

835 Malebouche a oultrance mort
Et son mors est cause de mort.

Non content de ces 145 vers sur la mauvaise langue, dont il avait tant souffert, il y revient encore au vers 1060 jusqu'au 1149e. en attendant son *Martyrologue des fausses langues!*

R

1075 Male Bouche bon renom robbe
Et oste aux gens plus que la robbe.

Ce terrible défaut lui arrache cette exclamation :

S

1093 O Jhesu! de bonté la source
Dont nous vient cecy? Dont nous sourt ce
Que des faiz d'aultry tant sçavons
Parler mal, et en nous ce avons?

S'appuyant ensuite sur la Sainte Ecriture, il montre comment il faut éviter les pièges du monde (889-913); comment notre corps n'est qu'ordure, destiné à devenir la pâture des vers (914-934).

Jean de Courcy, frère de Jean, sire et baron de Courcy, est qualifié homme puissant ès-lettres. Il a composé la *Bouquassière* ainsi nommée du pays de la composition du poème, *Bourg-Achard,* dont il était seigneur par Jeanne Mallet de Graville, sa mère.

Cf. *Hist. des Bardes, par de la Rue*, t. III, p. 285, et *Dict. de l'Eure*, t. I, art. Bourg-Achard).

Digitized by Google

Enfin, après les vices, Alexis traite des vertus de Foi, d'Espérance, de Charité, de Justice, de Force, de Prudence, d'Atrempance, de Patience et de Science (935-952).

P

De Humilité, fossez parfons,
940 Bien nettiz par hault et par fons,
Puis Foy et Espoir en la plaine
Du Cueur avec Charité plaine,
Justice par dict et par faict,
Force de bon vouloir par fait,
945 Prudence clair voyant pour voir
Les cas dont tu te doiz pourvoir;
Puis Atrempance, Pacience;
Et ne mesprise pas Science.

Nous ne sommes ici-bas, ajoute-t-il, que des voyageurs (953-1059), des pèlerins, ne différons donc pas notre conversion dans l'espoir insensé de faire plus tard pénitence :

P

La mort est près
Qui nous suyt es champs et es prez
1003 Si soyons a bien mourir pretz.

Un mot encore sur l'amour des richesses, puis arrive la péroraison. Mais semblable aux prédicateurs qui annoncent la fin de leur discours, sans en finir jamais *sine fine dicentes*, et bien que le bon moine écrive :

1196 J'ay de parler la gorge saiche

n'en croyez rien ! Il vous dira encore plus loin :

J'ay ja fait une longue toise
1207 Il est bien temps que je me taise

et malgré cela sa conclusion ne viendra qu'au vers 1220, trouvant encore le moyen d'adresser à son frère une pressante et dernière exhortation jusqu'au 1280e vers :

Digitized by Google

V

Se tu chez d'adventure vers
Les dens de tes veneneux vers
Qui dévorent fruiz et fleurs vers
1280 Dy leur qu'ilz regardent ces vers.

Tel est le fond de ce curieux poème, mais bien plus curieuse et remarquable en est la forme!

Car Guillaume Alexis, non content, à l'instar de ses contemporains, de rimer ses idées, s'est de plus soumis à des règles très difficiles, qu'il faut maintenant expliquer.

Au lieu de commencer ses vers ou ses strophes par les lettres de l'alphabet (1), ainsi que les auteurs du moyen-âge, notre poète veut que la première lettre de la rime soit successivement une de l'A, B, C. Ainsi les 174 premiers vers auront leurs rimes commençant par A. De 174 à 200 par B, de 201 à 334 par C, de 335 à 420 par D, de 421 à 599 par E, de 600 à 639 par F, de 640 à 657 par G, ce qui lui fera dire :

Dieu soit bien loué puis que j'ay
A, B, C, D, E, F, G.

Ici, en effet, le bon moine souffle un peu, car il est juste à moitié! H sera plus dur et n'aura que 21 vers, I ou J en compte 26; L, 79; M, 97; N, 24; O, 20; P, 135; Q, 9; R, 17; S, 113; T, 34; enfin V, 40 (2).

Première difficulté vaincue, voici la seconde.

Le poème est intitulé l'A, B, C *des Doubles*, parce que l'auteur

---

(1) Canel nomme cette méthode : « Vers et poèmes abécédaires ». Il cite Jean Joret : « Cy après commence le brief traictié du *Jardin salutaire* composé par l'atteur pour le roi nostre sire Charles huitiesme de ce nom, selon les XXIII lettres de A, B, C, ou mois de décembre MCCCCLXXXVIII, et sur chacune lettre sont deux coupletz ».

(*Recherches sur les jeux d'esprit*, t. I, p. 15).

(2) Inutile de fournir des exemples, on peut se reporter plus haut, puisque, avant chaque extrait, on trouve la lettre alphabétique, en tête de la citation.

Digitized by Google

voulait, autant que possible, des vers « *à rimes* équivoquées... » (1) Alexis rimera de cette manière jusqu'au 423e, se jouant en quelque sorte avec les difficultés, sûr de sa verve poétique, qui lui aurait volontiers fait dire comme Ovide :

Quidquid tentabam scribere versus erat.

Mais là il s'arrête et les rimes équivoquées sont trois par trois, afin d'éviter probablement la monotomie de sa première manière. Au début, il y a 20 vers d'intervalle entre ces deux versifications (423 à 444), puis dix (444-451-464), vingt (464-485), trente (485-514), deux de suite (610 à 613 — 613 à 615). enfin le poète termine par quatre rimes semblables. Aucune règle sous ce rapport, le bon moine a, simplement, suivi son inspiration.

On compte, en tout, à peine une trentaine d'exceptions à cette règle, méthode désignée de son temps sous le nom de « lignes couplètes » ou sous celui de rimes « équivoquées ». C'est donc un réel tour de force d'avoir équivoqué 1283 vers, avec tant de bonheur, en général, ainsi qu'on en peut juger par les extraits précédents. Guillaume Alexis possédait bien son modèle, Michaut Taillevent qui, dans son *Passe Temps*, avait employé, le premier, les vers « équivoqués », suivi bientôt par Pierre Chastelain dans son *Contre Passe Temps*, réponse au livre de Michaut.

Cette manière, parfois insupportable par sa redondance monotone, exigeait une richesse de rimes non moins fatigante. Quelques poètes de l'époque pour augmenter encore la difficulté, car le xve siècle plaçait la poésie dans ces tours de force, voulurent même la répétition de la rime équivoquée! En voici un exemple dans une lettre de Guillaume Crétin à son ami de la Jaille :

Dois-je or endroit veu de ta lettre l'estre
Tant enrichy de beaux éditez et dictz,
Sur ce papier coucher et mettre mettre
Pour advancer contre dix contreditz?
J'ay rude amorse à petiz appetitz
Par quoy de loz sans mérites m'hérites.....

(1) P. Fabri définit ainsi ce qu'on entend par ces mots : « Rithme équivoque, c'est quant deux ou plusieurs lignes ont leur dernier terme de deux syllabes ou plus entre eulx commun, qui est entendu en plusieurs diverses et différentes significations ». (T. II, p. 17).

Aujourd'hui nous dirions : ce sont des calembours.

Digitized by Google

Dans une autre lettre à Charbonnier, il équivoque même les premiers mots de chaque vers avec le vers suivant :

On se délivre aux champs et par cité
Once de livre oster, c'est parcité
Lasse et rebource au donner, mais a prendre
La serre bourse, il ne luy faut apprendre.

Ou bien encore il fait revenir la consonnance de la rime au milieu du vers suivant :

Que n'avons-nous Juvenal et *Horace*
Que n'est *or a ce* ung second Perse en vie
Ou un Lucain? Qu'est-ce? Mais que *sera-ce?*
Armes, *cuyrace* et lance suyvant *race*
De gens sans *grace* homme en jeu ne l'*envye.*
France est *ravye*; ame ne la *convye*
De prendre *envye* aux armes de renger (1).

Guillaume Cretin et Molinet sont les deux qui ont le plus abusé de cette versification, le dernier surtout. Il a même composé quelques strophes, de telle manière, qu'on peut les lire en commençant soit par le premier mot, soit par le dernier, en rétrogradant!

A part quelques exceptions, que nous signalerons plus tard, Guillaume Alexis a su éviter cet écueil.

Voilà donc le premier ouvrage de notre bon moine et, pour un coup d'essai, c'est vraiment intéressant pour la forme.

LES FAINTES DU MONDE

Le second a pour titre : Les Faintes du Monde, ou plutôt les *Faintises du Monde*, d'après les plus anciennes éditions. De nos

(1) Cf : Œuvres de Guillaume Cretin, p, 168, 228, 268 et 270. Voir par curiosité la poésie dite *Canon*, de Molinet, et la réponse de Crétin. Il était chanoine d'Evreux en 1501 et permuta son bénéfice pour la cure du Fidelaire.

Cf : Canel sur ces bizarreries.

Rappelons également qu'un moine de l'abbaye de Saint-Amand, Hucbald, qui vivait au IXe siècle, composa un poème intitulé : *de laude Calvorum carmen mirabile*, dont tous les mots commencent par un C, véritable tour de force, (in-12, 1853, cura et sumptib. Steph. Franc. Corpet).

Digitized by Google

jours seulement on a reconnu le véritable auteur de cette pièce (1). M. A. de Montaiglon, en effet, fit remarquer le premier qu'un écrivain normand, Pierre Fabri (2), auteur du *Grant et vray art de pleine rhétorique* attribuait formellement les *Faintises* à Guillaume Alexis. « Le moyne Alexis, en ses *Faintises*, croise les rymes ainsi qu'il s'ensuyt :

Tel se demente de rymer
Qui n'entend ne rime ne prose,

Or Fabri, mort au commencement du XVIe siècle — puisque son ouvrage posthume n'a été imprimé que le 17 janvier 1522 — connaissait certainement le moine de Lyre, qu'il cite souvent dans son livre de Rhétorique. Pour M. E. Picot l'attribution est indiscutable, appuyée sur les formes normandes qu'on y rencontre, et, l'œuvre composée, probablement, vers 1460. — N'ayant de lui « que trois ouvrages datés : l'*A. B. C.*, (1451), le *Passe temps* « *de tout homme et de toute femme* (1480) et le *Dialogue du* « *pèlerin* (1486), nous avons pu remarquer que c'est dans la « première partie de sa carrière que le moine de Lire est en

(1) On l'attribuait généralement à Gringore Pierre, né à Caen, qui a fait un poème semblable, intitulé : « *Notables enseignements, adages et proverbes*, faitz et composés par Pierre Gringore, dit Vauldemont. Lyon, Olivier Arnoullet, 1533, petit in-8o goth. » Ce sont des quatrains également, mais décasyllabiques. Dans un autre poème : *Contredits de Songecreux* il a employé les vers octosyllabiques et cite très souvent les dictons populaires.

(Cf : *Catalogue* de Viollet le Duc, p. 173; — *Essais sur les Bardes*, t. III, p. 344; — Canel, t. II, p. 300; *Pierre Gringore et les comédiens italiens* par E. Picot; — Crapelet, t. II, p. 368; — *Œuvres complètes de Gringore* publiées par MM. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon (t. I, 1858) puis (t. II en 1878) par MM. de Montaiglon et de Rothschild; — *Livre des proverbes français* par Leroux de Lincy, etc.).

(2) Pierre Fabry, curé de Méray, était, de 1486 à 1490, un des juges des *Palinods* présentés au Puy de la Conception, à Rouen. En 1487 il fut le prince du Puy et figure dans la liste avec cette indication : « M. Fabry ou Pierre Lefèvre, de Rouen, curé de Méray, surnommé *le Quintillien* de la Normandie, auteur du *Grant et vray art de Rhétorique*, etc. » — Crapelet cite encore de lui : *la fontaine d'aménité*, chant royal, ballade : *une pure et blanche licorne qui se veut rendre à pureté;* vers équivoqués, etc. (*Poésies françaises*, etc , t. III, p 133-142),

Digitized by Google

« possession de tout son talent, qu'il écrit d'une plume alerte, « d'un style clair et châtié. Avec les années, le poète devient plus « sérieux, plus lourd; il s'efforce d'avoir la gravité qui convient à « un homme parvenu aux honneurs ecclésiastiques » (1).

Les Faintises du Monde sont une série de proverbes, de sentences, groupés sans aucun ordre, qui, par d'ingénieuses antithèses, découvrent les contrastes et les incohérences des mondains. Guillaume Alexis s'est-il inspiré *des dits de Marcoul et de Salomon*, poésie du XIIe siècle, ou du *Dolus mundi*, poème moral du XIIIe, on l'ignore. Sa propre expérience, ses observations avant d'entrer dans la paix du cloître et surtout ses souffrances suffisaient bien pour l'inspirer. Rien de tel, en effet, comme l'affliction, pour juger les hommes à leur juste valeur.

Ce recueil, qui comprend 110 strophes, a été réimprimé sur le manuscrit français 5036 de la Bibliothèque Nationale (2) (fol. 140-155) intitulé : *les faintes du monde* et d'après un autre, sur vélin, du XVIe siècle, coté 14979, au méme dépôt, mais ne renfermant que 106 strophes.

Impossible d'analyser cet ouvrage. La dédicace s'adresse, non plus à son frère laïque, mais à son frère cordelier :

1

Beau frere, se Dieu vous doint joye!
Affin que soyez plus prudent
Quant si souvent allez par voye,
Pour eschiver maint accident,
5 Ce petit livret vous envoye,
Lysez le quant airez loisir,
Et puis, mais que je vous revoye,
Vous m'en direz votre plaisir.

L'auteur entre aussitôt en matière, dit que le monde n'est pas tel qu'il paraît, qu'il faut bien le connaitre; l'homme, la femme, tour à tour, voient leurs tromperies découvertes. Mais pour deux strophes contre les hommes (4-5), il y en a quatre contre les femmes (6-9), on sent, à chaque instant, qu'il a emporté du beau

(1) *Œuvres poétiques*, t. I, p. 59-61.
(2) Œuvres t. I, p. 59-61.

Digitized by Google

sexe un très vilain souvenir. Nous aurons souvent l'occasion de le constater.

Citons, au hasard, quelques strophes :

9

65 L'une dit : « Las! mon bon mary,
« Mon bon seigneur est bien mallade »;
Mais elle n'a pas le cueur marry
Combien qu'elle face chiere fade.
Donc s'il advient qu'il soit guery
70 C'en sera la plus desplaisant
Car elle en a quelque ung chery
Qui luy est assez mieulx plaisant.

11

L'ung me dit qu'il est mon amy
Qui puis contre moy se desclaire;
Tel que l'en cuide estre endormy
Veille pour a quelque ung desplaire;
85 Je cuide tel mon ennemy
Qui ne m'est pas le plus nuysible;
Tel ne me congnoist que a demy
Qui feroit pour moy le possible.

15

Car l'ung me invite a son convy
Pour moy mener en sa maison,
115 Mais tantost que seray servi
L'en me donnera quelque poison;
L'autre semble en Dieu tout ravy
Qui est ung très fort ypocrite.
L'autre qui n'a rien deservy
120 Prent tout et je pers mon mérite.

21

Tel commence son édifice
Qui ne le verra ja parfait;
Tel se vest d'abit de novice
Qui ne sçaist encore qu'il fait;

Digitized by Google

165 Tel fait de ses biens sacrifice
Qui sont conquestez en pechié;
Tel reprent bien aultrui d'ung vice
Qui mesmes en est entechié.

25

Tel se demente (1) de rymer
Qui n'entend ne ryme ne prose;
195 Tel se fait maistre es arts clamer
Qui n'entend ne texte ne glose;
Tel ne veult herer ne semer
Qui veult bien recueillir les fruictz;
Tel cuide gaigner en la mer
200 Qui pert la fluste et les estuys.

53

Tel est bien de noble lignage
Qui en fais et dis est villain;
Tel semble orgueilleux en courage
420 Qui est doulx, gracieux et plain;
Tel demande tout l'avantaige
Qui puis est content de raison;
Tel se soucye ja du mesnaige
Qui n'a point encor de maison.

71

Tel vit en espoir d'avoir mieulx
Qui en tel estat demourra;

---

(1) Verbe du patois normand, encore employé de nos jours : *se dementer* d'une personne ou d'une chose c'est littéralement en perdre l'esprit, et dans un sens plus adouci : en prendre souci, s'en occuper. Verbe très ancien car on le voit dans ces vers du *Roman de la Rose :*

Lors se plaint aux dieux et *démente*
De l'amour qui si le tourmente.

(Dict. de patois normand, dans l'Eure,)

Les éditeurs ont noté comme mots normands en ce poème : ainchois (v. 141), roche (v. 202), tenchon (v. 533), lincheux (v. 574), menache (v. 839), catouiller (v. 501), muche (v. 854). — Nous en signalerons d'autres plus loin.

Digitized by Google

Tel cuide bien devenir vieulx
Qui tout jeune homme se mourra;
565 Tel fait chiere d'omme joyeux
Qu'il n'a plus dolent en la feste;
Tel semble doulx et gracieux
Qui porte une mauvaise teste.

110

Tel est vieil qui n'est que, 1, enfant;
Tel est enfant qui a cent ans;
875 Tel est bruyant et triumphant
Qui n'est pas de bons combatans;
Tel parle en riant et truffant
Qui pour tant ne se truffe pas;
Tel passe temps en se chauffant
880 Qui entretant perd son repas.

Fin

On a pu constater que Guillaume Alexis, au début, se sert de l'antithèse « l'un » et « l'autre (4-16), mais ensuite il emploie le pronom indéfini « tel » plus concis et plus approprié aux dictons populaires.

Remarquons surtout, dans les huitains du poète normand, la manière originale dont sont disposées les rimes. Pierre Fabri l'avait fort bien relaté. Pour mieux le comprendre prenons un exemple :

26

1 Tel cuide avoir jeune cheval
2 Qui achate une vieille roche;
3 Tel cuide ses fagos aval
4 Qui n'y treuve ne boys ne broche;
5 Tel dit : « Je viens de Bonneval » (1)
6 Qui vient de Bourges ou d'Angiers;
7 Tel laisse le cheval du Val
8 Qui en hault treuve les dangiers.

---

(1) Abbaye de bénédictins (Eure-et-Loir). Cf. : *Histoire de l'abbaye de Bonneval*, par le docteur Bigot et *Notice sur Bonneval*, par Rabouin, petit in 8°, II-255 p. — L'histoire de Bigot a pour titre : « Histoire abrégée de l'abbaye de saint Florentin de Bonneval, des RR. PP. dom

Digitized by Google

Les vers 1, 3, 5, 7 riment entr'eux, le 2e avec le 4e et le 6e avec le 8e. On a donc, si nous représentons la première rime par *a*, la deuxième par *b* et la troisième par *c*, une sorte de formule algébrique : *ab ab ac ac*. Or les contemporains et les poètes du XVIe siècle disposaient les rimes autrement. On avait : *ab*, *abbc*, *bc*, et, quelquefois : *ab*, *aa*, *bb*, *cc*.

Notre bon moine n'aimait pas les chemins battus, il voulait de l'inédit, quoiqu'il put lui en coûter!

Ses éditeurs modernes admirent donc, à bon droit, son style élégant, net, précis, sans ces longueurs ou ces obscurités des ouvrages contemporains (1). Il suffit pour s'en convaincre de citer quelques lignes du prologue du *Contreblason des faulses amours* :

« Comme ainsi soit que ja piessa, du temps antique et moderne,
« en aage doré, plusieurs singuliers acteurs, orateurs, historio-
« graphes, philosophes, cirographes, cronicqueurs et composi-
« teurs ayent diversement innumerables œuvres, opuscules, codices
« et tres elegans traictez plus que precieuses gemmes ne la tres
« reflamboyant, rutillant et clere estoille, etc. »

Quel galimatias! quel style prétentieux! Combien Guillaume Alexis est plus naturel, plus vrai, plus simple, plus compréhensible que son obscur imitateur!

LE DÉBAT DE L'OMME ET DE LA FEMME

Venons maintenant au troisième poème intitulé : *Le débat de l'omme et de la femme* « qui justifie le mieux la réputation dont

---

Jean Thiroux et dom Lambert, continuée par l'abbé Beaupère et M. Lejeune; publiée sous les auspices de la Société dunoise, introduction, in-8o, CLXXI p. Chateaudun, Lecesne, 1876. Le livre terminé en 1877 à 250 pages.

(1) Œuvres de Guillaume Alexis. — Outre l'intérêt de la réimpression de ces poésies, devenues des raretés bibliographiques, il y a dans cette réédition de MM. A. Piaget et E. Picot, la partie bibliographique qui est de la plus grande utilité. Ainsi pour ce poème, en plus des trois manuscrits, ils citent 23 éditions différentes, imprimées à Paris, Angoulême (?), Lyon, Rouen, etc., depuis 1486 jusqu'en 1540. On trouve les *Faintises du monde* réimprimées même en 1841, à Douai, et attribuées à Pierre Gringore, ainsi que l'édition de 1850, à Paris, chez Passard.

Digitized by Google

jouirent les œuvres d'Alexis à la fin du xve siècle et au commencement du xvie » (1).

Il s'agit naturellement de l'éternelle dispute qui, depuis Adam, rejetant la faute sur Eve, jusqu'à nos jours, divise le genre humain en deux camps qui ne désarment point. Scission exploitée par les poètes, les écrivains de tous les temps, en sorte qu'un auteur moderne a pu composer un ouvrage intitulé : *Le mal qu'on a dit des femmes* (2).

Le fameux Villon, peu recommandable par sa conduite qui, sans la protection du Parlement, l'aurait conduit à la potence, mais dont Boileau a pu dire :

Villon sut le premier, dans ces temps grossiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers,

Villon, dis-je, sortait de la prison de Meun (octobre 1461) lorsqu'il composa *le grand Testament*. On y trouve une double ballade avec ce refrain :

Bien est eureux qui riens n'y a.

Alexis s'emparant de ce refrain, qu'il mit dans la bouche de l'homme, y opposa, pour la défense de la femme, cet autre :

Malheureux est qui rien n'y a.

S'exerçant sur ces deux vers notre poète normand imagine quarante rimes en *ia*, alors que Villon n'en avait trouvé que six!

Les accusations portées par l'homme sont : la faute d'Eve, celle de l'épouse de Putiphar, de Bethsabée, le meurtre d'Amon, la chute de Salomon, la destruction des villes; Priam, Paris, Hector, Hélène viennent tour à tour apporter leur témoignage. — La femme repousse ce réquisitoire en s'appuyant sur la Vierge Marie, mère de Jésus-Christ notre Sauveur, qui nous a, par son divin Fils, rendu le Paradis. Esther, Judith fournissent la preuve d'Ecriture Sainte, comme disaient les scholastiques du moyen-âge; puis abondent les preuves de raison, et, naturellement, la femme finit par avoir le dernier mot dans un monologue de cinquante-deux vers!

(1) Œuvres, t. I, p. 121.
(2) Emile Deschanel (Paris, Lévy, s. d. in-18).

Digitized by Google

Voici le début de ce curieux débat :

L'Omme, *commence*

1 Adam jadis, le premier pere
Par femme encourut mort amere
Qui tresmal le consilia :
Bien eureux est qui rien n'y a.

La Femme *respond*

2 Jhesus de femme vierge et mere
Fut fait homme, c'est chose clere;
Aussi nous reconsilia :
Maleureux est qui rien n'y a.

L'Omme

3 Dieu ne voulut oncques femme estre
Ne quelque femme faire prestre
Pour chanter le *Per omnia* (1)
Bien eureux est qui rien n'y a.

La Femme

4 Premier de femme voulut naistre
Le Seigneur de tous et le maistre
Qui les prestres sanctifia;
Maleureux est qui rien n'y a.

Il y avait déjà des femmes avocates, c'est le cas de dire avec l'Ecclésiaste *nil novi sub sole.*

---

(1) Guillaume Cretin s'est servi de cette expression dans son épître « au duc de Valoys, conte d'Angoulesme à présent roy » :

Que à coup de lance et picque on les attere
Qu'on frappe à coup, se frapper on y a
Mais quoy j'entends sauf le *Per omnia*,
Que reste-t-il plus du Cretin enquerir?

(*Poésies de Cretin*, p. 184).

Digitized by Google

L'Omme

31 Femme veult avoir l'auditoire; (1)
Mainte en print jadis possessoire,
Tant se tourmenta et cria :
Bien eureux est qui rien n'y a.

La Femme

32 Que l'omme doive sa femme croyre,
A Abraham, il est notoire,
Dieu le dist et signifia
Maleureux est qui rien n'y a.

L'Omme

39 Soit mis blasme et loz en balance
On pourra voir la difference
En moins d'ung *Ave Maria :*
Bien eureux est qui rien n'y a.

La Femme

40 De tous les blasmes et offence
La louenge bien recompense
De Marie *plena gratia*
Maleureux est qui rien n'y a.

Et la femme continue tout d'une haleine :

Les hommes se monstrent infames
En voulant diffamer les femmes.

---

(1) Mais ce n'était pas accepté par la loi, aussi le diable ne manque pas de le dire à Dieu le Père, dans l'*Advocacie Notre-Dame :*

Entent, père saint, et regarde
Tu qui es de vérité garde
Ta mere ne doit estre oye
En fet qui soit d'advocacie
Adverty toy qui droit commande,
Fame ne peut fere demande,
N'estre pour autre, c'est la somme
Tel office appartient à homme.

(*Société libre de l'Eure*, 2e série, t. VII, p. 63).

Digitized by Google

Aucun mal en est procedé;
Mais les grans biens ont excédé.
165 Des grans oultrages et meffais
Des hommes ne parlent jamais :
Cayn tua Abel son frere;
Judas aussi Ruben, son pere;
Neron a fait sa mere ouvrir,
170 Les Juifs Jesuchrist mourir;
L'un le vendit et se pendit,
Et trahit, dont il fut mauldit;
Ses apostres le renierent;
Les hommes le crucifierent.....
197 Il est plus d'ommes es prisons
Et plus de femmes aux sermons.....
201 Femmes ont eu autorité
Sur tous hommes qui ont esté,
Qui sont et qui jamais seront,
Et tout femmes gouverneront;
205 Par quoy en doit on dire bien. Etc.

Ces quelques extraits suffisent pour donner une idée de cette charmante composition du bon moine de Lyre. M. Emile Picot, en exprimant le regret de n'avoir pu trouver un manuscrit de ce poème, pense qu'il devait y avoir, après le dernier quatrain attribué à la femme, une tirade de l'homme, parce que dans les anciennes éditions il y a ces mots significatifs : *La femme replicque.* Il semble pourtant, à notre avis, qu'Alexis, qui connaissait merveilleusement le caractère féminin, a du conduire le débat de cette manière. La femme, en effet, a répondu du tac au tac, cependant cette victoire ne pouvait lui suffire, ses nerfs étaient trop tendus, d'où nécessité pour elle d'accumuler toutes ses raisons, d'affirmer son autorité passée, présente et future :

Et tout, femmes gouverneront! (1)

(1) Sur les pièces pour et contre les femmes en général, voyez *Romania*, XV, 315, 339 et XVI, 389.

Le mss. Gg. 1. 1. de l'Université de Cambridge donne (fol. 392 c) le résumé suivant des motifs pour lesquels la femme pouvait être préférée à l'homme :

« Mulier prefertur viro, scilicet :

Digitized by Google

Mais quelle forme élégante! on sent que le poète a l'entière possession de tout son talent. Nul effort dans la composition, le style est clair, alerte, il faut se faire violence pour ne pas citer la pièce *in-extenso*. Les quatrains de la femme ont les mêmes rimes que ceux de l'homme et de belles rimes, nous sommes encore dans la première période !

Ce poème, d'après les éditeurs, serait de la même époque que les *Faintes du monde* (1). La première impression est celle de Lyon, vers 1490, puis celle de Paris, dont voici le titre : *Le débat de l'homme* || *et de la femme — Cy fine le débat de lomme et de la* || *Femme faict et composé par frère* || *Guillaume alexis religieux de lire* || *et prieur de bussy Imprime a paris* || *Par Iehan Trepperel. Lan Mil* || *quatre cent quatre vingtz et treze.* — In-4° goth de 6 ff. de 30 lignes à la page pleine, sign. a. (Bibl. du château de Chantilly; Cigongne, n° 655).

Outre six ou sept éditions françaises, citées dans la bibliographie, MM. E. Piaget et A. Picot publient encore une traduction anglaise qui se trouve dans la riche bibliothèque de M. Alfred-Henry Huth (2).

LE BLASON DES FAULSES AMOURS

Voici maintenant, en quelque sorte, l'œuvre capitale de Guillaume Alexis, la plus connue, éditée près de trente-cinq fois, imitée dès son apparition dans le *Contreblason des faulses amours* et le *Loyer des folles amours*, admirée par La Fontaine, vrai connaisseur en la matière, œuvre enfin qui contraste « avec tant de poè-

---

Materia : Quia Adam factus de limo terre. Eva de costa Ade.

Loco : Quia Adam factus extra paradisum, Eva in paradiso.

In Conceptione : Quia mulier concepit Deum, quod homo non potuit.

Apparicione : Quia Christus primo apparuit mulieri post resurrectionem, scilicet Magdalene.

Exaltatione : Quia mulier exaltata est super choros angelorum, scilicet beata Maria. » (*Romania*, VI, p. 501).

(1) Dans ce cas la composition serait l'année même, 1461, du *Grant Testament* de Villon et prouverait qu'Alexis se tenait au courant des nouveautés littéraires tout aussi bien que des vieilles poésies.

(2) *Œuvres*, tome I, p. 145.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Excursions en Bretagne

FACILITÉS ACCORDÉES

PAR CARTES D'ABONNEMENT INDIVIDUELLES ET DE FAMILLE

VALABLES PENDANT 33 JOURS.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, depuis la veille de la fête des Rameaux et jusqu'au 31 octobre, des cartes d'abonnement spéciales permettant de partir d'une gare quelconque de son réseau pour une gare au choix des lignes désignées aux alinéas ci-dessous en s'arrêtant sur le parcours, de circuler ensuite au gré, pendant un mois, non seulement sur ces lignes, mais aussi sur tous leurs embranchements qui conduisent à la mer, et enfin, une fois l'excursion terminée, de revenir au point de départ avec les mêmes facilités d'arrêt qu'à l'aller.

Carte valable sur la côte Nord de Bretagne

1re classe, 100 francs. — 2me classe, 75 francs.

PARCOURS : Gares de la ligne de Granville à Brest (par Pontigny, Dol et Lamballe) et les embranchements de cette ligne conduisant à la mer.

Carte valable sur la côte Sud de Bretagne

1re classe, 100 francs. — 2me classe, 75 francs.

PARCOURS. — Gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et les embranchements de cette ligne conduisant à la mer.

Digitized by Google

« mes, prétentieux et lourds des Pierre Michaut, des Meschinot, « des Georges Chastellain, des Molinet, des Cretin et d'autres rhé- « toriqueurs de même espèce. Par ses qualités d'esprit et de clarté, « le bon moine de Lire, qui s'intitule « *un homme plaisant* entre « mille » nous fait plutôt songer à Clément Marot » (1).

Exposons d'abord le plan, excessivement simple, puisque c'est un dialogue d'Alexis avec un gentilhomme qu'il rencontra, dit-il, en chevauchant entre Rouen et Verneuil, près de la Saussaye. Ce cavalier adonné à « de fausses amours » voulut convaincre notre religieux de la légitimité de sa conduite. Le bon moine repousse vigoureusement ces arguments et cette dispute fait l'objet du poème. Alexis combat le faux amour, tout en respectant le vrai dans la femme honnête et légitime. Le moyen-âge admettait que l'amour, hors du mariage, convenait seul aux chevaliers et Gerson l'avait déjà blâmé en ces termes : « Et quoy que dient aucuns fols « oultraigeux et dampnez hommez que ung chevalliers ne vault « rien se il n'est amoureux de Fole Amour, c'est faulcement et « villainement dit et blasfemé contre Dieu ».

Cette thèse, mal comprise des contemporains, fit passer le moine de Lyre pour un adversaire acharné du beau sexe. On cite, en effet, son *Blason* avec le *Roman de la Rose* (2) et le *Grant Matheolus* (3) comme les plus opposés aux femmes dans le *Monologue fort joyeulx auquel sont introduitz deux advocatz et ung juge, devant lequel est plaidoyé le bien et le mal des dames* (4).

(A suivre).

Abbé C. Guéry,
Aumônier du Lycée d'Évreux

---

(1) *Œuvres*, tome I, p. 157.

(2) C'est Jean de Meung qui termina ce roman dont Guillaume de Lorris, mort en 1260, avait fait les 4.150 premiers vers. Il y en ajouta quatre fois autant.

Cf : *Romania*, I, 391 ; VI, 161 ; VIII, 334. — Sur Guillaume de Lorris, X, 462 ; XVI, 628. — Sur Jean de Meung, *Hist. litt.*, XXVIII, 391-439 (Paris 1733-1888) ; *Hist. de la langue et de la litt. franç.*, t. II, p. 105-161.

(3) Cf : *Le livre de Mathéolus*, poème français du XIVe siècle, par Jean Lefèvre. Nouvelle édition revue sur les mss. et les éditions gothiques. Bruxelles, Mertens, 1864, petit in-12.

(4) *Œuvres*, tome I, p. 159.

Digitized by Google

DISTINCTION HONORIFIQUE

Notre collaborateur très apprécié M. l'abbé Bourienne, curé d'Ellou, vient de recevoir de Sa Sainteté Pie X une distinction flatteuse.

Il avait envoyé au Saint-Père une étude sur « l'Immaculée Conception dans le diocèse de Bayeux ». Par ordre du Pape ce travail magistral figura à l'exposition mariale de Latran et y fut récompensé par un diplôme d'honneur. Ce diplôme a été remis à M. l'abbé Bourienne le 1er mai. Nous ne saurions trop insister sur la valeur de cette récompense très proportionnée à la valeur du travail envoyé. Nous sommes heureux d'en féliciter celui qui en a été l'objet et nous formons un vœu : c'est que M. l'abbé Bourienne fasse de nouveau profiter les lecteurs de la *Revue catholique de Normandie* d'une de ces études si documentée dont il est l'auteur.

Le Gérant : L. Odieuvre.

Evreux. — Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Excursions en Bretagne

FACILITÉS ACCORDÉES

PAR CARTES D'ABONNEMENT INDIVIDUELLES ET DE FAMILLE

VALABLES PENDANT 33 JOURS.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, depuis la veille de la fête des Rameaux et jusqu'au 31 octobre, des cartes d'abonnement spéciales permettant de partir d'une gare quelconque de son réseau pour une gare au choix des lignes désignées aux alinéas ci-dessous en s'arrêtant sur le parcours; de circuler ensuite au gré, pendant un mois, non seulement sur ces lignes, mais aussi sur tous leurs embranchements qui conduisent à la mer, et enfin, une fois l'excursion terminée, de revenir au point de départ avec les mêmes facilités d'arrêt qu'à l'aller.

Carte valable sur la côte Nord de Bretagne

1re classe, 100 francs. — 2me classe, 75 francs.

PARCOURS : Gares de la ligne de Granville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe) et les embranchements de cette ligne conduisant à la mer.

Carte valable sur la côte Sud de Bretagne

1re classe, 100 francs. — 2me classe, 75 francs.

PARCOURS. — Gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et les embranchements de cette ligne conduisant à la mer.

Digitized by Google

Carte valable sur les côtes Nord et Sud de Bretagne

1re classe, 130 francs. — 2me classe, 95 francs.

PARCOURS : Gares des lignes de Granville à Brest, par Folligny, Dol et Lamballe et de Brest au Croisic et à Guérande et des lignes d'embranchements conduisant à la mer.

Carte valable sur les côtes Nord et Sud de Bretagne et lignes intérieures situées à l'Ouest de celle de Saint-Malo à Redon.

1re classe, 150 francs. — 2me classe, 110 francs.

PARCOURS : Gares des lignes de Granville à Brest (par Folligny, Dol et Lamballe), de Brest au Croisic et à Guérande et des lignes d'embranchements vers la mer, ainsi que celles des lignes de Dol à Redon, de Mossac à Ploërmel, de Lamballe à Rennes, de Dinan à Quelembert, de Saint-Brieuc à Auray, de Loudéac à Carhaix, de Morlaix et de Guingamp à Rospordon.

Abonnements de famille

Toute personne qui souscrit, en même temps que son abonnement, un ou plusieurs autres abonnements en faveur des membres de sa famille, précepteurs, gouvernantes et domestiques habitant avec elle, sous le même toit, bénéficie pour ces cartes supplémentaires de réductions variant entre 10 et 50 %, suivant le nombre de cartes délivrées.

La durée de validité de ces cartes peut être prolongée d'un ou deux mois moyennant le versement de 25 % du prix initial, pour chaque mois de prolongation.

Pour plus de renseignements, s'adresser à toutes les gares du réseau qui délivrent ces cartes à condition que la demande en soit faite cinq jours au moins à l'avance.

Digitized by Google

Voyage circulaire en Bretagne

BILLETS D'EXCURSIONS DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

(1re classe, 65 francs. — 2me classe, 50 francs)

Les Compagnies de l'Ouest et d'Orléans délivrent, toute l'année au prix très réduits de 65 fr. en 1re classe et 50 fr. en 2e classe, des billets circulaires valables 30 jours, comprenant le tour de la presqu'île bretonne, savoir : Rennes, Saint-Malo, Dinard, Dinan, Saint-Brieuc, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

Ces billets peuvent être prolongés trois fois d'une période de 10 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 % du prix primitif.

La gare d'Évreux délivre, en même temps que le billet circulaire, un billet de parcours complémentaire permettant de rejoindre l'itinéraire et comportant réduction de 40 % sur le prix du tarif général.

La même réduction est accordée à l'excursionniste après l'accomplissement du voyage, soit pour revenir à son point de départ, soit pour se rendre à tel autre point des réseaux de l'Ouest et d'Orléans qu'il a choisi.

La demande des billets doit être faite à la gare d'Évreux, quatre jours au moins à l'avance.

Dans le but de faciliter les relations entre LE HAVRE, la BASSE-NORMANDIE et la BRETAGNE, il est délivré, depuis le 1er avril jusqu'au 2 octobre 1906, par toutes les gares du réseau de l'Ouest et aux guichets de la

Digitized by Google

Compagnie Normande de navigation à vapeur, des billets directs comportant le parcours, par mer, du HAVRE à TROUVILLE et par voie ferrée, de la gare de TROUVILLE au *point de destination* et inversement.

Le prix de ces billets est ainsi calculé :

TRAJET DE CHEMIN DE FER : Prix du tarif ordinaire.

TRAJET EN BATEAU : 1 fr. 60 pour les billets de 1re et 2me classe (chemin de fer et 1re classe (bateau); et 0 fr. 85 pour les billets de 3me cl. (chemin de fer) et 2me cl. (bateau).

Evreux à Londres

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'elle fait délivrer au départ d'**Evreux** des billets simples et d'aller et retour pour **Londres** *via* Dieppe et Newhaven.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

BILLETS SIMPLES. VALABLES 8 JOURS		BILLETS D'ALLER et RETOUR VALABLES 1 MOIS	
1re classe	50 fr. 35	1re classe	78 fr. 25
2me classe	35 fr. »	2me classe	54 fr. 50
3me classe	25 fr. »	3me classe	38 fr. 95

Ces billets dont l'itinéraire s'établit *via* Saint-Pierre-du-Vauvray ou Serquigny, au choix des voyageurs, donnent le droit de s'arrêter, sans augmentation de prix à toutes les gares situées sur l'itinéraire à parcourir.

Digitized by Google

RÉDACTION

Les manuscrits et les demandes doivent être adressés :

Pour la Seine-Inf. : A MM. l'abbé TOUGARD, docteur ès-lettres, Petit Séminaire de Mont-aux-Malades, Rouen;
Ch. DE BEAUREPAIRE, avocat, 19, rue de l'Ecole, Rouen;

Pour le Calvados :.. MM. P. DE LONGUEMARE, avocat, 19, place Saint-Sauveur, Caen;
E. TRAVERS, rue des Chanoines, Caen.

Pour l'Eure :..... MM. le Chanoine ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet, Evreux;
GEOFFROY DE GRANDMAISON, château de Nagel, par Conches;
L. RÉGNIER, rue Chartraine, Evreux.

Pour la Manche :... MM. le Chanoine LE CACHEUX, curé-doyen de Pontorson;
E. MILCENT, au Val-de-Brix, par Sottevast;
P. DE GIBON, château de Grainville, par Granville.

Pour l'Orne :..... MM. l'abbé Frécour, aumônier du pensionnat Saint-Joseph, Flers;
ANGOT DES ROTOURS, château des Rotours, par Putanges, (Orne).
G. DE SÉGUIN, château de Crèvecœur, par Putanges, (Orne).

Les manuscrits seront soumis par l'intermédiaire des personnes ci-dessus désignées au Comité de rédaction qui juge si l'article peut être inséré. — Néanmoins chaque auteur reste responsable des idées ou opinions émises dans ses articles. — Les manuscrits ne sont pas rendus. — Tout travail inséré dans la *Revue* peut faire l'objet d'un tirage à part; M. le Chanoine ODIEUVRE, directeur de l'Imprimerie de l'Eure, avec lequel on aura à s'entendre, fera des conditions spéciales aux collaborateurs de la *Revue*.

Les auteurs sont instamment priés de renvoyer les épreuves corrigées à l'imprimeur, dans les trois jours.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, à Caen.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire aura été envoyé soit à M. de Longuemare, place Saint-Sauveur, 19, Caen, soit à M. Travers, rue des Chanoines, Caen.

L'abonnement est exigible chaque année après l'apparition du premier numéro, les quittances seront recouvrées par la poste.

Pour le paiement des abonnements, s'adresser au trésorier, M. Letellier-Alaboissette, rue du Parvis-Notre-Dame, Evreux

Digitized by Google

RÉDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. P. de Longuemare, secrétaire de la rédaction, 19. place Saint-Sauveur, Caen.

ABONNEMENTS, ANNONCES

Tout ce qui concerne l'administration de la *Revue*, annonces, demandes d'abonnements, etc., doit être adressé à M. l'abbé Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet, Evreux.

Les abonnements sont en outre reçus dans chaque département chez les personnes désignées d'autre part pour recevoir les manuscrits.

La *Revue catholique de Normandie* paraît tous les deux mois en livraisons d'environ 64 pages, grand in-8°.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par an.

Pour l'Etranger, de 12 francs par an.

Prix de la livraison, 2 francs.

Les livraisons sont en vente chez les principaux libraires des cinq départements.

Evreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

DIEX AIE

REVUE CATHOLIQUE

DE

NORMANDIE

16me ANNÉE — 1re LIVRAISON

15 JUILLET 1906

Abbé Tougard : Monsieur Delboulle (*fin*). — Abbé C. Guéry : Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre (*suite*). — G. Guillot : Une assemblée d'électeurs à Carentan, sous Louis XIII. — E. Deville : Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — Abbé A. Tougard : L'exposition Cornélienne de Rouen. — Les fêtes du troisième centenaire de Corneille à Rouen. — Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux. — Bon J. Angot des Rotours : Bulletin bibliographique.

BUREAUX DE LA REVUE

RUE DU MEILET, 4 BIS. — ÉVREUX.

1906

Digitized by Google

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON

I. — Monsieur Delboulle (*fin*).	**Abbé Tougard**	1
II. — Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre (*suite*)	**Abbé C. Guéry**	24
III. — Une assemblée d'électeurs a Carentan, sous Louis XIII. . .	**Gaëtan Guillot**	35
IV. — Notices sur les manuscrits relatifs a l'histoire de Normandie conservés a la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*)	**E. Deville.**	41
V. — L'exposition Cornélienne de Rouen	**Abbé Tougard**	48
VI. — Les fêtes du troisième centenaire de Corneille a Rouen. .		51
VII. — Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux.		53
VIII. — Bulletin bibliographique	**Bon J. Angot des Rotours**	58

POUR PARAITRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

L'abbaye de Notre-Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés, par l'abbé Louis COUPPEY, curé-doyen de Barneville-sur-Mer (Manche) (*suite*).

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (1733-1794), par le comte FOURIER de BACOURT (*suite*).

Notices sur les manuscrits relatifs a l'histoire de Normandie conservés a la bibliothèque Sainte-Geneviève, par Etienne DEVILLE (*suite*).

Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre, par l'abbé C. GUÉRY, aumônier du Lycée d'Evreux (*suite*).

Frédéric Le Play et la Normandie, par Paul ALLARD.

Le pays de Madrie : son origine, son étendue, ses contes (viiie-xe siècles), par J. BÉRANGER, membre de plusieurs sociétés savantes.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

L'abbaye de la Valasse (*fin*). — F. Somménil 5
Un ancien vitrail de l'église du Marais-Vernier. — A Tougard. 14
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — E. Deville . . . 17
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — E. Deville . . . 45
Notes sur les hydrographes S. Le Cordier et G. de Glos. — A. Tougard 58
Dotations normandes de la Collégiale de Cléry. — A. Tougard. 61
Epitaphes d'anciennes abbesses de la Trinité de Caen. — Cte Fourrier de Bacourt. 83
L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*). — L. Couppey 87
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — E. Deville . . . 101
Un épisode de l'invasion vendéenne dans le département de la Manche. — P. Le Cacheux. 113
L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*). — L. Couppey 128
Essai historique et archéologique sur l'église de Norville. — L'abbé P. A. 143
Bulletin bibliographique. — A Tougard 158
Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — E. Deville . . . 165
Autour de Richard Simon. Son premier biographe. — Le Corbeiller 181
Essai historique et archéologique sur l'église de Norville (*suite*). — L'abbé P. A. 188
La Franc-Maçonnerie royaliste en 1815. — G. Guillot. . . . 206
Bulletin bibliographique. — P. de L. 211
Mgr Amette, archevêque de Sida, coadjuteur de S. E. le Cardinal Archevêque de Paris. — P. de L. 217

Digitized by Google

Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (*suite*). — E. DEVILLE . . . 220
M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches (*suite*). — Cte E. FOURIER DE BACOURT 238
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre. — Abbé C. GUÉRY. 250
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen . . 270
L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés (*suite*). — L. COUPPEY 273
Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — E. DEVILLE 287
Monsieur Delboulle. — A. TOUGARD. 296
Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre (*suite*). — Abbé C. GUÉRY 312

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

COUPPEY (L.) — L'abbaye de Notre Dame du Vœu, près Cherbourg : Ses abbés [87-128-273

DEVILLE (É.) — Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève . 17-[101-165-220

Notices sur les manuscrits relatifs à l'histoire de Normandie conservés à la Bibliothèque Sainte-Geneviève 287

FOURIER DE BACOURT (Cte E.) — Epitaphes d'anciennes abesses de la Trinité de Caen. 83

M. de Brigeat, dernier grand doyen de la cathédrale d'Avranches 238

GUÉRY (abbé C.) — Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre. 250-312

GUILLOT (G.) — La Franc-Maçonnerie royaliste en 1815 206

LE CACHEUX (P.) — Un épisode de l'invasion vendéenne dans le département de la Manche. 113

LE CORBEILLER (E.) — Autour de Richard Simon. Son premier biographe. 181

P. A. (l'abbé) — Essai historique et archéologique sur l'église de Norville. 143-188

P. DE L. — Bulletin bibliographique . . . 211

Mgr Amette, archevêque de Sida, coadjuteur de S. Em. le Cardinal archevêque de Paris. . 217

SOMMÉNIL (F.) — L'abbaye de la Valasse (*fin*). 5

Digitized by Google

TOUGARD (A.)
Un ancien vitrail de l'église du Marais-Vernier 14
Notes sur les hydrographes S. Le Cordier et G. de Glos . . . 58
Dotations normandes de la Collégiale de Cléry 61
Bulletin bibliographique. . . 151
Monsieur Delboulle. 296

FIN DE LA QUINZIÈME ANNÉE

.vreux. — Imprimerie de l'Eure, L. ODIEUVRE, 4 bis, rue du Meilet.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
N841R4
v. 15/16
1905/06

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

Digitized by Google

Digitized by Google